This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

DE L'IMPRIMERIE DE ÉT. IMBERT,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DEPUIS 1760 JUSQU'EN 1806—1810,

PAR UN CONTEMPORAIN IMPARTIAL,

FEU M. L'ABBÉ GEORGEL,

Jésuite, ancien Secrétaire d'ambassade et Chargé d'affaires de France à Vienne, grand-vicaire de l'Evêché de Strasbourg et vicaire-général de la grande-aumônerie de France sous le prince Louis de Rohan, Cardinal Evêque de Strasbourg, etc.;

PUBLIÉS PAR M. GEORGEL,

Ancien Avocat au Parlement de Nanci, à la Cour de Trèves, et à la Cour de Cassation, Neveu et Héritier de l'Auteur.

..... *et quorum pars magna fui.*
VIRG., Enéide II.

AVEC LA GRAVURE DU FAMEUX COLLIER.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n° 30.

1820.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

QUATRIÈME SECTION.

Du fameux Procès du Collier.

Incedo per ignes. Hor.
Sine odio et irâ. Tac.

L'époque du règne de Louis XVI, que ma pensée et ma plume vont parcourir, peut bien se comparer à un brasier sur lequel il me faudra marcher avec les plus excessives précautions, pour ne pas blesser les lois impérieuses de la vérité, de la décence, du respect et de la reconnoissance. Quelle tâche à remplir que celle d'avoir à faire l'histoire d'un procès où le roi est accusateur, la reine partie, et le cardinal de Rohan, à qui j'ai été attaché pendant vingt-deux

ans, dévoué à l'humiliation d'une procédure criminelle et d'une captivité de plus de neuf mois, couronné ensuite avec éclat des mains de la justice, et néanmoins, au grand étonnement de toute l'Europe, disgracié et exilé par le roi et la reine qui sembloient, après son triomphe, au lieu d'un exil rigoureux, devoir le dédommager avec prodigalité! J'ai vu toutes ces épines, et je ne me suis point dissimulé les risques d'une pareille tentative : mais cette affaire ayant eu une publicité malheureuse, les mémoires accumulés qui ont paru pour et contre, laissant encore flotter l'opinion, et pouvant l'égarer peut-être, j'ai pensé qu'ayant tenu moi-même, pendant ces jours d'orages, le fil de la correspondance journalière avec les ministres, les juges, les avocats, le cardinal et ses parens; qu'ayant dirigé moi-même les recherches qui ont démasqué les principaux agens de cette infernale intrigue, je pouvois mieux que tout autre débrouiller ce chaos, en faire sortir la vérité, et assigner à chaque acteur le rôle qui lui convient. Voilà mon seul motif. Je ne suis mu par aucune passion d'intérêt ou de haine; aucun lien ne gêne aujourd'hui ni ma liberté ni mon indépendance; mes pinceaux ne seront point trempés dans le fiel; les égards commandés par le respect dû aux augustes personnages dont la religion a été

surprise et la jeunesse égarée seront rigoureusement observés, sans qu'on puisse m'accuser d'avoir trahi la vérité; si je soulève un coin du voile pour livrer à l'indignation publique les auteurs de tant de forfaits, je ne le ferai que par le simple récit de ce qui s'est passé, et non par des inculpations hasardées; en me permettant de juger les intentions, je n'écrirai que les faits dont j'ai acquis la certitude; j'ouvrirai au lecteur le champ des réflexions, sans me permettre de l'y précéder; je le jeterai, comme dit Horace, au milieu de la scène, pour y entendre et juger lui-même les acteurs.

Ma marche est simple : je dirai les causes, les préliminaires, les circonstances et les accessoires, ainsi que l'issue de ce trop fameux procès, que j'aurois voulu pouvoir ensevelir dans un éternel oubli.

Cet événement fâcheux a fixé l'attention de toute l'Europe; c'est le combat de l'autorité souveraine qui se croit outragée, contre l'innocence malheureusement enveloppée de tous les dehors du crime de lèse-majesté. Quelle arène pour un prince décoré de la pourpre romaine que le parvis d'une cour criminelle où il faut comparoître dans l'attitude de l'humiliation, pour y lutter contre l'indignation de son souverain qui accuse, et contre la loi qui frappe!

Sans adopter dans une matière aussi grave les invocations consacrées dans la poésie héroïque, ne seroit-ce pas néanmoins ici le cas de dire avec Virgile :

« Muse de l'histoire, dis-nous quelles causes ont fait naître un si grand éclat? Dans quel antre s'est donc forgée la foudre de la Divinité offensée? Qui a pu porter la reine d'un grand empire à poursuivre ainsi à toute outrance un homme dont la haute naissance honoroit la haute dignité? Ces grandes âmes, que nous révérons ici-bas comme nos divinités tutélaires, seroient-elles donc accessibles aux excès de la vengeance? »

Musa mihi causas memora, quò numine læso,
Quidve dolens regina Deum, tot volvere casus
Insignem pietate virum, tot adire labores,
Impulerit? tantœ ne animis cœlestibus iræ?

Ces causes, nous allons les révéler : causes du mécontentement de la reine, première source de cette grande explosion; causes de cette inconcevable facilité du cardinal pour donner, tête baissée, dans les piéges que lui a tendus la plus audacieuse scélératesse; seconde source des malheurs où il a été plongé.

Quoique ces causes soient puisées dans des sources très-disparates, nous trouverons dans les effets de l'une pour s'éloigner

et se répandre ensuite en torrent, et dans les tentatives de l'autre pour se rapprocher, de quoi justifier, en quelque sorte, le courroux de la personne offensée, et de quoi présenter, sous des couleurs moins défavorables, l'aveuglement de celle qu'on avoit crue coupable.

Quelle douce jouissance pour un écrivain qui veut allier le respect avec la reconnoissance devenus dans cette histoire deux écueils contre lesquels il étoit facile d'aller se briser, de rencontrer la vérité ! vérité qui, en rendant hommage à ces deux sentimens, sait présenter la chaîne des faits, sans offenser la digité de l'un et sans blesser la délicatesse de l'autre.

Le cardinal de Rohan n'étoit encore que coadjuteur de Strasbourg, lorsque Marie-Antoinette arriva en France pour y épouser le dauphin. M. le coadjuteur, tenant la place de son oncle, le cardinal Constantin de Rohan, alors malade, reçut la dauphine à Strasbourg, et la complimenta à la tête des grands comtes de la cathédrale et du clergé. Ce fait détruit l'anachronisme du premier mémoire de madame de Lamotte qui, dans la vue d'alimenter la curiosité des lecteurs par un récit romanesque, n'a pas craint de mentir au public, en disant que la connoissance du cardinal avec la dauphine datoit du temps de son ambassade à Vienne; tandis

qu'il est de toute notoriété que cette ambassade n'a eu lieu qu'en janvier 1772, trois ans après le mariage de Marie-Antoinette. Quand le prince Louis de Rohan partit pour cette ambassade, il prit congé de la dauphine, lui demanda ses ordres pour l'impératrice-reine et pour l'empereur, et en fut alors reçu et accueilli avec bonté. Rien n'avoit encore provoqué la haine de cette princesse dont l'affabilité charmoit tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher. C'est de Vienne même qu'est parti le trait dont le cœur de Marie-Antoinette a été si profondément blessé. Elle n'étoit encore que dauphine, lorsqu'un convive des orgies nocturnes de Louis XV et de madame du Barry vint l'assurer que M. le coadjuteur avoit à Vienne une correspondance particulière avec la maîtresse du roi; que dans cette correspondance l'ambassadeur s'égayoit avec une liberté peu décente sur le caractère et la conduite de l'impératrice Marie-Thérèse; qu'au souper du roi, il avoit été lu tout haut, par madame du Barry, une lettre de la main du coadjuteur écrite à elle-même. Marie-Thérèse y étoit représentée tenant d'une main un mouchoir pour essuyer ses larmes versées sur les malheurs de la Pologne, tandis qu'elle étendoit l'autre pour concourir au partage de ce royaume. Quelles pouvoient être les vues

de l'auteur, bien connu, de cette délation pour se la permettre? Vouloit-il perdre dans l'esprit de la reine future un homme qui avoit la perspective de la plus brillante carrière? Je n'ai pas le droit de scruter son cœur. Supplanter un homme dont le nom et les qualités nous offusquent, n'est dans la pensée du courtisan qu'un de ces jeux ordinaires dont on s'applaudit; le blâme n'est que pour celui qui échoue : tant la perversité a fait de progrès dans les cœurs.

Quoi qu'il en soit, le délateur disoit une vérité, et pouvoit même être de bonne foi sur le mensonge qui rendoit cette vérité odieuse. La lettre avec le trait du mouchoir étoit vraie; mais cette lettre n'étoit point écrite à madame du Barry, et voilà en quoi consistoit le mensonge. Le prince Louis de Rohan n'avoit, en aucun temps, imaginé d'écrire à cette femme, avec laquelle il n'a jamais eu de relation : c'étoit, d'après ses instructions secrètes, une lettre particulière, séparée de la dépêche officielle écrite au duc d'Aiguillon pour être communiquée au roi seul. Ce monarque avoit désiré connoître les particularités les plus intimes de l'intérieur de Marie-Thérèse : on ne conçoit pas quel a pu être le but du duc d'Aiguillon en abandonnant cette lettre à la comtesse du Barry qui, de fait, la tira de son portefeuille et la lut elle-même au souper

du roi. On n'ose soupçonner une méchanceté; elle est trop noire : mais c'est au moins une imprudence impardonnable.

Quoi qu'il en soit, la dauphine persuadée que le coadjuteur s'étoit abaissé jusqu'à briguer, par de telles relations, la faveur de la favorite, conçut pour lui, dès ce moment, un éloignement et un dédain dont elle n'a jamais cessé de donner des preuves à ce prince par sa conduite envers lui. Un pareil procédé lui parut indigne de la naissance et de l'état d'un prince ecclésiastique. Son tendre attachement pour l'impératrice sa mère augmentoit encore le sentiment de son indignation contre ce qu'elle appeloit la *poire d'ingratitude* du prince de Rohan qui avoit reçu de Marie-Thérèse, à Vienne, les témoignages de la plus grande bienveillance, et avoit été l'objet d'attentions marquées. Est-il étonnant qu'ainsi affectée, et sans avoir jamais été désabusée, Marie-Antoinette ait constamment agi pour éloigner le prince Louis des places de la cour, où l'appeloient son nom, son rang, les services de sa maison et ses qualités personnelles? Comment ce prince n'a-t-il pas vu que toutes ses tentatives, afin de regagner la bienveillance qu'il avoit perdue, seroient parfaitement inutiles? Comment n'a-t-il pas calculé qu'après ses infructueuses démarches, pour désabuser cette princesse, il étoit plus di-

gne de lui de rester toujours dans les bornes du respect, plutôt que de s'exposer au tourment perpétuel d'imaginer les moyens de regagner des bonnes grâces dont la privation ne l'avoit pas empêché d'être tout ce qu'il convenoit qu'il fût pour sa gloire et son bonheur? Ce n'est donc point distraire le lecteur du sujet que je traite, que d'attirer un moment son attention sur tout ce qu'a fait Marie-Antoinette, antérieurement au procès du collier, pour écarter le prince Louis de Rohan de toutes les places et dignités de la cour, auxquelles il pouvoit raisonnablement aspirer. Nous allons donc faire voir ce prince luttant sans cesse contre la reine, hautement déclarée contre lui, parvenir néanmoins, contre le vœu de cette princesse, à la place de grand-aumônier de France, au cardinalat; obtenir ensuite l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, et être élu proviseur de Sorbonne. Si au faîte des honneurs et de la fortune, il avoit voulu mettre des bornes à ses prétentions, il auroit glorieusement joui de la plus grande considération; et le malheureux procès du collier, qui a empoisonné les plus beaux jours de sa vie, n'auroit jamais eu lieu.

L'expectative de la grande-aumônerie avoit été promise par Louis XV à la comtesse de Marsan, sœur du prince de Soubise, pour le prince Louis de Rohan, son

cousin. Cette princesse, née Rohan, veuve d'un prince de la maison de Lorraine, étoit
mtesse de gouvernante des enfans de France. Avec un caractère aussi plein de noblesse et d'énergie que le sien, elle étoit digne de présider à une éducation aussi auguste : ses rares vertus et son inflexible probité lui attiroient l'estime du roi et les respects de la cour ; elle ne voulut accepter de Louis XV, pour prix de ses services, que la seule et unique grâce de l'expectative de la grande-aumônerie de France. Ce monarque la lui assura par un écrit signé de sa main. A l'avènement de Louis XVI à la couronne, la comtesse de Marsan, qui avoit élevé ce monarque, ne tarda pas à remettre la place de gouvernante à sa nièce, la princesse de Guémenée. On lui en conserva les honneurs et les prérogatives ; mais toujours désintéressée, elle renonça au traitement annuel de quatre-vingt mille livres qui lui étoit, d'après l'usage, légitimement dû. Elle ne demanda à Louis XVI, pour toute récompense, que la confirmation de la grâce que son grand-père avoit accordée au prince Louis de Rohan, et dont elle représenta l'écrit. Le roi n'hésita pas à donner sa parole royale de ratifier cette promesse.

ardinal de
e-Aymon. Cette place éminente, successivement occupée par les cardinaux Armand de Rohan et Armand de Rohan-Soubise, avoit, à la

mort de ce dernier, passé sur d'autres têtes; elle étoit actuellement au cardinal de la Roche-Aymon, qui d'évêque *in partibus* de Sarep étoit successivement parvenu à l'évêché de Lavaur, à l'archevêché de Toulouse, à ceux de Narbonne et de Reims, à la grande-aumônerie de France, au cardinalat, enfin au ministère de la feuille des bénéfices. Ce prélat dut son étrange élévation non à son esprit peu cultivé, encore moins à ses vertus assez équivoques, mais à des circonstances heureuses pour lui, qui le firent présider aux assemblées du clergé dans des momens critiques où la cour demandoit une augmentation considérable au don gratuit. Il la dut surtout à son caractère plein de souplesse, disposé à toujours adopter les principes du jour et prendre l'attitude convenable à ceux qui avoient à la cour la faveur et le crédit dominant. Lors de sa nomination à la grande-aumônerie, la maison de Rohan avoit rejeté avec hauteur les avances qu'il fit pour faire oublier la préférence qu'on lui donna sur le prince Louis, que Louis XV trouvoit encore trop jeune. Mécontent des procédés de cette maison, et sachant qu'on désignoit le prince Louis de Rohan pour lui succéder, il employa tous les ressorts de son intrigante politique, pour se faire donner pour successeur l'abbé de Talleyrand, qu'il fit son coadjuteur à

l'archevêché de Reims : mais la comtesse de Marsan, munie de la parole royale de Louis XVI, fit échouer toutes ses démarches. Dès lors on regarda la grande-aumônerie comme l'apanage du coadjuteur de Strasbourg. On ne doutoit plus dans sa maison qu'à la mort du grand-aumônier, il ne fût revêtu de cette dignité.

La reine, dont le plan étoit d'éloigner le prince Louis de Rohan de la cour, entreprit de faire changer ces dispositions. Elle avoit connoissance de la promesse faite à la comtesse de Marsan; mais elle crut qu'il ne lui seroit pas difficile de concilier les égards dus à une telle promesse et son désir véhément d'en empêcher l'effet. Au moment où une maladie grave menaçoit les jours du cardinal de la Roche-Aymon, la reine crut devoir donner au roi quelques éclaircissemens sur la personne désignée comme successeur du grand-aumônier; elle lui peignit le prince Louis de Rohan sous des couleurs si défavorables, qu'elle parvint à inspirer au roi de l'éloignement pour ce dernier; mais comment indisposer une maison qui tenoit un des premiers rangs à la cour, et avoit toujours bien mérité de l'Etat? Comment manquer à la parole royale donnée à une personne de la plus haute naissance, et dont les services importans repoussoient un désagrément aussi marqué?

Ces réflexions du roi, nées de son amour pour la justice et de son attachement sincère pour madame de Marsan, ajoutoient encore à sa perplexité. La reine trouva le moyen de les faire évanouir. Il fut donc convenu que le coadjuteur de Strasbourg ne seroit pas grand-aumônier, et qu'on prendroit des arrangemens pour satisfaire la maison de Rohan, et ne pas indisposer la comtesse de Marsan. La reine s'applaudit de ce succès, mais crut devoir en garder le secret que le roi révéla au comte de Maurepas. Le ministre ne dissimula pas tous les assauts qu'il auroit à soutenir de la part d'une femme du caractère de son ancienne gouvernante. Le ministre aimoit d'ailleurs la maison de Rohan; il ne crut pas manquer à la confidence du souverain en donnant avec prudence l'éveil de ce qui s'étoit ainsi tramé dans le silence. Ce fut à moi qu'il s'adressa pour en faire confidence à la comtesse de Marsan : cette princesse en fut vivement émue, mais non pas ébranlée. Son âme, en une telle circonstance, sembloit se mettre au niveau de la dignité qui lui convenoit pour diriger ses démarches et mesurer ses paroles : elle ne confia ce secret qu'au prince de Soubise, son frère, et au prince Louis, et je fus chargé d'en aller informer, avec les nuances convenues, la princesse de Guémenée qui, dans les bonnes

oui, vous-même, qui ne voudrez pas qu'il soit dit que vous avez manqué solennellement à votre parole donnée pour services rendus. Une simple répugnance n'est pas un titre pour y manquer.

LE ROI. Je ne manque point à ma parole; je vous ai promis la place; je vous la donne pour son frère le prince Ferdinand; la maison de Rohan n'a pas à se plaindre.

MADAME DE MARSAN. Beaucoup, sire; oui, beaucoup, si le coadjuteur n'est pas grand-aumônier. C'est pour lui seul et non pour son frère que j'ai demandé et obtenu cette place. Votre promesse est formelle; je l'ai rendue publique : j'en suis garante vis-à-vis la maison de Rohan. Votre majesté voudroit-elle, pour une répugnance, déshonorer le coadjuteur, et l'exposer au blâme d'avoir encouru votre disgrâce sans délit connu?

LE ROI. Eh bien, je lui donnerai une grâce marquante pour repousser cette opinion. Voulez-vous pour lui ma nomination au cardinalat?

MADAME DE MARSAN. Non, sire, non; nulle grâce ne peut entrer en compensation de celle qui est revêtue du sceau de votre parole royale, à laquelle seule j'attache le prix de mes services et des soins que j'ai prodigués à votre enfance.

LE ROI. Je ne le puis plus : j'en ai donné ma parole à la reine.

MADAME DE MARSAN. Je respecte, sire, les volontés de la reine ; mais votre majesté ne peut avoir deux paroles : la reine ne voudra pas que, par complaisance pour elle, le roi fasse ce que la menace d'une mort certaine ne feroit pas faire au dernier gentilhomme de son royaume. Si la parole d'un gentilhomme est sacrée au point qu'on ne puisse y manquer sans déshonneur, que doit être celle d'un roi? Je prends donc la respectueuse liberté d'assurer votre majesté qu'ayant publié la parole qui m'a été donnée par elle, je me trouverai dans l'impérieuse nécessité de publier également que le roi n'y a manqué que pour complaire à la reine : le roi ne voudra pas s'exposer à un blâme de cette nature.

LE ROI. Voulez-vous donc, ma cousine, me forcer à placer malgré moi dans ma maison un homme qui me déplait et qui déplait souverainement à la reine?

MADAME DE MARSAN. Non, sire, je n'invoque aujourd'hui que votre loyauté et votre justice. Nommez le coadjuteur grand-aumônier; vous vous le devez à vous-même ; mais il ne doit pas garder cette place malgré vous. Voici donc à quoi je m'engage pour lui et pour toute la maison de Rohan : si, dans deux ans, mon cousin n'a pas le bon-

heur de dissiper par sa bonne conduite et par ses services la déplaisance de votre majesté et de mériter ses bontés, il donnera sa démission et ne paroîtra plus à votre cour ; si le roi l'exige, il lui remettra lui-même cette promesse secrète par écrit au moment de sa nomination.

Le prince Louis Rohan, grand-mônier de France.

Le roi, pressé par de si vives instances, se rendit enfin : « Eh bien! dit-il, puisque » vous l'exigez ainsi, je le nomme à regret ; » mais aux conditions que vous proposez » vous-même. »

Louis XVI n'eut pas plus tôt prononcé ce mot, qu'il parut moins contraint et plus à son aise. La comtesse de Marsan manifesta avec effusion et toujours avec sa dignité ordinaire le sentiment de sa reconnoissance. Elle se hâta ensuite d'annoncer à ses parens l'heureuse issue de son entretien avec le roi ; mais elle ne confia le secret des conditions qu'au coadjuteur et à moi. Le prince Louis de Rohan fut nommé : le jour même il remit au roi la promesse convenue. La reine fit éclater son mécontentement chez le roi et dans son intérieur, et il fut aisé de s'apercevoir combien lui étoit pénible la victoire remportée sur elle par la comtesse de Marsan.

Ce triomphe du coadjuteur ne fit que concentrer dans le cœur ulcéré de la reine, les sentimens de dédain qu'elle lui avoit

voués. Cette princesse affectoit même de le faire remarquer, et quand le nouveau grand-aumônier eut l'honneur d'aller à son audience pour les remercîmens d'usage, elle le reçut avec un air si froid et une dignité si imposante, que tous les spectateurs furent bien persuadés que ce prince avoit encouru sa disgrâce. J'en ai déjà fait connoître la cause; et tout, jusqu'alors, avoit été inutilement tenté de la part du cardinal depuis son retour de Vienne pour obtenir de la reine une audience particulière, et mettre sous les yeux de sa majesté les preuves de son innocence : mais Marie-Antoinette fut inflexible et toujours inaccessible. En vain le grand-aumônier lui écrivit-il jusqu'à trois fois; ses lettres, il le sut à n'en pouvoir douter, ne furent jamais lues; elles ne furent pas même ouvertes : en vain employa-t-il la médiation de personnes à qui la reine donnoit des marques particulières de bonté et d'amitié; en vain eut-il recours à Joseph II, lors de son voyage en France, pour être autorisé à présenter son apologie; les réponses annoncèrent une volonté bien décidée à ne jamais se porter à aucune voie de rapprochement et de réconciliation. Une pareille persévérance étoit l'effet de la profonde sensation qu'avoit faite la prétendue lettre à madame du Barry, ainsi que les insinuations souvent répétées des ennemis

du prince Louis. Le grand-aumônier avoit autour de la reine, non-seulement des ennemis de sa maison, mais encore des ennemis personnels : ils entretenoient et attisoient sans cesse ce foyer d'animosité, dans la vue d'éloigner le prince Louis de Rohan de tout ce qui pouvoit lui accorder à la cour un crédit trop prépondérant.

La reine n'ayant pu empêcher le coadjuteur d'être grand-aumônier, se hâta de mettre des obstacles au cardinalat qui en étoit la suite ordinaire. Il étoit d'usage que le roi procurât la pourpre romaine à son grand-aumônier en lui donnant sa nomination au chapeau. La reine, qui vouloit le priver de cette dignité, obtint cette faveur pour M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. La maison de Rohan qui ne comptoit presque les ecclésiastiques de son nom que par la dignité de grand-aumônier et le cardinalat, ressentit vivement tout le désagrément de cette privation : j'entrepris d'y suppléer par une autre nomination.

Le prince Louis, pendant son ambassade de Vienne, avoit eu l'occasion de rendre personnellement au roi de Pologne des services importans, que son frère le prince Poniatowski, lieutenant-général des armées impériales, ne lui avoit pas laissé ignorer. Le roi de Pologne en avoit même marqué sa sensibilité. L'abbé de Broglie,

évêque de Noyon, qui avoit depuis long-temps la nomination de Pologne que lui avoit procurée son frère le comte de Broglie, lorsqu'il étoit ambassadeur à Varsovie, languissoit depuis long-temps dans cette attente, parce que la mort successive de plusieurs papes retardoit la nomination des couronnes. Ce prélat étoit alors attaqué d'une maladie de poitrine qui le minoit sensiblement, et il sembloit probable que sa mort devanceroit la nomination des souverains. Mon zèle et mon dévouement pour le grand-aumônier, me suggérèrent l'idée de faire des tentatives afin de lui faire obtenir ce chapeau, dans le cas où l'évêque de Noyon viendroit à mourir. Le prince Louis étant l'ami intime de l'abbé de Broglie, je ne crus pas, connoissant sa délicatesse, devoir lui parler de mon projet; je ne le confiai qu'à madame Geoffrin, dont les bons offices m'étoient nécessaires pour le succès. Madame Geoffrin, comme on a pu le voir précédemment, pouvoit tout obtenir du roi Stanislas Poniatowski; elle aimoit le prince Louis; c'étoit pour elle un vrai plaisir d'obliger ses amis; elle en saisit avec empressement l'occasion. Le roi de Pologne parut charmé de celle qu'on lui offroit d'accorder à un prince qu'il estimoit, une dignité qui convenoit à sa haute naissance. La seule condition, en cas de mort de l'é-

Le prince Louis de Rohan, cardinal.

vêque de Noyon, fut que le roi Louis XVI y donneroit son agrément. Je m'empressai de communiquer cette réponse, écrite de la main du roi Stanislas, au comte de Maurepas: c'étoit par lui seul qu'il étoit possible d'obtenir le consentement de Louis XVI, avant que la reine pût s'y opposer. Je fus bien accueilli. Ce principal ministre approuva mes démarches; et ses bons offices obtinrent dans un moment favorable l'agrément de sa majesté et le secret : alors, seulement, je rendis compte au grand-aumônier de ma négociation. Il étoit temps de prendre toutes ces précautions; le mauvais état de la santé de l'évêque de Noyon empirant tous les jours, donna l'éveil à d'autres maisons pour le chapeau de Pologne. Celle de Montmorency eut recours à la reine pour la prier de solliciter ce chapeau en faveur de M. de Laval de Montmorency, évêque de Metz. On ne manqua pas, pour donner plus d'activité à sa démarche, d'insinuer que le grand-aumônier ne laisseroit pas échapper un moment aussi favorable de réparer la perte qu'il avoit faite, en suppléant ainsi à la nomination dont il avoit été privé. Marie-Antoinette se hâta de faire partir très-secrètement un courrier pour Varsovie, avec une lettre très-pressante où elle disoit que cette marque de bienveillance pour la maison de Montmorency se-

roit très-agréable à Louis XVI. Le roi de Pologne, à qui madame Geoffrin avoit mandé que le roi de France avoit donné son consentement pour le grand-aumônier, fut très-étonné et très-peiné de cette nouvelle demande : sa réponse à la reine fut qu'il seroit toujours charmé de concourir à tout ce qui seroit agréable au roi Louis XVI, dont le désir, dans cette occasion, seroit la règle de sa conduite. Stanislas se hâta de prévenir madame Geoffrin de ce qui venoit de se passer, et de lui demander l'explication de cette énigme. Cette dépêche arriva par le canal du général, comte de Monet, Piémontais, l'agent secret, à Paris, du roi de Pologne. Le comte de Maurepas étoit notre boussole dans ce nouvel orage; je lui portai sur-le-champ cette lettre. Nous sûmes par lui que très-heureusement la reine gardoit le secret de sa démarche à Varsovie; qu'elle n'en avoit point encore parlé au roi, sans doute par égard pour les Broglies, tant que l'évêque de Noyon vivroit. M. de Maurepas ne nous dissimula pas que notre négociation étoit dans un véritable état de crise, et qu'elle ne pouvoit avoir une heureuse issue que dans le cas où la reine attendroit la mort de l'abbé de Broglie avant d'en parler au roi; qu'alors il nous falloit veiller avec soin, afin que lui, comte de Maurepas, averti à temps, pût parler le

premier et rappeler au roi sa promesse. Cette puissante rivalité et ces nouvelles entraves étoient bien faites pour donner de vives inquiétudes; mais le zèle, quand il est vif et dirigé vers un but honorable, puise dans les obstacles mêmes une nouvelle énergie, et sait se créer de nouveaux moyens. Je trouvai dans l'intérieur même de l'évêque de Noyon, un ami qui se chargea de nous avertir à temps. Je me rendis moi-même à poste fixe à Andresy, maison de campagne de la comtesse de Marsan, informée de notre position. Cette campagne qu'habitoit en ce moment cette princesse, étoit située entre Noyon et Versailles; j'y attendois à toute heure le courrier qu'on devoit m'y expédier en cas de mort : ce courrier arriva peu de jours après mon arrivée à Andresy. Il étoit une heure après minuit. J'étois à Versailles au chevet du lit de M. de Maurepas, à six heures du matin; ce ministre fut chez le roi avant sept : il en revint avec l'agrément signé du roi; le courrier pour Varsovie étoit en route avant neuf heures. La reine, instruite de la mort, se rendit chez le roi à dix heures. Quelle fut sa surprise, quand elle apprit que le grand-aumônier l'avoit devancée, et que le comte de Maurepas avoit eu pour ce prince le consentement du roi par écrit! Nouvelle source de mécontentement. Elle voyoit avec cha-

grin tous ses efforts inutiles pour arrêter dans la carrière des honneurs un homme qui étoit publiquement dans sa disgrâce.

Cette même disgrâce n'empêcha pas le grand-aumônier d'ajouter encore à ses dignités et à ses honneurs la riche abbaye de Saint-Wast d'Arras, et la place très-ambitionnée de proviseur de Sorbonne. Pourquoi tairois-je ici la manière dont je m'y pris pour lui procurer l'un et l'autre? Ces sortes de détails semblent, il est vrai, des épisodes qui n'ont pas un rapport direct au but proposé; mais dans des mémoires de la nature de ceux-ci, ce n'est pas s'écarter de sa route que d'attirer un moment l'attention sur le jeu des moyens qu'on est souvent obligé de mettre en activité dans les cours: on en connoîtra mieux le caractère des grands personnages qui sont en scène dans cette quatrième section : dans le compte rendu de la marche d'une armée on ne doit pas omettre les succès des avant-postes et des corps détachés. D'ailleurs il fallut ici louvoyer et lutter encore contre la reine toujours prête à s'opposer à l'agrandissement du grand-aumônier.

Le prince Louis de Rohan avoit successivement obtenu pour son ambassade à Vienne, pour la grande-aumônerie, et pour le cardinalat, des pensions sur la caisse des économats qui montoient annuellement à

cent cinquante-sept mille livres ; ce traitement n'étoit que momentané; il ne devoit durer qu'un an, au delà de la jouissance de l'évêché de Strasbourg ; mais à peine ce prince en fut-il en possession qu'un fâcheux accident réduisit en cendres le palais et tout le mobilier de sa magnifique résidence de Saverne : il faillit lui-même être la victime de l'incendie ; il n'y échappa qu'en se sauvant en chemise à travers les flammes, au milieu des débris qui tomboient de toutes parts; il dut son salut à son chien qui couchoit dans sa chambre et qui l'éveilla par ses hurlemens. Cet accident le réduisit aux plus fâcheuses extrémités : outre une immense habitation, il perdoit un mobilier très-considérable ; son traitement annuel sur les économats, alloit cesser; dès lors l'évêché de Strasbourg et deux abbayes dont le revenu net pouvoit se monter à cent mille livres, n'étoit plus suffisant ni pour amortir des dettes exorbitantes contractées pendant l'ambassade de Vienne, ni pour l'entretien convenable de sa maison et réparer les dommages de l'incendie. Il m'écrivit de Saverne afin de solliciter la continuation de son traitement sur les économats, seulement pendant deux ans. Les tentatives les plus pressantes et les mieux motivées furent infructueuses : le ministre de la feuille, l'évêque d'Autun, depuis ar-

chevêque de Lyon, et le directeur-général des économats, M. de Marville, conseiller d'Etat, furent inflexibles, et crurent ainsi faire leur cour à la reine; toute la sensibilité et la bonne volonté du comte de Maurepas avoient échoué : la reine avoit obtenu du roi qu'aucune nouvelle grâce ne seroit accordée au cardinal de Rohan.

Le cardinal Rohan, abbé St.-Waast d'Arras.

Tel étoit l'état des choses, quand je formai le projet de procurer au cardinal grand-aumônier une grâce double de celle qui étoit refusée, et à vie. L'abbaye de Saint-Waast d'Arras valoit cent mille écus; elle étoit possédée par un moine déjà âgé; d'après les concordats, elle ne pouvoit être donnée qu'à un religieux de la maison de Saint-Waast, et sous le bon plaisir du roi, ou à un cardinal. Le grand-oncle du cardinal de Rohan en avoit joui; tous les cardinaux français étoient bien pourvus; le ministre de la feuille n'avoit aucun intérêt à s'y opposer, et pour mieux entraîner son consentement, il entroit dans mon plan de lui rendre l'abbaye de Montaujour qu'il désiroit pour en doter de pauvres évêchés de Provence. D'ailleurs ma demande se bornoit à une expectative. Le plus difficile étoit de mettre le comte de Maurepas à portée de ne trouver aucun obstacle du côté du roi et de la reine. J'imaginai de mettre en jeu la politique : je supposai que les peuples de la

petite souveraineté de l'évêché de Strasbourg, au delà du Rhin, sollicitoient le cardinal de Rohan de venir établir sa résidence au milieu d'eux; qu'ils se chargeoient de tous les frais de translation et de construction; que cette proposition, très-séduisante pour un prince qui aimoit à trancher du souverain, seroit infailliblement acceptée, si l'on ne mettoit le cardinal de Rohan en état de réparer son palais incendié; que cette translation entraîneroit deux inconvéniens majeurs : le premier, de faire de Saverne, ville du second ordre en Alsace, un village, par la translation du tribunal de la régence, de la chambre des comptes, de la chancellerie et de tout ce qui compose la nombreuse suite des évêques, princes de Strasbourg. Le second inconvénient seroit d'habituer les évêques de Strasbourg, résidant en Empire, à se tourner du côté de la cour de Vienne, et à lui donner leurs voix à la diète de Ratisbonne; tandis qu'il étoit au contraire de la bonne politique que ce suffrage fût toujours à la disposition de notre cour. Je rédigeai un mémoire d'après ces principes : il devoit être censé envoyé par les magistrats de la ville de Saverne, alarmés d'un arrangement qui alloit réduire leur ville dans une espèce d'anéantissement. Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, devoit en rendre compte

au roi, et marquer de l'inquiétude : alors le comte de Maurepas présent et consulté devoit de lui-même proposer l'expectative de l'abbaye de Saint-Wast, comme une découverte heureuse, puisqu'elle ne pouvoit être donnée qu'à un religieux ou à un cardinal; que par un tel arrangement, qui ne coûtoit pas un sou au roi, on paroit à tous les inconvéniens. Les comtes de Maurepas et de Vergennes, favorablement disposés pour le cardinal de Rohan, approuvèrent ce stratagème et voulurent bien s'y prêter : la chose fut ainsi proposée au roi et promptement agréée. Le ministre de la feuille, qui n'en fut prévenu qu'après l'agrément du roi, n'osa s'y opposer : seulement il fut strictement recommandé d'en garder le secret jusqu'à la vacance de l'abbaye. Je ne le confiai même pas par lettre au cardinal; j'attendis son retour d'Alsace : ce fut une annonce bien agréable pour ce prince qui ne s'en doutoit pas, et étoit encore profondément peiné du refus essuyé pour la prolongation de sa pension sur la caisse des économats. L'abbaye de Saint-Wast ne tarda pas à vaquer : le grand-aumônier ajouta ainsi ce riche bénéfice à son évêché en rendant l'abbaye de Montaujour. En promettant de rendre cette abbaye, j'avois stipulé que M. le cardinal seroit libéré des réparations; ce qui devenoit un bienfait, car ces réparations,

négligées depuis très-long-temps, étoient très-urgentes, et se seroient portées à des sommes considérables.

Le cardinal, proviseur de Sorbonne.

La place de proviseur de Sorbonne étoit vacante par la mort de M. de Beaumont, archevêque de Paris : elle avoit été occupée avant par le cardinal de Fleury, premier ministre, et par le cardinal Armand de Rohan, évêque de Strasbourg. Nos cardinaux briguoient à l'envi l'honneur de se trouver à la tête d'une maison célèbre, le sanctuaire des études théologiques et le rempart de la religion. Cette place est à la nomination des ecclésiastiques, licenciés et docteurs de la maison et société de Sorbonne. Trois concurrens, membres de cette société, se mirent sur les rangs : le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, le prince Ferdinand de Rohan, alors archevêque de Bordeaux, et ensuite de Cambrai, et l'archevêque de Toulouse, de Brienne, devenu principal ministre, archevêque de Sens, cardinal de Loménie et ensuite apostat.

Les anciens de Sorbonne vinrent m'avertir qu'il s'élevoit secrètement un parti en faveur du cardinal grand-aumônier ; que son nom, son personnel et ses dignités le faisoient désirer, quoiqu'il ne fût pas de la maison de Sorbonne ; qu'on désiroit éloigner l'archevêque de Toulouse ; qu'on verroit

volontiers le prince Ferdinand de Rohan, mais qu'on étoit sûr qu'il ne l'emporteroit pas sur ses deux concurrens; que très-probablement la pluralité se porteroit vers le cardinal de la Rochefoucauld; que cette pluralité seroit plus que balancée, si le prince Ferdinand vouloit se désister et voter avec ses partisans, en faveur de son frère; qu'on prendroit alors des précautions pour paralyser le parti du cardinal de la Rochefoucauld, et décider l'élection en faveur du prince Louis de Rohan. Avant de me permettre aucune démarche, j'eus un entretien avec le prince Ferdinand, qui d'après les ouvertures qui m'avoient été faites, n'hésita pas un moment à favoriser l'élection de son frère. Le cardinal de Rohan étoit en Alsace dans son évêché; je lui écrivis pour être autorisé à agir en son nom, sans le compromettre : il acquiesça avec peine à mes instances, dans la conviction du peu de succès de cette tentative.

Dès que mes démarches furent connues, l'archevêque de Toulouse se désista, et se porta avec son parti vers le cardinal de la Rochefoucauld : celui du prince Ferdinand, qui votoit pour son frère, ne parut pas inquiéter les partisans qui nous étoient opposés, parce qu'on ignoroit le vœu de plusieurs qui, d'après les conventions, devoient rester neutres. Dès que la reine apprit que le cardinal

de Rohan étoit sur les rangs, elle autorisa l'abbé de Vermond, docteur en Sorbonne, à solliciter, au nom de sa majesté, des suffrages pour le cardinal de la Rochefoucauld. L'archevêque de Toulouse parla aussi au nom de cette princesse : l'évêque d'Autun, ministre de la feuille des bénéfices, ne laissa même pas ignorer qu'on auroit des égards pour ceux qui voteroient d'après une aussi auguste recommandation. Le cardinal de la Rochefoucauld, jouissant d'une juste réputation de bienfaisance, si recommandable par ses vertus épiscopales comme par sa bonhomie, avoit un puissant levier pour enlever les suffrages, c'étoit son abbaye de Cluni, dont la collation de riches bénéfices simples étoit considérable. Le nom de la reine étoit d'un bien grand poids dans cette balance. Voilà les obstacles qu'il falloit vaincre. Notre politique fut de laisser croire, jusqu'au moment du scrutin, au parti de la Rochefoucauld, qu'il étoit le dominant; on entra dans la salle de l'élection avec cette persuasion ; mais trois voix qu'on croyoit devoir être nulles, ne voulant, par des considérations particulières, prendre parti ni pour ni contre, et deux autres qu'on n'attendoit pas, survenant tout à coup au moment de l'assemblée, donnèrent au cardinal de Rohan une pluralité décisive : il fut proclamé proviseur au grand mécontentement

de la reine : le cardinal de la Rochefoucauld en le félicitant un jour avec loyauté sur sa victoire, lui dit : « Vos troupes légères ont » mieux manœuvré que les miennes. »

Telle étoit la position brillante où se trouvoit le cardinal de Rohan malgré tous les obstacles qu'une reine puissante et adorée avoit mis à son élévation : étant si bien, il voulut encore être mieux, et par-là il ouvrit l'abîme où nous allons le voir se précipiter. Avoir encouru la disgrâce de la reine étoit pour son âme un tourment perpétuel : la réunion de tant de dignités, d'honneurs et de richesses, n'avoit-elle pas de quoi l'en dédommager? Comme grand-aumônier de France, il se trouvoit à la tête de l'épiscopat et du clergé; aucun évêque ne pouvoit parvenir au roi que par son ministère; il avoit seul, avec le monarque, un travail indépendant de tout autre ministre; les places d'aumônier du roi, au nombre de huit, que l'on ne quittoit que pour être évêque, celles de chapelains qui procuroient de bons bénéfices, étoient à sa disposition; il avoit près de cent bourses à donner dans les colléges de Louis-le-Grand, de Navarre et de Sainte-Barbe, à Paris; toutes les pensions et gratifications sur la caisse des aumônes du roi, toutes les places et pensions sur les Quinze-Vingts étoient à sa nomination : que lui manquoit-il donc pour jouir

de la plus haute considération? et cependant toutes ces jouissances étoient empoisonnées par le chagrin profond que lui causoit l'inimitié de la reine. Enfin, il crut trouver dans les liaisons qui lui sont devenues si fatales, et dans le fameux collier du prix de dix-huit cent mille livres, un moyen infaillible de regagner les bonnes grâces de la souveraine : ce but étoit devenu le seul objet de ses désirs ; il s'y portoit avec un tel abandon, qu'on ne peut excuser l'incroyable crédulité dont nous allons le voir le triste jouet, qu'en disant que cette passion si vive, dont le motif étoit louable, puisqu'il s'agissoit de se justifier, lui avoit tellement fasciné les yeux, qu'avec beaucoup d'esprit et de pénétration, il n'a pas vu les piéges que lui a tendus la plus scélérate et la plus infernale cupidité.

La comtesse de la Motte, qui va jouer un si grand rôle sur ce théâtre dans le drame dont les lamentables scènes vont se succéder, étoit née en Champagne sous le chaume et dans l'indigence : c'étoit ou un écart de l'aveugle fortune ou un effet du malheur; car elle a prouvé depuis qu'elle descendoit par la branche des comtes de Saint-Remy, de la maison royale de Valois. Le généalogiste d'Hozier lui en avoit donné un certificat. Cette auguste origine n'avoit pas beaucoup amélioré sa situation. Elle de-

vint l'épouse de M. de la Motte, gentilhomme et simple gendarme : leurs communes ressources étoient très-médiocres. Le besoin ne nous avilit pas aux yeux de l'homme bienfaisant quand il n'est pas le fruit de l'inconduite. C'est sous ce point de vue qu'elle se présenta au grand-aumônier pour intéresser sa générosité, et en même temps pour lui demander ses bons offices auprès du roi. La comtesse de la Motte, sans avoir l'éclat de la beauté, se trouvoit parée de toutes les grâces de la jeunesse ; sa physionomie étoit spirituelle et attrayante ; elle s'énonçoit avec facilité ; un air de bonne foi dans ses récits mettoit la persuasion sur ses lèvres : nous verrons bientôt que ces dehors séduisans cachoient l'âme et les talens magiques de Circé.

La comtesse de la Motte.

La naissance et les malheurs d'une descendante des Valois firent, sur l'âme noble et compatissante du cardinal de Rohan, la plus profonde sensation ; c'eût été pour lui un bonheur de la placer au niveau de ses aïeux ; mais les finances du roi ne permettant pas dans les circonstances de largesses proportionnées à un si beau nom, il ne put lui procurer que de légers secours pour l'arracher aux besoins du moment. Cette femme adroite et insinuante jugea bientôt l'âme de son bienfaiteur susceptible des fortes impressions qu'elle pouvoit

y faire naître. La reconnoissance et des besoins renaissans renouveloient souvent ses visites et ses entretiens : elle s'aperçut que sa présence inspiroit un grand intérêt au cardinal qui suivoit l'impulsion de sa sensibilité. Son éminence lui conseilla de s'adresser directement à la reine, présumant que cette princesse généreuse, frappée du contraste qui existoit entre sa fortune actuelle et sa naissance, trouveroit sûrement les moyens de l'arracher à sa trop pénible situation. Le cardinal, en avouant qu'il ne pouvoit lui procurer une entrevue avec la reine, porta, dans différens entretiens qui se succédèrent, l'excès de la confiance jusqu'à lui peindre le chagrin profond qu'il éprouvoit d'avoir encouru la haine de sa souveraine : c'étoit, disoit-il, pour son cœur une amertume habituelle qui empoisonnoit ses plus beaux jours. Une pareille confidence devint l'infernale étincelle qui causa le plus désastreux incendie : cette confidence fit éclore un plan de séduction dont les annales des sottises humaines nous offrent bien peu d'exemples. Voici l'esquisse de ce plan. Madame de la Motte entreprit de persuader au cardinal qu'elle étoit parvenue à s'immiscer dans l'intime familiarité de la reine: que, pénétrée des rares qualités qu'elle avoit découvertes dans l'âme du grand-

aumônier, elle en avoit parlé à cette princesse si souvent et avec tant d'effusion, qu'elle avoit dissipé successivement ses préventions, et fait renaître en elle le désir de rendre ses bonnes grâces au cardinal; que ses insinuations avoient tant de succès, que Marie-Antoinette permettoit au prince de lui adresser sa justification, et ensuite qu'elle désiroit avoir avec lui une correspondance par écrit qui seroit secrète jusqu'au moment favorable pour manifester hautement son retour et sa bienveillance; que la comtesse de la Motte seroit l'intermédiaire de cette correspondance, dont les suites et les effets devoient nécessairement placer le cardinal au sommet de la faveur et du crédit.

Qu'une femme de vingt-cinq à trente ans conçoive un projet de cette nature; qu'un prince et un cardinal de cinquante ans y croie et se jette tête baissée dans tous les piéges qui en ont été la suite, c'est un de ces phénomènes que la postérité auroit peine à croire, si les calculs de l'intelligence humaine n'en trouvoient la possibilité dans l'ascendant de la plus noire scélératesse sur la bonne foi trop crédule. Une conception capable d'enfanter des embûches de ce genre, est nécessairement mue par une grande cupidité; aussi la comtesse de la Motte vit-elle dans l'extrême crédulité

de son bienfaiteur un trésor où elle pourroit puiser de quoi se mettre à l'abri du besoin, et se passer des protections devant lesquelles elle se traînoit si infructueusement.

Ici commencèrent à s'attacher les anneaux de cette chaîne inconcevable qui enlaça et entraîna tellement le cardinal, qu'après même être tombé dans l'abîme où l'avoit précipité sa confiance, il ne vouloit pas encore se persuader qu'il avoit été trompé par madame de la Motte. « Que d'actions de » grâces, mon prince, j'ai à vous rendre, » dit un jour cette femme à M. le cardinal, » de m'avoir donné le conseil de présenter » directement à la reine le tableau de mes » malheurs ! j'étois allée d'abord chez *Ma-* » *dame* pour intéresser sa bienfaisance et » sa protection ; m'y étant trouvée mal, » la reine, survenue dans ce moment, ré- » pandit sur mes maux le baume de la » générosité la plus sensible : sa majesté » m'ordonna de l'aller voir ; une seconde » visite en a fait naître une troisième, » une quatrième ; et introduite ensuite » sans étiquette par les petits appartemens, » j'ai eu le bonheur de mériter ses bontés ; » et l'accueil que m'a fait cette princesse » me fait présumer qu'elle m'a trouvée » digne de sa confiance. »

Ce début eut l'effet désiré : le cardinal

redoubla d'intérêt pour madame de la Motte; il conçut l'espérance de pouvoir, par son canal, dissiper les préventions de la reine. Depuis ce moment, les rapports que faisoit madame de la Motte furent gradués avec tant d'art, qu'ils eurent pour le grand-aumônier l'apparence de la certitude. Dès lors il ne vit plus dans l'intrigante qu'un intermédiaire en état de préparer les voies à une réconciliation après laquelle il soupirait sans cesse. Il lui indiqua les biais à employer avec adresse et avec prudence pour jeter d'abord son nom dans ses entretiens avec la reine, ensuite pour saisir les momens favorables de parler des tourmens que lui causoit une si longue disgrâce, et surtout des persévérans refus de sa majesté à ne vouloir pas lui accorder la faveur de se justifier.

Munie de ces renseignemens, madame de la Motte, attentive aux progrès de sa séduction, ne tarda pas à venir rendre compte de sa mission : elle avoit eu soin de persuader qu'elle pouvoit voir la reine tous les jours : le cardinal remarquoit dans les entretiens de madame de la Motte des saillies d'esprit qui déceloient un grand talent pour l'intrigue, et de quoi intéresser la reine : il ne trouva donc pas extraordinaire que cette princesse traitât avec bonté

une femme qui pouvoit amuser ses loisirs et lui être de quelque utilité. « J'ai heureusement, disoit-elle un jour au cardinal, saisi l'occasion de placer votre nom dans mon dernier entretien. La reine m'interrogeant avec bonté sur la vie que j'avois menée, j'ai parlé du voyage que j'ai fait à Saverne avec M. et madame de Boulainvilliers, de la sensibilité que vous avez marquée pour mon infortune, de vos démarches et de votre générosité pour diminuer mes besoins; mais surtout je me suis étendue avec complaisance sur le bien que vous faites dans votre diocèse, sur les bénédictions prodiguées par la reconnoissance dont j'avois ouï tous les jours les accens. Voyant que j'étois écoutée sans ennui, j'ai hasardé quelques mots sur le chagrin que vous causoit votre disgrâce; que vous en étiez affecté au point que votre santé s'en altéroit visiblement; que ce qui vous peinoit le plus étoit d'avoir inutilement épuisé tous les moyens de vous justifier dans l'esprit d'une souveraine devenue l'idole des Français. Eh ! comment, s'écria ici la reine, pourroit-il se laver d'une tache qui déshonore sa naissance et son état? Plus l'inculpation est grave, répliquai-je, plus il seroit digne de la justice de votre majesté de permettre qu'on mît sous ses yeux une justification qu'on assure devoir être pleine

et entière..... Mes instances ont eu leur effet : je suis autorisée à vous demander cette justification par écrit pour la présenter à la reine. » Cette autorisation, imaginée par la comtesse de la Motte et crue par le cardinal, fut pour ce prince l'aurore d'un beau jour. Bientôt son apologie écrite par lui-même et revêtue de tous les caractères propres à détruire les fâcheuses impressions qui le tourmentoient, fut confiée à madame de la Motte. Elle rapporta quelques jours après une réponse sur petit format de papier doré sur tranche, où Marie-Antoinette, dont un habile faussaire avoit tâché d'imiter l'écriture, disoit : « J'ai lu votre lettre ; je suis charmée de ne plus vous trouver coupable. Je ne puis encore vous accorder l'audience que vous désirez. Quand les circonstances le permettront, je vous en ferai prévenir. Soyez discret. » Ce peu de mots causa au cardinal un ravissement de satisfaction qu'il seroit difficile d'exprimer. Madame de la Motte fut dès lors pour lui un ange tutélaire qui aplanissoit les voies du bonheur. Elle eût pu dès ce moment obtenir de lui tout ce qu'elle auroit désiré. Dès lors sa main séductrice plaça sur les yeux du cardinal le bandeau qui intercepta les rayons de lumière qui auroient pu éclairer une âme moins préoccupée.

Afin de lier une correspondance qui nourrît l'amour-propre et les espérances du prince qu'elle aveugloit, elle l'engagea à écrire pour exprimer sa joie et sa reconnoissance. Ce fut ainsi que les lettres et les réponses se succédèrent. Cette correspondance, dont heureusement on n'a plus trouvé de vestiges, étoit graduée et nuancée dans les prétendues lettres de la reine, de manière à faire croire au cardinal qu'il étoit parvenu à inspirer à cette princesse la plus intime confiance et le plus grand intérêt. La comtesse de la Motte crut le délire assez caractérisé pour hasarder dans une lettre, soi-disant de la reine, une demande qui auroit dû causer de la suspicion. Marie-Antoinette voulant faire une bonne œuvre secrète à une famille respectable et indigente, et se trouvant alors sans fonds, chargeoit, dans cette lettre supposée, le grand-aumônier d'emprunter pour elle soixante mille livres et de les lui faire passer par madame de la Motte. M. le cardinal a avoué depuis, qu'alors aucun pressentiment n'avoit arrêté sa pensée sur un piége aussi mal tendu. Comment, en effet, se persuader que la reine, qui avoit le contrôleur-général à ses ordres, et qui, pour un acte de bienfaisance surtout, pouvoit disposer à son gré d'une pareille somme tirée du trésor royal, se déterminât à faire

faire ainsi un emprunt clandestin? Ce prince en douta si peu, que pour accélérer cet emprunt il ne craignit pas de mettre le juif Cerf-Berr dans sa confidence, lui faisant envisager dans ce service rendu promptement, la certitude d'une protection de la plus grande importance pour lui et pour sa nation. Cerf-Berr n'hésita pas à prêter cette somme ; le cardinal lui en fit son billet. L'argent fut remis à madame de la Motte qui ne tarda pas à apporter une lettre de remercîment. Dès cet instant on aperçut sensiblement plus d'aisance dans la maison de cette femme. Le cardinal, pouvant être frappé du contraste, on lui confia que les bienfaits journaliers de la reine opéroient cette heureuse métamorphose. La comtesse de la Motte, devenue la prétendue messagère d'une correspondance qu'elle avoit imaginée, avoit l'art d'y jeter et d'y développer des sentimens d'intérêt et de confiance, qui annonçant de grandes vues pour l'élévation du cardinal, étoient faits pour absorber ses pensées et ses affections : il en étoit ivre de joie. Ce commerce de lettres devint son occupation la plus suivie et la plus chère. Un pilote lancé en haute mer par un vent trompeur, mais qu'il croit favorable, déploie avec confiance toutes ses voiles et cingle avec confiance vers le port qu'il croit apercevoir; mais ce port est un ro-

cher contre lequel le vaisseau vient échouer et se briser : telle fut la destinée du prince Louis de Rohan. La persuasion la plus entière entraînoit sa volonté et précipitoit ses démarches ; tout en lui, depuis cette malheureuse persuasion, fut subordonné à cette pensée : « La reine m'a rendu ses bontés ; elle m'honore de sa confiance et de ses ordres ; la comtesse de la Motte est l'intermédiaire dont elle se sert ; je dois donc ajouter foi à tout ce qui m'arrive par elle ; je dois tout sacrifier afin de me rendre digne du choix que Marie-Antoinette paroît avoir fait de moi pour l'accomplissement de ses vues. » Que le lecteur juge de sang-froid l'effet que devoit produire sur une âme brûlante du désir de plaire à la souveraine, un levier de cette nature ; aussi, dorénavant, c'est sans examen et tête baissée que ce prince trop crédule s'engage dans tous les détours du labyrinthe où la séduction le fait entrer.

Un fâcheux hasard contribua dans le même temps à porter encore avec moins de retenue l'esprit du cardinal vers les choses extraordinaires. Je ne sais quel monstre, ennemi du bonheur des âmes honnêtes ; avoit vomi sur nos contrées un empirique enthousiaste, nouvel apôtre de la religion naturelle, qui s'emparoit despotiquement de ses prosélytes et les asservissoit. Ses opinions

religieuses sur l'Être-Suprême, sur la nature et les devoirs de l'homme exaltoient les imaginations ardentes : il enseignoit que la religion la plus digne de Dieu et de l'homme étoit celle des patriarches; qu'Adam, Seth, Enoch, Noé, Abraham, Isaac et Jacob avoient seuls bien connu la voie pour parvenir à l'intime familiarité de Dieu qui se communiquoit sans cesse à eux; qu'on ne pouvoit mériter les mêmes faveurs qu'en suivant leurs traces. Croira-t-on que cet homme, ce Cagliostro, qui faisoit le prophète et l'inspiré, persuadoit à ses initiés qu'il avoit des colloques avec l'ange de la lumière et avec l'esprit des ténèbres? On le révéroit dans sa secte comme l'oracle de la Divinité. Tous les devoirs de l'homme étoient selon lui gravés sur ce grand et éternel principe : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qui te soit fait à toi-même.* Quant aux penchans de la nature, il les canonisoit comme des émanations bienfaisantes données à l'homme pour le dédommager des maux inséparables de l'infirmité humaine; il ne blâmoit aucun culte; il vouloit même qu'on respectât le culte dominant : « La Divinité, disoit-il, préfère le culte simple et pur de la religion naturelle; mais elle ne s'offense pas de ce que les hommes y ont ajouté en différens temps, selon les circonstances et les climats, pour

adorer le Créateur et exprimer leurs actions de grâces. » Cet homme, dont la véritable origine est encore inconnue, avoit parcouru, sous différens noms, diverses contrées de l'Europe : il s'étoit fait chasser de Pétersbourg, de Varsovie et de Vienne. Voulant tenter si le sol de la France seroit plus favorable au développement de ses opinions, il débarqua tout à coup à Strasbourg. Sa manière d'être et d'exister étoit faite pour piquer la curiosité, aussi étoit-ce là son but. On ne lui connoissoit aucune espèce de ressources, aucune lettre de crédit, et néanmoins il vivoit dans la plus grande aisance ; répandant des bienfaits sur la classe indigente, sans faire une seule démarche pour se procurer la faveur des grands. S'il étoit recherché par eux, il s'élevoit à une hauteur qu'on avoit beaucoup de peine à atteindre, et si alors il daignoit s'abaisser pour les accueillir, on regardoit cet accueil comme une grâce dont on étoit flatté. Il préparoit ainsi la vénération dont il vouloit s'environner pour produire les effets qu'il avoit en vue. Afin d'augmenter sensiblement l'intérêt qu'il vouloit inspirer, il se disoit Egyptien, initié dans les secrets de la nature, connoissant l'emploi le plus salutaire de tous les simples répandus sur la surface du globe pour la guérison des maladies et la prolongation de la vie humaine.

Ses trois grands remèdes étoient des bains où dominoit l'extrait de Saturne, une tisane, dont la recette n'étoit confiée qu'à un apothicaire de son choix, et des gouttes de sa composition, dont les miraculeux effets lui créoient des partisans et propageoient sa réputation. Des guérisons subites de maladies, jugées mortelles et incurables, opérées en Suisse et à Strasbourg, portoient le nom de Cagliostro de bouche en bouche, et le faisoient passer pour un médecin véritablement miraculeux. Ses attentions pour les pauvres et ses dédains pour les grands, donnoient à son caractère une teinte de supériorité et d'intérêt qui excitoit l'enthousiasme. Ceux qu'il vouloit bien honorer de sa familiarité ne sortoient d'auprès de lui qu'en publiant avec délire ses éminentes qualités. Le cardinal de Rohan se trouvoit dans sa résidence de Saverne, quand le comte de Cagliostro étonnoit ainsi Strasbourg et la Suisse par sa conduite et les étonnantes guérisons qu'il opéroit. Curieux de connoître un homme si extraordinaire, ce prince vint à Strasbourg : il fallut négocier pour être admis auprès du comte : « Si M. le » cardinal est malade, disoit-il, qu'il vienne » et je le guérirai ; s'il se porte bien, il n'a » pas besoin de moi, ni moi de lui. » Une pareille réponse, bien loin d'offenser l'amour-propre du prince, ne fit au contraire qu'ex-

Le com Cagliostro

citer l'envie qu'il avoit de le connoître. Admis enfin dans le sanctuaire de ce nouvel Esculape, il vit, comme il l'a raconté depuis, sur la physionomie de cet homme si peu communicatif, une dignité si imposante qu'il se sentit pénétré d'un religieux saisissement, et que le respect commanda ses premières paroles. Cet entretien qui fut assez court excita plus vivement que jamais le désir d'une connoissance plus particulière. Il y parvint enfin; et le rusé empirique gradua si bien sa conduite et ses propos, qu'il parvint lui-même, sans avoir l'air de le chercher, à la plus intime confiance du cardinal, et au plus grand ascendant sur sa volonté. « Votre âme, dit-il un » jour à ce prince, est digne de la mienne, » et vous méritez d'être le confident de tous » mes secrets. » Cet aveu captiva toutes les facultés intellectuelles et morales d'un homme qui, de tout temps, avoit couru après les secrets de la haute chimie et de la botanique. Dès ce moment, leur liaison devint intime et publique : le comte de Cagliostro venoit s'établir à Saverne, lorsque le cardinal y faisoit sa résidence; leurs solitaires entretiens étoient longs et fréquens. Quand le prince revint à Paris, il laissa en Alsace un de ses gentilshommes, le confident de ses pensées, pour prodiguer à Cagliostro tout ce qu'il désireroit. Ce gen-

tilhomme, qui va figurer dans le procès du collier, se nommoit le baron de Planta, d'une des premières maisons des Grisons; il étoit protestant, parloit peu pour faire croire qu'il pensoit beaucoup; sa physionomie décéloit un homme insouciant et atrabilaire. Je ne veux pas le juger avec sévérité; je ne l'ai connu que par ses actions: son opiniâtreté avoit troublé et empoisonné une partie de sa vie militaire; le duc de Choiseuil l'avoit forcé de quitter le régiment suisse où il étoit capitaine; le roi de Prusse, au service de qui il passa, l'avoit fait major; remercié de ce service, il végétoit fort tristement à Vienne, lorsque le cardinal de Rohan y arriva comme ambassadeur. Ses fréquentes disgrâces et ses besoins l'avoient rendu plus souple; car, malgré son air sombre et désapprobateur, je l'ai toujours vu courber sa volonté devant celle du cardinal auquel il paroissoit s'être dévoué sans réserve. Le prince ambassadeur le trouva propre à jouer à Vienne le rôle d'observateur utile aux vues de l'ambassade. On reconnut ses services par des gratifications que je lui continuai quand je fus seul chargé des affaires. Un procès criminel l'ayant fait écrouer volontairement dans les prisons de Genève, et en étant sorti déchargé pleinement de l'accusation flétrissante que lui avoit intentée son beau-frère, le dénûment

Le baron de Planta.

de toutes ressources où il se trouva ensuite intéressa si fort le cardinal de Rohan, que ce prince, devenu grand-aumônier, le prit pour un de ses gentilshommes. Cet homme est devenu le plus intime confident de ses pensées et de ses affections; il fut l'un de ses plus accrédités agens près de Cagliostro et de madame de la Motte. Je me rappelle qu'ayant appris par une voie certaine que ce baron de Planta avoit de fréquentes orgies très-dispendieuses au palais de Strasbourg, où l'on faisoit, pour ainsi dire, litière de vin de Tockay, afin de fêter à son gré Cagliostro et sa prétendue femme, je crus devoir en prévenir M. le cardinal; sa réponse fut : « Je le sais, et je lui ai » même donné le droit d'abuser, s'il le » juge à propos. » Cette façon de penser ne me laissa aucun doute sur l'enthousiasme du prince pour cet empirique; mais j'étois loin de croire qu'il étoit devenu son oracle, son guide et sa boussole. Ce fut à lui et au baron de Planta que le cardinal révéla tout ce qu'il présageoit d'heureux de ses liaisons avec madame de la Motte, et de la correspondance dont elle étoit l'intermédiaire. Le jeune Ramon de Carbonnières, secrétaire du prince, dont j'aurai occasion de parler, devint un troisième agent dans cette intime confidence. C'est dans ce petit comité où figuroit madame de la Motte, que

se lisoit la correspondance, et qu'on traçoit d'avance le plan de conduite à tenir, lorsque se réaliseroient les fantômes de grandeur et de bonheur qui apparoissoient à ces imaginations exaltées. Madame de la Motte les jouoit tous. Cagliostro, toujours consulté, guida les pas du cardinal dans cette malheureuse affaire : le nouveau Calchas avoit sans doute mal vu les entrailles de la victime ; car au sortir de ses prétendues communications avec l'ange de la lumière et l'esprit de ténèbres, il prophétisa au cardinal que son heureuse correspondance alloit le placer au plus haut point de la faveur ; que son influence dans le gouvernement alloit devenir prépondérante ; qu'il en useroit pour la propagation des bons principes, pour la plus grande gloire de l'Être-Suprême et le bonheur des Français.

Ce poids ajouté de plus dans la balance qui entraînoit déjà la bonne foi du cardinal vers le gouffre que lui préparoit la comtesse de la Motte, devint dès lors d'une force irrésistible : nous ne compterons plus dorénavant les pas de ce prince que par des chutes. Il n'eut plus d'autre volonté que celle de Cagliostro ; et ce fut au point que ce prétendu Egyptien ayant été obligé de quitter Strasbourg, où ses entretiens mystérieux commençoient à donner de l'om-

brage, pour se retirer en Suisse, le cardinal, qui en fut instruit, envoya en poste près de lui son secrétaire, tant pour pourvoir à son entretien que pour en obtenir ses oracles, transmis en chiffres au cardinal, sur les points où l'on étoit dans le cas de le consulter. Ce charlatan, qu'on croyoit avoir trouvé la pierre philosophale, savoit se créer des ressources inépuisables dans l'enthousiasme de ses initiés : en se dépouillant pour lui, on croyoit s'enrichir ; sans rien demander, tout lui arrivoit avec affluence ; j'en connois qui se sont appauvris et même ruinés sans s'en repentir, tant étoit vive et pénétrante l'impression que cet homme faisoit sur l'imagination embrasée de ceux qui l'écoutoient. Les loges égyptiennes, qu'il établissoit partout où il avoit pu se faire écouter, fournissoient abondamment à tous ses besoins. Cette singulière méthode de ne jamais manquer de rien lui permettoit de se montrer désintéressé et bienfaisant ; c'eût été l'insulter que de lui offrir de l'argent pour ses consultations et ses remèdes. Il ne faisoit sa cour à personne, et il alloit avec ostentation dans la cabane du pauvre infirme lui prodiguer des soins et des secours.

Cagliostro se déplaisant en Suisse, se retira à Lyon avec le jeune secrétaire du cardinal, qui ne le quittoit plus : il y fit des

prosélytes qui grossirent la source où il puisoit à son gré tout ce qui lui étoit nécessaire et agréable. De-là il se rendit à Paris comme on en étoit convenu. Le jour qu'il y arriva fut un jour de bonheur pour M. le cardinal. Sa présence lui devenoit plus nécessaire que jamais : cependant avant son arrivée et pendant qu'il étoit à Lyon, le grand-aumônier s'étoit rendu en Alsace. Le baron de Planta étoit resté à Paris pour recevoir les lettres de la correspondance, les faire passer sûrement au prince par des exprès et même par des courriers, lorsque madame de la Motte le jugeroit nécessaire. Ce voyage extraordinaire en Alsace avoit été conseillé par les prétendues lettres de Marie-Antoinette; on y annonçoit son rappel d'Alsace comme l'époque de la publicité du retour des bonnes grâces.

Pendant cette absence, une prétendue lettre de la reine demanda encore un nouvel emprunt de soixante mille livres pour les mêmes motifs que le premier, et on fixoit le temps du remboursement total. Le juif millionnaire fut encore la source où l'on puisa avec les mêmes formes et les mêmes précautions que ci-devant. Le baron de Planta, par qui l'on fit passer à madame de la Motte cette nouvelle somme, fut en outre autorisé à la prendre dans la caisse du trésorier de son éminence, et même à vendre

des effets, si c'étoit nécessaire, dans le cas où madame de la Motte demanderoit de nouveaux secours. L'ordre en fut donné au trésorier, avec défenses de m'en parler : celui-ci crut devoir néanmoins m'en prévenir, parce que cet ordre suspendoit des remboursemens convenus et indispensables, dont j'étois en quelque sorte le garant.

Ces cent vingt mille livres, livrées en deux payemens, qu'on croyoit avoir été passées entre les mains de la reine qui ne s'en doutoit pas, enrichissoient madame de la Motte. Cette femme avoit ses vues en faisant séjourner le cardinal en Alsace ; elle vouloit elle-même s'absenter de Paris, se montrer comme descendante de la maison de Valois à Bar-sur-Aube, où elle étoit née : elle y parut en effet avec un brillant équipage ; une maison bien montée en vaisselle d'argent, des valets à grande livrée ; elle y fit des visites aux seigneurs du voisinage, et même chez M. le duc de Penthièvre, qui, quoique très-étonné de cette pompe et de cette visite, la reçut avec cette grande bonté qui formoit son caractère. Ce changement subit de fortune, ce passage de la misère à l'opulence étonnoient toutes les connoissances de la comtesse. Elle répondit à leurs questions avec tous les dehors de la franchise ; elle attribuoit ce bonheur aux largesses de la reine, qui n'avoit pas voulu laisser dans

la poussière une femme issue des Valois. Elle ne mit pas le même faste dans sa maison de Paris ; elle auroit été trop exposée à des inquisitions dont le résultat auroit pu lui être fâcheux ; mais il y parut plus d'aisance.

Si la comtesse de la Motte avoit su se borner à ces premiers vols, ses stratagèmes eussent été ensuite découverts, elle auroit passé pour une héroïne habile en filouterie : on auroit ri de la crédulité du cardinal ; mais ce n'eût été qu'une plaie d'argent que le prince, qui en avoit été la dupe, étoit intéressé à ne pas révéler ; mais quand l'oubli des principes est parvenu à s'établir au milieu d'un cœur gâté et corrompu, tous les crimes, quelles qu'en soient la noirceur et la scélératesse, ne sont plus que des moyens ordinaires que la cupidité emploie pour se satisfaire. Cette âme profondément scélérate, attachée par cent vingt mille livres qui ne lui avoient coûté qu'un tissu de mensonges et du papier à lettres à tranche dorée, conçut une manœuvre dont la hardiesse et les dangers auroient arrêté le brigand le plus adroit et le plus déterminé.

Il existoit entre les mains d'un bijoutier de la reine un superbe collier de diamans du prix de dix-huit cent mille livres. Madame de la Motte savoit que la reine, à qui il avoit beaucoup plu, n'avoit cependant

pas voulu, dans les circonstances où la plus stricte économie devenoit un devoir, proposer au roi de le lui acheter. Madame de la Motte avoit eu occasion de voir ce fameux collier; et le joaillier Boehmer, qui en étoit propriétaire, ne lui avoit pas dissimulé qu'un pareil bijou, devenant un effet mort dans le commerce, il en étoit fort embarrassé; qu'il avoit espéré, en faisant cette acquisition, le faire acheter par la reine; mais que sa majesté s'y étoit refusée : il ajouta qu'il feroit un riche cadeau à la personne qui lui en procureroit le placement.

Madame de la Motte avoit déjà essayé ses talens sur la crédulité de son éminence; elle entreprit, en continuant de le tromper, de s'approprier le collier et le cadeau promis : voici ce qu'elle parvint à persuader à M. le cardinal : que la reine désiroit ardemment ce collier; que voulant l'acheter à l'insu du roi et le payer successivement avec ses économies, elle désiroit donner au grand-aumônier une marque particulière de sa bienveillance, en le chargeant de faire cette emplette en son nom; qu'à cet effet, il recevroit pour cette acquisition une autorisation écrite et signée de sa main dont il ne se dessaisiroit qu'après avoir payé; qu'il s'arrangeroit avec le joaillier pour en acquitter le montant en plusieurs termes

de trois en trois mois, à dater du premier payement qui ne devoit avoir lieu que le 30 juillet 1785; que dans la transaction il étoit essentiel de ne pas faire mention du nom de la reine; que ce traité devoit être au nom seul du cardinal; que la secrète autorisation, signée Marie-Antoinette de France, étoit une caution suffisante, et qu'en cela la reine donnoit à son éminence une preuve signalée de sa confiance.

Tel fut le roman que composa cette femme perverse : c'étoit le breuvage de Circé qu'elle offroit au trop crédule cardinal; elle trouva les moyens de le lui faire boire. Ses succès pour la séduction ayant écarté jusqu'aux plus légers soupçons de la défiance, elle s'élança avec intrépidité dans cette périlleuse carrière. Le voyage du cardinal en Alsace avoit été nécessaire à madame de la Motte pour faciliter son absence de Paris, voiler ses acquisitions ainsi que son luxe à Bar-sur-Aube : son retour devenoit indispensable pour l'achat du collier; elle fit dépêcher un courrier par le baron de Planta, avec une petite lettre à tranche dorée, où la reine étoit censée dire au cardinal : « Le moment que je désire n'est pas » encore venu; mais je hâte votre retour » pour une négociation secrète qui m'inté- » resse personnellement et que je ne veux » confier qu'à vous : la comtesse de la Motte

» vous dira de ma part le mot de l'énigme...» D'après cette lettre, le cardinal auroit voulu avoir des ailes. Il arriva très-inopinément par un beau froid de janvier. Ce retour nous parut aussi extraordinaire que le départ avoit semblé précipité. Ses parens et ses amis étoient bien loin de porter leurs pensées sur les pernicieux détours du dédale où une femme, à peine connue, faisoit ainsi circuler l'homme dont elle avoit fasciné les yeux.

M. le cardinal n'eut pas plus tôt appris le prétendu mot de l'énigme, que, charmé de la mission dont la souveraine vouloit bien l'honorer, il demanda avec instance l'autorisation nécessaire pour consommer le plus tôt possible l'acquisition du collier. Cet écrit ne se fit pas attendre; il étoit daté du petit Trianon, et signé *Marie-Antoinette de France.* Si le plus épais bandeau de la séduction n'eût pas couvert les yeux du prince Louis, cette signature seule, si maladroitement libellée, auroit dû lui faire apercevoir le piége : la reine ne signoit jamais que *Marie-Antoinette;* le mot *de France* ajouté étoit le fruit de l'ignorance la plus grossière. Rien ne fut aperçu; cet écrit, qui portoit la même empreinte que les petites lettres de la correspondance où le faussaire avoit tâché d'imiter l'écriture de la reine, devint, entre les mains du car-

dinal, un nouveau talisman qui donna un cours plus rapide à sa crédulité et à sa bonne foi. Cagliostro, nouvellement arrivé à Paris, fut consulté : ce Python monta sur son trépied ; les invocations égyptiennes furent faites pendant une nuit éclairée par une très-grande quantité de bougies dans le salon même du cardinal ; l'oracle, inspiré par son démon familier, prononça « que la négociation étoit digne du prince ; qu'elle auroit un plein succès ; qu'elle mettroit le sceau aux bontés de la reine et feroit éclore le jour heureux qui découvriroit, pour le bonheur de la France et de l'humanité, les rares talens de M. le cardinal. » J'écris des vérités, et on croira que je raconte des fables ; je le croirois moi-même, si je n'avois la certitude des faits que j'avance. Quoi qu'il en soit, les conseils de Cagliostro dissipèrent tous les doutes qui auroient pu s'élever. Il fut décidé que le cardinal s'acquitteroit le plus promptement possible d'une commission regardée comme très-flatteuse et très-honorable ; la dame de la Motte se hâta de prévenir le bijoutier Bassange qu'un très-grand seigneur et très-riche viendroit voir le collier et pourroit bien l'acheter. En effet, dès la mi-janvier, huit ou dix jours après son retour d'Alsace, le cardinal se rendit chez les joailliers Boehmer et Bassange, asso-

ciés. Il se fit montrer le collier, en demanda le prix, qu'on porta à dix-huit cent mille livres : il dit que si on le vouloit diminuer de trois cent mille livres, prendre des époques de payement de cent mille écus de trois mois en trois mois, dont le premier ne commenceroit que le 30 juillet de l'année courante, il trouveroit peut-être le moyen d'être autorisé à en faire l'acquisition. Les joailliers trouvèrent la diminution trop forte et les époques de payement trop reculées. Néanmoins ils promirent de se relâcher autant que possible, et de se prêter à tous les arrangemens convenables quand il seroit question de conclure.

Une lettre de M. le cardinal, remise à l'ordinaire à madame de la Motte, rendit compte de cette visite, et fit espérer qu'on pourroit terminer moyennant seize cent mille livres, avec les délais demandés pour les payemens successifs : la réponse rapportée par la messagère de cette prétendue correspondance, trouva tous ces arrangemens parfaits, et autorisa le grand-aumônier à traiter à ces conditions. Cette réponse, que l'on croyoit de la reine, comme les précédentes, étoit rédigée de manière qu'elle servoit de confirmation à l'autorisation donnée et signée antérieurement.

Tout étant ainsi disposé, M. le cardinal traita du collier avec Boehmer et Bassange,

d'après les conditions proposées : il ne leur dissimula plus alors que c'étoit pour le compte de la reine; il leur en fit voir l'autorisation, exigeant le secret pour tout autre que pour la reine. Les joailliers crurent tout ce que leur dit et leur montra le grand-aumônier, puisqu'ils acceptèrent le billet de ce prince, et qu'ils s'engagèrent le 30 janvier à lui livrer le collier le 1er. février, veille de la purification. La comtesse avoit désigné ce jour d'une grande fête à Versailles, pour l'époque où la reine désiroit avoir ce superbe ornement. La cassette qui renfermoit ce trésor devoit être portée à Versailles ce jour-là, remise le soir au domicile de madame de la Motte, chez qui la reine étoit supposée devoir l'envoyer chercher. Cette femme, ivre de joie en voyant les prodigieux succès de son inconcevable intrigue, avoit préparé chez elle, à Versailles, le théâtre où devoit se jouer la remise du collier à l'homme qui arriveroit se disant chargé de la part de la reine pour en être le porteur. Ce furent véritablement une scène et une représentation : le cardinal, à qui l'on avoit désigné l'heure, se rendit chez la dame de la Motte, le 1er. février sur la brune, suivi d'un valet de chambre de confiance qui portoit la cassette; il le renvoya à la porte, et entra seul dans le lieu où on alloit im-

moler sa bonne foi : c'étoit une chambre à alcove avec un petit cabinet à porte vitrée. L'habile comédienne fit placer son spectateur dans ce cabinet ; une lumière sombre éclairoit l'appartement ; une porte s'ouvre ; une voix s'écrie : « De la part de la reine.... » Madame de la Motte s'avance avec respect, prend la cassette et la remet au prétendu envoyé : ainsi se fit la remise du collier. Le prince, témoin caché et muet, crut reconnoître l'envoyé ; madame de la Motte lui dit que c'étoit le valet de chambre de confiance de la reine à Trianon : il en portoit le costume, en avoit la tournure. Parmi ses différens moyens de séduction, madame de la Motte sut trouver celui de faire croire qu'on lui donnoit à Trianon des rendez-vous secrets où la reine lui prodiguoit toutes les marques de la plus intime familiarité ; plusieurs fois elle prévint le cardinal du jour où elle s'y rendroit, et de l'heure où elle en sortiroit. Ce prince, qui aimoit à repaître ses pensées de tout ce qui pouvoit alimenter sa persuasion, s'étoit mis plusieurs fois à portée d'observer ces entrées et ces sorties : une nuit qu'elle savoit que le grand-aumônier attendoit le moment où elle se retiroit, elle se fit reconduire jusqu'à quelque distance de Trianon par Villette, principal agent de ses complots, qui eut ensuite l'air de rentrer ;

il faisoit clair de lune; le prince, sous un déguisement, rejoignit madame de la Motte comme il avoit été convenu, demanda le nom de ce personnage; elle lui dit que c'étoit le valet de chambre de confiance de la reine, à Trianon. A cette époque le collier qu'on avoit convoité, n'étoit encore ni acheté ni livré; mais cette prévoyante magicienne plaçoit ainsi, de distance en distance, ces pierres d'attente pour élever et consolider l'édifice de sa magie. Ce prétendu valet de chambre étoit un nommé de Villette, de Bar-sur-Aube, gendarme, l'ami de madame de la Motte, le camarade de son mari; cette femme l'avoit initié dans ses projets d'iniquités; il y concouroit et devoit avoir part aux fruits qui en devoient résulter : c'étoit lui qui avoit le pernicieux talent de contrefaire l'écriture de l'auguste princesse; il étoit l'écrivain des lettres que madame de la Motte fabriquoit sous le nom de la reine; c'étoit lui qui avoit écrit l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, pour l'acquisition du collier.

Les séjours plus suivis de la dame de la Motte à Versailles, ne datoient que de la remise des cent vingt mille livres qu'elle avoit escroquées au cardinal; elle y étoit logée et meublée commodément aux frais de la reine, disoit-elle, qui avoit voulu

l'avoir plus à sa portée. Pour donner à ses démarches l'air du mystère, et pouvoir entrer à Trianon quand elle le jugeoit utile à ses vues, elle fit connoissance avec le concierge qu'elle sut intéresser par le récit de son origine et le tableau des malheurs de sa famille.

Le cardinal ayant bien examiné les traits de l'homme à qui on avoit remis la cassette du collier, le 1er. février, et ayant cru y reconnoître ceux du prétendu valet de chambre de Trianon, qui avoit une nuit reconduit madame de la Motte, ne douta plus que ce collier ne fût parvenu à sa destination.

Madame de la Motte imagina encore une preuve d'un autre genre pour tranquilliser le cardinal, en attendant la première petite lettre qui annonceroit la réception du bijou, lettre qu'on retardoit à dessein. Elle avoit souvent observé que la reine, sortant de son appartement et traversant la galerie pour aller à la chapelle, faisoit assez habituellement le même mouvement de tête en passant devant la porte de l'œil de bœuf. Le soir même de la remise du collier, elle se rendit, entre onze heures et minuit, sur la terrasse du château de Versailles, où devoit se rencontrer M. le cardinal, et lui dit : « Je sors de chez la reine, qui est au comble de la joie, et se félicite

de plus en plus de vous avoir donné sa confiance ; la reine vous le dira elle-même, en vous accusant la réception du collier ; sa majesté n'a pu vous écrire ce soir ; mais demain, lorsqu'elle passera dans la galerie pour aller à la chapelle, trouvez-vous, comme par hasard, à l'œil de bœuf ; si la souveraine vous aperçoit, elle fera tel mouvement de tête qui sera un signe de satisfaction et d'approbation ; sa majesté m'a chargé de vous en prévenir. La reine ne mettra cette superbe parure que quand elle aura pu saisir l'occasion favorable d'en parler au roi. » Un verre coloré présenté aux yeux, fait paroître tous les objets de la couleur de ce verre : le lendemain, jour de la purification, le grand-aumônier, se trouvant près de l'œil de bœuf, crut remarquer distinctement le signe qu'on lui avoit indiqué. C'est ainsi que l'esprit de séduction arrivoit à ses fins ; cet esprit avoit tellement fait de progrès sur celui du cardinal, que, depuis la remise du collier, son éminence pressoit sans cesse les joailliers de la reine d'aller la trouver pour qu'il pût se tranquilliser sur l'acquisition qu'il avoit faite pour elle. Cette particularité, dont la vérité a été prouvée au procès par l'aveu des sieurs Boehmer et Bassange lors de la confrontation, ne doit laisser aucun doute sur la bonne foi du cardinal, et sur l'intime per-

suasion où il étoit qu'il n'avoit agi que par les ordres de la reine. Comment taire ici un fait que j'aurois voulu pouvoir omettre? mais sa vérité est trop essentiellement liée avec les suites de cette malheureuse affaire pour pouvoir le passer sous silence. Les joailliers qui avoient occasion de voir souvent la reine, pressés d'ailleurs par le cardinal, ne lui laissèrent point ignorer la négociation et l'acquisition du collier. Malgré l'écrit signé *Marie-Antoinette de France* qu'on leur avoit montré, malgré la solvabilité de l'acquéreur qui avoit donné son billet, il étoit de leur grand intérêt de s'assurer si ce collier étoit pour sa majesté, et de ne pas hasarder sans cette certitude un gage d'une valeur aussi considérable. Les sieurs Boehmer et Bassange ne sont pas convenus de cette particularité du procès; mais ils en ont fait l'aveu secret à une personne qui ne l'a révélé qu'avec l'assurance de n'être ni citée ni compromise : le cardinal dans ses défenses paroît n'en avoir jamais douté. Bassange se trouvant à Bâle en 1797, et interrogé par moi sur ce fait, ne l'a pas nié; et il m'a formellement avoué que ses dépositions et celles de son associé dans ce procès, avoient été subordonnées à la direction du baron de Breteuil; qu'ils n'avoient pas suivi aveuglément tout ce qu'il auroit désiré, mais qu'ils furent obligés de taire ce

qu'il ne vouloit pas qu'ils déclarassent. D'après une telle révélation, comment justifier sa majesté d'une connivence qui ne peut s'allier ni avec ses principes, ni avec son rang? Une manœuvre aussi indécente que celle de la dame de la Motte, par laquelle on abusoit du nom de la reine pour commettre plus impunément et plus audacieusement un vol de cette importance, devoit révolter la délicatesse et la probité de cette princesse. Comment, dès ce moment, son indignation n'a-t-elle pas éclaté? Si la reine n'avoit suivi que les premiers mouvemens de son honnêteté blessée, elle auroit sûrement averti les joailliers qu'on les avoit trompés, et qu'ils eussent à prendre leurs précautions. En supposant même que S. M. voulût se venger du cardinal et le perdre, ce qui s'étoit passé et ce qu'elle venoit d'apprendre étoit plus que suffisant pour l'obliger à quitter sa place et la cour, et à se retirer dans son diocèse : la reine auroit fait un acte de justice dont personne n'auroit pu se plaindre; le grand-aumônier eût été justement blâmé de sa crédulité; la maison de Rohan auroit été peinée de cette disgrâce, mais sans pouvoir la désapprouver; il n'y auroit eu ni éclat scandaleux, ni Bastille, ni procès criminel. Marie-Antoinette, abandonnée à ses propres pensées, auroit sûrement agi avec cette loyauté; mais elle

prit conseil de deux hommes qui l'égarèrent l'un et l'autre par des motifs différens.

L'abbé de Vermond, que nous avons déjà fait connoître dans la section précédente, étoit avec la reine quand les bijoutiers Boehmer et Bassange, appelés par cette princesse, saisirent cette occasion de remercier sa majesté de l'acquisition que le cardinal de Rohan avoit été chargé de faire pour elle du collier de diamans. La présence de cet intime confident ne les gêna point; il leur étoit bien connu comme étant le secret dépositaire de toutes les pensées de la souveraine et le guide de ses démarches : c'étoit presque toujours devant lui qu'ils avoient reçu ses ordres. L'abbé de Vermond, aussi étonné que la reine de cette révélation, se hâta de demander avec assez de sang-froid comment le cardinal s'y étoit pris pour faire cette acquisition; ils en firent le récit, et ajoutèrent que, par respect et par reconnoissance, ils en avoient diminué le prix et accepté toutes les conditions pour les époques de payement; que le nom de sa majesté ne paroissoit point dans le traité; que M. le cardinal avoit acquis en son propre et privé nom; mais qu'il leur avoit confié que c'étoit en vertu d'ordre signé de la reine, et que nous ferions bien de saisir la première occasion où nous pourrions nous expliquer sans témoins sur cet

objet avec sa majesté. L'abbé de Vermond, qui remarqua sur le visage de la reine le saisissement de l'indignation que lui causoit ce récit, abrégea l'entretien, et se contenta de dire aux joailliers : « Apportez demain votre traité ; faites-en faire une » copie certifiée par vous, pour la remettre » à sa majesté. »

Quand Boehmer et Bassange ont fait l'aveu de cet entretien, ils ont varié sur le temps où il a eu lieu ; mais ils sont convenus que rien alors ne leur avoit donné de soupçon sur la vérité de la mission de M. le cardinal ; que s'ils ne s'étoient pas empressés d'en rendre compte à ce prince, comme il leur fut reproché à la confrontation, c'est que tout étant consommé, et Boehmer ayant fait ensuite un voyage en Saxe, sa patrie, ils n'avoient pas cru devoir en parler avant l'époque du premier payement.

La reine, munie d'une copie du traité, appela dans son conseil secret le baron de Breteuil, ministre de la cour, pour aviser, avec l'abbé de Vermond, à la conduite qu'elle devoit tenir en pareille circonstance. L'abbé de Vermond, qui ne sembloit respirer que pour la gloire de sa souveraine, et qui voyoit dans cette occasion le nom de la reine indignement compromis, vouloit qu'on dénonçât sur-le-champ au roi les moyens

employés par le grand-aumônier : il les caractérisoit de crime de lèse-majesté qu'il falloit sévèrement punir. Le baron de Breteuil, éclairé par le sentiment de la haine qu'il avoit vouée au cardinal depuis l'ambassade de Vienne, fit sentir combien un pareil éclat seroit prématuré ; que le traité étant au nom seul du cardinal de Rohan, on ne pouvoit lui faire un crime de cette acquisition ; que la révélation secrète des bijoutiers pouvant être désavouée par l'acquéreur, la reine se compromettroit nécessairement dans l'opinion publique, en exigeant une punition dont le blâme retomberoit sur elle ; qu'il falloit laisser ourdir cette intrigue ; que l'époque des payemens en feroit très-probablement connoître la trame ; que jusque-là il falloit se taire ; que lui alloit tâcher, par la police de Paris, de découvrir les traces, les motifs et le but d'une pareille machination. Ces réflexions furent adoptées. Si dans ce comité il y avoit eu moins d'effervescence et plus de maturité dans la tête de l'abbé de Vermond, plus de prudence et moins d'animosité dans le cœur du baron de Breteuil, qu'auroit-on dû conseiller à la reine ? de chercher à pénétrer le mystère de cette étrange négociation, qui ne pouvoit être considérée par les ennemis de M. le cardinal que comme un expédient extrême pour se procurer des fonds, ou

comme une filouterie dont ce prince pouvoit être la victime sans être le complice ; que, dans l'un ou l'autre cas, il falloit arrêter les progrès d'une pareille indécence et en dérober la connoissance au public ; qu'en conséquence la reine devoit mander dans son cabinet le cardinal de Rohan avec le prince de Soubise et la comtesse de Marsan, tous deux ses parens, tous deux méritant des égards : que là sa majesté révéleroit avec dignité ce qu'elle venoit d'apprendre ; que l'authenticité de la transaction avec les joailliers ne pouvant être révoquée en doute, que leurs aveux sur les détails de cette acquisition faisant présumer dans la conduite du grand-aumônier une manœuvre qui compromettoit sa naissance, son rang et sa dignité, il devenoit indispensable qu'il donnât sa démission de la place de grand-aumônier de France et qu'il se retirât dans son diocèse, et que, par égard pour la maison de Rohan, toute cette affaire fût ensevelie dans l'oubli.

Une démarche aussi noble et aussi généreuse étoit digne de la reine ; elle eût éternisé la reconnoissance de la maison de Rohan et du cardinal, lui-même, dont les yeux se seroient dessillés, et qui auroit vu avec effroi l'abîme où sa bonne foi alloit l'entraîner. Mais l'abbé de Vermond vouloit venger avec éclat l'honneur de sa souveraine ; le

baron de Breteuil vouloit montrer son animosité; et sa majesté, entraînée par leurs conseils, perdoit à jamais un homme qu'elle regardoit comme le détract
et comme étant indigne de l
qu'il occupoit malgré elle
ainsi que les passions huma
par la haine et l'intérêt de
s'élancent presque toujou
nes de la raison et de la
sourdes à la voix de la sag
rêtent que quand s'est
excité leur impétuosité.
abandonnée aux seuls n
âme, se seroit vengée en
nal et non en le perdant.

Tandis que ces choses
comtesse de la Motte continuoit
l'imagination du cardinal, et à
espérances par sa prétendue cor
avec la reine; les petites lettres
tous les jours plus intéressante
rendu par l'acquisition du colli
précié avec des expressions fait
flammer de plus en plus le dés
vouer pour une princesse aussi
sante.

C'est ainsi que M. le cardin
avec ses confidens de sa préten
tandis que d'un côté le crime,
le ressentiment et la vengeanc

roient dans les ténèbres à consommer sa ruine. Madame de la Motte en possession du collier, s'occupoit des moyens de s'en approprier le prix impunément. La reine, justement indignée, croyoit devoir punir avec éclat une offense qui la compromettoit: qu'eût-elle donc pensé si alors elle avoit pu se douter qu'il existoit sous son nom une correspondance aussi suivie avec le cardinal de Rohan? Le baron de Breteuil, ravi des écarts qui lui livroient un ennemi dont il avoit juré la perte, se disposoit à l'immoler à sa vengeance.

Pendant ce temps les insinuations de Cagliostro lui attiroient des prosélytes; on ne les vouloit pas nombreux, mais bien choisis, pour inspirer un plus grand attrait à ceux qui aspiroient à être du nombre des élus; on vouloit des personnages d'un grand nom et de riches financiers, deux grands pivots de la loge égyptienne : un grand nom donnoit du crédit, et la richesse fournissoit aux besoins et aux agrémens de la vie.

Le trésorier Sainte-James fut un des initiés; son immense fortune étoit tout son mérite. Les femmes n'étoient point admises dans cette loge; mais madame de la Motte, qui se préparoit de loin des ressources, persuada à M. le cardinal d'y attirer Sainte-James; que ce millionnaire, flatté de se trouver en si bonne compagnie, pourroit

Le trésor Sainte-Jam

baron de Breteuil vouloit montrer son animosité; et sa majesté, entraînée par leurs conseils, perdoit à jamais un homme qu'elle regardoit comme le détracteur de sa mère, et comme étant indigne de la place éminente qu'il occupoit malgré elle à la cour. C'est

dans les ténebres consommer
Madame de la Motte en possession
lier occupoit les moyens de
[illegible]

avoir connoissance du collier et en traiter avec Boehmer et Bassange : il connoissoit les fréquens entretiens de ce prince avec madame de la Motte et Cagliostro. Il vit les joailliers, se fit rendre compte par eux, comme objet de curiosité, de tout ce qui avoit précédé, accompagné et suivi la vente du collier, s'annonçant à ces négocians comme étant, sur cet objet, dans la confidence de la reine. Son âme vindicative n'étant pas disposée à juger favorablement de son ennemi, il se persuada que le cardinal, qu'il croyoit abîmé de dettes, avoit imaginé une pareille négociation pour se libérer de ses créanciers. D'après cette manière de voir, il regardoit la perte du grand-aumônier comme indubitable et très-prochaine. La reine et l'abbé de Vermond, informés de toutes ces particularités, attendoient avec une sorte d'impatience l'époque du premier payement, parce qu'elle devoit mettre à découvert les fils de cette intrigue secrète.

Les nouvelles arrivées de Londres à madame de la Motte se trouvoient au gré de ses désirs : la vente d'une très-grande partie du collier étoit consommée; les fonds qu'on en avoit tirés étoient placés; mais le 30 juillet, jour fixé pour le premier payement de cent mille écus, n'étant plus éloigné que de six à sept semaines, le cardinal, dont la

présence étoit nécessaire pour ce payement, fut rappelé dans le courant du mois de juin: il arriva avec l'empressement d'un homme qui croit toucher à son but; une petite lettre l'assura que tout étoit disposé pour l'accomplissement de ses désirs; que dans peu il verroit l'effet des promesses de la souveraine : on ajoutoit adroitement qu'on s'occupoit à rassembler les fonds pour le premier payement; que des événemens imprévus mettoient de la gêne dans ce rassemblement; qu'on espéroit néanmoins qu'il n'y auroit aucun retard. C'est ainsi que ce démon femelle graduoit le plan de la séduction. Ce mot de *gêne* avoit été glissé dans la petite lettre pour pouvoir suggérer au cardinal une nouvelle négociation qui, sous prétexte de tirer la reine d'embarras, prolongeât la funeste erreur dans laquelle le prince étoit plongé, en reculant l'époque où elle seroit démasquée et à l'abri des atteintes de la justice.

En attendant, les assemblées du soir chez Cagliostro étoient charmantes : on étoit dans la joie de la prochaine attente de l'heureux jour où la reine devoit combler les vœux du grand-aumônier : la dame de la Motte étoit seule dans le secret du contraire. Sainte-James, prosélyte de Cagliostro, fut admis dans ces soirées par les conseils de cette femme; elle avoit ses vues; elle dit un

jour à M. le cardinal : « Je vois la reine dans l'embarras pour les cent mille écus du 30 juillet; elle ne vous l'écrit pas pour ne point vous inquiéter; mais j'ai imaginé un moyen de lui faire votre cour en la tranquillisant : adressez-vous à Sainte-James; pour lui cent mille écus ne sont rien, quand il saura que c'est pour rendre service à la reine. Profitez de l'ivresse où le plongent les attentions que vous lui prodiguez, ainsi que le comte de Cagliostro. La reine ne vous désavouera pas; parlez en son nom; le succès de cette nouvelle négociation ne pourra qu'augmenter les sentimens que vous avez inspirés. » Le cardinal remercia madame de la Motte de son bon conseil. Alors ce prince crut pouvoir entraîner la volonté de Sainte-James, en lui révélant, avec le ton de la confiance, tout ce qui s'étoit passé pour l'acquisition du collier. Il lui montra l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France;* il lui confia l'embarras où étoit la reine, l'assurant qu'un moyen infaillible de mériter sa protection seroit de se charger du premier payement à faire aux joailliers. Sainte-James étoit, comme tous les parvenus, plus avide de considération que d'argent; il désiroit obtenir, par une charge, le cordon rouge : il n'avoit pu encore y parvenir. Le prince cardinal le lui promit au nom de la reine, comme récom-

pense du service qu'on lui demandoit. Ce financier répondit qu'il se regardoit comme très-heureux de pouvoir donner à sa souveraine des preuves de son dévouement sans bornes ; que dès qu'il seroit honoré de ses ordres, il la tranquilliseroit sur les cent mille écus du premier payement. Le grand-aumônier instruisit madame de la Motte de la favorable réponse de Sainte-James, et il en rendit compte dans la première lettre qu'il remit pour la reine à la messagère de la Motte. Le faussaire, faiseur des réponses, étoit absent. M. de la Motte, arrivé de Londres, l'avoit attiré à Bar-sur-Aube, où ces adroits fripons prenoient, de concert, des précautions pour consolider leur fortune sur les débris du collier. Le retard de la réponse tant attendue de la reine tourmentoit le cardinal ; il communiqua ses inquiétudes à madame de la Motte : il ne pouvoit concevoir les motifs de ce silence, dans le moment où le payement approchoit ; d'ailleurs il craignoit que Sainte-James pût croire qu'on avoit voulu lui en imposer. Il ajouta avec chagrin que ce qu'il concevoit encore moins, étoit la persévérante rigueur de la reine vis-à-vis de lui à l'extérieur, malgré toute la chaleur du plus vif intérêt qui régnoit dans ses lettres. Cette dernière observation étoit le refrain journalier du cardinal depuis son retour

d'Alsace. Madame de la Motte, jusque-là, avoit toujours su calmer ces inquiétudes par différens stratagèmes : le génie diabolique de cette femme, féconde en expédiens, entreprit de le guérir radicalement de ce doute sans cesse renaissant. Madame de la Motte imagina un nouveau moyen d'abuser encore davantage de la crédulité du cardinal. Alors elle espéroit qu'il mettroit tout en œuvre pour satisfaire par lui-même, ou par M. de Sainte-James, au premier payement du collier.

Cette nouvelle scélératesse exigeoit des préliminaires et des préparatifs. Dans ces entrefaites, le faussaire Villette revint de Bar-sur-Aube : la réponse, tant attendue de Marie-Antoinette, fut incontinent remise au cardinal : « La reine, disoit la lettre, n'avoit tant tardé à répondre que parce qu'elle espéroit n'être pas dans le cas de profiter des offres de M. de Sainte-James ; qu'elle les acceptoit pour le premier payement seulement, avec promesse d'un prompt remboursement ; ajoutant qu'elle désiroit que M. de Sainte-James lui fournît bientôt l'occasion de reconnoître ce service. » Le cardinal ne put communiquer de quelques jours cette réponse au trésorier Sainte-James. Dans l'intervalle, madame de la Motte, de concert avec son mari et Villette, avoit tout disposé pour jouer la farce

étrange dont l'invention et le jeu déceloient une imagination diabolique. Elle entreprit de faire croire au cardinal que la reine ne pouvant point encore lui donner, comme elle le désiroit, des marques publiques de son estime, elle auroit avec lui, dans les bosquets de Versailles, entre onze heures et minuit, un entretien où elle lui diroit ce qu'elle ne pouvoit lui écrire sur le retour de ses bonnes grâces. La petite lettre à tranche dorée annonça effectivement cette heureuse nouvelle; elle indiqua la nuit et l'heure du rendez-vous : jamais entrevue ne fut attendue avec autant d'impatience.

La comtesse de la Motte avoit remarqué dans les promenades du Palais-Royal, à Paris, une fille d'une belle taille, dont le profil ressembloit à la reine; elle jeta les yeux sur elle pour être l'actrice principale de la scène du bosquet. Cette fille se nommoit d'Oliva : on lui persuada que le petit spectacle où elle alloit être employée étoit désiré par la reine qui vouloit s'en amuser : la récompense offerte fit bientôt accepter ce rôle par une créature qui faisoit trafic de ses charmes.

Mademoiselle d'Oliva arriva donc à Versailles, conduite par M. de la Motte, dans un carrosse de remise, dont le cocher a été entendu au procès; on la mena d'abord re-

connoître le lieu de la scène où elle devoit être secrètement conduite à onze heures du soir par M. de la Motte : là on lui fit faire une répétition du rôle qu'elle devoit jouer, et des paroles qu'elle devoit prononcer. Elle étoit prévenue qu'il se présenteroit à elle, dans le bosquet, un grand homme en redingote bleue, avec un grand chapeau rabattu, qui s'approcheroit d'elle, lui baiseroit la main avec respect ; qu'elle lui diroit à voix basse : « Je n'ai qu'un mo-» ment à vous donner ; je suis contente de » vous ; je vais bientôt vous élever à la plus » haute faveur ; » qu'ensuite elle lui remettroit une boîte et une rose ; qu'alors, au bruit des personnes qui s'approcheroient, elle diroit toujours à voix basse : « Voilà *Madame* et *madame* d'*Artois* ; il faut s'éloigner. » On avoit aussi montré au cardinal le bosquet convenu, et l'endroit par où il devoit entrer, en lui disant que là il pourroit épancher sans contrainte ses sentimens de dévouement, s'expliquer sur ce qui l'intéressoit, et que, pour témoignage de ses bontés, la reine devoit lui remettre une boîte où seroit son portrait et une rose. Il étoit connu à Versailles que la reine se promenoit quelquefois les soirs dans les bosquets avec Madame et madame la comtesse d'Artois. La nuit du rendez-vous arrivée, le cardinal, habillé comme il avoit été con-

venu, se rendit sur la terrasse du château avec le baron de Planta; la comtesse de la Motte devoit y venir en domino noir l'avertir du moment où la soi-disante reine se rendroit au bosquet. La nuit étoit assez obscure; l'heure indiquée s'écouloit; madame de la Motte ne paroissoit pas : l'inquiétude gagnoit le cardinal, lorsque le domino noir vint à sa rencontre et lui dit : « Je sors de chez la reine; elle est très-contrariée; elle ne pourra point prolonger l'entretien comme elle l'avoit désiré; Madame et madame la comtesse d'Artois lui ont proposé de se promener avec elle : rendez-vous vite au bosquet; elle s'échappera, et, malgré le court intervalle, elle vous donnera des preuves non équivoques de sa protection et de sa bienveillance. » Le cardinal se porta au lieu de la scène; madame de la Motte et le baron de Planta s'écartèrent pour attendre le retour du prince. La scène fut jouée comme l'avoit composée madame de la Motte : la prétendue reine en déshabillé du soir, avoit le costume et l'attitude de la personne qu'elle représentoit. Le cardinal, en s'approchant, marqua sensibilité et respect; la fausse reine prononça à voix basse les paroles qu'on lui avoit dictées, et remit la boîte convenue : le bruit qu'on avoit concerté s'étant fait entendre, il fallut se séparer avec un peu de précipitation. M. le

cardinal vint rejoindre madame de la Motte et le baron de Planta qui l'attendoient; il se plaignit avec amertume du fâcheux contre-temps qui l'avoit privé du bonheur de prolonger un entretien si intéressant pour lui. Chacun se retira. Le cardinal paroissoit très-persuadé qu'il avoit parlé à la reine et en avoit reçu une boîte. La dame de la Motte s'applaudit du succès de sa ruse. La d'Oliva, intéressée au secret du rôle qu'elle venoit de jouer, fut ramenée à Paris, et bien payée de sa complaisance; M. de la Motte et Villette, qui avoient simulé les pas et les voix convenues pour abréger l'entretien, se réunirent à madame de la Motte, et tous se félicitèrent de cet heureux résultat.

Le lendemain, une petite lettre à tranche dorée, apportée par la messagère ordinaire, exprimoit des regrets sur les obstacles qui n'avoient pas permis un plus long entretien.

Quel que soit le prestige qui ait constamment aveuglé le cardinal, le lecteur de sang froid ne concevra jamais comment un prince, doué de beaucoup d'esprit et d'intelligence, n'ait pas eu, pendant plus d'une année qu'a duré ce système de séduction, le moindre soupçon sur les piéges qu'on lui tendoit; et, s'il lui en est survenu, comment n'a-t-il pas mis tout en œuvre pour éclairer les pas et la conduite de sa conduc-

trice ? La reine continuant à montrer au cardinal le plus grand éloignement, comment ce prince pouvoit-il allier cette manière d'être avec les sentimens qui se trouvoient renfermés dans les petites lettres qu'il recevoit, où la protection la moins équivoque et l'intérêt de la plus grande bonté étoient exprimés ? Ce contraste inconcevable devoit au moins être pour lui le crépuscule du jour qui pouvoit éclairer la ruse infernale dont il étoit la victime. Le cardinal est convenu qu'entraîné par le désir sans frein de rentrer dans les bonnes grâces de la reine, il s'étoit toujours porté avec impétuosité vers le but qui pouvoit l'y conduire, sans considérer ni mesurer l'espace qu'on lui faisoit parcourir pour y arriver. Quoi qu'il en soit, le rendez-vous du bosquet et la petite lettre du lendemain avoient donné une nouvelle activité au zèle qui le dévoroit pour les intérêts et la tranquillité de la reine, qu'il croyoit embarrassée au sujet du premier payement du collier. Le retour du trésorier Sainte-James hâta, sans que ce prince s'en doutât, le dénoûment de l'intrigue qui alloit le précipiter dans un abîme de désagrémens et d'humiliations. Le cardinal ayant rencontré ce financier chez Cagliostro, s'empressa de lui donner communication des nouveaux ordres qu'il croyoit avoir reçus de sa majesté. Sainte-James étoit vain ; mais il étoit trop

prudent pour hasarder, sans précaution, une somme de cent mille écus : il demanda pour sa sûreté d'être dépositaire de la lettre dont on lui donnoit communication. Le cardinal dit qu'il ne pouvoit la lui remettre sans y être autorisé ; mais qu'il ne tarderoit pas à lui donner une réponse positive. Dans l'intervalle, Sainte-James, qui avoit conçu de la défiance, comme il me l'a avoué depuis, crut devoir s'aboucher avec l'abbé de Vermond, pour le prier de demander les ordres de la reine sur l'objet que lui avoit proposé de sa part le cardinal de Rohan.

A la nouvelle de cette seconde négociation du cardinal, afin de se procurer des fonds sous le nom de la reine, l'abbé de Vermond ne douta plus de la détresse où devoit se trouver ce prince, puisqu'il avoit recours à des moyens de cette nature pour se tirer d'embarras. Son âme, exaltée par son attachement pour la souveraine, ne vit plus dans une telle conduite qu'un outrage fait au nom et à la réputation de son auguste maîtresse ; s'il n'eût écouté que son zèle, dès ce moment on auroit éclaté : il se contenta néanmoins de répondre à Sainte-James qu'il lui feroit savoir les intentions de la reine ; mais il se hâta d'en instruire cette princesse. Elle vit, avec plus d'indignation que jamais, un plan formé pour la compromettre d'une manière très-indé-

cente ; tourmentée de cette idée, elle vouloit mettre une digue à ce torrent de perversité, et se reprochoit d'avoir déjà trop tardé : son honnêteté trouvoit dans son silence, depuis qu'elle avoit été instruite de la négociation du collier, une espèce de connivence qui avoit agrandi le mal, et qui ne cadroit ni avec ses principes, ni avec son caractère et son rang. Agitée de toutes ces pensées, que son confident ne cherchoit point à calmer, elle fit appeler le baron de Breteuil qu'elle avoit pris pour conseil et pour guide dans cette affaire. Ce ministre, qui voyoit avec une joie secrète sa victime courir elle-même à sa perte, modéra, par ses réflexions, l'impétuosité de l'abbé de Vermond, et la vive indignation de Marie-Antoinette. Sa haine, plus forte que son caractère brusque et ardent, ne fut calme, dans cette circonstance, que pour mieux assurer ses coups : « Le délit, dit-il, est d'une trop grande importance pour y mettre de la précipitation ; l'autorité seroit répréhensible, si elle agissoit sans employer les formes exigées par les lois : le coupable ne peut plus échapper. Les bijoutiers seuls auroient pu être désavoués, et le cardinal, en payant le collier, sortoit victorieux du combat ; mais voici un second témoignage qui donne le plus grand poids au premier ; je vais donc me procurer la déclaration signée Sainte-James : si ensuite, à l'époque très-prochaine du pre-

mier payement, Boehmer et Bassange ne sont pas satisfaits, cette déclaration venant à l'appui de celle que nous aurons d'eux, ce sera alors le moment d'instruire le roi, et d'user d'autorité pour s'assurer du coupable sans encourir le blâme du public, qui partagera au contraire votre indignation. On s'en rapporta au zèle et à l'expérience du baron de Breteuil. Ce ministre ne tarda pas à s'aboucher avec M. de Sainte-James; il sut de lui tous les détails de ses entretiens avec le cardinal, chez Cagliostro; il les lui demanda par écrit et signés pour les remettre à la reine. Sainte-James donna sa déclaration. Son intention fut d'être vrai; la faveur ou la crainte ne l'auroient jamais déterminé à écrire un mensonge; mais sa mémoire peu fidèle l'égara pour une ou deux expressions, qui devinrent dans le procès une charge très-grave contre le grand-aumônier. La déclaration de Sainte-James, faisant parler le cardinal, porte : *J'ai vu la reine qui m'a autorisé....* tandis que le prince affirme avoir dit : « *Vous avez vu l'ordre de la reine qui m'autorise....* » Sainte-James, lors de la confrontation, ne s'est pas rétracté; mais il a ajouté qu'il avoit sûrement mal entendu, puisque le cardinal assure avoir dit : « *Vous avez vu l'ordre de la reine*, au lieu de *j'ai vu la reine....* » Si M. de Sainte-James, que j'ai trouvé un homme franc et loyal, avoit

pu prévoir, comme il m'en a fait l'aveu, l'usage qui seroit fait de sa déclaration, quoiqu'on eût exigé de lui le secret, il ne l'auroit point remise au baron de Breteuil sans l'avoir communiquée à M. le cardinal; mais le ministre, sans s'expliquer, dit seulement au financier, que la reine étoit curieuse de savoir comment le cardinal s'étoit conduit et exprimé en négociant pour elle. Cette réticence étoit réfléchie; le baron de Breteuil ne révéla la vérité à Sainte-James qu'après avoir remis la déclaration à la reine; et Sainte-James eut défense d'instruire le cardinal de la démarche du ministre. Sainte-James, ainsi éclairé, eut de quoi s'applaudir de s'être ouvert à l'abbé de Vermond. Le grand-aumônier l'ayant rencontré peu après chez Cagliostro, il le pressa plus vivement pour tirer, disoit-il, la reine d'embarras, de lui remettre les cent mille écus qu'il devoit à Boehmer et Bassange; il déclara qu'à la vérité il n'étoit pas autorisé à lui confier, comme il l'avoit demandé, la lettre de la reine et ses ordres; mais qu'il donneroit son propre billet. Sainte-James, instruit, avoit défense de révéler ce qu'il savoit; il se contenta d'abord de représenter que des circonstances imprévues le mettoient dans l'impossibilité de prêter dans le moment cette somme; cependant tout ce qu'il avoit vu du cardinal ne pouvant le

faire présumer aussi coupable que les apparences sembloient l'indiquer, il ne put s'empêcher de lui dire : « Etes-vous bien sûr des intentions de la reine ? Ne vous seriez-vous pas trompé, ou ne vous tromperoit-on pas? » Le prince, toujours aveuglé par les intrigues de la dame de la Motte, ne prit ces réflexions que pour une défaite. Il en rendit compte dans sa correspondance prétendue avec la reine. La réponse ne fut pas consolante : on lui marquoit le chagrin que causoit la défection du financier, la crainte de ne pouvoir rassembler les cent mille écus, et le désir qu'on avoit que le cardinal fît les derniers efforts pour se procurer ce premier payement.

Pour la première fois, le soupçon pénétra dans l'âme du prince : sa pensée, se reportant sur tout ce qui s'étoit passé, trouvoit, pour la première fois, des invraisemblances dans une suite de circonstances et de faits qui lui avoient d'abord paru simples et naturels. Le doute de Sainte-James donna une nouvelle force à ce soupçon ; il n'étoit pas croyable qu'un millionnaire, qui ambitionnoit la protection de la reine, se refusât ainsi tout à coup à l'obliger. Dans la pénible agitation de son esprit, il eut recours à son oracle. Cagliostro, avec son ton d'inspiré, tempéra ses inquiétudes sans les dissiper. On fit venir madame

de la Motte : « Vous m'avez cruellement » trompé, » lui dit le cardinal en la fixant. Cette étrange et brusque apostrophe, de la part d'un homme dont la confiance, jusque-là, avoit été sans bornes, ne déconcerta pas une femme formée par le crime à la dissimulation et à l'effronterie. « Monseigneur, s'écria-t-elle, vous m'outragez au moment où je viens de décider la reine à déchirer enfin le voile qu'elle croyoit devoir laisser subsister entre ses sentimens et sa conduite! Bientôt vous aurez honte de vos soupçons. » Alors le cardinal ne lui dissimula aucune de ses inquiétudes. Un rayon de lumière commençoit à éclairer le labyrinthe où il s'étoit laissé égarer; mais le ton d'assurance que prit madame de la Motte, les prochaines espérances dont elle le berça encore, la promesse qu'elle fit des fonds pour le premier payement, le suffrage de Cagliostro qui, sans être rassuré lui-même, s'efforçoit de dissiper tous les doutes, replongèrent le cardinal dans ses premières ténèbres.

Cependant madame de la Motte, livrée à elle-même, n'étoit pas sans de cuisans soucis : quel alloit être le dénoûment de son infernale intrigue? Le collier étoit dépecé et en grande partie vendu; une partie des fonds étoient placés dans la banque de Londres sous un nom emprunté; un nommé

Macdermot, capucin irlandais de la maison de Bar-sur-Aube, homme hardi et intelligent, avoit donné pour cet objet tous les renseignemens nécessaires. On avoit acheté et meublé une maison à Bar-sur-Aube; mais on n'avoit pas encore pris toutes les mesures pour se mettre à l'abri des recherches : une âme vouée au crime, fût-elle la plus pénétrante, se trouve tôt ou tard, par un effet de la Providence, prise dans ses propres filets. Voulant reculer l'explosion trop prochaine qu'elle redoutoit, madame de la Motte se détermina, sur les fonds qu'elle avoit encore entre les mains, à se dessaisir de trente mille livres; elle dicta au faussaire Villette une petite lettre, où la reine étoit censée dire « qu'elle n'avoit pu, pour le moment, rassembler que trente mille livres; mais qu'ayant la certitude de la somme entière pour la fin du mois d'août, il ne devoit pas être difficile d'obtenir des joailliers le délai d'un mois pour le surplus; que le cardinal devoit le leur demander au nom de la reine. » Cette lettre, apportée avec les trente mille livres en or, fut, pour ce prince, une preuve sans réplique de la vérité de tout ce que lui avoit dit madame de la Motte. Il ne lui vint pas en pensée que le vol du collier avoit pu facilement la mettre en état de donner cette somme. Muni de cet à-compte, il fit venir les associés

Boehmer et Bassange, leur confia l'embarras où étoit la reine, leur présenta les trente mille livres, avec l'assurance du surplus dans un mois. Les vendeurs, qui, depuis plusieurs semaines, avoient eu plusieurs conférences secrètes avec le baron de Breteuil, devoient savoir alors que leur collier n'avoit point été remis à la reine; ils ne doutèrent donc point, d'après les insinuations de ce ministre, que le nom de la reine n'eût été un prétexte pour avoir le collier et s'en faire une ressource; en conséquence ils se refusèrent opiniâtrément au délai demandé, disant que la totalité des cent mille écus leur devenoit absolument nécessaire pour faire face à des engagemens auxquels ils ne pouvoient manquer sans perdre leur crédit, leur commerce et leur réputation. Ils vinrent trois ou quatre jours de suite, dès les six heures du matin, au chevet du lit du cardinal; et tous les jours au sortir de ces entretiens très-animés, ils alloient rendre compte du résultat au baron de Breteuil; enfin, après avoir touché les trente mille livres dont ils donnèrent un reçu à-compte, ils déclarèrent avec fermeté au cardinal qu'ils alloient user de tous les droits que leur donnoit son billet, pour être payés de la somme entière. Le cardinal, toujours de bonne foi, outré de cette menace, prit à son tour le ton de l'énergie.

« Vous êtes bien les maîtres d'user de vos droits, leur dit-il, j'userai aussi des miens. Votre éclat n'aboutira qu'à compromettre la reine. Mon honneur se trouvant attaqué, je ne puis le mettre à couvert qu'en prouvant que je ne suis que son mandataire. Pourquoi, ajouta-t-il, comme je vous en ai pressé sans cesse, pourquoi, ayant la facilité de voir sa majesté, ne lui avez-vous pas dit vous-même le cruel embarras où vous jetoit le retard que vous éprouvez? — Ah, monseigneur! s'écrièrent Boehmer et Bassange, nous avons eu l'honneur de la voir et de lui parler; sa majesté nous a assuré qu'elle ne vous avoit jamais chargé de cette acquisition, et qu'elle n'avoit pas reçu le collier. A qui donc, mon prince, l'auriez-vous remis? » Le cardinal, frappé comme d'un coup de foudre d'une pareille assertion, répliqua qu'il l'avoit remis à la comtesse de la Motte, et qu'étant lui-même chez elle, on étoit venu le chercher de la part de la reine, le 1er. février dernier, et qu'il avoit été témoin de cette remise. « Du reste, continua le cardinal, j'ai en main l'autorisation signée de la reine; ce sera ma sauvegarde. — En ce cas, dirent les joailliers, nous voyons qu'on vous a cruellement trompé. »

Ce fut là leur dernier entretien; ils ne reparurent plus chez le cardinal. Ils furent

rendre compte de tout au baron de Breteuil, qui leur ordonna de faire un mémoire de tous les faits relatifs à l'acquisition du collier, en y ajoutant les détails de leurs derniers entretiens avec le cardinal, et de le lui apporter signé d'eux. Madame de la Motte apprit par les joailliers ce qui s'étoit passé avec M. le cardinal : elle imagina une imposture qui mit le comble à sa scélératesse. Elle étoit allée à Bar-sur-Aube pour mettre en sûreté ses effets les plus précieux ; elle arriva de nuit chez M. le grand-aumônier avec la physionomie égarée, les yeux baignés de larmes ; elle s'écria : « Je sors de chez la reine ; je lui ai peint la détresse de Boehmer, l'impossibilité où vous êtes de le satisfaire, l'éclat scandaleux qui alloit en résulter ; alors, ajouta cette femme qu'aucun frein n'arrêtoit plus, sa majesté oubliant ses anciennes bontés, m'a dit qu'elle nieroit avoir reçu de moi le collier, qu'elle nieroit l'autorisation, et qu'elle alloit faire donner des ordres pour s'assurer de ma personne, et qu'elle vous perdroit. Vous me voyez encore écrasée de ce coup de foudre. Je n'ose retourner dans ma maison ; je la crois déjà entourée. Donnez-moi un asile jusqu'à ce que je puisse me concerter secrètement avec mon mari pour nous évader.

De l'aveu du cardinal de Rohan, cette scène tragique fut jouée avec tant d'art,

qu'il prit ces horribles mensonges pour des vérités. « Si cette femme, se disoit-il, n'avoit pas agi de bonne foi, viendroit-elle ainsi se livrer à moi?... » Mais c'étoit encore là une pierre d'attente de cette scélérate pour sa défense, en cas qu'il lui arrivât d'être arrêtée. Le cardinal, touché de sa situation, lui proposa de la faire passer dans ses Etats de l'autre côté du Rhin pour la mettre à l'abri de la persécution; que pour lui, il ne craignoit rien, qu'il avoit en main de quoi justifier ses démarches et sa conduite; que la reine, mieux conseillée, n'oseroit s'exposer aux suites d'un éclat qui la compromettroit étrangement dans l'opinion publique.

Cette nouvelle scène eut lieu dans les premiers jours du mois d'août. Madame de la Motte passa ainsi vingt-quatre heures à l'hôtel de M. le cardinal, sous la sauvegarde du baron de Planta; elle en sortit de nuit, accompagnée par lui et le jeune Ramon de Carbonnières, qui la reconduisirent à son domicile; de-là elle partit avec son mari et son complice Villette pour Bar-sur-Aube, prenant tous trois la précaution de ne rien laisser dans leur maison de Paris qui pût les compromettre ou être à leur charge.

Pendant ce temps, M. le cardinal, quoique rassuré par le gage qu'il croyoit avoir

en main, n'en étoit pas moins en proie aux inquiétudes inséparables d'une situation aussi critique que celle où il se trouvoit. Ce que venoit de lui dire madame de la Motte, le silence et la cessation subite des visites de Boehmer et Bassange, leurs fréquens entretiens avec le baron de Breteuil, le bruit sourd qui circuloit d'une déclaration fâcheuse donnée par le trésorier Sainte-James; tout cet ensemble étoit bien fait pour étourdir la tête la mieux organisée, et y causer un chaos de pensées confuses. La certitude où il croyoit être de sa correspondance avec la reine, de la mission qu'il en avoit reçue, la scène du bosquet, les trente mille livres en or qu'elle lui avoit fait remettre, repoussoient les soupçons qui lui peignoient madame de la Motte comme une infâme intrigante qui ne se seroit insinuée auprès de lui que pour le tromper. D'un autre côté, son âme loyale et droite avoit horreur d'arrêter son imagination sur un dessein prémédité de la reine pour le perdre, en niant des faits qui lui paroissoient aussi clairs que le jour. Il se doutoit bien que la haine active de son plus implacable ennemi, le baron de Breteuil, étoit capable de favoriser un complot qui autorisât un coup d'autorité et un éclat scandaleux. Dans ces perplexités, il fut tenté d'aller se jeter aux pieds du roi et de lui faire l'aveu de toutes

ses démarches. La crainte d'inspirer au monarque contre la reine des soupçons qui pouvoient laisser après eux des traces fâcheuses, l'arrêta : pourquoi ne prit-il pas alors la sage résolution d'aller tout révéler à ceux de ses parens qui auroient pu lui donner des conseils salutaires, et prévenir auprès de sa majesté la terrible explosion qui se préparoit dans le petit comité rassemblé près de la reine ? Il aima mieux aller épancher son âme dans celle de son oracle Cagliostro. Cet apôtre de la religion naturelle trouva, dans ses pronostics, des motifs de consolation, d'énergie et de tranquillité; c'étoit de la cendre jetée sur un brasier enflammé pour en tempérer l'ardeur, tandis qu'on forgeoit la foudre qui devoit bientôt éclater. En effet, le cardinal ramassa toutes ses forces, et jamais peut-être il ne déploya plus de dignité et de courage que quand il se vit aux prises avec toute l'effervescence de l'autorité royale et ministérielle déchaînée contre lui.

Le mémoire très-circonstancié des joailliers, avec un sommaire dont la rédaction avoit été dirigée par le baron de Breteuil, fut remis à ce dernier le 9 du mois d'août : ce ministre concerta avec la reine et l'abbé de Vermond le rapport qu'il feroit au roi de ce mémoire et de la déclaration de Sainte-James. Il falloit jeter dans l'âmedu monar-

que la profonde indignation qui affectoit le cœur ulcéré de Marie-Antoinette ; il falloit peindre la conduite du cardinal comme un outrage fait à l'honnêteté et à la délicatesse de l'épouse du roi ; il falloit montrer l'extrême indécence d'une négociation aussi offensante pour la majesté du trône ; il falloit surtout la présenter comme un crime de lèse-majesté dont une punition éclatante devoit faire justice. Ce tableau étoit digne du pinceau du baron de Breteuil : les apparences étoient telles, que le fiel de l'animosité pouvoit s'y glisser, comme une nuance de plus ajoutée aux couleurs odieuses que fournissoient les faits qu'on avoit rassemblés ; mais la nuance tranchante, tout entière de l'invention de ce ministre, fut de différer d'en rendre compte jusqu'au 14, et d'indiquer le lendemain 15, jour de l'assomption, pour abreuver mieux son ennemi de la lie de l'humiliation : c'étoit en face de la cour en gala, et de la foule, arrivée de Paris pour ce jour solennel, qu'il vouloit faire éclater la foudre sur la tête du cardinal ; il vouloit que ce prince en fût atteint revêtu de la pourpre romaine et de ses habits pontificaux. En effet, le jour de l'assomption, où le cardinal grand-aumônier devoit accompagner le roi à la chapelle avec tous les attributs de ses dignités ecclésiastiques, le matin à 10 heures, une heure

avant que sa majesté se rendît en cortége au service divin, le cardinal fut appelé par l'huissier de la chambre dans le cabinet du roi : il se doutoit bien, en y allant, qu'on avoit instruit le roi de l'affaire du collier ; mais il étoit loin de prévoir le coup de théâtre que lui avoit préparé son ennemi. Le baron de Breteuil, croyant M. le cardinal assez convaincu par le mémoire des joailliers et la déclaration de Sainte-James, avoit proposé de le faire publiquement arrêter au moment où il se rendroit chez le roi pour l'accompagner à la chapelle ; mais Louis XVI, dont le jugement a toujours été sain et le cœur bon, quoique profondément affecté du tableau qu'on lui avoit mis sous les yeux, ne voulut point punir sans avoir entendu le coupable. Sa majesté voulut même, dans une affaire aussi majeure et aussi délicate, s'aider des conseils de deux hommes qu'il savoit n'être pas les ennemis du cardinal ; en conséquence, le garde-des-sceaux, Miromesnil, et le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, furent mandés dans le cabinet du roi. La reine y étoit avec le baron de Breteuil ; on donna communication aux deux ministres appelés, du mémoire des joailliers et de la déclaration de Sainte-James ; le baron de Breteuil lut son rapport. La reine parla avec cette énergie et cette sensibilité éloquente

que lui donnoient, et la conscience de son innocence et la gravité de l'offense qui lui étoit personnelle : entraînée par un ressentiment dont on ne pouvoit blâmer que l'excès, elle fit sentir qu'un pareil outrage méritoit une punition prompte et éclatante. Les deux ministres appelés, frappés des preuves qu'on leur administroit, ne purent s'empêcher de partager les sentimens de cette princesse; ils opinèrent néanmoins pour faire appeler le cardinal, lui communiquer les preuves qui le faisoient paroître coupable, et ne se décider, sur le parti à prendre, qu'après l'avoir entendu : le baron de Breteuil ne fut pas de cet avis; mais le roi, naturellement juste, l'adopta; et le grand-aumônier fut appelé et introduit : quelle fut sa surprise quand il vit un pareil tribunal présidé par le roi et la reine! Recueillant alors toutes les facultés de son âme, il se présenta avec l'attitude du respect et de la confiance. Le roi, prenant le mémoire de Boehmer et la déclaration de Sainte-James, lui dit : « Lisez... » La lecture finie, le roi lui demanda : « Qu'avez-vous à opposer à de si graves inculpations? — Sire, répondit le cardinal, les faits du mémoire sont vrais, mais les expressions de la déclaration de Sainte-James ne sont pas exactes. J'ai fait l'acquisition du collier pour la reine. — Et qui vous en a chargé? inter-

rompit cette princesse. — Vous, madame. — Moi ! qui ne vous ai pas parlé depuis votre retour de Vienne ; moi ! qui affiche en toute occasion pour vous le froid le plus glacial et l'éloignement le mieux caractérisé ; moi ! qui n'ai jamais voulu vous accorder les audiences que vous m'avez demandées avec une espèce d'opiniâtreté. — Votre majesté, reprit le cardinal, m'y a autorisé par un écrit signé de sa main. — Où est cet écrit? dit le roi. — Sire, je l'ai à Paris dans mon portefeuille. — Cet écrit, s'écria la reine avec le ton qui décèle une noble, mais impétueuse agitation, est une imposture. A ce mot, le cardinal, qui croyoit toujours être sûr de son fait, jeta sur la reine un regard peut-être trop peu respectueux. Marie-Antoinette qui le remarqua, se sentit enflammée du plus noble courroux. Le roi, qui s'en aperçut, dit au cardinal : « Sortez. » La reine, mêlant alors ses larmes à sa colère, demanda hautement justice : son air, ses expressions imposèrent silence au garde-des-sceaux et à M. de Vergennes qui restèrent muets. Le baron de Breteuil proposa de s'assurer sur-le-champ de la personne du cardinal. Le roi, que les pleurs de la reine avoient ému, en donna l'ordre au duc de Villeroi, son capitaine des gardes, et au baron de Breteuil. Le grand-aumônier, qui venoit de sortir de chez

Louis XVI, parcouroit la galerie en attendant que sa majesté sortît pour aller à la chapelle ; son visage qu'il avoit su composer, n'annonçoit aucune altération, lorsque tout à coup il entend le baron de Breteuil s'écrier à haute voix : « Arrêtez le cardinal de Rohan ! » Ce cri et l'arrivée du duc de Villeroi qui signifia à ce prince l'ordre qu'il en avoit reçu du roi, attirèrent toute l'attention de la foule qui étoit ce jour-là dans la galerie de Versailles, et fixèrent tous les regards sur cette scène si étrange. Le cardinal se trouva sur-le-champ entouré du capitaine des gardes, du baron de Breteuil et de l'aide-major des gardes-du-corps. On remarqua sensiblement que le duc de Villeroi étoit peiné, que le visage du baron de Breteuil étoit rayonnant de satisfaction, et que la physionomie du cardinal étoit calme. Ce prince, dans ce terrible moment qui auroit dû bouleverser tous ses sens, donna une preuve bien étonnante de sa présence d'esprit : malgré l'escorte qui l'environnoit, et à la faveur de la foule qui suivoit, il s'arrête, et se baissant, le visage tourné vers le mur comme pour remettre sa boucle ou sa jarretière, il saisit rapidement son crayon et traça à la hâte quelques mots sur un chiffon de papier placé sous sa main dans son bonnet carré rouge ; il se relève, et continue son chemin. En rentrant chez lui, ses gens for-

moient une haie, il y glisse, sans qu'on s'en aperçoive, ce chiffon dans la main d'un valet de chambre de confiance qui l'attendoit sur la porte de son appartement. Quand M. le cardinal y fut arrivé, M. de Breteuil dit au duc de Villeroi : « Vous savez que l'ordre du roi est que vous gardiez le cardinal de Rohan à vue, sans permettre à personne de lui parler jusqu'à ce que sa majesté fasse savoir ses intentions. » Le visage du prince prisonnier ne parut ni troublé, ni altéré pendant tout le temps que dura cette pénible représentation. Sur ces entrefaites le valet de chambre couroit à bride abattue pour se rendre à Paris : il arriva au palais Cardinal entre midi et une heure; son cheval tomba mort à l'écurie. J'étois dans mon appartement; le valet de chambre, l'air effaré, la pâleur de la mort sur le visage, entre chez moi en me disant : « Tout est perdu, le prince est arrêté. » Aussitôt il tombe évanoui, et laisse tomber le papier dont il étoit porteur. Revenu à lui, il me raconte ce qui venoit d'arriver. Je vis qu'il étoit instant d'exécuter l'ordre contenu dans le billet crayonné : on n'y distinguoit qu'imparfaitement les traits sacramentaux. Le valet de chambre, initié dans les secrets de son maître, me donna le mot de l'énigme. Bientôt le petit portefeuille rouge fut à l'abri des recherches : il renfermoit

toutes les petites lettres de la correspondance. Ce fut alors que ce valet de chambre me donna en gémissant les détails que j'ignorois sur le collier, sur les liaisons trop intimes du prince avec madame de la Motte et Cagliostro. J'entrevis dès lors l'abîme que s'étoit creusé lui-même un homme qui pouvoit si facilement être le plus considéré et le plus heureux des mortels.

M. le cardinal revint vers les trois heures de Versailles à Paris, dans sa voiture où se trouvoit le comte d'Agout, sous aide-major des gardes-du-corps, chargé d'en répondre jusqu'à nouvel ordre : il avoit défense de le laisser parler à personne ; il devoit même ne point le perdre de vue jusqu'à l'arrivée du ministre de la cour et du lieutenant de police qui devoient se rendre au palais Cardinal pour mettre le scellé sur les papiers. Le comte d'Agout, qui exerçoit à regret le ministère d'une surveillance aussi sévère, s'arrêta, en descendant de voiture, sous prétexte de quelques besoins, laissant ainsi au prince la liberté d'arriver seul dans son appartement. Je me rendis bien vite par une porte dérobée dans sa garde-robe, où il arriva. Le valet de chambre venoit de le tranquilliser sur le *petit portefeuille rouge ;* c'étoit sa plus grande inquiétude. En m'abordant il me dit : « Vous devez être bien étonné ; mais soyez sûr que je ne

suis pas un fou, et que j'ai été autorisé à faire ce que j'ai fait; j'en ai les preuves : soyez tranquille; nous nous reverrons peut-être ce soir. » La conversation ne put être prolongée; le comte d'Agout étoit monté; et, par attention pour son honnêteté, M. le cardinal ne voulut plus se séparer de lui. Le baron de Breteuil, M. de Crosne, lieutenant de police, et un secrétaire, arrivèrent à quatre heures : ils se firent ouvrir les portes et annoncer de la part du roi. M. de Breteuil, en arrivant à son ambassade à Vienne, m'avoit prédit, en 1775, dix ans auparavant, qu'il commanderoit un jour au prince Louis de Rohan, et qu'il lui feroit sentir le poids de son ministère. Il avoit prophétisé; il jouissoit ce jour-là de ce cruel avantage; il se présenta chez M. le cardinal avec l'air et le ton d'un vainqueur qui a renversé son ennemi. Cet ennemi, quoique sous les chaînes de l'autorité, ne montra jamais plus de dignité et de grandeur. Le ministre lui demanda d'abord, par ordre du roi, l'écrit qu'il avoit annoncé lui avoir été remis de la part de la reine pour l'acquisition du collier : le cardinal le lui remit contre un récépissé d'une pièce qu'il regardoit comme essentielle à sa justification; pièce néanmoins qui auroit consommé sa ruine si la Providence n'avoit permis qu'on découvrît

le faussaire et le fil de cette infernale intrigue. L'on mit ensuite le scellé sur ses papiers. Le ministre en partant dit au comte d'Agout, que le roi permettoit à M. le cardinal de recevoir ses parens et les personnes de sa maison. Le baron de Breteuil et le lieutenant de police vinrent ensuite dans mon appartement mettre aussi le scellé sur mes papiers. En se retirant, ce ministre, en me fixant avec complaisance, me dit avec le ton de l'ironie : « Monsieur l'abbé, nous ne sommes plus aujourd'hui à Vienne. — Monsieur, lui répondis-je, je m'en aperçois bien; alors vous ne pouviez que menacer, aujourd'hui vous agissez avec la force en main. » M. le cardinal reçut incontinent la visite de sa nombreuse parenté consternée; lui seul, au milieu d'eux, avoit un visage serein. Je soupai en tiers avec son éminence et le comte d'Agout : je me retirai à onze heures. Ce ne fut qu'à onze heures et demie que le comte d'Agout lui montra l'ordre du roi qu'avoit apporté M. de Breteuil, de le conduire ce soir-là même à la Bastille. Le comte de Launay, gouverneur de cette prison d'Etat, vint à minuit le prendre dans son carrosse. Le cardinal parut très-étonné d'un ordre aussi rigoureux et aussi extrême. Lorsque je le quittai, il ne s'attendoit qu'à partir pour son diocèse; il sentit alors que le trouble

gagnoit son âme agitée : il eut néanmoins assez d'empire sur lui pour faire sur-le-champ, avec dignité, le sacrifice qu'on exigeoit de sa liberté. Le prince de Soubise, cousin du cardinal, avoit eu, vers les sept heures, une audience particulière du roi, pour supplier sa majesté, au nom de toute la maison de Rohan, de vouloir bien les éclairer sur le délit qui avoit nécessité un si grand éclat. Louis XVI en parut peiné, et dit : « Je ne veux pas sa perte; mais c'est pour lui-même que je dois m'assurer de sa personne. » Sa majesté confia ensuite au prince de Soubise les griefs de la reine et l'histoire de l'acquisition du collier. Avant de partir pour la Bastille, le cardinal eut la certitude que les petites lettres du portefeuille rouge étoient brûlées, à deux ou trois près, qui me furent confiées en cas de besoin. Les jours suivans, on s'assura de madame de la Motte; elle étoit à Bar-sur-Aube, d'où elle espéroit s'expatrier. Son mari et le faussaire Villette s'étoient déjà évadés. Elle fut conduite à la Bastille, où l'on renferma successivement Cagliostro et le baron de Planta. Ce coup très-extraordinaire d'autorité se répandit bientôt de la cour et de la capitale dans les provinces et dans toute l'Europe. Ce fut une grande énigme pour le plus grand nombre; chacun en parloit d'a-

près ses affections. Les ennemis du cardinal l'accusoient d'avoir voulu s'approprier le collier pour en faire de l'argent et se tirer de la presse où on le supposoit; les personnes peu affectionnées à la cour, regardoient ce coup d'autorité comme une mesure violente et peu réfléchie, suggérée par un ministre, son ennemi implacable, afin d'ensevelir dans l'oubli une intrigue concertée avec la reine pour perdre le cardinal. Ceux qui n'étoient animés par aucune passion pour ou contre, crurent que le prince avoit été la dupe des perfides insinuations de madame de la Motte et de son aveugle enthousiasme pour Cagliostro; mais que cette femme intrigante n'avoit été qu'un instrument dont on s'étoit servi pour consommer la disgrâce d'un prince en bute à la jalousie et à la haine, et pour le flétrir dans l'opinion publique. Ceux qui se permettoient de juger cet événement selon les règles de la prudence et de la politique, auroient désiré que le roi et la reine, même en supposant le cardinal coupable, eussent adopté un mode qui eût moins caractérisé l'animosité, la précipitation et la vengeance. La majesté du trône, disoit-on, exige que la justice ne marche qu'avec la conviction et le sang-froid de la loi qui punit sa violation. La naissance, le nom, le caractère épiscopal et les éminentes di-

gnités d'un prince de la maison de Rohan, sembloient demander des égards qui n'auroient pas nui à la sévérité des peines, si, d'après un mur examen et les formes observées, on les avoit jugées nécessaires. On excusoit le roi parce qu'il étoit jeune, et qu'on le connoissoit juste : on auroit bien voulu ne pas trouver de torts à la reine; mais on croyoit qu'il auroit été plus digne de sa grande âme de se livrer moins aux impulsions de son ressentiment. On étoit étonné que le garde-des-sceaux et le comte de Vergennes, hommes sages et sans passions, n'eussent pas fait sentir avec liberté et énergie, qu'une arrestation faite avec autant d'éclat n'étoit qu'un scandale qui préjugeoit et punissoit le crime avant d'en avoir la preuve; que saisir le moment où un cardinal, un grand-aumônier étoit en habits pontificaux, annonçoit, dans la volonté souveraine qui commande, une émotion désordonnée et un premier mouvement qui ne cadroient ni avec la qualité de juge voué à l'impartialité, ni avec celle de roi ami de l'ordre et de la justice. Tout le blâme retomboit sur le baron de Breteuil, qui avoit abusé de la sensibilité de la reine et égaré la jeunesse du roi pour perdre M. le cardinal de Rohan. Ce ministre, dans le comité royal où il fut décidé que le cardinal, madame de la Motte, Cagliostro et le baron

de Planta seroient enfermés à la Bastille, demanda au roi de s'assurer également de ma personne, et de me faire conduire dans cette prison d'Etat. J'ai su, par le comte de Launay, qu'il y avoit déjà fait préparer une chambre pour moi. Il est impossible, disoit-il, qu'un homme qui, depuis plus de vingt ans, jouit de la confiance du cardinal, ne soit pas impliqué dans cette affaire. Je ne sais si le baron de Breteuil me haïssoit personnellement; nous avions eu, lors de son arrivée à Vienne, quelques démêlés où j'avois opposé de la fermeté à son effervescence; mais ces débats n'avoient pas eu de suites : je crois qu'à ses yeux mon plus grand crime étoit mon dévouement sans bornes aux intérêts du cardinal de Rohan; et j'ai lieu de croire, comme il l'a prouvé ensuite, qu'il ne vouloit attenter à ma liberté que pour me mettre hors d'état d'être utile à ce prince dans la circonstance actuelle. Le garde-des-sceaux et le comte de Vergennes, comme je l'ai appris d'eux-mêmes, crurent devoir plaider ma cause : ils assurèrent l'un et l'autre que, depuis plus d'un an, je ne jouissois plus de la confiance de M. le cardinal; que ce prince, sans cesser de m'estimer, s'étoit sensiblement éloigné de moi depuis ses liaisons avec madame de la Motte et Cagliostro; que depuis cette époque je ne

l'accompagnois plus à Versailles ; que surpris de ce changement, ils m'en avoient demandé la raison ; que je leur avois avoué avec franchise la résolution où j'étois de me retirer dans mes foyers paternels, dès que la grande affaire des Quinze-Vingts, dont j'étois administrateur, seroit terminée ; que la manière d'être actuelle de M. le grand-aumônier, ne pouvant pas s'allier avec le désir que j'avois de lui être utile, j'avois déjà prévenu mes parens de ma retraite prochaine ; qu'à ces derniers mots la reine avoit dit : « Ce fait est vrai ; l'abbé de Vermond me l'a dit et assuré, d'après des preuves certaines qu'il a été à portée de vérifier. » Effectivement, l'abbé de Vermond, qui m'avoit toujours marqué intérêt et amitié, se trouvant en Lorraine chez l'évêque de Saint-Diez, mon voisin et mon ami, blâmoit la persévérance de mon attachement pour le cardinal de Rohan, disant que je n'y recueillerois que des désagrémens ; que la légèreté de ce prince, son égoïsme et ses dettes, ne devoient pas, en lui restant attaché, me promettre un avenir heureux. Alors l'évêque de Saint-Diez lui prouva, par une suite de mes dernières lettres, combien j'étois désabusé ; qu'actuellement, bien persuadé de l'inutilité de mes efforts pour l'engager à tenir une conduite convenable à sa naissance, à ses qua-

lités personnelles et à son rang, j'avois pris la résolution de le quitter, dès que j'aurois fait triompher l'administration des Quinze-Vingts, dont j'étois membre. Ces notions mirent l'abbé de Vermond à portée d'en faire usage près de la reine, quand il fut question de s'assurer de la personne du cardinal, et c'est ainsi que j'ai échappé à la Bastille. Les représentations du garde-des-sceaux et du comte de Vergennes, et surtout le mot de la reine, l'emportèrent sur les observations du baron de Breteuil qui n'insista pas. Je n'avois jamais vu ni connu madame de la Motte; mais je savois qu'elle avoit de fréquens entretiens avec M. le cardinal et le baron de Planta, surtout à Versailles où je n'accompagnois plus ce prince depuis les assiduités de ce comité. Tout ce que j'apprenois de cette femme intrigante et immorale, me donnoit de continuelles inquiétudes sur les suites de semblables liaisons : je voyois avec peine que M. le cardinal s'étoit séquestré de ses sociétés habituelles, pour se concentrer dans celle de Cagliostro; c'étoit là que s'écouloit une grande partie de son temps. Je n'avois plus, dès lors, avec M. le grand-aumônier que les rapports indispensables pour le travail de la grande-aumônerie et des Quinze-Vingts, dont il continuoit à me laisser toute la direction. Les rapports de

la confiance personnelle et de l'ancienne intimité n'existoient plus : je m'apercevois d'une altération sensible dans les nuances de son caractère. L'aménité qui lui étoit autrefois naturelle, cette noble affabilité qui lui gagnoit tous les cœurs, ne paroissoient plus, ni sur ses lèvres, ni sur sa physionomie. Le ton impérieux de la dureté étoit devenu son langage journalier dans son intérieur avec les personnes qui lui étoient subordonnées. Je ne sais à quelle école il avoit appris ce qu'il répétoit souvent, qu'il falloit mener les hommes comme des esclaves, lui qui avoit toutes les qualités de l'esprit et du cœur, pour inspirer des sentimens analogues au besoin qu'il avoit d'aimer et d'être aimé. Cette métamorphose ne convenant plus à ma manière de penser et de sentir, j'allois, après vingt-deux ans de services les plus loyaux et les plus désintéressés, quitter ce prince, qui alors m'auroit probablement vu partir sans regret. Depuis que je m'étois attaché à lui, je n'avois, pour ainsi dire, respiré que pour sa gloire et son bonheur. Tel étoit l'état des choses au moment de sa catastrophe. C'étoit le moment d'oublier qu'on avoit méconnu mon zèle et mon attachement : je me trouvois de sang-froid, parce que de sérieuses réflexions avoient ralenti la chaleur de mes affections ; mais,

dans la crise actuelle, je sentis redoubler mon affection et mes forces, et je n'hésitai pas à me dévouer tout entier à la cause de cet illustre prisonnier.

Depuis la captivité de M. le cardinal de Rohan et des personnes qu'on présumoit être ses complices, le roi, pour éclairer ce ténébreux mystère, avoit nommé une commission composée de trois ministres secrétaires d'Etat, auxquels on avoit adjoint M. de Crosne, lieutenant de police de Paris: c'étoient le maréchal de Castries, ministre de la marine, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, le baron de Breteuil, ministre de la cour et de Paris. Ils arrivèrent le lendemain de l'arrestation au palais de Strasbourg, où fut amené M. le cardinal par le gouverneur de la Bastille, pour la levée des scellés et la visite des papiers: la recherche et la lecture en furent faites chez le cardinal, en sa présence, avec la plus sévère exactitude: soixante heures écoulées entre la scène du 15 août à Versailles, et l'arrivée du baron de Breteuil au palais du cardinal, avoient donné le temps de soustraire tout ce qui auroit pu devenir entre des mains ennemies un instrument ou un prétexte de persécution. On ne découvrit rien. Cette heureuse circonstance qui paroissoit combler de joie MM. de Castries et de Vergennes, donna de l'humeur

au baron de Breteuil; aussi, en entrant dans mon appartement, où l'on se rendit au sortir de chez M. le cardinal, il dit avec le ton du mécontentement : « Nos recherches deviennent inutiles; n'ayant rien trouvé chez le cardinal, on ne trouvera rien ici. » Effectivement, les scellés levés, on se contenta de jeter un coup d'œil rapide sur mes papiers; l'inventaire en fut court et clos sur-le-champ. M. le cardinal eut la permission de passer le reste du jour dans son hôtel, sous la sauvegarde du gouverneur de la Bastille, et d'y recevoir, comme le roi l'avoit permis, ses parens et les personnes de sa maison, mais en présence du comte de Launay. Le prince, captif, rassuré par la certitude qu'aucun de ses papiers ne pouvoit faire charge contre lui, montra le reste du jour beaucoup de calme et de tranquillité. La visite qui fut faite également à Versailles, dans ses appartemens, où il se rendit le lendemain accompagné du gouverneur de la Bastille, ne lui causa aucune inquiétude, malgré l'importance que le baron de Breteuil vouloit donner à des chiffons de papiers trouvés dans un tiroir du secrétaire, sur lesquels le cardinal avoit tracé de sa main des renseignemens abrégés, pour lui servir de souvenir ou de point de ralliement lors de son travail. La commission ministérielle

se transporta ensuite à la Bastille pour interroger le cardinal, et lui donner communication des griefs qui résultoient du mémoire des joailliers, de la déclaration de Sainte-James, des aveux que le prince avoit faits dans le cabinet du roi, et de la prétendue autorisation de la reine remise par lui, autorisation que cette princesse assuroit être l'œuvre maladroite d'un faussaire ignorant. Pendant ce temps-là, M. de Crosne, lieutenant de police, recevoit les dépositions de madame de la Motte, de Cagliostro et du baron de Planta. M. le cardinal écrivit de sa main l'enchaînement des faits qui l'avoient autorisé à faire l'acquisition du collier; il crut ne devoir pas faire mention de la correspondance et des lettres qui avoient successivement décidé sa conduite et ses démarches; ce point lui parut trop délicat, et il voulut éviter tout ce qui pourroit compromettre la reine sans nécessité; mais il déclara que la comtesse de la Motte étoit l'intermédiaire par où il recevoit les ordres de cette souveraine; que c'étoit elle qui lui avoit remis l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, et transmis les conditions qu'elle disoit avoir été acceptées par cette princesse pour le prix et les époques du payement; que le collier avoit été remis par lui à madame de la Motte, chez laquelle, en sa présence,

un homme, qu'on lui dit être un valet de chambre de la reine, vint le chercher de la part de sa majesté, la veille de la purification; que, depuis ce temps, il avoit sans cesse pressé les joailliers de faire leurs remercîmens à la reine; que plusieurs choses l'avoient persuadé que sa majesté avoit reçu le collier; qu'au moment du premier payement à faire, la dame de la Motte lui avoit apporté, de la part de la reine, trente mille livres en or à-compte; qu'elle avoit ajouté que sa majesté ne se trouvant pas en fonds, elle ne pourroit achever les cent mille écus que dans un mois; que ces trente mille livres avoient été remises aux sieurs Boehmer et Bassange, lesquels avoient donné leur reçu. Ce narré simple étoit vrai dans tous ses points; la réticence des petites lettres étoit une précaution de prudence et non une omission coupable. Cette déclaration fut communiquée à madame de la Motte : elle nia tous les faits; elle avoua seulement qu'elle avoit eu connoissance de cette acquisition; qu'ayant vu le collier de Boehmer, elle en avoit parlé à M. le cardinal; que ce prince avoit ensuite jugé à propos de l'acheter pour son propre compte; que ses connoissances sur cet objet ne s'étendoient pas plus loin. Les déclarations de Cagliostro et du baron de Planta étoient insignifiantes; elles ne donnoient ni char-

ges, ni éclaircissemens : ils crurent l'un et l'autre devoir se tenir dans les limites de la plus grande réserve, pour éviter d'être impliqués dans une affaire dont on ne pouvoit pas calculer les suites. Madame de la Motte insinuoit aussi dans sa déclaration que le comte de Cogliostro devoit être, plus que personne, instruit des motifs qui avoient décidé l'acquisition du collier, et de l'usage qu'en vouloit faire M. le cardinal. C'est ainsi que cette femme, à double esprit comme à double visage, croyoit pouvoir reporter avec succès le blâme de sa criminelle conduite sur un homme qu'elle savoit s'être totalement emparé de l'esprit et de la confiance de M. le grand-aumônier. Je crois que, sans s'en douter, madame de la Motte disoit une grande vérité, en insinuant que Cagliostro avoit, plus que personne, le secret des motifs et de la cause de l'acquisition du collier; mais comme ce secret n'a pas été révélé, ni par le cardinal, ni par Cagliostro, ni par le baron de Planta, ni par le secrétaire Ramon de Carbonnières, ni par les initiés à qui on en avoit fait la confidence; que d'ailleurs ce secret, tenant à des vues particulières qui n'ont eu aucune suite, et ne détruisant en rien la chaîne des faits qui ont préparé, amené, accompagné et suivi cette catastrophe, je ne dois pas chercher à le tirer de l'oubli où il paroît être

enseveli, et je le dois par considération pour les personnes qui ont cru qu'il étoit pour elles de la plus grande importance de couvrir ce mystère du voile du silence. Ce qui doit paroître étonnant, c'est que les confidens et les initiés s'étant depuis divisés d'opinions, s'étant même voués, lors de la révolution, la haine la plus active, ne se soient pas permis un mot qui ait pu faire deviner ce mystère d'iniquité. La loge égyptienne de Cagliostro avoit sans doute, comme la franc-maçonnerie, son sanctuaire impénétrable, et le serment le plus solennel ensevelissoit ses secrets.

La commission des ministres ne tarda pas à reparoître à la Bastille; elle annonça à M. le cardinal que madame de la Motte étoit contradictoire dans les faits; qu'elle nioit tous ceux qui étoient consignés dans la déclaration qu'il avoit donnée par écrit; que, vu cet état de choses, le roi ne pouvant démêler la vérité, sa majesté lui donnoit l'option, ou de s'en rapporter à sa clémence, ou d'être traduit au parlement de Paris, pour s'y défendre contre l'accusation qui seroit intentée contre lui et contre la dame de la Motte; que le roi lui accordoit trois jours pour y réfléchir, consulter ses parens, ainsi que les personnes auxquelles il avoit donné sa confiance, sur le parti qu'on croiroit devoir prendre. Le cardinal

écouta avec respect l'alternative que lui proposoit son souverain; mais il ne put s'empêcher de faire éclater son indignation contre madame de la Motte : « C'est une infernale scélérate! s'écria-t-il; comment » peut-elle avoir l'impudence de nier des » vérités dont sa conscience doit lui reprocher la certitude? » Dès que ce prince se trouva à lui-même, il sentit toute l'énergie de son âme s'affaisser sous le poids des réflexions que le passé, le présent et l'avenir accumuloient dans sa tête. La défection de madame de la Motte, sur la fidélité de laquelle il s'appuyoit, devenoit pour lui un abîme sans fond, où s'anéantissoient toutes ses espérances. Cette femme, niant qu'elle eût joué le rôle d'intermédiaire entre la reine et le cardinal, pour l'acquisition du collier; niant qu'elle eût remis l'autorisation qui étoit la seule sauvegarde du cardinal; niant qu'elle eût apporté, comme un à-compte de la part de la reine, les trente mille livres en or, ce prince restoit nécessairement exposé au soupçon d'avoir usé de moyens indignes de sa naissance et de son rang pour s'approprier un effet de dix-huit cent mille livres en compromettant d'une manière très-punissable le nom de la reine. La mort à ses yeux étoit préférable à un soupçon aussi avilissant. Cette défection inattendue et désolante lui peignoit

madame de la Motte, ou comme une mégère qui l'avoit horriblement trompé, ou comme un vil instrument dont on s'étoit servi pour le perdre avec ignominie : dans l'un ou l'autre cas il voyoit le déshonneur, et peut-être l'échafaud qui l'attendoit, s'il ne pouvoit parvenir à faire sortir la vérité du chaos où le crime venoit de le précipiter. Sa plus déchirante inquiétude se portoit sur les lettres qu'il avoit remises à la dame de la Motte pour la reine : sa persuasion, en les écrivant, qu'il parloit à la reine qui avoit autorisé les épanchemens de sa confiance, avoit entraîné dans cette correspondance une liberté de penser et de sentir qui, sans s'écarter des bornes du plus profond respect, pouvoient être mal appréciées et mal interprétées. « Si madame de la Motte, disoit-il, est un monstre d'ingratitude qui a abusé de ma bonne foi pour s'approprier elle-même le collier, elle croira ne pouvoir échapper au supplice qu'en me forçant au silence par la menace de produire des lettres qui, provoquées par celles qu'elle me remettoit, renfermoient nécessairement des choses qui devoient m'attirer la vengeance du roi et de la reine. D'un autre côté, si madame de la Motte n'est qu'un instrument dont se soit servi la haine de mes plus acharnés ennemis, ces lettres seront entre leurs mains le triomphe de

leur animosité ; ce sera le signal de ma perte dans l'opinion publique ; on me croira criminellement téméraire, tandis, qu'enhardi par les bontés de la reine, je n'étois que respectueusement familier. Dans cet affreux abîme, où je ne vois pas de lueur protectrice, si je m'abandonne à la clémence du roi, le moins qui puisse en résulter, ayant à lutter contre l'autorité, la faveur et le crédit, est l'exil, la perte de mes places à la cour et le blâme du public qu'il ne me sera peut-être pas permis d'instruire. Si je suis traduit au parlement, ayant le roi pour accusateur, et la reine pour partie adverse, par quel dédale de formalités humiliantes ne faudra-t-il pas que je passe, et comment espérer de pouvoir éclairer mes juges au milieu des ténèbres, dont la scélératesse a enveloppé cette malheureuse affaire ? Si je ne parviens pas à faire éclater mon innocence, quelle perspective pour mes parens et pour moi qu'un arrêt qui imprimeroit à jamais sur mon nom l'ineffaçable tache de la honte et du déshonneur ! Quel courage ne succomberoit pas sous le faix accablant de pensées et de réflexions aussi désespérantes ! »

C'est ainsi que l'âme de M. le cardinal se développa avec franchise et loyauté en présence de MM. Target et de Bonnières, avocats renommés, qui méritoient toute sa

confiance par leur sensibilité et leurs lumières. Il voulut faire devant eux et devant moi le récit circonstancié de tout ce qui avoit précédé et amené sa catastrophe, avant de s'expliquer dans l'assemblée plus nombreuse où ses parens et ses conseils devoient délibérer avec lui sur le parti à prendre, d'après l'alternative proposée par le roi. Les deux avocats n'eurent pas plus tôt ouï l'ensemble des faits, que frappés de la bonne foi et des dangers de M. le cardinal, ils s'écrièrent, par un élan simultané, qu'ils alloient se dévouer tout entiers à sa défense. Ce mouvement, bien consolant, rendit à ce prince toute sa raison. On délibéra mûrement et de sang-froid si on s'en rapporteroit à la clémence du roi. Les deux avocats ne dissimulèrent pas les dangers de s'y abandonner, à cause de la jeunesse du monarque, nécessairement influencé par une épouse chérie qui se croyoit outragée, et les conseils d'un ministre vindicatif, ennemi déclaré du cardinal. D'un autre côté, MM. Tronchet et de Bonnières tracèrent un tableau si effrayant des formes sévères et humiliantes de la justice criminelle, de l'impression que produiroit sur l'esprit des juges une accusation portée par le roi lui-même, pour venger l'offense faite à son épouse, de la crainte des moyens qu'auroit la reine pour soutenir l'éclat d'une pareille

accusation qu'on ne hasarderoit point sans la certitude d'une présomption de succès, qu'après ces observations, flottant eux-mêmes entre le pour et le contre, ils n'osèrent faire pencher la balance, et dirent au cardinal : « Nous venons de mettre sous vos yeux les grands inconvéniens qui se rencontrent dans les deux parties de l'alternative proposée, c'est à votre conscience et à votre courage à décider. Si l'on peut trouver les moyens de faire éclater votre innocence, le parlement est préférable, même en subissant les longueurs et les humiliations de la procédure criminelle; si les mesures sont prises par vos ennemis pour vous mettre hors d'état de faire votre apologie, de deux maux il faut choisir le moindre; il vaut mieux dans ce cas s'en rapporter à la clémence du roi. Quelle que soit votre résolution, nous sommes à vos ordres. » Cette discussion rendit M. le cardinal à toutes ses perplexités. MM. Target et de Bonnières, qui ne pouvoient prévoir l'issue d'une affaire aussi critique, vouloient bien y sacrifier leurs veilles et leurs talens; mais ils ne croyoient pas devoir, par leur influence, entraîner la volonté de ce malheureux prince, de peur, en cas de non succès, qu'on ne leur en imputât les fâcheuses conséquences. Abîmé dans les pensées confuses et déchirantes que faisoient naître l'incer-

titude des deux avocats, M. le cardinal s'éleva tout à coup au-dessus de lui-même ; il lui sembla découvrir l'aurore de sa justification dans l'héroïsme d'une défense judiciaire ; il vit qu'en se montrant dans le temple de la justice avec l'énergie de l'innocence, il combattroit ses ennemis avec plus d'avantage. Dès ce moment il n'hésita plus. La conférence qui suivit, où la même question fut agitée avec la plus grande maturité en présence de ses parens, inquiets, alarmés et consternés, ne fit rien changer à sa résolution. En vain MM. Tronchet et Collet, avocats d'une grande réputation, (appelés au soutien de MM. Target et de Bonnières, pour éclairer une route si hérissée de dangers), déployèrent-ils toute la force des raisonnemens les plus plausibles pour prouver que la voie du parlement étoit la plus périlleuse ; que s'en rapporter à la clémence du roi avoit, il est vrai, un aspect révoltant pour une âme honnête, certaine de son innocence ; mais enfin, qu'en y recourant, dans l'incertitude cruelle où se trouvoit M. le cardinal, c'étoit peut-être arracher son nom, sa personne et sa maison à la flétrissure d'un arrêt solennel ; qu'en prenant ce parti, le temps pourroit éclairer les faits aujourd'hui trop peu connus, et effacer dans l'opinion publique les doutes injurieux que ce recours à la clé-

mence pourroit avoir occasionnés; qu'au contraire, si on succomboit au parlement, la honte et l'opprobre devenoient ineffaçables. Les talens connus de MM. Tronchet et Collet, qui penchoient pour ce parti, entraînèrent le suffrage unanime des parens de M. le cardinal; ils le conjurèrent, avec les accens de la crainte et de la douleur, de se rendre à des conseils si sages et si prépondérans. Ce prince fut inébranlable : son âme exaltée par le sentiment de son innocence, et par la persuasion où il étoit encore qu'il n'avoit agi que d'après les ordres de la reine, opposa une résistance invincible aux efforts qu'on faisoit pour l'ébranler. Il parla sur sa position avec tant de sensibilité et d'éloquence, il exposa les faits avec tant de loyauté et de bonne foi, que MM. Tronchet et Collet, et ses parens, ne purent s'empêcher d'admirer son courage, et de s'écrier tous qu'ils se dévoueroient avec lui pour le soutien de sa cause.

Cette conférence finie, M. le cardinal rédigea lui-même sa réponse au roi; elle fut courte et noble : « Sire, je remercie très-» respectueusement votre majesté de l'al-» ternative qu'elle a bien voulu me donner; » je n'hésite pas à préférer le parlement » comme la voie la plus sûre pour démas-» quer l'intrigue dont je suis la victime, et

» pour mettre au plus grand jour ma bonne » foi et mon innocence. »

Un des ministres de la commission m'a avoué qu'on ne s'attendoit pas à la cour à cette résolution hardie ; que le roi, et surtout la reine, en avoient paru surpris et peinés, à cause du grand éclat que les formes judiciaires alloient occasionner. Louis XVI répugnoit d'ailleurs à se porter accusateur : c'étoit se donner en spectacle à son peuple et à toute l'Europe, et invoquant ainsi la vengeance des lois contre les auteurs présumés d'outrages faits au nom et à la dignité de la reine, c'étoit se donner en spectacle devant un tribunal dont il étoit le législateur et le souverain ; c'étoit se dépouiller de la puissance souveraine pour combattre dans une arène judiciaire contre un de ses sujets ; c'étoit aussi, il est vrai, rendre un hommage solennel à la grande influence des lois protectrices de l'honneur des citoyens, puisqu'un roi tout-puissant renonçoit à faire usage de son autorité pour se soumettre à toutes les formes employées par les tribunaux, afin de sauver l'innocent et de punir le coupable : et tel est le sublime empire de la raison dans une monarchie bien réglée que le monarque y est, le premier, sujet aux lois sagement établies pour servir de barrières aux excès de l'autorité,

et l'empêcher lui-même d'abuser du glaive remis dans ses mains.

Le roi attribua en conséquence aux grand'chambre et tournelle assemblées de son parlement de Paris, la connoissance de cette affaire; et il chargea son procureur-général de porter plainte en son nom contre le cardinal de Rohan et la comtesse de la Motte, et de les accuser comme auteurs et fauteurs de manœuvres criminelles et indécentes, tendantes à compromettre l'honneur et la dignité de la reine, son épouse; de requérir l'information des faits détaillés dans la plainte, ainsi que de toutes ses circonstances et dépendances, pour, après toutes les formalités remplies, leur procès être fait et parfait jusqu'à jugement définitif. Tel est le sommaire du volumineux réquisitoire qui fut présenté au parlement par le procureur-général Joly de Fleury.

Le premier président d'Aligre.

M. d'Aligre, connu par son opulence, son avarice, et un talent tout particulier de faire valoir rapidement son argent au taux le plus avantageux, étoit alors premier président. Son dévouement aux volontés de la cour passoit pour être sans bornes : sa compagnie, qui ne l'ignoroit pas, l'estimoit peu, mais le souffroit; ses principes étoient équivoques et ses mœurs fort relâchées. Il nomma pour rapporteurs MM. Titon de Villotran et Dupuy de Marcé. Le premier

M. Titon.

savoit allier ses plaisirs avec le travail du cabinet ; c'étoit le rapporteur ordinaire dans les affaires d'éclat ; on ne le croyoit pas incorruptible ; il passoit pour avoir au suprême degré l'art de présenter une affaire sous l'aspect propre à gagner les suffrages en faveur de son opinion : le second avoit la réputation d'un homme médiocre, en tout subordonné à son collègue qui seroit sa boussole et son guide. On crut d'abord devoir offrir ce travail à M. Lefebvre d'Amécourt, rapporteur de la cour ; il passoit pour l'aigle et l'oracle de la grand'chambre : une belle physionomie, le langage de la bonne société, une table bien servie où ses confrères étoient admis tous les mardis ; de grands revenus, de la facilité pour s'énoncer avec intérêt ; un esprit cultivé, une manière d'analyser clairement ses rapports et ses avis, lui donnoient une grande influence dans sa compagnie : il refusa, parce que, lié avec le prince de Soubise, cousin du cardinal de Rohan, il ne vouloit pas se charger d'une affaire dont l'aspect étoit si alarmant. Ses liaisons avec le prince de Soubise ne l'empêchèrent pas néanmoins de s'unir avec le premier président, le procureur-général, et les deux rapporteurs pour opiner contre le cardinal et le perdre. Le procureur-général, Joly de Fleury, homme borné, ne suivoit d'autre volonté que celle de son

M. d'Amécourt.

Le procureur-général Joly de Fleury.

frère, Omer Joly de Fleury, qui d'avocat-général, étoit devenu président à mortier. Omer avoit de l'esprit, des connoissances et des talens : ambitieux à l'excès, il convoitoit la première présidence, et saisissoit avec zèle toutes les occasions de se rendre agréable à la cour. Ce fut lui qui, dirigeant le procureur-général, devint, avec le baron de Breteuil, l'âme du parti qui vouloit faire triompher la reine. Cette perspective avoit un aspect effrayant; M. le cardinal l'envisagea sans trouble ; loin de l'abattre elle lui rendit toute son énergie : au milieu des inquiétudes inséparables d'une crise de cette nature, personne ne s'est trouvé plus à portée que moi de juger cette âme nécessairement abreuvée d'amertume et froissée par les plus cruelles angoisses. Ce prince m'avoit alors rendu toute sa confiance; je le voyois deux fois par jour, je lui rendois compte de mes démarches et de mes découvertes : je cherchois près de lui, dans les renseignemens et les explications que lui seul pouvoit me donner, le fil qui devoit me conduire dans le labyrinthe où je me trouvois enfoncé. Je n'étois pas d'une complexion robuste; cependant, pendant les sept mois qui précédèrent mon exil, je me vis seul chargé du temporel et du spirituel de la grande-aumônerie et des Quinze-Vingts, de l'évêché de Strasbourg, des abbayes de la

M. Omer Joly de Fleury, président à mortier

Chaise-Dieu, et de Saint-Wast d'Arras, de la maison de M. le cardinal, de la correspondance journalière avec les ministres, les juges, les avocats et tous les parens qui m'honoroient de leur confiance. Mes courses seules employoient ordinairement six chevaux par jour. Moyennant trois ou quatre heures de sommeil et deux secrétaires, je faisois face à tout. Le zèle et l'attachement doublent les forces physiques et morales, quand la vie et l'honneur de l'être à qui on est attaché par les liens de la reconnoissance et du plus vif intérêt, sont, pour ainsi dire, confiés à notre vigilance. M. le cardinal n'étoit point à la Bastille dans les tours, ni sous les triples et énormes verroux de cette prison d'Etat : le baron de Breteuil avoit été désigner lui-même une de ces chambres infernales, vrai tombeau des vivans, pour y renfermer son prisonnier; mais sur le compte qu'il en rendit à Louis XVI, ce monarque, qu'on avoit entraîné malgré lui dans ce malheureux procès, donna des ordres pour qu'on s'assurât de la personne du grand-aumônier, mais d'une manière moins triste pour son personnel et moins humiliante pour son rang : le lieutenant de Roi de la Bastille offrit son appartement; on se contenta de mettre une sentinelle à la porte extérieure; on avoit permis au prisonnier d'avoir à demeure deux de ses va-

lets de chambre à son choix ; il avoit la liberté de voir tous les jours ses conseils et ses parens ; il pouvoit se promener, quand il le jugeoit à propos, dans le jardin du gouverneur. Sa table, où je mangeois souvent tête à tête avec lui, pour causer et économiser mon temps, étoit servie comme il convenoit à sa naissance et à ses dignités ; le comte de Launay lui prodiguoit toutes les attentions qui pouvoient adoucir sa situation ; les officiers de l'état-major n'étoient occupés qu'à imaginer ce qui pourroit concourir à diminuer les désagrémens de sa captivité. Les vacances du parlement, qui suivirent d'assez près le réquisitoire du procureur-général, occasionnèrent dans la poursuite du procès une stagnation qui donna le temps de faire des préparatifs pour soutenir avec le plus d'avantages possibles ce périlleux procès.

Le premier mémoire de la dame de la Motte parut dans cet intervalle ; il étoit lâchement et pesamment écrit ; c'étoit un tissu de mensonges si incohérens et d'invraisemblances si frappantes, que M. le cardinal, indigné de la scélératesse d'une femme qu'il avoit arrachée à la misère, n'en fut point effrayé. Cependant le déni formel, absolu des faits qui pouvoient seuls opérer la justification de ce prince, le ton de confiance et de hardiesse qui régnoit dans cet

écrit, la tranquillité et la gaieté bruyante qu'affichoit cette femme sous ses verroux; la certitude où elle disoit être de pouvoir mettre au grand jour son innocence, quand elle auroit pu se procurer les documens qu'elle attendoit; la diabolique adresse d'indiquer Cagliostro comme le confident du cardinal pour l'acquisition du collier, surtout comme le complice le plus en état de révéler les motifs qui avoient déterminé cette acquisition, et comme l'homme le mieux instruit de l'usage qui avoit été fait d'un effet d'un si grand prix; les propos de son avocat dans le public, ajoutoient aux incertitudes des conseils et des défenseurs de M. le grand-aumônier, et obscurcissoient le trait de lumière qu'ils auroient eu besoin de faire réfléchir sur l'auteur de la calomnie. Ce mémoire répandu avec profusion trouva des partisans. Quand le mensonge est accueilli par l'esprit de jalousie et de haine, il parcourt avec plus de rapidité et de succès les rangs de l'opinion publique : l'animosité l'accueillit; on s'intéressa pour une jeune femme qui se disoit victime de l'intrigue et de la cupidité. Les avocats de M. le cardinal n'ayant encore pour base que les récits de ce prince, contradictoires à ceux de la dame de la Motte, sans aucune preuve encore assez forte pour en appuyer la vérité, ne crurent pas devoir hasarder sa justification sur de simples pro-

babilités : elles acquéroient, il est vrai, de la force par leur ensemble et par la comparaison des intérêts qui auroient dû mouvoir les deux parties qui se contredisoient ; mais néanmoins elles ne pouvoient point faire pencher la balance de la justice. Les anachronismes du mémoire de madame de la Motte et ses contradictions palpables auroient dû le discréditer ; mais il étoit appuyé par la malignité et par les ennemis du cardinal. Il fallut donc encore dévorer dans le silence les réflexions que ce premier mémoire occasionnoit.

Les dépositions de Boehmer, de Bassange et de Sainte-James, que je m'étois procurées, malgré les précautions excessives qui avoient été prises pour nous en dérober la connoissance, augmentoient encore l'embarras des avocats du cardinal. Les dépositions chargeoient ce prince et n'inculpoient point madame de la Motte. Les conseils, qui s'assembloient tous les jours avec moi, ou chez M. le cardinal ou chez l'ancien des avocats, convinrent unanimement qu'on ne pouvoit former un plan de défense ou d'attaque, qu'avant tout on n'eût empêché l'action des bijoutiers contre M. le cardinal pour le payement du collier, en prenant avec eux, le plus promptement possible, des arrangemens amiables pour être libéré de leurs justes poursuites. Il

fut ensuite délibéré et arrêté, comme préliminaires indispensables, que rien ne seroit épargné pour se procurer des renseignemens, 1° sur la vérité ou la fausseté de la correspondance dont madame de la Motte avoit été l'intermédiaire, et de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France*, que M. le cardinal disoit lui avoir été apporté par la dame de la Motte, de la part de la reine, pour l'achat du collier; 2° sur la remise de ce collier à madame de la Motte; 3° sur le court entretien que M. le cardinal dit avoir eu avec la reine dans les bosquets de Versailles; 4° sur les trente mille livres en or, à-compte des cent mille écus donnés par madame de la Motte, de la part de la reine, au cardinal, ainsi que sur les cent vingt mille livres, remises à deux époques par soixante mille livres, à madame de la Motte qui se disoit chargée de les recevoir pour les rendre à la reine; 5° sur ce que pouvoit être devenu le collier de diamans depuis que M. le cardinal l'avoit confié lui-même à madame de la Motte. Ces préliminaires furent jugés d'une impérieuse nécessité avant de répondre au mémoire de la dame de la Motte, et je fus spécialement chargé de procurer ces renseignemens. On n'avoit alors, pour matériaux d'un édifice si difficile à élever, que le récit de M. le cardinal, écrit de sa main, et remis au roi; la certi-

tude de ses fréquens entretiens avec la dame de la Motte; les lumières qu'on pouvoit tirer des liaisons de cette femme avec Cagliostro et le baron de Planta; la remise, en deux fois, des cent vingt mille livres, par ce dernier ou en sa présence; les visites de madame de la Motte aux joailliers, pour voir le collier, en leur faisant espérer qu'elle pourroit le faire acheter par un grand seigneur; les instances réitérées de M. le cardinal, pour engager les marchands à parler à la reine de l'acquisition faite pour elle; le passage si subit et si extraordinaire de l'état de pauvreté et de pénurie où étoit madame de la Motte, à la plus grande aisance; ses acquisitions à Bar-sur-Aube, ses visites aux seigneurs des environs, et surtout au duc de Penthièvre, chez qui elle avoit étalé de superbes parures de diamans; le voyage de son mari à Londres, quelque temps après la remise du collier, la déclaration du valet de chambre du cardinal, qui porta la cassette où étoit le collier, jusqu'à la porte de la maison de madame de la Motte, à Versailles, et la connoissance que le baron de Planta avoit de la scène du bosquet: tels étoient, à cette époque, les seuls matériaux qu'on eût en main: matériaux trop insuffisans pour compléter la justification de M. le grand-aumônier, et pour faire triompher sa cause.

Dans ces entrefaites, le pape, instruit par le roi de la captivité du cardinal, des motifs qui avoient nécessité ce coup d'autorité, et du parti qu'il avoit pris d'en référer au parlement, en marqua, en termes très-énergiques, son mécontentement. Il reprochoit au cardinal d'avoir compromis la dignité et les droits du sacré collége, d'avoir avili la pourpre romaine en recourant à un tribunal séculier, plutôt que de s'en être rapporté à la clémence du roi, comme ce monarque le lui avoit offert avec bonté. Le souverain pontife ajoutoit qu'une pareille atteinte donnée aux augustes prérogatives du cardinalat, pourroit bien le mettre dans la nécessité de lui en ôter la décoration. Cette menace répandit la consternation dans la maison de Rohan : si elle avoit son effet, c'étoit une dégradation qui devenoit une tache pour un nom depuis si long-temps révéré dans le sacré collége ; c'étoit un préjugé fâcheux pour l'issue d'un procès qui alloit décider de l'honneur et de la fortune et peut-être de la vie du cardinal. Ce prince en fut profondément peiné, sans marquer néanmoins le moindre regret sur le parti qu'il avoit pris : dans la balance de sa vie, le chapeau de cardinal ne pouvoit entrer en compensation avec son honneur entaché ; la clémence du roi le laissoit pour le reste de ses jours sous le glaive à deux

tranchans de l'opinion publique; vivre ainsi c'étoit demeurer dans l'abjection, tandis qu'il y avoit du courage à affronter tous les périls d'une procédure criminelle, pour percer le nuage trop épais qui déroboit son innocence aux yeux de l'Europe étonnée et attentive.

M. le cardinal ne manquoit pas de raisons puissantes pour justifier sa conduite à Rome. L'attribution donnée au parlement pour le jugement du procès, n'étoit pas de son fait; les lettres patentes qui commettoient ce tribunal, pour connoître de la plainte rendue au nom du roi, étoit l'ouvrage du monarque. S. M. auroit pu, lors de l'alternative proposée, indiquer un tribunal ou une commission ecclésiastique, et le cardinal lui auroit donné la préférence. Mais pouvoit-il, par respect même pour la pourpre romaine, hésiter entre la clémence qui laisse toujours après elle la présomption du crime, ou le seul tribunal offert à son choix, devant lequel il espéroit faire triompher sa cause et venger l'éminente dignité dont il étoit revêtu, de l'opprobre qu'on vouloit faire retomber sur elle? Forcé de céder à l'autorité souveraine qui le traduisoit au parlement, il avoit judiciairement réclamé les priviléges du sacré collége; il fit des protestations conservatrices de ses droits comme évêque,

comme cardinal et comme prince souverain en Empire. On crut que, sur ce simple exposé, le pape ne passeroit pas outre, ou qu'il feroit des instances auprès du roi pour donner au prince Louis des juges ecclésiastiques, afin de mettre à couvert les prérogatives du cardinalat. Il fut d'abord question de m'envoyer à Rome pour y plaider cette cause et prévenir les insinuations qui pourroient y pénétrer, afin d'aigrir l'âme de Pie VI et entraîner sa religion surprise. Je devois y arriver muni d'un mémoire rédigé avec force par nos plus célèbres canonistes, appuyé du suffrage de la Sorbonne, et où le parti pris par le cardinal étoit représenté comme une démarche forcée, nécessaire, commandée par les règles de la prudence et de l'honneur. Les conseils et les parens du cardinal pensèrent que ma présence pouvoit être plus utile à Paris. Une conférence particulière que j'eus sur cet objet important avec le comte de Vergennes, tranquillisa la maison de Rohan et le cardinal : ce ministre s'offrit d'envoyer lui-même le mémoire à Rome, et de l'appuyer de ses bons offices. Cette voie parut préférable et plus prépondérante. On supplioit à tout événement le pape de vouloir bien suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on pût faire parvenir à sa sainteté une apologie satisfaisante ; qu'il étoit

de sa justice et de sa bienfaisante sollicitude de ne rien préjuger, dans une affaire aussi délicate, sans que sa religion eût été parfaitement éclairée sur le pour et le contre. Le pape ne répondit pas à la lettre touchante que lui écrivit le cardinal en lui envoyant son mémoire; mais sa sainteté le dédommagea de ce silence, en donnant un sursis au rapport qui devoit être fait de cette affaire au sacré collége.

Tandis que le comte de Vergennes négocioit à Rome avec le zèle du plus vif intérêt, j'embrassois à Paris l'ensemble des démarches dont j'avois été chargé soit pour écarter de la cause du cardinal tout ce qui pouvoit y nuire, soit pour procurer à ses défenseurs les renseignemens après lesquels ils attendoient avant de donner au public sa justification. Je traitai d'abord avec les joailliers; il étoit très-essentiel d'empêcher leur intervention au procès. Ils avoient livré au cardinal le collier pour seize cent mille livres; ce prince avoit donné son billet et fait l'acquisition, en son nom, parce qu'il croyoit avoir une autorisation signée de la reine pour cet achat secret. La reine niant le fait, niant avoir reçu le collier de madame de la Motte, il étoit juste que le cardinal payât: l'excès même de son aveugle confiance en madame de la Motte; l'excès de la bonne foi dont il étoit la victime,

lui en faisoient un devoir d'honnêteté et de justice ; aussi n'hésita-t-il jamais sur ce point. La difficulté étoit d'amener Boehmer et Bassange à un arrangement convenable à la situation présente de ce prince ; d'obtenir d'eux des termes proportionnés aux moyens analogues aux revenus actuels de leur débiteur. Il étoit question de les engager à se contenter d'une délégation pour toucher annuellement trois cent mille livres que rapportoit l'abbaye de Saint-Wast, jusqu'au parfait payement du capital et des intérêts. Une pareille délégation sur un revenu aussi casuel, puisqu'il cessoit à la mort du cardinal, ne leur parut pas un gage assez certain pour une somme aussi considérable que celle dont on leur étoit redevable. Ils exigeoient, avec raison, qu'on leur garantît ce payement successif et annuel jusqu'à fin de compte. Il étoit bien difficile d'espérer, dans les circonstances, le succès d'une pareille demande à la cour. Je fis, en conséquence, un mémoire où j'exposai tous les sacrifices que faisoit le cardinal pour se délibérer de ses dettes ; je fis remarquer qu'il étoit digne de la bonté et de la générosité du roi de venir à son secours dans une circonstance aussi calamiteuse ; que l'abbaye de Saint-Wast n'étant point sujette aux économats, et devant être possédée par un religieux ou

par un cardinal, ce n'étoit nuire à personne que d'en affecter les revenus au payement d'une dette malheureuse, en cas de mort du titulaire actuel avant l'époque d'une parfaite libération. Le roi, dont les premiers mouvemens étoient toujours portés vers la bonté, voulut bien consentir à cet arrangement. Je terminai donc avec les joailliers. En vertu d'une procuration spéciale, la cause fut ainsi dégagée de ce grand inconvénient. Cette affaire finie, il fallut apaiser le cri des autres créanciers. Les dettes de M. le cardinal, à cette époque, indépendamment des seize cent mille livres du collier, montoient encore à près de deux millions. Il étoit dû cinq cent mille livres aux Génois, empruntées pendant l'ambassade de Vienne; cinq cent mille livres avoient été empruntées encore en Alsace pour le rétablissement de la résidence et du château de Saverne qui avoit été incendié : le chapitre de Strasbourg en étoit garant; mais cette dette, hypothéquée sur l'évêché, n'inquiétoit plus. On devoit trois cent mille livres au juif Cerf-Berr, dont cent vingt avoient passé à madame de la Motte; le reste à différens fournisseurs et particuliers. J'usai alors, de concert avec les princes de la maison de Rohan, des pouvoirs très-étendus que me donnoit ma procuration. Je fis de grandes réformes.

Tout, en Alsace et à Paris, fut réduit au strict nécessaire. On accorda des pensions alimentaires aux anciens domestiques réformés. Les Génois et les autres créanciers acceptèrent des délégations. Le plan et le mode de liquidation furent adoptés par tous ceux à qui on étoit redevable. Par ces arrangemens il restoit à M. le cardinal cinquante mille livres de rente, outre sa terre de Coupvray, près de Paris, qui, tous frais faits, pouvoit rapporter annuellement trente mille livres. Ce plan devoit s'exécuter en janvier 1786 et durer jusqu'en 1794, où le prince, totalement libéré, rentreroit dans la jouissance de ses grands revenus. On m'a assuré que M. le cardinal, de retour en Alsace de son exil, n'avoit point approuvé ce plan; mais dans le moment où il fut conçu et adopté, il étoit d'une nécessité impérieuse. Eh! n'étoit-ce point avoir travaillé à la gloire et à la satisfaction de ce prince, que d'avoir éteint, sans réclamation et sans murmures, des dettes aussi considérables? On diminuoit, il est vrai, pendant huit ans, toutes ses jouissances; mais, pour un cœur aussi noble et aussi sensible que le sien, ces jouissances n'eussent-elles pas été abreuvées d'amertume au milieu des cris redoublés de ses créanciers?

Délivré de ces pénibles soucis, je pus donner tout mon temps à la recherche et à

la découverte des faits qu'il étoit si important de rassembler. La Providence veilloit sur l'honneur du cardinal; car je dus moins à mes recherches et à ma vigilance qu'à un bonheur inespéré, les premiers rayons de lumière qui ont fini par jeter le plus grand jour sur cette malheureuse affaire.

Un abbé de Juncker, homme d'esprit et assez répandu, étoit venu m'offrir ses bons offices : il m'inspira de la confiance, parce qu'il se montroit passionné pour les intérêts et la gloire de M. le cardinal. Ce fut lui qui vint me donner les premières notions à l'aide desquelles l'infernale intrigue de madame de la Motte pouvoit être démasquée. Un religieux minime, nommé le P. Loth, étoit venu lui dire que, pressé par sa conscience et par la reconnoissance qu'il devoit aux bontés de M. le grand-aumônier, il vouloit me faire les révélations les plus importantes; qu'ayant vécu dans la société intime de madame de la Motte, il ne pouvoit taire plus long-temps ce qu'il y avoit découvert. Ce religieux étoit procureur des Minimes de la Place-Royale : la maison de madame de la Motte en étoit voisine. Cette femme sut lui inspirer de la commisération dans ses momens de besoin et de détresse. Il lui donna souvent des secours; les bontés de ce religieux l'avoient engagée par suite

à l'initier dans les secrets de sa fortune qu'elle attribuoit à la reine et à M. le cardinal. Admis bientôt dans la plus intime familiarité, le P. Loth vit chez madame de la Motte des choses qui éveillèrent ses soupçons. Des demi-mots échappés à la vanité et à l'indiscrétion ; l'assurance d'un cadeau considérable de la part des joailliers de la cour, parce qu'elle espéroit faire acheter leur riche collier ; la montre de superbes diamans qu'elle disoit tenir de Marie-Antoinette ; la communication de petites lettres qu'elle assuroit être de la reine au cardinal, et du cardinal à la reine ; les comparaisons que le P. Loth avoit été à portée de faire de l'écriture de ces petites lettres, avec d'autres écrits d'un M. de Villette, ami de madame de la Motte, qui s'enfermoit souvent avec elle et son mari pour écrire ; les complimens qu'il avoit entendu faire par la dame de la Motte à une demoiselle d'Oliva, grande et belle personne, sur le succès d'un rôle qu'elle avoit joué dans les jardins de Versailles ; les perplexités qui, depuis, avoient répandu la confusion et l'alarme dans la maison de l'intrigante les premiers jours du mois d'août ; l'aveu fait devant lui, que Boehmer et Bassange alloient perdre le cardinal ; la fuite précipitée de Villette, de M. et de madame de la Motte à cette époque : voilà ce que le

P. Loth vint me confier un soir entre onze heures et minuit, après s'être déguisé chez l'abbé de Juncker, pour qu'on ne pût le suspecter dans le cas où sa déposition en justice seroit jugée nécessaire. Ce religieux, voulant avoir dans son ordre le titre de prédicateur du roi, avoit désiré prêcher le sermon de la Pentecôte devant sa majesté. M. le grand-aumônier me l'avoit adressé pour examiner son discours et son débit. J'en avois été mécontent, et j'opinai pour qu'il ne prêchât pas; mais ce que j'ignorois alors, c'est que madame de la Motte, qui le protégeoit, désiroit qu'on lui accordât cette grâce, et que le cardinal, cédant aux instances de cette protectrice, avoit procuré au P. Loth un sermon bien écrit qu'il débita passablement.

Entre les particularités dont je viens de donner les détails, le P. Loth, dans les trois heures d'entretien que j'eus avec lui, me donna des renseignemens bien essentiels sur le personnel du sieur de Villette, il me remit des fragmens de l'écriture de ce confident de madame de la Motte, qu'il m'assura ressembler beaucoup à celle des petites lettres qu'on lui avoit dit être de la reine; il m'assura qu'il avoit surpris madame de la Motte, la veille de son évasion, brûlant celles qu'elle lui a dit être de M. le cardinal. Le minime, en me par-

lant de la demoiselle d'Oliva, se rappela l'époque où elle fut conduite à Versailles par M. de la Motte dans un carrosse de remise; enfin il ajouta, de manière à me faire soupçonner qu'il ne me disoit pas encore tout ce qu'il savoit, qu'il pouvoit avoir de fortes raisons de croire que la comtesse de la Motte avoit abusé de la bonne foi de M. le cardinal pour en obtenir des sommes considérables, et même pour s'approprier le collier. Cette importante révélation n'étoit pas encore une certitude; mais c'étoit comme les premiers feux de l'aurore qui, dissipant les épais nuages de la nuit, annoncent la sérénité d'un beau jour.

Je m'empressai de rendre compte de cette importante découverte à M. le cardinal: ce faisceau d'indices de séduction le frappa sans le désabuser. Il ne pouvoit encore se persuader que madame de la Motte, malgré ses mensonges et son ingratitude, eût enfanté et ourdi une trame aussi noire et aussi hardie. « Je suis sûr, me disoit-il, que j'ai parlé à la reine dans les bosquets de Versailles; mes yeux et mes oreilles n'ont pu me tromper : ce fait seul repousse la pensée que ma correspondance avec sa majesté est une invention de madame de la Motte, et que l'autorisation pour l'achat du collier est de la main d'un faussaire. Comment, ajoutoit-il, pouvoir se per-

suader que, pour mieux m'enfoncer dans l'erreur, cette femme auroit osé hasarder de faire jouer à une demoiselle d'Oliva le rôle de la reine dans le bosquet? L'artifice eût été trop grossier et trop périlleux pour en faire usage. »

C'est ainsi que la bonne foi, enveloppée du manteau de l'amour-propre, luttoit encore contre les premiers traits de lumière qui éclairoient les pas ténébreux du crime. Il en coûte à une âme forte, élevée et généreuse, de convenir qu'elle a été le jouet de ses propres bienfaits, et qu'elle a donné tête baissée dans les piéges multipliés d'une femme à qui on avoit prodigué toute sa confiance.

Ce rapport des dires du P. Loth fait aux conseils du prince en sa présence, fut envisagé par eux comme l'heureuse clarté qui alloit les conduire à la découverte de la vérité. On soupçonna le P. Loth de réticences, et l'on présuma qu'il n'avoit osé me faire des aveux qui coûtoient sans doute à sa *religion*. Il fut convenu que l'avocat Target, qui le connoissoit particulièrement, le verroit secrètement, et l'engageroit à révéler sans réserve tout ce qu'il avoit vu et appris. La comparaison de l'écriture de Villette avec les deux petites lettres qu'il croyoit de la reine, et qui avoient été soustraites aux flammes pour

me les confier, fit une telle impression sur les six avocats, qu'elle devint pour eux une conviction de la scélératesse de madame de la Motte, de la falsification des prétendues lettres de sa majesté, et surtout de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France*. Le cardinal commença lui-même à être ébranlé, et attendit dès lors avec la plus inquiète impatience le résultat, et de la conférence secrète de M. Target avec le P. Loth, et des démarches que je fus chargé de faire pour vérifier ce qui étoit relatif à la demoiselle d'Oliva, et découvrir la retraite de Villette.

Pendant ce temps, le procureur-général poursuivit l'audition des témoins devant le rapporteur Titon de Villotran : on ne voyoit pas sans effroi qu'il fît seulement comparoître ceux qui pouvoient charger le cardinal : les dépositions des joailliers et de Sainte-James n'étant pas encore atténuées par d'autres moins défavorables, on craignoit qu'on ne précipitât les arrêts, qui, en matière criminelle, sont toujours très-fâcheux. Le procureur-général se rendoit invisible pour tous ceux qui pouvoient lui parler en faveur de l'illustre accusé ; on savoit que le baron de Breteuil et l'abbé de Vermond avoient avec ce magistrat et les rapporteurs de fréquens entretiens. Le substitut du procureur-général disoit ouverte-

ment aux parens du prince accusé, qu'il falloit se résigner, que le cardinal étoit un homme perdu. Le rapporteur Titon n'étoit pas inaccessible; je le voyois souvent : mais nous apprîmes qu'il avoit vu clandestinement la reine au palais des Tuileries avec le premier président d'Aligre, le procureur-général et le conseiller d'Amécourt. La reine, qui ignoroit probablement alors les criminelles manœuvres de la dame de la Motte, ne dirigeoit point contre elle les effets de son ressentiment; elle ne voyoit de coupable que le cardinal : on avoit persuadé à cette princesse que le dérangement de ses affaires l'avoit porté aux excès qui l'offensoient personnellement; qu'il étoit de son honneur et de sa dignité d'exiger une vengeance signalée; que l'Europe entière ayant les yeux ouverts sur l'issue de ce procès où son nom et sa probité étoient compromis, elle ne devoit rien épargner pour justifier l'accusation qu'elle avoit engagé le roi à intenter au parlement. Il n'est donc plus étonnant qu'entraînée par ces considérations, la reine ait sollicité plusieurs fois en personne ceux des juges qu'on présumoit avoir le plus d'influence. Comme partie au procès, sa majesté avoit le droit qu'ont tous ceux qui sont intéressés à faire triompher leur cause. Quant à ce que la malignité a cherché à insinuer, que la souveraine, pour

entraîner la perte du cardinal, fit promettre l'impunité à madame de la Motte, c'est un blasphème qui n'auroit jamais souillé ma plume, si cette horrible croyance n'avoit eu des partisans, et si cette femme infernale n'avoit eu la hardiesse de le laisser soupçonner lorsqu'on lui lut son arrêt.

L'ensemble de ces moyens d'attaque réunis étoit fait pour alarmer. L'évidence seule de la bonne foi et de l'innocence du cardinal, sembloit devoir lutter avec avantage contre des armes de cette trempe : on n'y opposoit encore que de fortes conjectures et de grandes présomptions qui ne pouvoient seules soustraire l'accusé au glaive de la justice. Une certitude plus heureuse se développa enfin. Le dernier aveu du Père Loth à l'avocat Target ; la preuve que je me procurai du voyage de mademoiselle d'Oliva à Versailles avec M. de la Motte, le jour même de la scène du bosquet ; la vérification faite des visites de M. et de madame de la Motte à cette fille ; l'aveu du cocher qui la conduisit à Versailles ; la connoissance des présens que la d'Oliva avoit reçus pour la scène jouée, dessillèrent les yeux de M. le cardinal : il vit enfin toute la profondeur de l'abîme où il s'étoit précipité. Ses défenseurs saisirent avec empressement ce faisceau de lumières pour dissiper les épaisses ténèbres de cette malheureuse affaire.

Le P. Loth n'avoit usé de réticences, avec l'abbé de Juncker et avec moi, que dans la crainte d'être traduit en justice, comme complice des crimes de madame de la Motte. M. Target lui ayant donné sur ce point toutes les assurances qui devoient le tranquilliser, lui ayant fait sentir que la franchise seule de ses aveux pouvoit le mettre à l'abri des recherches qui l'amèneroient tôt ou tard aux pieds de la justice, le religieux déchira le voile qui couvroit encore cet amas d'iniquités. Il convint qu'on l'avoit mis dans la confidence pleine et entière du plan de séduction ; que, malheureusement entraîné par les plus séduisantes insinuations, il avoit cru devoir garder le secret à une femme à qui il avoit laissé prendre trop d'empire sur lui ; qu'elle vouloit le faire évader avec son mari et Villette ; qu'il s'y étoit d'abord déterminé, mais que, retenu par le cri intérieur de sa conscience, il avoit cru devoir seulement s'isoler de cette pernicieuse société, et s'absenter quelque temps afin d'aviser dans l'éloignement au parti qu'il y avoit à prendre ; que, déchiré par ses remords, il n'avoit pas voulu ajouter à ses premières erreurs le nouveau crime de devenir *chien muet*, lorsque M. le cardinal alloit être la victime d'une trame dont il tenoit le fil ; qu'il venoit se vouer à sa défense, en révélant la

série des crimes dont il avoit été le coupable témoin, dans l'espoir qu'on lui fourniroit les moyens d'échapper au châtiment dû à son criminel silence. Le plan de séduction, continuoit le P. Loth, n'est que trop réel et n'a eu que trop de succès ; il a été imaginé par madame de la Motte, concerté avec son mari et son ami Villette. Le violent désir que manifestoit le cardinal de Rohan de regagner les bonnes grâces de la reine, le succès des premières insinuations de cette femme intrigante, gradués ensuite d'après le degré de confiance qu'elle inspiroit, lui ont fait tout oser successivement : parvenue à faire croire à M. le cardinal qu'elle avoit des entretiens secrets avec la reine, qu'ayant eu le bonheur de lui plaire, elle étoit devenue sa plus intime confidente, elle n'a plus trouvé de difficultés à élever sur ses bases l'édifice de sa diabolique intrigue ; de-là la correspondance inventée entre la reine et le cardinal, dont elle se disoit l'intermédiaire, tandis que c'étoit elle qui dictoit à Villette les prétendues réponses de sa majesté ; de-là les cent vingt mille livres escroquées en deux fois, sommes que les soi-disant lettres de la reine avoient demandé à emprunter pour de bonnes œuvres pressantes ; de-là l'infâme projet de la négociation du collier ; de-là l'autorisation signée *Marie - Antoinette de*

France, écrite de la main de Villette; de-là, pour calmer les inquiétudes survenues à M. le cardinal, et pour compléter l'œuvre de la fascination, la scène de la demoiselle d'Oliva dans les bosquets de Versailles; de-là le voyage de M. de la Motte à Londres, pour y vendre les pierres du collier dépecé à Paris; de-là les diamans dont se paroit madame de la Motte, son mari et Villette; les acquisitions faites à Bar-sur-Aube, et l'état d'opulence qu'on y avoit impudemment affiché; de-là les instances faites à M. le cardinal pour engager le trésorier Sainte-James à se charger de faire le premier payement du collier; de-là, lorsque le projet eut échoué, la remise faite le 30 juillet à ce prince des trente mille livres en or, comme venant de la part de la reine par madame de la Motte qui espéroit, qu'au moyen de cet argent, le prince obtiendroit le délai d'un mois, temps suffisant pour mettre en sûreté l'immense fortune qu'avoit produite la vente des pierres du collier; de-là l'évasion de M. de la Motte à Londres, puis de Villette en pays étranger; de-là enfin, celle de madame de la Motte à Bar-sur-Aube, pour ensuite se sauver déguisée en Angleterre, après avoir rassemblé tout ce qu'elle pouvoit emporter avec elle. Le P. Loth ajoutoit que, relativement au voyage de M. de la Motte en Angleterre,

on pourroit s'en procurer des éclaircissemens par le capucin irlandais, nommé Macdermot, de la maison des capucins anglais de Bar-sur-Aube, lequel alloit souvent en Angleterre; que madame de la Motte ne croyant pas la catastrophe de M. le cardinal si prochaine, avoit fait tous ses apprêts pour y passer, lorsque, le 16 août, elle fut arrêtée à Bar-sur-Aube, et amenée à la Bastille. Cette étrange et si importante révélation, fut rédigée et écrite de la main de Target, sous la dictée du minime, et servit de canevas pour la défense de M. le cardinal, dont la rédaction fut confiée à cet avocat. Mais avant tout, il devenoit essentiel et pressant de faire arriver au procès les dépositions du P. Loth, et d'en présenter tellement les aveux, que, sans altérer en rien la vérité des faits, on passât sous silence tout ce qui pouvoit faire naître l'idée d'un commerce de lettres entre la reine et le cardinal. Le P. Loth ayant assuré que les lettres de ce prince avoient été brûlées en sa présence, c'étoit un poids énorme dont on déchargeoit son âme inquiète et oppressée. Celles écrites soi-disant par la reine ayant été également livrées aux flammes, on étoit donc autorisé à en supprimer le souvenir, qui ne pouvoit que fournir matière à la calomnie, ou devenir plus nuisible qu'avantageux à la cause de M. le car-

dinal : c'est sous ce point de vue que le P. Loth crut lui-même devoir rédiger sa déposition. Je fus chargé des démarches nécessaires pour faire entendre le P. Loth en témoignage : mes tentatives près du procureur-général, toujours inaccessible, furent infructueuses. Le rapporteur Titon m'écouta avec toutes les apparences de l'intérêt; mais il me renvoya au procureur-général, à qui j'écrivis sans en recevoir de réponse. Je m'adressai alors au garde-des-sceaux Miromesnil : il sentit toute la justice et toute l'importance de la demande que je lui faisois, pour qu'on informât à charge et à décharge, et surtout pour qu'on n'affectât pas une partialité incompatible avec la marche légale de l'incorruptible justice. L'effet suivit de près le mémoire qu'il me demanda à ce sujet. Le P. Loth fut assigné et entendu.

Nous apprîmes que la déposition de ce religieux qui devenoit l'arme à deux tranchans pour la défense du cardinal, n'avoit pas été envisagée sous ce point de vue par le procureur-général et le rapporteur Titon : ils prétendoient que cette déposition restant isolée sans être appuyée par la preuve indispensable des faits qui y étoient avancés, ne pourroit infirmer les dépositions des joailliers et de Sainte-James, qui attestoient unanimement que le cardinal avoit reçu le

collier, qu'il l'avoit acquis en se servant du nom et de la prétendue signature de la reine: les avocats du prince en convinrent; mais il fut résolu, en attendant les preuves nécessaires, de hâter la publicité de la justification du cardinal en partant des données actuelles. Il me fut instamment recommandé, par les conseils et les défenseurs, de mettre tout en œuvre pour qu'on s'assurât de la personne de Villette, et de celle de la demoiselle d'Oliva. Je fis partir aussitôt pour l'Angleterre un homme intelligent afin d'y vérifier légalement la vente des pierres du collier, faite par M. de la Motte et pour son compte. L'avocat Target, secondé par les conseils de MM. Tronchet, Collet et Debonnières, ne tarda pas à publier le mémoire que le public attendoit avec impatience. L'ouvrage de M. Target fut lu avec avidité; il étoit volumineux et ne répondoit pas à la réputation de l'auteur: on y auroit désiré plus de précision et de dignité; les faits qui, pour opérer un grand effet, devoient être présentés d'une manière saillante, se perdoient dans de minutieux détails qui donnoient trop d'ombre au tableau; cependant l'ensemble de ce mémoire et les preuves victorieuses de la bonne foi du cardinal, indignement trompé, firent une grande sensation. Comment en effet allier le vol du collier sous le nom de la reine,

avec les instances sans cesse réitérées du cardinal, lors de l'acquisition, et souvent depuis, près des joailliers pour en parler à sa majesté qu'ils avoient souvent occasion de voir? fait important dont Boehmer et Bassange convenoient : comment supposer que, pour se procurer le collier, le cardinal pût faire une fausse signature de la reine, et que néanmoins il auroit lui-même remis loyalement au roi un écrit qu'il étoit le maître de supprimer, et de le présenter comme preuve justificative de sa conduite et de la mission qu'il croyoit lui avoir été donnée? Ces preuves, aussi physiques que morales, devenoient la démonstration du plan de séduction dont il étoit la victime; mais cette démonstration, faite pour entraîner l'intérêt de l'opinion publique, n'étoit pas suffisante pour fixer le jugement des magistrats qui, toujours dominés par la loi qui les commande, ne doivent faire pencher la balance de la justice qu'avec le poids qui résulte de l'aveu des coupables, ou des témoignages irrécusables qui en tiennent lieu.

Le second mémoire de madame de la Motte ne tarda pas à paroître; le style n'en étoit pas attrayant; mais des faits avancés par cette femme hardie et ingénieusement méchante, replongèrent les indifférens dans l'incertitude, inquiétèrent les partisans du prince accusé, et favorisèrent le désir de

ses ennemis pour qu'il fût trouvé coupable. « Je n'ai point, disoit-elle, acheté le collier, il a été livré à M. le cardinal par Boehmer et Bassange ; je n'ai point remis à ce prince l'écrit signé *Marie-Antoinette de France* ; e ne me suis jamais donnée pour intermédiaire entre la reine et lui ; je sais seulement, puisqu'enfin il faut tout dire, que M. le cardinal a fait cette acquisition pour s'approprier le collier ; qu'après l'avoir fait dépecer, il a envoyé mon mari à Londres pour en vendre les pierres les plus précieuses et lui en rapporter le prix. » Elle ajoutoit qu'ayant eu le bonheur d'intéresser ce prince, elle en avoit reçu des sommes assez considérables et beaucoup de diamans qui l'avoient mise en état de faire des acquisitions à Bar-sur-Aube, et de s'y montrer d'une manière convenable à sa naissance ; que pour ce qui concerne la scène du bosquet et la demoiselle d'Oliva, c'étoit une fable imaginée par l'enthousiaste Cagliostro, à qui M. le cardinal avoit prodigué une partie des sommes provenant du collier. « Quant au sieur de Villette, je le voyois souvent et toujours avec plaisir, disoit-elle, comme mon ami et le compagnon d'armes de mon mari ; sa société étoit celle d'un homme obligeant, incapable d'un crime aussi odieux et aussi punissable que celui de faussaire. » Quand madame de la Motte

s'exprimoit ainsi, elle ignoroit la déposition du P. Loth, et jusqu'où il avoit poussé ses révélations; elle espéroit aussi que, son mari et Villette n'étant plus en France, il seroit impossible de vérifier les faits qui étoient à leur charge; elle croyoit la d'Oliva évadée et en pays étranger : on a su d'une manière certaine que, par le ministère de son avocat, elle avoit trouvé le moyen d'inspirer tant de frayeur à cette fille, qu'elle avoit effectivement pris le parti de se mettre à l'abri d'un coup d'autorité. Le P. Loth m'ayant fait connoître la demeure de celle-ci, je la fis épier jusqu'au moment où il y auroit possibilité de s'assurer de sa personne. Je n'osois confier ce secret au baron de Breteuil, ministre de Paris, à qui néanmoins il falloit avoir recours. Son animosité connue et ses démarches clandestines me commandoient la plus grande réserve. Je venois d'avoir avec ce ministre un démêlé assez vif au sujet de la correspondance de la grande-aumônerie, et le contre-seing qu'avoit M. le grand-aumônier; il insistoit pour le supprimer pendant sa captivité. Je lui démontrai que ce contre-seing, dont je me servois comme vicaire-général, intéressoit la cause de l'humanité et des pauvres. Il voulut que toutes les lettres contre-signées lui fussent remises, pour juger si elles devoient être envoyées

ou non. J'osai alors résister, en remontrant que de pareilles entraves étoient une inquisition qui ne pourroit être attribuée qu'à un abus d'autorité, et non à la nécessité de prendre d'aussi sévères précautions; que la seule chose qu'il pouvoit exiger, en usant du droit le plus rigoureux, étoit de se faire remettre les lettres qui étoient adressées directement au cardinal captif; car il ne pouvoit dans sa situation en écrire aucune. La résistance irritoit ce ministre despote; mais lorsqu'on pouvoit opposer le calme et la persévérance de la fermeté à l'impétuosité de son caractère, il cédoit enfin à de justes importunités ou à l'ennui de les voir sans cesse se renouveler. Le désagrément d'avoir toujours à lutter dans les rapports nécessaires et fréquens auxquels j'étois obligé avec ce ministre, m'avoit habitué à épuiser tous les moyens avant d'avoir recours à lui. L'évasion nocturne et subite de la demoiselle d'Oliva me dispensa de solliciter ses bons offices. Une visite secrète, ou un rendez-vous donné en maison tierce par l'avocat de la dame de la Motte, décida cette fuite. J'appris la route qu'elle avoit prise et son arrivée à Bruxelles. La présence de cette fille à Paris devenoit un moyen infaillible pour confondre les impostures de madame de la Motte, et dévoiler toute la noirceur de ses criminels complots.

Mais comment parvenir à s'emparer de sa personne dans une ville de la domination de l'empereur, où un seul mot de la reine devoit rendre nos tentatives infructueuses? Je présumai tout de la justice du roi et des bons offices du comte de Vergennes. Je fis un mémoire que le ministre des affaires étrangères présenta à Louis XVI; sa majesté n'hésita pas à l'autoriser de faire redemander en son nom la demoiselle d'Oliva au gouvernement des Pays-Bas. Cette négociation, qui d'abord souffrit des difficultés, fut suivie avec zèle: enfin on amena la demoiselle d'Oliva à la Bastille. Son arrestation étoit un grand acheminement vers la vérité; mais la présence de M. de la Motte, et surtout de Villette, étoit encore d'une plus grande importance. On savoit que M. de la Motte avoit quitté Londres après y avoir de nouveau vendu des diamans du plus grand prix apportés de Bar-sur-Aube; et, malgré les recherches, sa retraite restoit encore inconnue. Sa femme avoit publié dans son second mémoire qu'il reparoîtroit bientôt avec les preuves qu'il n'étoit que le mandataire de M. le cardinal de Rohan pour la vente du collier; mais nous n'ignorions pas que ce retour volontaire n'auroit pas lieu; nous avions déjà acquis la preuve qu'il avoit, lors de cette vente, envoyé des lettres de change sur un

banquier de Paris, et que madame de la Motte en avoit touché le montant. Nous découvrîmes aussi que les fonds placés dans la banque de Londres, par le canal du capucin Macdermot, lui appartenoient, et que ce capucin étoit actuellement à Londres, et s'y étoit rendu avec M. de la Motte. Aucune de nos perquisitions ne nous avoit encore donné des notions sur les lieux qui recéloient Villette : je donnai son signalement au comte de Vergennes, et son premier gîte au sortir de Bar-sur-Aube. Ce ministre, sensible et zélé, sentit de quelle importance il étoit pour la cause de M. le cardinal, de faire paroître au procès l'homme dont la main servit d'instrument à madame de la Motte pour fabriquer le fameux écrit signé *Marie-Antoinette de France*. Le témoignage du capucin Macdermot, et les renseignemens qu'il pouvoit donner sur la vente du collier, devenant aussi d'un grand poids dans la circonstance, le comte de Vergennes seul pouvoit nous rendre le service essentiel de le faire parler, à raison de l'ascendant que des rapports d'une police secrète lui donnoient sur ce capucin, homme de tête et de beaucoup d'esprit. Mais, pour atteindre plus sûrement notre but, il falloit tirer des bijoutiers de Londres, des éclaircissemens sur la vente des diamans du collier; il étoit essentiel à nos intérêts

d'avoir à cet effet un homme actif, adroit et intelligent, qui, bien dévoué à M. le cardinal, sût la langue anglaise, eût le talent de gagner la confiance de Macdermot, et de se procurer des joailliers d'Angleterre des preuves légales de la vente du collier par M. de la Motte et pour son compte. Je trouvai toutes ces qualités réunies dans le jeune Ramon de Carbonnières, secrétaire du prince; il possédoit toute la confiance de M. le cardinal, et il l'auroit méritée, si, à l'exemple de son éminence, il n'avoit donné tête baissée dans les dangereuses rêveries de Cagliostro. Il falloit que cet enthousiaste eût un philtre moral bien efficace pour produire, dans l'imagination et la volonté de tous ses initiés, ce dévouement aveugle qu'il étoit difficile d'allier avec les rares qualités de leur esprit. Ce secrétaire étoit doué de grands talens; ses connoissances étoient étendues; ses conceptions vives et rapides; il écrivoit avec force et beaucoup de grâces : M. le cardinal, avant que Cagliostro ne vînt s'établir à Paris, l'avoit placé près de cet empirique, pour être l'agent et l'intermédiaire d'une correspondance très-active et très-suivie : il passoit pour intime confident de tous les secrets de son maître, et des liaisons de ce prince avec madame de la Motte. Une chose qui surprit M. le cardinal lui-même, c'est que madame

Ramon de C
bonnières.

de la Motte qui eut des rapports intimes avec le confident, pour les affaires du prince, ne l'ait pas compromis comme le baron de Planta dans ses premières déclarations; ce qui le sauva de la Bastille. Le jeune Ramon, alors tout dévoué à M. le grand-aumônier, s'en sépara avec trop d'éclat lorsque le procès fut fini. Quel que puisse avoir été le motif de son mécontentement, il eût été plus louable de garder le silence, que de se plaindre, comme il l'a fait, avec humeur et même sans observer les ménagemens que commandoit le respect. Quand un grand a des torts envers un obligé dont il méconnoît les services, ou dont il soupçonne trop légèrement la délicatesse et la conduite, le seul moyen de s'en venger noblement, est de se taire, en laissant au temps et aux circonstances le soin de sa justification, en se tenant toujours à une distance aussi éloignée d'un orgueil dédaigneux, que de ces pusillanimes insinuations qui semblent annoncer le désir d'un rapprochement. Depuis sa scission avec M. le cardinal, le jeune Ramon, retiré chez son père, à Paris, a mérité d'être nommé député de cette capitale à la seconde législature; il y a paru avec distinction à la tribune et dans les comités. Son esprit trop effervescent croyoit sans doute agrandir son existence, et se faire une réputation

en luttant avec chaleur contre les prérogatives de l'autorité royale ; ses principes politiques n'étoient ni assez réfléchis, ni assez mûrement combinés ; aussi l'avons-nous vu s'égarer dans cette carrière ; il a néanmoins toujours respecté la personne du monarque ; rien ne déceloit, dans ses véhémens discours, le dessein de le détrôner, et d'établir la république sur les débris de la royauté, encore moins sur le sang répandu de l'infortuné Louis XVI. J'ai cru devoir faire connoître cet intime confident de M. le cardinal. Ses trop dangereuses liaisons avec Cagliostro, et ma persuasion intime qu'il entretenoit l'enthousiasme du prince pour ce jongleur, m'avoient totalement éloigné de lui et du baron de Planta. Cependant, le jugeant utile, je n'hésitai pas à l'employer pour la négociation d'Angleterre : M. le cardinal approuva le choix, et on a eu lieu de s'en applaudir. Il partit pour Londres muni d'instructions nécessaires à ses démarches ; il eût été difficile de remplir cette mission avec plus d'intelligence et de succès, comme nous le verrons.

Le comte de Cagliostro, grièvement inculpé dans les mémoires de madame de la Motte, comme complice des manœuvres employées pour se procurer le collier et en tirer des sommes considérables, crut devoir faire retomber des traits aussi odieux sur la

personne même qui avoit ainsi le front de l'accuser. Il demanda un conseil qui pût écrire sa justification. Son mémoire étoit un roman très-agréable à lire; l'écrivain de cet ouvrage, dont le nom m'a échappé, y répandit toutes les grâces d'un style fleuri et plein d'images : c'étoit la magie de Cagliostro mise en scène; son origine, sa naissance, ses voyages, ses relations en Egypte, en Arabie et à Malte, étoient autant de fables débitées avec hardiesse et parées d'un air de franchise qui en accroissoit l'intérêt. Ce qu'il y eut d'important pour la cause, ce furent les aveux qu'il assura lui avoir été faits par madame de la Motte, de ses liaisons intimes avec la reine, de ses heureuses tentatives pour dissiper les préventions de cette princesse sur le cardinal de Rohan; du bonheur qu'elle avoit eu de le réconcilier; du désir que la reine lui avoit marqué d'avoir le collier; de la mission qu'elle avoit eue d'engager le prince à en faire l'acquisition pour sa majesté; de la remise faite par elle de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France;* de l'embarras où la reine s'étoit trouvée pour le premier payement de cent mille écus; des trente mille livres qu'elle remit en or à M. le cardinal de la part de la reine pour un à-compte. M. de Cagliostro avouoit ensuite que son éminence lui avoit confié qu'elle faisoit l'acquisition du collier

en son nom, mais par ordre de la reine, et pour elle, et qu'il lui en fit voir l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, qu'il disoit tenir de madame de la Motte.

Ce mémoire eut un grand succès. Celui de mademoiselle d'Oliva intéressa toutes les âmes sensibles par la naïveté des aveux ingénus que faisoit cette belle courtisane. Le style avoit la fraîcheur du coloris que les poëtes attribuent à la reine de Gnide et de Paphos; son récit franc et loyal mettoit à découvert un des fils de la trame ourdie par la dame de la Motte. « J'avoue, disoit-elle, » que je me suis laissée entraîner à Versailles » par M. et madame de la Motte; j'ai été » parée pour la scène nocturne du bosquet » des mains mêmes de madame de la Motte; » elle me dicta les paroles que je devois dire » à la personne qui se présenteroit à moi » dans une attitude respectueuse; elle me » donna la boîte et la petite rose que je » devois remettre; elle m'avertit du signal » auquel je devois me retirer promptement. » Pour m'engager à remplir ce rôle, elle » m'assura que c'étoit un tour que vouloit » jouer la reine; que sa majesté se trouve- » roit à portée de voir cette scène, et que » j'en serois bien récompensée. Ne croyant » pas devoir, dans ma situation, me refu- » ser à jouer un rôle innocent qui devoit » amuser un moment la reine, je m'y suis

» prêtée de bonne grâce. A l'issue de cette » courte représentation, M. de la Motte, » qui m'y avoit conduite entre onze heures » et minuit, me ramena dans l'appartement » de madame de la Motte à Versailles; celle- » ci vint ensuite me dire que la reine avoit » été fort contente. Je soupai ce soir même » avec M. et madame de la Motte et leur » ami Villette; j'eus tout lieu d'être satis- » faite du cadeau qui me fut remis de la » part de sa majesté.... Je ne me suis évadée » que parce que Madame de la Mottte m'a » fait dire qu'une calomnie atroce la rete- » noit captive, et que la même main qui » la frappoit pouvant mettre mes jours en » danger, à cause de la scène du bosquet, » elle se hâtoit de me conseiller de sortir » de France sans délai. »

Ces révélations, imprimées dans les mémoires, avoient été reçues auparavant en justice comme déposition. Cette lecture ramenoit l'opinion publique au vrai point du complot dont M. le cardinal, trop crédule, étoit la victime. La comtesse de la Motte perdoit absolument l'intérêt que ses mémoires, tissus de mensonges et d'invraisemblances, cherchoient à inspirer. On la regardoit, à juste titre, comme l'infernale ouvrière d'une suite de machinations aussi hardies qu'incroyables. Mais la même impartialité qui plaignoit M. le cardinal dont

la bonne foi étoit si cruellement trompée, censuroit hautement ses liaisons avec une femme de cette trempe, et personne ne concevoit qu'un prince, à qui on ne pouvoit refuser beaucoup d'esprit et de l'élévation dans les sentimens, se fût laissé entraîner avec autant de facilité, depuis plus d'un an, aux démarches absurdes si fréquemment provoquées par madame de la Motte.

Il falloit sans doute que ce fameux procès fût marqué partout au coin de la singularité et de l'invraisemblance. Ce qui arriva sur ces entrefaites en est la preuve. Un aventurier, qui se faisoit appeler Bette d'Etienville, est arrêté à Lille en Flandre, et amené à la Conciergerie de Paris; il fait des déclarations si extraordinaires sur des liaisons qu'il prétendoit avoir eues avec M. le cardinal de Rohan, déguisé, avec une dame de Courville, un M. Millot, chanoine de Saint-Victor, et deux orfèvres-bijoutiers de Paris, pour des ventes de diamans, qu'il détourne un moment l'attention du public fixée sur madame de la Motte, et qu'il fait soupçonner une nouvelle intrigue pour le dépècement du collier. Ses mémoires imprimés, rédigés d'après des faits dont toutes les bases n'étoient pas solides, ne servirent qu'à amuser, pendant quelques jours, la malignité, et à repaître la curiosité du public. Mais les dépositions disparates, mal combinées

Bette d'ville.

et contradictoires de ce nouvel athlète, son impossibilité de donner des preuves légales de ses assertions hasardées, convainquirent les magistrats que cette fable, mal ourdie, étoit inventée, n'importe par qui, pour diminuer en quelque sorte les crimes de madame de la Motte, et augmenter les torts du cardinal en lui faisant jouer un rôle si peu digne de son caractère. Cette aventure devint un incident qui prolongea les séances des magistrats rapporteurs, ainsi que les formalités de la procédure; elle finit par s'évanouir comme la bulle colorée qu'un souffle a formée et qu'un souffle détruit.

Tandis que ce chaos se débrouilloit, la procédure criminelle marchoit à pas lents, quoique les deux rapporteurs fussent occupés à l'audition des témoins. Nous apprîmes alors avec inquiétude que, malgré les renseignemens précieux qu'on découvroit tous les jours, malgré les préjugés favorables qui se développoient en faveur de M. le cardinal, ces deux magistrats n'auguroient pas bien, pour lui, de l'issue de la procédure; qu'unis d'opinion avec le premier président, le procureur-général et le conseiller d'Amécourt, ils croyoient que l'honneur et la dignité de la reine exigeoient que le cardinal fût puni, sinon comme auteur et complice de l'outrage dont on avoit rendu plainte, du moins comme y ayant

efficacement concouru par des liaisons trop peu décentes pour un homme de son rang, de son nom et de son état. Cette manière d'envisager l'affaire devenoit alarmante. Les preuves que l'on tire de la force, des présomptions, ou de la combinaison des circonstances, opèrent souvent sur l'esprit des magistrats un degré de conviction qui n'est guère inférieur à celui qu'on peut tirer d'un témoignage positif; et dans les tribunaux, cette sorte de preuves est souvent regardée comme suffisante pour condamner les accusés. Ce qui augmentoit les inquiétudes, c'est que le baron de Breteuil et M. l'abbé de Vermond sollicitoient hautement, au nom de la reine, contre le cardinal. Aigrie sans doute par une publicité qui attiroit sur elle les regards de l'Europe, elle ne dissimuloit plus ses démarches. Dans un entretien qu'elle eut au palais des Tuileries avec les rapporteurs, le premier président, le procureur-général et M. d'Amécourt, elle chercha à les intéresser par une extrême sensibilité, et s'y exprima avec les accens de la douleur la plus amère; croyant ne réclamer que les droits de la justice, elle peignoit le cardinal comme l'ennemi de son repos et de sa considération personnelle. Les mêmes entretiens furent encore répétés peu de jours avant le jugement. Je n'ai jamais soupçonné l'inté-

grité des juges qui ont assisté à ces conciliabules; mais il est bien difficile de ne pas croire qu'ils ont été ébranlés par de si puissantes insinuations, et que dans les calculs de leur opinion, ils aient moins considéré tout ce qui militoit en faveur du cardinal, que la convenance et la satisfaction de donner gain de cause à une souveraine offensée, dont l'influence et le rang pouvoient faire le bonheur ou le malheur des Français.

Le voyage du jeune Ramon en Angleterre venoit de procurer à la cause du prince accusé de nouveaux témoignages qui ne laissoient plus de doute sur le vol de madame de la Motte. De pénibles perquisitions avoient enfin fait découvrir à plus de vingt lieues de Londres, la demeure actuelle du capucin Macdermot. Il ne fut pas aisé de l'amener à confesser des vérités dont sa conscience étoit le dépositaire. Le tableau touchant que lui traça le jeune Ramon des humiliations et peut-être des peines afflictives auxquelles M. le cardinal de Rohan seroit condamné si on ne révéloit pas à la justice la trame odieuse qui avoit amené sa captivité, et le mettoit sous le glaive de la loi; la crainte qu'il lui inspira de passer lui-même pour complice, d'après les liaisons qu'il avoit eues avec M. et madame de la Motte, et son voyage à Londres avec

le mari; la considération du service essentiel qu'il rendoit à cette cause, malheureusement trop fameuse, en dévoilant tout ce qui pourroit éclairer la justice et guider son jugement; tous ces motifs, et surtout une lettre du comte de Vergennes, écrite pour favoriser les démarches du jeune Ramon, firent tant d'impression sur le P. Macdermot, qu'il se détermina à revenir à Londres pour donner tous les éclaircissemens relatifs à la vente des pierres du collier, et même à repasser en France pour y faire sa déposition. Le jeune Ramon, instruit par ce religieux que M. de la Motte avoit passé de Bar-sur-Aube dans la capitale de l'Angleterre avec une cassette de diamans du plus grand prix, se transporta chez les joailliers qui lui furent indiqués portant un modèle en relief du collier, où étoient toutes les dimensions des pierres qui le composoient. Boehmer le lui confia. Le résultat des recherches fut que M. de la Motte avoit vendu pour son compte, surtout au bijoutier Grey, le plus grand nombre des gros diamans du collier, qu'il en avoit reçu le prix, tant en espèces qu'en marchandises, en lettres de change sur un banquier de Paris, dont le nom ne se présente pas à ma mémoire. Ces faits furent constatés par la déposition légale des acheteurs devant le juge de Londres; on y joignit

une déclaration authentique de l'état d'opulence où M. de la Motte y vivoit depuis la vente du collier, et c'est avec ces pièces que M. Ramon de Carbonnières revint à Paris. Il y avoit été précédé par le P. Macdermot : nous étions parvenus avec peine à faire recevoir la déposition de ce capucin; nous présentâmes une requête pour faire admettre au procès, comme pièces justificatives, les dépositions légalisées des bijoutiers de Londres. Comme le procureur-général s'y refusoit, il fallut tout le crédit du garde-des-sceaux pour l'y faire consentir. Je ne sais pourquoi on rencontroit tant d'obstacles et de résistance pour pénétrer dans le sanctuaire de la justice, quand il étoit question d'y accumuler les preuves de l'innocence du cardinal. Quelle que soit l'incorruptibilité des plus honorables magistrats, il est bien difficile de tenir la balance de l'impartialité dans un parfait équilibre, lorsque la main puissante d'une reine adorée s'étend pour la faire pencher.

Ces heureuses démarches ranimèrent le zèle des avocats du cardinal, et donnèrent à ce prince toute l'énergie nécessaire pour supporter l'humiliation des scènes auxquelles il alloit être exposé.

L'audition des témoins appelés par le procureur-général étant faite, les conseillers-rapporteurs alloient se rendre à la Bastille

pour y interroger les détenus, et les confronter ensuite avec les témoins dont les dépositions étoient à charge. On en prévint M. le cardinal, et on lui signifia que dorénavant, jusqu'au jugement définitif, il ne pouvoit plus avoir de communication avec ses parens et ses conseils. Cette position, commandée par la loi, devenoit très-alarmante. On craignoit que le prince, ainsi captif, et fortement préoccupé du danger de sa situation, étranger d'ailleurs comme il l'étoit aux formes sévères de la procédure criminelle, ne s'embarrassât dans les réponses qu'il feroit à ses interrogateurs et dans ses confrontations, et qu'il n'en résultât des aveux ou des contradictions nuisibles à sa cause; ses parens et les avocats témoignèrent, à ce sujet, leurs inquiétudes; mais pour remédier autant que possible à un pareil inconvénient, j'imaginai un moyen qui eut les suites les plus heureuses. Me trouvant personnellement chargé de veiller et diriger l'administration des biens et des revenus de M. le cardinal, je demandai à être autorisé à lui en rendre compte et à demander ses ordres par écrit, faisant observer que cette correspondance nécessaire passeroit sans être cachetée par les mains du gouverneur de la Bastille qui pourroit la lire. Le baron de Breteuil, à qui je m'adressai, me refusa d'abord. Cependant

il se rendit à mes raisons, quoiqu'avec peine. Je veux bien, me dit-il, n'y point mettre d'obstacles; mais il faut le consentement et le concours des conseillers-rapporteurs. MM. Titon et de Marcé me demandèrent un mémoire motivé; je le leur donnai; il fut communiqué au procureur-général: on y fit droit, mais à la condition que cette correspondance seroit visée par les conseillers-rapporteurs, et qu'elle ne seroit remise à M. le cardinal ou à moi que de leur consentement. Ces difficultés vaincues, je dressai mon plan; il ne me restoit plus que vingt-quatre heures avant le moment où toute communication devoit cesser. Je travaillai à une forme de correspondance qui, par ses détails et ses diverses dénominations, devenoit une langue très-intelligible sans avoir l'air du mystère et sans causer le moindre soupçon. Les noms, les terres, les agens, ainsi que tous les objets de l'administration temporelle de M. le cardinal avoient, dans mon plan, une toute autre signification que ce qu'ils sembloient désigner. Ainsi, mes questions, mes observations sur l'état de la régie, présentoient un tout autre sens que celui qui paroissoit ostensiblement. J'en fis un double pour le prince qui, se servant du même langage, pouvoit m'instruire de tout ce qui se passoit aux interrogatoires et aux confrontations

sans qu'on pût s'en douter. Je pouvois, par le même procédé, faire parvenir au détenu le résultat des conférences de ses conseils pour diriger sa conduite et ses réponses. Je restai ce jour-là jusqu'à minuit à la Bastille pour m'exercer avec le prince dans cette nouvelle manière d'écrire et de faire connoître ses pensées; il la comprit bientôt et s'en servit avec facilité. Pendant l'ambassade de Vienne, nous avions employé cette même méthode pour tromper les agens des postes et les secrètes recherches du cabinet autrichien. Les avocats du prince ayant profité successivement des bons effets de ce subterfuge innocent, ne cessoient, quand je leur lisois et interprétois cette correspondance, d'en admirer l'ingénieux et utile procédé. C'est ainsi que, malgré le mur de séparation élevé entre le cardinal et ses conseils, on parvint à connoître sa situation et à guider ses démarches. M. Despremenil, conseiller du parlement, mais qui n'étoit pas juge dans l'affaire, trouva aussi des moyens secrets pour nous instruire de particularités très-intéressantes dont la connoissance nous a été de la plus grande utilité. Je dois ici cet hommage à son zèle et à son obligeance.

Ces jours d'inquiétudes et d'angoisses ne se passèrent pas sans la plus douce et la plus inespérée consolation. Le comte de

Vergennes, qui sentoit de quelle importance il étoit pour l'honneur de M. le cardinal de présenter à la justice la main du faussaire soupçonné d'avoir contrefait la signature *de Marie-Antoinette de France*, n'avoit épargné ni soins ni recherches pour découvrir le lieu où étoit retiré Villette; tous les ministres de France en pays étranger avoient reçu, avec le signalement de cet homme, des ordres en conséquence. M. le baron de Castelnau, notre résident à Genève, le découvrit dans cette ville malgré son déguisement et son nom supposé. Il l'avoit si bien épié dans ses petites courses aux environs où il alloit jouer de la mandoline, et il saisit si à propos l'heure favorable, qu'il s'assura de sa personne sans que le magistrat de Genève eût à se plaindre d'aucune violation du droit des gens. Villette fut amené à la Bastille. Sa capture étoit un bienfait de la Providence pour M. le cardinal. Villette croyant qu'on n'avoit pu se procurer aucune preuve directe contre lui, s'obstina dans ses premiers interrogatoires à ne faire aucun aveu qui pût lui nuire personnellement. Il convint de ses intimes liaisons avec madame de la Motte. Interrogé, d'après les dépositions du P. Loth, minime, il avoua que quelquefois il avoit servi de secrétaire à madame de la Motte pour copier des lettres, y mettre des adresses ou en écrire sous

sa dictée. Il dit aussi qu'il savoit par elle que M. le cardinal de Rohan avoit acheté le collier. Quand on lui fit voir de son écriture comparée avec l'ordre signé *Marie-Antoinette de France*, et qu'il fut interpellé de dire s'il la connoissoit, on le vit sensiblement pâlir, chanceler, balbutier; mais revenu à lui, il se tint opiniâtrément sur la défensive. Rentré sous les verroux, il présuma bien d'après les questions qu'on lui avoit faites, et la production comparée des écritures, qu'on avoit acquis des renseignemens assez caractérisés pour le convaincre. La confrontation du P. Loth le déconcerta. Entraîné alors par ses remords, et encore plus par la persuasion que ses aveux ne pourroient le conduire à la mort, s'il se bornoit à dire qu'il ne fit que copier l'écrit que madame de la Motte lui avoit présenté pour en avoir un double, il avoua que l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, produite au procès, et à lui représentée, étoit écrite de sa main; qu'il n'eut jamais l'intention de contrefaire l'écriture de la reine; que madame de la Motte lui avoit présenté un original à copier, comme il arrivoit souvent pour d'autres papiers, et qu'il ne vit pas de crime à faire cette copie, ignorant absolument l'usage qu'on en vouloit faire.

Ce grand et salutaire aveu sauvoit M. le

cardinal. Il jetoit le plus grand jour sur les preuves qu'il avoit données de sa bonne foi, et sur les criminelles fourberies qu'avoit employées la dame de la Motte pour s'approprier le collier. Les conseils du cardinal se décidèrent à instruire le public de cette heureuse circonstance, regardée par eux comme décisive; et on s'empressa de faire paroître une brochure intitulée : *Réflexions rapides*, où l'avocat Target rassembla tous les faits avec une telle précision, qu'il ne restoit plus de doute sur l'innocence de M. le cardinal et les coupables manœuvres de madame de la Motte.

Les aveux de Villette devoient pleinement innocenter M. le cardinal et le faire rendre à la liberté; c'est ainsi que le public en jugeoit; cependant, au moment de son triomphe, il se vit abreuver des plus cruelles humiliations. Les décrets successifs de *soit ouï*, d'*ajournement personnel*, de *prise de corps*, forçoient un prince issu du sang de Bretagne, souverain en Empire, un prince évêque, grand-aumônier de France, revêtu de la pourpre romaine, à comparoître dans l'attitude d'un homme présumé criminel, pour être confronté avec qui? avec une mégère, la plus scélérate de toutes les femmes, que trop de bonté et de commisération avoient arrachée aux horreurs de la misère; à qui, par un excès de confiance, qu'une

raison sévère a peine à pardonner, il avoit indiscrètement livré le dépôt de ses pensées, de ses désirs et de ses affections; avec une femme qui, après s'être traînée dans la fange de l'intrigue et du crime, après avoir escroqué à son bienfaiteur cent vingt mille livres, et ensuite le fameux collier de seize cent mille, venoit, par le plus hardi mensonge, le traduire en face de l'Europe, comme l'auteur de la machination la plus criminelle et la plus déshonorante. Cette femme, profondément immorale, parut dans ses confrontations avec M. le cardinal, Cagliostro, la demoiselle d'Oliva, Villette, le P. Loth et le baron de Planta, le front armé d'insolence et d'impudeur; son regard, bravant toute honte, osoit montrer la confiance d'une âme innocente; sa langue, vouée aux expressions de l'injure, ne connoissoit plus le frein de l'honnêteté. M. le cardinal, profondément indigné, conserva dans cette lutte humiliante le calme de la supériorité; il la força à des aveux et des contradictions qui faisoient crouler les bases sur lesquelles elle avoit élevé l'édifice de mensonges contenus dans ses deux mémoires. Le comte de Cagliostro, usant de son ton d'inspiré, l'étonna par le flux de sès grands mots, où le nom de Dieu étoit mêlé avec celui des légions infernales dont il l'appeloit la messagère; il lui sou-

tint avec force les aveux qu'elle lui avoit faits de ses intimes liaisons avec la reine, du désir que cette souveraine lui avoit montré d'acquérir le collier, des trente mille livres en or remises par elle, au nom de la reine, pour un à-compte : elle ne lui répondit qu'en le traitant d'imposteur à gages.

La confrontation de madame de la Motte avec la demoiselle d'Oliva devint une scène tragi-comique par les expressions outrageantes dont se servit la dame de la Motte livrée aux excès de la fureur, et par les larmes et les réponses ingénues de mademoiselle d'Oliva. Celle-ci invoqua le témoignage de Villette, avec qui elle s'étoit trouvée à Versailles, lorsqu'elle fut dans le bosquet. Villette ayant comparu, essuya, sans mot dire, les torrens d'injures que madame de la Motte vomit contre lui; mais il l'atterra par sa contenance et par sa persévérance à soutenir les faits de sa dernière déposition. Il confirma l'assertion de la demoiselle d'Oliva pour tout ce qui s'étoit passé dans le bosquet, où il avoit, disoit-il, aussi joué un rôle, persuadé que cette farce étoit désirée par la reine, comme madame de la Motte le lui avoit assuré. Cette double confrontation ôta à madame de la Motte toutes ses forces physiques ; elle resta muette, et enfin se trouva mal. Elle parut

se ranimer à l'aspect du P. Loth : « Et vous » aussi, lui dit-elle, vous vous êtes vendu » à l'iniquité pour me perdre ? » Ce religieux, les yeux baissés pour ne pas rencontrer ceux de cette femme outrée de dépit, mesura tellement ses expressions, dans les détails circonstanciés de son récit, que, sans se compromettre, et sans répondre aux apostrophes malhonnêtes par lesquelles madame de la Motte l'interrompoit sans cesse, il présenta d'une manière frappante le tableau des infernales manœuvres de madame de la Motte vis-à-vis le cardinal, depuis le vol des cent vingt mille livres, jusqu'à celui du collier. Le baron de Planta, sans daigner fixer cette femme ni lui répondre, dit avec sang-froid et précision : « Je jure en face de la justice, sur mon hon- » neur et sur ma tête, que je vous ai donné » en deux fois cent vingt mille livres de la » part de M. le cardinal de Rohan pour re- » mettre à la reine, que vous disiez les » avoir demandées ; que je vous ai ouï dire » plus d'une fois que vous aviez des entre- » tiens fréquens avec sa majesté ; que cette » princesse désiroit que M. le grand-aumô- » nier achetât le collier pour elle ; que je » me suis promené avec vous, sur la ter- » rasse des jardins de Versailles, la soirée » de la scène du bosquet ; que vous vîntes en

» ma présence avertir M. le cardinal que la » reine alloit se rendre en ce lieu, etc., etc.» Accablée sous le poids des vérités, auxquelles elle ne répondoit plus que par des injures, madame de la Motte s'écria dans un excès de colère et de rage : « Je vois » bien qu'il y a un complot formé pour me » perdre; mais je ne périrai qu'en révélant » des mystères d'iniquité qui feront con» noître de grands personnages encore ca» chés derrière le rideau. » Cette menace, on ne sait pourquoi, ne fut point mentionnée sur le registre ; mais on sait, comme nous le verrons, que madame de la Motte voulut l'effectuer lorsqu'on lui lut son arrêt.

Les confrontations de M. le cardinal avec Boehmer, Bassange et Sainte-James, diminuèrent les fâcheuses inductions qu'on en avoit et qu'on en pouvoit avoir contre le prince. Sans rétracter leurs dépositions, ils adoucirent plusieurs expressions qui, prises à la lettre, devenoient fâcheuses. Les joailliers convinrent, lorsqu'ils furent confrontés au cardinal, qu'ils avoient omis dans leur déposition que celui-ci les avoit pressés sans cesse de remercier la reine pour l'achat du collier, et Sainte-James avoua qu'il s'étoit sûrement trompé dans les expressions dont il s'étoit servi pour

rendre l'entretien qu'il avoit eu avec M. le cardinal.

Toute cette partie si essentielle de la procédure étoit visiblement à l'avantage de son éminence, et le tableau rappoché qui en fut fait entraîna presque tous les suffrages en sa faveur.

Pendant ces confrontations et les récolemens qui s'ensuivirent, je fus exilé à Mortagne, à trente-six lieues de Paris. Mes rapports avec Boehmer et Bassange, depuis les arrangemens auxquels ils avoient consenti pour le payement du collier, m'avoient mis à portée d'apprendre d'eux-mêmes les insinuations qui leur avoient été faites, ainsi qu'à Sainte-James, par le baron de Breteuil, pour circonstancier leurs dépositions à la charge du cardinal. Certes je ne veux pas apprécier l'âme de ce ministre, la caractériser avec les couleurs que sa conduite sembleroit permettre : qu'on le juge par les faits. Quand la haine est dirigée par un caractère impétueux et une ambition démesurée, elle n'envisage que le plaisir de la vengeance, sans réfléchir si les moyens pour arriver au but sont légitimes ou non. Dans des effusions de confiance, Boehmer et Bassange, satisfaits de mes procédés, me dirent sans déguisement que M. de Breteuil avoit engagé Sainte-James à écrire son mémoire, et qu'il lui avoit insinué jusqu'aux expres-

sions dont il devoit se servir en faisant sa déposition contre le cardinal. Il a plus fait vis-à-vis de nous, me dit Bassange, il nous a envoyé M. de la Chapelle, son premier secrétaire, pour nous promettre le payement entier du collier, si nous voulions, dans les confrontations, ajouter à nos dépositions..... que le cardinal nous a positivement assurés, pour nous déterminer à la vente, qu'il a vu la reine, qu'il lui a parlé, et qu'il tient d'elle la mission d'acheter le collier. Ce mensonge, continua Bassange, nous parut trop odieux pour devoir nous y prêter, et contribuer par-là à perdre un prince dont nous n'avions pas à nous plaindre, et qui, trompé cruellement lui-même, avoit agi de bonne foi avec nous. Ce refus nous attira la disgrâce du ministre. Son étrange démarche étoit une vraie subornation, et je ne dissimulai pas aux joailliers que ces renseignemens qu'ils me donnoient me sembloient trop avantageux à la cause du cardinal pour n'en pas faire usage. Effrayés du parti que je voulois prendre, ils me supplièrent d'abandonner ce projet, me représentant qu'ils ne m'avoient fait cette confidence que dans l'intime conviction où ils étoient que je n'en abuserois pas. Ils ajoutèrent que si je persistois, ils se trouveroient dans la nécessité de me désavouer. Toutefois je leur donnai la preuve que j'a-

vois pris des précautions pour n'être pas le seul garant de leurs révélations. Sachant, par leur conversation antérieure, qu'ils me feroient connoître avec plus de détails les démarches du baron de Breteuil, j'avois fait placer dans mon cabinet, à une porte ouverte, mais voilée, deux témoins qui ne pouvoient pas être suspects. Ces joailliers s'empressèrent sans doute de rendre compte à M. de Breteuil de ce qui venoit de se passer, car deux jours après je fus exilé. Il falloit à ce ministre un prétexte pour colorer cet acte d'animosité et de despotisme : voici ce qu'il imagina.

Le décret de prise de corps ne permettant plus à M. le grand-aumônier d'exercer la juridiction spirituelle qu'il avoit à la chapelle du roi à Versailles, aux Quinze-Vingts, et aux dames de l'Assomption à Paris, et ma qualité de vicaire-général de la grande-aumônerie me la donnant, je fis en mon nom le mandement du carême de 1786. Ce mandement imprimé fut affiché, selon l'usage, aux portes et aux sacristies des églises soumises à la juridiction du grand-aumônier. Le mandement, qui eut du succès, n'étoit qu'un heureux assemblage de textes de l'Ecriture sainte, adaptés aux circonstances. Le début, qui a fait mon crime aux yeux du roi, n'étoit que le langage et les propres expressions de saint Paul, qui exhorte,

dans sa seconde épître, son disciple Timothée *à ne pas rougir de sa captivité et de ses liens*, et à distribuer en son nom le pain de la parole aux fidèles confiés à sa sollicitude.... Ce début, si simple et si naturel, fut sinistrement interprété par le baron de Breteuil : il dit au roi que je le comparois à Néron, qui avoit fait mettre saint Paul aux fers; que j'assimilois le cardinal à saint Paul et moi à Timothée; mais si j'avois eu cette pensée répréhensible, aurois-je eu la hardiesse et la confiance de faire afficher ce mandement sous les yeux du roi, dans sa propre chapelle? Comment, depuis près d'un mois que ce mandement avoit paru, et dont il n'étoit plus question, avoit-on gardé le silence, surtout pendant les jours de sa publicité? Pourquoi l'interprétation, qui me rendoit coupable, n'avoit-elle été aperçue de personne avant mon dernier entretien avec Boehmer et Bassange? Pourquoi ma lettre d'exil n'a-t elle été expédiée que deux jours après la menace de faire usage de ce qui inculpoit le baron de Breteuil? Les conseils et les parens de M. le cardinal virent sensiblement d'où partoit le coup. Le ministre vindicatif étoit intéressé à mon éloignement; il me mettoit hors de mesure de faire usage en justice des renseignemens que je venois de me procurer, d'après lesquels j'aurois mis trop à

découvert les moyens illicites qu'il avoit employés pour perdre le cardinal : par mon exil, il privoit son éminence, dans les momens les plus critiques, d'un homme qui étoit devenu le centre de tous ses moyens de défense, et qui, par la chaleur et l'activité de son zèle, pouvoit encore lui rendre les services les plus essentiels. Ma lettre d'exil me fut signifiée le 10 mars 1786, à huit heures du soir : on ne me laissoit qu'un jour pour préparer mon départ. Je l'employai, sans me reposer, pour préparer, avec les avocats et parens du prince captif, les moyens de suppléer à mon absence. Je fis agréer l'abbé de Juncker qui nous avoit donné des preuves non équivoques de son zèle.

J'ai appris depuis que pour occuper ma place, l'abbé m'avoit calomnié près du cardinal qui me l'a avoué lui-même depuis. L'abbé de Juncker est mort ; je ne veux ni me plaindre de lui ni troubler sa cendre : il servit bien la cause de M. le cardinal, en nous amenant le P. Loth ; il pouvoit encore être utile. Pendant mon exil, j'ai cru devoir le mettre à ma place. S'il a abusé de la bonne opinion que j'avois de lui, il m'a dérobé alors son hypocrisie et sa méchanceté, et je lui pardonne.

Lors de mon départ, il fut convenu qu'on me feroit connoître, par des voies à l'abri

de toute inquisition, tout ce qui se passeroit, et que de Mortagne, lieu de mon exil, je continuerois à diriger la conduite et les démarches de la personne qui me suppléoit. L'abbé de Juncker fut exact à suivre ce plan. Je partis le 11 mars à huit heures du soir, et le lendemain 12 j'étois rendu pour midi à ma destination. La société de Mortagne m'accueillit avec bonté; composée de militaires retirés et de nobles aisés, elle étoit justement renommée pour son hospitalité et pour ses attentions envers les étrangers qui séjournoient au milieu d'eux: j'y ai reçu tant d'honnêtetés, et j'y ai eu tant d'agrémens, que si le lieu de ma naissance n'avoit pas toujours été pour moi le paradis terrestre, j'aurois adopté Mortagne pour ma demeure et ma seconde patrie. Le séjour que j'y ai fait pendant les dix semaines que dura encore la captivité de M. le cardinal, n'a pas été oisif ni inutile à la cause. J'avois une correspondance suivie avec l'avocat Target et l'abbé de Juncker. C'étoit alors pour M. le cardinal le temps le plus pénible; privé de toute communication au dehors de la Bastille, traînant douloureusement son existence entre les heures où il étoit livré aux plus cruelles réflexions et celles où il falloit comparoître devant le juge rapporteur pour y être interrogé, confronté, récolé, il ressentoit

ainsi toute l'amertume du calice qu'on lui faisoit boire jusqu'à la lie. Un état aussi pénible, sans abattre son courage, avoit considérablement altéré sa santé : des coliques très-vives et des symptômes inquiétans occasionnèrent des soupçons de poison. Le gouverneur, comte de Launay, en fut alarmé : d'exactes perquisitions firent présumer que cet accident provenoit du vert-de-gris d'une casserole dont on s'étoit servi pour faire du petit-lait à M. le cardinal. Les suites de cette dangereuse secousse se prolongèrent au delà de sa captivité, par un mal de tête dont la douleur se faisoit sentir habituellement par des marques sensibles : de son œil gauche découloit sans cesse une humeur âcre qui fit craindre pour la conservation de cet œil. Tel étoit l'état du cardinal de Rohan dans les derniers jours de sa captivité à la Bastille. La procédure criminelle étant instruite, les conseillers-rapporteurs prirent jour pour faire leur rapport à la grand'chambre et à la tournelle assemblées. La communication de ce rapport et de la procédure avoit été faite au procureur-général pour donner ses conclusions. On devoit présumer qu'elles ne seroient pas défavorables; car il étoit prouvé au procès :

1°. Que le cardinal avoit été persuadé qu'il achetoit le collier pour la reine;

2°. Que l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, étoit de la main de Villette, à l'instigation de la dame de la Motte ;

3°. Que le collier de diamans avoit été livré à madame de la Motte pour le faire remettre à la reine ;

4°. Que son mari l'avoit porté dépecé à Londres ; qu'il en avoit vendu pour son compte les pierres les plus précieuses ;

5°. Que la dame de la Motte avoit indignement abusé de la bonne foi bien prouvée du cardinal, et employé successivement les manœuvres les plus criminelles.

Des preuves légales aussi favorables sembloient devoir faire tomber toute la sévérité des lois sur la seule tête de la dame de la Motte, et cependant les conclusions du procureur-général tendoient à flétrir M. le cardinal et madame de la Motte : ces conclusions avoient été concertées avec les deux rapporteurs, le premier président d'Aligre et le conseiller d'Amécourt ; ces mêmes magistrats, peu de jours avant le rapport, avoient eu un entretien avec la reine au palais des Tuileries, sans doute pour opiner, ainsi qu'ils en étoient persuadés, que la haute dignité de la souveraine des Français offensée, et par le mode de l'acquisition du collier, et par le grand éclat du procès, exigeoit des peines afflic-

tives contre la dame de la Motte, principal auteur de l'outrage; et une punition telle, à l'égard du cardinal, qu'elle l'obligeât à des démarches flétrissantes qui le priveroient de tous ses emplois. Tel étoit le résultat des conclusions adoptées par le comité des Tuileries : la reine, à qui on les avoit communiquées, ne doutoit pas que le suffrage des deux rapporteurs, du premier président et du conseiller d'Amécourt, n'entraînât le plus grand nombre des voix. Neuf mois de captivité, les scènes d'humiliations qui, pendant ces neuf mois, avoient abreuvé un prince du rang de cardinal de Rohan, n'étoient-ils donc pas plus que suffisans pour expier ses torts?

La célébrité d'un jugement où l'honneur de la reine étoit intéressé, où le roi, accusateur, avoit traduit son grand-aumônier, prince, évêque, souverain et cardinal, comme prévenu d'un crime caractérisé de crime de lèse-majesté, avoit considérablement multiplié le nombre des juges. Tous les conseillers honoraires et les maîtres des requêtes qui se trouvoient en droit de prendre des séances à la grand'chambre, se rendirent au parlement pour entendre le rapport et donner leur voix. Les séances furent longues et multipliées; il fallut y lire toute la procédure; plus de cinquante juges y siégeoient : un maître

des requêtes, ami du prince, écrivoit tout ce qui s'y étoit dit et le faisoit passer à ses conseils, qui trouvèrent les moyens d'en instruire M. le cardinal, et d'y joindre le plan de conduite qu'il devoit tenir. Le rapport étant fini, il fallut, selon l'usage, entendre à la barre les prisonniers décrétés de prise de corps : en conséquence, la veille et le jour du jugement tous les accusés furent transférés de la Bastille à la Conciergerie du Palais. M. le cardinal y arriva le jour du jugement, à quatre heures du matin ; on fit paroître successivement la demoiselle d'Oliva, le comte de Cagliostro, Villette et la dame de la Motte ; le cardinal fut réservé pour le dernier. Mademoiselle d'Oliva avoua avec ingénuité la foiblesse qu'elle avoit eue de céder aux instances de madame de la Motte pour la scène du bosquet, croyant, comme on le lui disoit, que c'étoit pour amuser la reine. Cagliostro répéta avec plus de simplicité ce qu'il avoit déjà soutenu en face à madame de la Motte.

Villette reconnut que la signature *Marie-Antoinette de France* étoit de sa main ; mais il persista à dire qu'il croyoit n'en être que le copiste. Villette n'étoit pas sincère, il n'ignoroit pas les coupables intrigues de son amie ; c'étoit lui qui, travesti en valet de chambre de Trianon, avoit reçu des

mains de la dame de la Motte la cassette qui renfermoit le collier ; mais cette femme n'ayant jamais voulu rien avouer, encore moins s'accuser elle-même, Villette avoit profité de son obstination pour ne paroître en rien le complice du vol et le confectionnaire de la fausse signature. Le biais qu'il prit le sauva des peines afflictives inséparables d'un faux de cette espèce et d'une complicité de ce genre ; mais aussi son aveu sauvoit le cardinal de la présomption d'un faux ; il est probable que, sans cette circonstance, le plus grand nombre des voix eût été en faveur des fâcheuses conclusions du procureur-général et des deux rapporteurs.

Madame de la Motte parut devant ses juges avec une hardiesse et une effronterie qui révoltèrent les magistrats instruits par la procédure de ses criminels procédés et de ses infâmes machinations ; elle ne fit aucun aveu, elle nia, avec un tissu de contradictions, les faits attestés par les dépositions et les confrontations : le cardinal réunissant toutes les forces de son esprit à l'énergie de son âme, pour une séance si décisive, se présenta dans la noble attitude d'un homme profondément affecté, mais calme au milieu de ses peines : sa contenance faisoit voir un mélange intéressant de respect, de modestie et de dignité qui

disposa favorablement les juges. Il se tenoit debout à la barre : la pâleur de son visage annonçoit les suites de la maladie qui avoit inquiété pour ses jours. Le premier président, sur la demande de plusieurs conseillers, l'invita jusqu'à trois fois à s'asseoir pendant le long interrogatoire qu'il alloit subir ; ce prince marquant sa sensibilité et sa reconnoissance par une profonde inclination, n'obéit qu'à la troisième invitation à cette honorable distinction : interrogé successivement par plusieurs magistrats bien intentionnés qui espéroient des réponses satisfaisantes sur certains points, non encore assez éclaircis, il étonna ses juges par la clarté, la précision et la force de ses réponses : il s'aperçut du grand intérêt que son humiliante situation inspiroit; il en profita pour développer avec franchise les faux pas que lui avoient fait faire sa bonne foi et sa crédulité : « J'ai été complétement aveuglé, s'écria-t-il, par le désir immense que j'avois de regagner les bonnes grâces de la reine. » Cette scène si touchante fit une grande sensation sur cette vénérable magistrature qui alloit décider du sort d'un des plus grands personnages du royaume.

Et néanmoins le procureur-général n'adoucit pas ses flétrissantes conclusions; les deux rapporteurs, qui opinèrent les

premiers, les adoptèrent dans leur entier ; quatorze juges entraînés par le discours du conseiller d'Amécourt, furent du même avis. Le président d'Ormesson proposa un amendement en faveur du cardinal, amendement qui ne le dépouilloit plus de ses places et dignités, mais qui l'assujettissoit à une démarche humiliante vis-à-vis la reine, à qui il devoit demander pardon, et laissoit subsister sur lui un vernis qui seroit devenu une tache : huit conseillers se rangèrent à cet avis.

Le conseiller Freteau, qui avoit acquis une grande influence par son intégrité, ses connoissances et sa mâle éloquence, ayant la parole, motiva son avis par un résumé lumineux de toute la procédure, classa les faits sous leur véritable jour, et conclut à ce qne le cardinal fût déchargé de l'accusation intentée contre lui, faisant rejaillir toute la sévérité des lois contre la perversité qui avoit abusé de sa bonne foi. Ce suffrage inattendu, appuyé par les motifs les plus prépondérans, fit une impression victorieuse.

Le conseiller Robert de Saint-Vincent, ce magistrat connu par la rigidité de ses principes et par une inflexibilité de caractère qui ne ploie jamais que devant la justice et la loi, non-seulement appuya de son suffrage celui de monsieur Freteau,

mais il osa hautement blâmer la scandaleuse publicité donnée à ce procès, et la scène si peu réfléchie du 15 août dans la galerie de Versailles, où, en face de toute la cour assemblée, un jour de grande cérémonie, on avoit arrêté avec éclat et clameur, au sortir du cabinet du roi, un évêque, prince, grand-aumônier et cardinal, dans ses habits pontificaux; il plaignit la jeunesse du roi et de la reine, de n'avoir pas eu près d'eux un ministre assez sage et assez courageux pour leur représenter qu'un pareil éclat étoit fait pour affliger la religion, compromettre la majesté du trône, et blesser la fermeté des lois protectrices de la liberté individuelle.

Les discours de MM. Freteau et Robert de Saint-Vincent prononcés avec l'empire que donne une grande réputation, gagnèrent le plus grand nombre des suffrages. L'éloquent abbé Sabatier, MM. de Barillon et de Jonville, ainsi que plusieurs autres dont les noms ont échappé à ma mémoire, en adoptant l'avis de MM. Freteau et Robert de Saint-Vincent, ajoutèrent encore des observations qui dissipèrent totalement les nuages que les avis motivés des deux rapporteurs et du conseiller d'Amécourt, avoient insidieusement fait naître sur les liaisons de M. le cardinal, et surtout sur sa conduite avec Sainte-James.

Des trois opinions il fallut se résumer à deux : cinq conseillers, des huit de l'opinion du président d'Ormesson, passèrent du côté qui innocentoit le cardinal; les trois autres votèrent pour les conclusions du procureur-général et des rapporteurs.

Enfin, le 31 mai 1786, à neuf heures du soir, après une dernière séance de dix-huit heures, intervint l'arrêt solennel qui déchargeoit le cardinal de l'accusation intentée contre lui, condamnoit la dame de la Motte à avoir les deux épaules marquées par un fer rouge de la lettre V (voleuse); d'avoir la tête rasée par la main du bourreau, et à être ensuite renfermée pour le reste de ses jours à la maison de correction de la Salpêtrière. Villette fut banni à perpétuité; Cagliostro renvoyé du royaume; la demoiselle d'Oliva mise hors de cour; les biens de M. et madame de la Motte confisqués au profit de M. le cardinal pour dommages et intérêts des sommes escroquées et du collier volé; M. de la Motte déclaré complice et contumace : trente voix contre vingt décidèrent le jugement célèbre qui tenoit en suspens la France et toutes les cours de l'Europe.

Quel jour mémorable pour M. le cardinal de Rohan ! il en avoit passé presque toutes les heures dans les angoisses et les horreurs de la plus cruelle incertitude; il

s'étoit vu, tête nue, dans l'attitude d'un criminel devant un tribunal qui avoit acquis le droit de verser sur son existence l'opprobre et même l'ignominie de la mort; et il voyoit cette pénible journée se terminer par le triomphe de son innocence hautement et légalement proclamée! C'étoit avoir passé par le feu des tribulations pour arriver à la plus glorieuse jouissance. Quel moment heureux que celui où le prince appelé par les magistrats naguère ses juges, recevant de leurs bouches la certitude de sa liberté et de sa victoire! Le peuple qui entouroit le palais de la justice fit retentir les airs de cris d'applaudissemens. Le cardinal, monté dans le carrosse du gouverneur de la Bastille, traversa les rues accompagné et suivi d'une foule immense, qui, par ses cris de joie et ses démonstrations flatteuses, le dédommageoit, autant que possible, de sa captivité et de ses humiliations.

Quand le peuple vit qu'on reconduisoit ce prince à la Bastille, il vouloit s'y opposer : il alloit se faire une émeute qui pouvoit avoir des suites; le cardinal la prévint, en disant qu'il retournoit de son plein gré, mais que bientôt après il rentreroit dans son hôtel. En effet, le parlement sentit lui-même l'indécence de cette prolongation de captivité après son arrêt solennel : ses promptes représentations eurent leur effet.

M. le cardinal de Rohan retourna chez lui escorté par un peuple nombreux qui crioit *vivat!*

Qui eût jamais pu croire qu'un jour si glorieux seroit suivi d'un jour de disgrâce et d'exil? Ne devoit-on pas s'attendre que le roi, charmé de trouver l'innocence où il avoit présumé le crime, feroit éclater son amour pour la justice en répandant sur son grand-aumônier les dons de la plus haute faveur? Cette conduite eût honoré Louis XVI. Que les rois sont à plaindre quand ils n'ont pas dans leurs conseils un génie tutélaire qui sache paralyser, dans leurs mains armées par le ressentiment, la foudre qui ne doit frapper que des têtes coupables; qui leur fasse sentir qu'un acte d'autorité qui brave un oracle solennel de la justice invoquée par le monarque lui-même, est une tache bien difficile à voiler dans les annales du règne d'un roi, comptable de sa conduite au tribunal de la postérité! Croira-t-on qu'il fallut user du ménagement pour annoncer à la reine le triomphe du cardinal? Personne ne voulut se charger de le lui apprendre. On engagea sa meilleure amie, la duchesse de Polignac, à lui en faire part avec les tempéramens que lui suggéroit son tendre attachement pour elle.

Tandis que la scélérate la Motte subis-

soit dans la cour du Palais, par la main du bourreau, le supplice dû à ses crimes, le baron de Breteuil, ministre des vengeances de la reine, arrivoit chez M. le cardinal pour lui demander, de la part du roi, sa démission de la grande-aumônerie, son cordon bleu, et lui signifier la lettre d'exil qui le reléguoit à son abbaye de la Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne. Les ordres du roi furent reçus avec respect. M. le cardinal de Rohan, que son éclatant triomphe mettoit au-dessus de ces privations, se dépouilla avec dignité des places et des décorations qu'il tenoit de la munificence du souverain; il eut même la grandeur d'âme de ne pas faire sentir au ministre qui ne cachoit pas sa joie indécente, le peu de cas qu'il faisoit d'un ennemi assez peu généreux pour se charger, avec les démonstrations de sa persévérante animosité, d'une pareille commission.

Quand on lut à la dame de la Motte son arrêt, elle entra dans un accès de rage qui, sans doute, la fit extravaguer. Elle se déchaîna contre la reine et le baron de Breteuil; elle prononça leurs noms avec des imputations atroces et des imprécations qui obligèrent le juge, qui présidoit à l'exécution, de lui faire mettre un bâillon dans la bouche. L'exécution finie, elle fut conduite à la Salpêtrière, où rasée et en habit

de pénitente, elle fut renfermée dans une casemate isolée, sans communication qu'avec les personnes chargées de la nourrir et de réprimer, par des châtimens souvent répétés, le flux désordonné de sa langue envenimée.

Villette fut conduit sur la frontière. Cagliostro sortit du royaume; retiré à Rome, il y a été condamné à la peine capitale pour ses manœuvres irréligieuses et ses trames impies : le pape a commué sa peine en une prison perpétuelle au château St.-Ange, où il est mort. La demoiselle d'Oliva rentra dans la société de Paris, où elle a tenu, dit-on, une conduite plus régulière (1). M. le cardinal partit pour la Chaise-Dieu.

Le mari de madame de la Motte, qui jouissoit, dans la cité de Londres, du fruit et de l'impunité de ses vols, apprenant la manière dont sa femme avoit été flétrie, ainsi que sa réclusion à la Salpêtrière, osa menacer de faire imprimer un mémoire où la reine et le baron de Breteuil seroient étrangement compromis, si on ne lui rendoit sa femme. De pareilles menaces ne mé-

(1) A sa sortie de prison, il s'est trouvé, à la honte de nos mœurs, plusieurs rivaux pour l'épouser; mais dans cette rivalité d'infamie, le vainqueur n'a pas joui long-temps de son prétendu bonheur, car nous l'avons vu périr sur l'échafaud révolutionnaire.

ritoient que le dédain du mépris ; cependant on apprit, quelque temps après, avec le plus grand étonnement, que la dame de la Motte avoit trouvé le moyen de s'échapper de son étroite prison, déguisée en homme, et qu'elle étoit arrivée à Londres. Une pareille évasion, pour laquelle personne ne fut puni, ne pouvoit s'être faite que par une connivence ministérielle. Rendue ainsi à son mari, cette femme, toujours infernale, s'est concertée avec lui pour imaginer et entasser de nouveaux mensonges qui auroient pu inspirer des craintes à la reine et au baron de Breteuil, afin d'en tirer des sommes considérables. Marie-Antoinette, pleinement à l'abri de tout soupçon, pouvoit hautement mépriser les impuissantes menaces de cette femme flétrie et universellement décriée. Le baron de Breteuil, s'il n'avoit rien eu à se reprocher, n'étoit pas d'un caractère à s'effrayer des imputations et des injures de cette échappée de la Salpêtrière : on ne conçoit donc pas quelle a été la politique de celui qui engagea à acheter le silence de cette infâme par un envoi d'or et d'argent. La duchesse de Polignac, prenant pour prétexte le besoin des eaux de Bath, partit tout à coup pour l'Angleterre, et remit elle-même les sommes convenues à M. et madame de la Motte, qui lui livrèrent à ce prix la prétendue minute de

la diatribe annoncée. Comment pouvoit-on se fier à la bonne foi et à la loyauté de ce couple taré et méprisable? Cette démarche n'a fait que retarder l'effet des menaces : le mémoire, dont on disoit avoir livré le seul manuscrit, n'en a pas moins paru depuis : c'est un amas de calomnies et d'ordures qui n'ont trouvé croyance nulle part. La vipère qui avoit vomi ce venin, n'a pas joui long-temps du fruit de ses crimes : elle a péri à Londres d'une manière tragique : après un excès de débauche, elle fut jetée de nuit sur le pavé, du haut d'une fenêtre placée au troisième étage. La vengeance céleste éclate tôt ou tard sur la tête de scélérats de cette trempe, quand la vengeance humaine est trop tardive ou trop peu sévère.

Au moment où l'arrêt qui proclamoit le triomphe de M. le cardinal fut prononcé, M. de la Vigne, un de mes amis, agent de M. le cardinal en Auvergne, prit la poste, avec l'autorisation de ce prince, pour venir en grande hâte m'annoncer cet heureux événement. Je l'appris ainsi dans l'espace de vingt heures; ma joie fut inexprimable, ce fut un jour de fête pour la ville de Mortagne; toute la société et la noblesse du pays s'empressèrent de venir partager ma satisfaction. M. le cardinal, avant de partir pour son exil, m'écrivit une lettre que j'ai con-

servée; elle constate qu'à cette époque, la mémoire de mon zèle et de mes services n'étoit point encore effacée; il me parloit avec une vive, mais modeste allégresse, de son triomphe, des cris flatteurs du peuple qui y avoit applaudi, de la peine qu'il éprouvoit de ne m'avoir pas auprès de lui, et de l'amertume que répandoit sur sa victoire le malheur d'avoir déplu au roi, puisqu'il en étoit puni au moment où son innocence sortoit avec éclat du creuset de la justice.

Le baron de Breteuil, qui ne m'avoit fait exiler que pour empêcher l'effet au procès des documens que je m'étois procurés sur ses manœuvres et ses procédés pour perdre le cardinal, ne crut pas devoir me faire rendre sur-le-champ ma liberté, afin de mieux colorer la cause de mon exil. Le duc du Châtelet, son parent, qui m'avoit toujours témoigné de la bonté et de l'intérêt, le décida néanmoins à l'adoucir : je reçus un nouvel ordre du roi, daté du 9 juin, huit jours après le gain du procès, qui faisant cesser mon exil à Mortagne, au Perche, le prolongeoit à Bruyères, en Lorraine, lieu de ma naissance et de mes foyers paternels, où j'avois mes parens et une habitation charmante. Cet ordre me défendoit de coucher à Paris par où je devois nécessairement passer. Je quittai Mortagne le 29 juin, avec la reconnoissance que méritoient les

attentions multipliées qu'on m'y avoit prodiguées. Je ne m'arrêtai que douze heures à Paris. Je me rendis à Coupvrai, terre appartenant à M. le cardinal, à neuf lieues de Paris ; j'y passai plusieurs jours ; j'y fis venir les gens d'affaires de ce prince, et je travaillai avec eux pour dresser un tableau de l'état de ses finances, des arrangemens pris avec ses créanciers, et du mode d'administration adopté en conséquence. Je rendis compte de ce travail à M. le cardinal, par une lettre très-détaillée qui lui fut portée à la Chaise-Dieu par son cousin le prince Camille de Rohan. Là ont fini mes relations avec M. le cardinal prince de Rohan. Il fut ensuite, à cause de sa santé, transféré de la Chaise-Dieu à l'abbaye de Marmoutier, en Touraine, et de là dans sa résidence de Saverne, en Alsace.

Rendu chez moi dans mon nouvel exil, et n'y recevant de ce prince aucune réponse à ma lettre, que je savois lui avoir été remise, je crus devoir rester dans le silence ; je ne lui étois plus utile. Je lui avois été attaché pendant vingt-quatre ans ; mon dévouement et ma reconnoissance m'avoient inspiré, pour sa gloire, l'enthousiasme du zèle le plus persévérant et le plus actif. Mon désintéressement étoit connu : je tenois de ses bienfaits un bénéfice simple ou

prieuré de Ségur, en Auvergne, du rapport de cent louis.

J'avois refusé à M. le comte de Maurepas, au ministre de la feuille, et à M. le cardinal lui-même, d'accepter quinze mille livres de pension sur son abbaye de Saint-Wast d'Arras, quand on sut qu'elle pouvoit rapporter plus de deux cent cinquante mille livres. On vouloit me donner cette pension comme récompense de mes services diplomatiques; mais mon refus étoit motivé sur ce qu'en transigeant l'échange de cette abbaye avec celle de Montmajour, en Provence, j'avois stipulé qu'elle seroit exempte de toute pension. M. le cardinal, pendant sa captivité à la Bastille, avoit voulu me faire nommer à la prévôté du chapitre de Lauterback, en Haute-Alsace, dépendante de son évêché; c'étoit un bénéfice de six mille livres : je le refusai; ses instances ne purent vaincre ma résistance. Alors il apprécioit mes services avec bonté; mais je mettois ma gloire à ce qu'il fût bien connu que l'intérêt n'étoit point le mobile de mes veilles et de mes travaux. A cette pénible époque, j'avois obtenu, par la voie du ministre des affaires étrangères, un traitement de mille écus sur la caisse de son département, et ensuite une pension de dix mille livres sur l'abbaye de Lucelle, en

Haute-Alsace, comme récompense de mes services pendant l'ambassade du prince à Vienne, et pendant que j'y avois été seul chargé des affaires de France; je me croyois assez riche pour être heureux. Quoique cette pension fût le prix de mes travaux, je n'ai jamais oublié que je la devois originairement à M. le cardinal qui m'avoit demandé pour son secrétaire d'ambassade.

Telle étoit ma position lors de la prolongation de mon exil à Bruyères. Il cessa enfin avec le ministère du baron de Breteuil : son successeur, M. Laurent de Villedeuil, me fit obtenir ma liberté plénière. J'appris alors que le silence de M. le cardinal étoit l'effet de son mécontentement. Des personnes, intéressées sans doute à rompre des liens que ma conduite, pendant le procès, auroit dû rendre indissolubles, me peignirent à ses yeux sous des couleurs odieuses; car ils lui dirent, comme il me l'a avoué lui-même, que, pendant son procès, j'avois eu avec le baron de Breteuil des liaisons secrètes qui lui avoient été préjudiciables; que mon exil avoit été concerté avec le ministre; que j'avois fait des démarches pour le faire mettre en tutelle, afin de m'approprier exclusivement l'administration spirituelle de son diocèse, en ma qualité de vicaire-général, et pour faire tomber l'administration temporelle entre les mains du

baron de Spon, mon ami, premier président du conseil souverain d'Alsace.

Que cette délation ait eu lieu, ce n'est pas une chose étrange; elle a pu être inventée par la perversité qui veut nuire; mais que ce prince l'ait crue sur parole, sans m'entendre et sans vérifier un fait qui me métamorphosoit tout à coup d'une manière si infâme, c'est ce que ne comprendront pas ceux qui ont été à portée de voir avec quel zèle, quel abandon, quel désintéressement j'ai été occupé de sa gloire et de son bonheur pendant les vingt-quatre ans qu'il m'a cru digne de sa confiance.

Quand cette étrange nouvelle me parvint de manière à n'en pouvoir douter, je ne me permis ni plainte ni murmures : mon âme, révoltée d'une aussi criante injustice, auroit pu se soulever, pousser mon honneur offensé à découvrir le délateur, à confondre la calomnie; mais croyant que les preuves d'attachement que je venois de donner auroient dû me mettre à l'abri d'un semblable soupçon, je me persuadai que ce seroit m'avilir que de chercher à me justifier; je pris le parti du silence, laissant au temps et à ma conduite le soin de démasquer tôt ou tard cette méprisable imposture. Ma pensée ne se seroit jamais portée sur l'abbé de Juncker. Le cardinal m'a révélé la turpitude de cet homme que j'avois obligé, et

à qui j'avois donné des preuves d'estime et d'amitié. J'ai gravé mon pardon sur sa tombe, et j'aime à croire que le repentir aura effacé cette noire ingratitude. M. le cardinal de Rohan, aujourd'hui désabusé, rend plus de justice aux sentimens dont il n'auroit jamais dû douter. Ses lettres, sa conduite envers moi, ses bontés et sa confiance me persuadent que tous les nuages sont dissipés.

De cette scission, opérée sans éclat, il résulta un bien réel pour moi. Rendu à ma liberté, livré par goût et par lassitude des affaires tumultueuses aux douceurs d'une paisible retraite, j'y ai mieux apprécié la vanité des choses humaines et l'instabilité de la faveur des grands. Les plus heureux jours de ma vie sont ceux que j'ai passés depuis cette époque dans la société de mes amis, au milieu de mes parens et au sein de mes foyers paternels que je me suis plu à embellir. L'ambition d'être quelque chose s'y est tellement éteinte, qu'aujourd'hui je n'échangerois pas ma liberté contre les places les plus avantageuses et la fortune la plus brillante. Je jouissois avec délices du bonheur de ma situation, lorsque la révolution française est venue renverser l'édifice de ma félicité : une déportation forcée m'a arraché du paradis terrestre que je m'étois créé. Pouvois-je hésiter de tout

sacrifier, quand il étoit question de rompre, par un serment impie, les liens qui m'attachent à ma religion et à mon roi?

Mon goût pour la solitude a pris de grands accroissemens dans mon émigration. Retiré à Fribourg, en Brisgaw, où j'ai trouvé un asile et des vertus hospitalières, j'y vis comme on vivoit au désert. Partagé entre le travail du cabinet et les devoirs de mon
anvier 1799. état, j'y attends, en 1799, sans impatience et sans soucis, le moment destiné par la Providence pour rentrer dans mes foyers ou pour leur dire un éternel adieu. J'ai heureusement placé mon âme au-dessus du tourbillon des événemens qui nous affligent. C'est de cette hauteur que les dominant, comme dit Horace, sans m'en laisser maîtriser, je vois avec la résignation d'un homme qui médite les années éternelles, le bouleversement de ma fortune et la privation de mes plus douces jouissances.

Ces réflexions, sur ce qui intéresse mon personnel et ma situation, ne sont point étrangères à l'objet de ces mémoires; elles sont une suite des événemens qui ont eu lieu après le fameux procès du collier. C'est au lecteur à juger si j'ai rempli la tâche que je m'étois imposée d'éclairer le public sur cet étrange procès. Le flambeau de la vérité a seul guidé ma plume et éclairé mes pas dans ce ténébreux labyrinthe. Je n'ai

fait connoître que par leurs actions tous les acteurs que j'ai mis en scène; je ne me suis point écarté de l'épigraphe que j'ai empruntée de Tacite : *Sine irâ et odio.* Il en résulte que la reine n'a jamais eu le collier; que son ressentiment contre le cardinal de Rohan, présumé y avoir donné lieu par une prétendue lettre à la comtesse du Barry pendant l'ambassade de Vienne, a été la principale cause de ce trop fameux procès, qu'il auroit été plus prudent de prévenir et de ne jamais laisser éclater; que les piéges tendus par madame de la Motte, et ses infernales machinations, ont entraîné la crédulité du cardinal abusé par son désir immodéré de regagner les bonnes grâces de la reine; que l'implacable animosité du baron de Breteuil a égaré la jeunesse du roi et de la reine; qu'il a porté leur autorité au delà des bornes qui convenoient à leur dignité. Ce triste procès formera toujours dans le tableau du règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette une ombre que les personnes jalouses de leur renommée voudroient pouvoir faire disparoître. Non que je pense que ce soit une tache à leur mémoire; leurs noms ne seront prononcés qu'avec vénération par la postérité; ils les ont éternisés dans les fastes de l'univers par l'éclat de leurs malheurs et la sainteté de leur trépas; mais la bonté et la justice,

qui doivent toujours environner le trône, ne devroient jamais connoître que la vengeance des lois et non celle qui part d'un ressentiment personnel.

Le cardinal de Rohan, innocent aux yeux de la loi qui avoit déployé contre lui toute la sévérité de son inquisition et de ses formes humiliantes, ne devoit plus être traité et puni comme un coupable; il devoit au contraire être dédommagé par un roi naturellement bon et essentiellement juste : son exil et sa disgrâce, mis en parallèle avec sa justification et son triomphe, forment dans nos annales un contraste nébuleux, dont l'effet, aux yeux de l'Europe impartiale, a été de voiler, à cette époque, les rayons de gloire qui ont ensuite immortalisé les augustes noms de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Je terminerai mes observations sur cette matière par un hommage dû aux actions qui caractérisent les âmes élevées et bienfaisantes; hommage d'autant plus désintéressé, qu'il est aussi éloigné de l'adulation qui exagère, que du désir de renouer des liens brisés sans doute pour la satisfaction mutuelle.

Séparé du tumulte et des intrigues de la cour, M. le cardinal prince de Rohan, après son exil et sa disgrâce, s'est consacré tout entier au bonheur de son diocèse et de ses

sujets ; privé par la révolution de ses grands revenus, il mène une vie frugale et modeste dans le pays situé sur la rive droite du Rhin, dont il est souverain, afin de pouvoir répandre les bienfaits de sa généreuse économie sur les ecclésiastiques émigrés de son diocèse : ingénieux à se créer des ressources, il tend ses mains libérales sur tous les prêtres français qu'il sait être dans le besoin.

Telle est aujourd'hui la noble occupation d'un prince qui ne se sent plus animé que par la noble ambition de faire des heureux.

CINQUIÈME SECTION.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Quis talia fando,
Temperet a lacrymis ?.....

Des causes de la Révolution.

Ce seroit se faire une fausse idée de notre révolution de n'en rechercher les causes qu'à l'époque où elle a éclaté. Son germe semé dans des temps antérieurs, s'étoit mûri lentement, avant que les Etats-généraux l'eussent fait éclore. Cette grande conspiration contre l'autel et le trône s'est préparée sous le foible règne de Louis XV.

L'excessive bonté de Louis XVI, la facilité de son caractère sans énergie, sa jeunesse, son inexpérience, le mauvais choix de ses ministres ; les conseils perfides et l'ambition démesurée d'un protestant Génevois, qui, sous le titre de directeur-général des finances, vouloit gouverner despotiquement la France ; l'ambition sacrilége et régicide

d'un prince issu du sang des Bourbons ; voilà les causes plus rapprochées et plus immédiates qui en ont décidé l'explosion ; mais les causes génératrices et plus éloignées, datent du règne où le philosophisme préparoit ses poisons et forgeoit ses poignards dans les ténébreux ateliers qui ont enfanté l'encyclopédie, la secte des économistes et les loges des illuminés.

Règne Louis XIV

L'âme élevée et sublime de Louis XIV, quoiqu'en disent ses impuissans détracteurs, avoit donné à son siècle une impulsion qui dirigeoit tous les esprits vers la gloire. La religion et les armes, la magistrature et les lois, les sciences, les belles-lettres et les arts offroient partout l'empreinte de l'immortalité devenue la devise du règne de ce monarque. C'étoit le siècle des Bossuet, des Fénélon et des Bourdaloue ; des Condé, des Turenne et des Vauban ; des Louvois, des Colbert et des d'Aguesseau ; des Corneille, des Racine et des Boileau ; des Lebrun et des Girardon ; noms à jamais célèbres qui éternisent le nom français. La religion florissante et protégée ne redoutoit plus les impuissantes inquiétudes et les sourdes menées du protestantisme ; elle n'étoit occupée qu'à ramener doucement au bercail les brebis égarées, sans approuver les excès de quelques mesures momentanées dictées par un zèle

CINQUIÈME SECT

RÉVOLUTION FR

Quis t.
Temperet a l

Des causes de l

Ce seroit se faire un [illegible] ...et
révolution de n'en [illegible] ...erme
qu'à l'époque où [illegible] ...e dans
semé dans des te[illegible] ...ve em-
mûri lentement, [illegible] ...e avoit
raux l'eussent fait [illegible] ...es de cé-
piration contre l' [illegible] ...me né
parée sous le fo[illegible] ...is déses-
L'excessive [illegible] ...Corneille
de son carac[illegible] ...une route
son inexpéri[illegible] ...pour les
ministres; [illegible] ...opinions
démesurée [illegible] ... Fai-
sous l[illegible] ...de la
nan[illegible] ...nom de
l[illegible] ... dans tous
[illegible] ...séminera
[illegible] ...sur tous les
[illegible] ...et les
[illegible] ...les lois, les
[illegible] ...ence, les
[illegible] ...ères et
[illegible] ...doit en
[illegible] ...le père

...e régnerai sur
...u celui de la lu-
..., les préjugés et ra-
...droits primitifs. »

...mé, le jeune Arouet, Arouet de Voltaire.
...nom de Voltaire, s'é-
...ssuccès dans la carrière
...u l'aigle des littérateurs,
...re des réputations, moyen
...se faire de nombreux prosé-
...lés sectateurs. Pour élever la
... sur les débris de la foi, il ap-
...ses disciples l'art de secouer ce qu'il
... les préjugés de l'enfance, de re-
... sans éclat à la croyance commune
...former un peuple de philosophes éclai-
...r les seules lumières de la raison. L'E-
...gile et l'Alcoran ne sont, selon lui, que
...vrage de deux hommes hardis et entre-
...enans qui ont entraîné la crédulité des
peuples par leurs prestiges et leurs pré-
tendus miracles. Il plaçoit Marc-Aurèle au-
dessus du fils de Marie. On voit que le but
de ce blasphémateur étoit de saper les fon-
demens de la religion chrétienne. Il avoit
voué à Jésus-Christ une haine personnelle
et toujours active; son souffle empoisonné
exhale l'impiété et l'irréligion; ses écrits
sérieux et badins sont infectés du venin
...trine anti-chrétienne. Il n'attaqua
...urs de front et à découvert les

dogmes et la morale : il vouloit dogmatiser sans courir les dangers d'être puni comme impie ; ses armes favorites étoient le dédain de l'indifférence, le grand art des comparaisons et le vernis du ridicule. Quand il croyoit avoir préparé les esprits par ses principes jetés çà et là sous des dehors orthodoxes, il hasardoit alors ses dangereuses maximes dans des pièces fugitives et anonymes où le frais coloris d'un style enchanteur faisoit propager, avec le doux poison de la volupté, les semences du déisme et de l'impiété. Ces productions furtives, dévorées par la jeunesse et par la curiosité d'un âge plus mûr, se débitoient secrètement comme des raretés précieuses ; l'impression les reproduisoit sans discontinuer : c'étoit le suc le plus épuré de la philosophie moderne. Ceux qui en pénétroient leur cœur et leur esprit, devenoient les initiés du philosophisme, et méritoient d'être placés au nombre des esprits forts. C'est là que se forment, avec tous les prestiges de la magie la plus séduisante, l'indifférence pour tous les cultes, les doutes sur l'authenticité des livres saints et sur la divinité de Jésus-Christ, le mépris de Rome, de l'épiscopat et du sacerdoce ; c'est là surtout qu'est appliqué ce vernis si attrayant du ridicule que son ravissant pinceau savoit employer avec tant d'habileté pour tourner en dérision les

dogmes fondamentaux du christianisme et les cérémonies les plus augustes du culte catholique; c'est là qu'il développoit le germe de cette audacieuse liberté qui, rappelant l'homme aux droits de la nature (1), lui persuade que nulle puissance ici-bas n'a l'autorité de mettre un frein à la pensée; qu'en arrêter l'essor et les élans, c'est s'opposer aux progrès des lumières et ramener les siècles de la barbarie; que l'imposition du joug de l'obéissance et de la subordination est une usurpation de la force sur la foiblesse contre laquelle l'homme, né libre et indépendant, aura toujours le droit de réclamer. La vraie religion, toujours désignée dans ses écrits sous le nom odieux de fanatisme, est continuellement le point de mire de ses traits les plus envenimés.

Cette dangereuse doctrine, adoptée par les sociétés littéraires, passoit de bouche en bouche; c'étoit l'Evangile du jour, elle se propageoit dans les cercles, dans les écoles et sur le théâtre : tous les ordres de la société en étoient infectés; penser autrement, c'étoit avoir l'esprit borné et rétréci. Si quelque écrivain s'opposoit au tor-

---

(1) Ces *pauvres droits de la nature !*..... Il est bien démontré par nos théologiens qu'ils ne sont que des inspirations de l'esprit infernal. Comment ose-t-on seulement en parler ?

rent de ces opinions destructives de tout culte et de toute dépendance, on le reléguoit avec mépris dans la classe de ces esprits populaires qui se traînent encore dans la fange des préjugés.

Sous un autre règne que celui d'un roi d'abord mineur, et ensuite livré à l'insouciance qu'enfante le goût immodéré des plaisirs, une verge de fer auroit écrasé une pareille doctrine dans son berceau ; elle en auroit tari la source par une sévérité conservatrice de la religion et de l'autorité légitime ; mais le régent (Philippe d'Orléans), qui encouragea et protégea les talens et les vices du jeune Arouet, ne regardoit pas comme dangereux au régime d'un état un apôtre des plaisirs et de l'irréligion. Louis XV, livré aux voluptés qui énervent le corps et l'âme, ne vit d'abord dans les premiers essais de ce brillant littérateur que les saillies d'une imagination enjouée ; il ne crut pas qu'elles pussent influer sur la religion, les mœurs et le gouvernement. Ses ministres, ou imbus eux-mêmes des principes de la nouvelle philosophie, ou n'en prévoyant pas les fatales conséquences, ne croyoient pas devoir armer son bras pour écraser cette hydre naissante. Quand les sentinelles, qui veilloient sur le camp du peuple catholique, sonnoient l'alarme ; quand les magistrats, effrayés des funestes

progrès d'une secte qui minoit sourdement les bases de la religion et de l'autorité, proscrivoient les livres pernicieux et en arrêtoient le cours : Louis XV, se réveillant alors de son assoupissement, tonnoit de toute sa puissance ; mais l'auteur trop protégé se contentoit de désavouer son ouvrage, et on épargnoit sa personne. Cette impunité enhardissoit Voltaire et ses prosélytes. Ce serpent tortueux ne se replioit que pour se glisser sous les fleurs et aller infecter de son venin la moelle des plantes les plus salutaires. Pour lui les anathèmes de l'Eglise et de la puissance civile étoient un titre de plus pour être lu avec plus d'avidité ; et tels étoient le charme et le progrès de la séduction, que Voltaire, personnellement connu pour être sans foi et sans moralité, étoit néanmoins fêté, prôné, recherché par tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Eglise, dans l'Etat et dans les cours de l'Europe.

Cette grande célébrité étoit fondée, il est vrai, sur de grands talens ; mais ces grands talens n'ont servi qu'à la ruine des vrais principes. Son génie littéraire n'a été qu'un fléau dévastateur qui a tout renversé sans frayer de route nouvelle pour le bonheur du genre humain ; car le bonheur de l'homme ne peut être là où est l'affranchissement de tout lien, l'abolition de tout

culte, et une liberté de pensée effrénée sur tout ce qui a trait à la religion, à la morale et aux autorités légitimes.

Tel étoit Voltaire, le père et le créateur du philosophisme. Ne soyons plus étonnés s'il a opéré une révolution dans les opinions civiles et religieuses : on ne croyoit se faire un nom dans la littérature qu'en adoptant ses idées et en marchant sur ses traces; il étoit le coryphée et le modèle de tous ceux qui vouloient se distinguer dans la carrière littéraire. De-là le nombreux essaim de ses disciples qui, répandus dans tous les ordres de la société, corrompoient les sources où chacun alloit puiser sa façon de penser et ses règles de conduite.

Si la Providence avoit permis que ce réformateur, sorti des antres du Ténare, eût péri en naissant; si l'autorité, moins indulgente, avoit donné au monde un grand et utile exemple de sévérité, soit en abrégeant les jours de cet empoisonneur public, soit en le mettant dans l'impuissance de publier ses dangereux écrits, nous n'aurions pas, il est vrai, les chefs-d'œuvres qui sont sortis de sa plume, mais nous aurions plus de religion et plus de mœurs; nous verrions des enfans plus dociles et des sujets plus soumis; les liens de la conscience et de la subordination n'auroient pas perdu leur force et leur élasticité;

la tourbe des *philosophistes* n'auroit pas inondé la cour, la capitale et les provinces; le flambeau de la foi ne seroit pas éteint dans les cœurs imprégnés de ce philosophisme; et quand la licence, sous le nom de liberté, est venue sous Louis XVI attaquer l'autel et le trône, si les disciples de Voltaire et les sectateurs de ses principes n'eussent pas été aussi nombreux, les assemblées primaires qui ont alimenté les états-généraux n'auroient pas porté dans l'assemblée nationale les germes de destruction et de mort qui, développés par de forcenés démagogues, ont ouvert l'abîme où nous avons vu précipiter la religion et la monarchie. C'est donc à cette malheureuse époque des écrits de Voltaire qu'il faut remonter pour trouver une des causes éloignées, mais trop efficaces, de notre révolution.

Voltaire, dans ses sociétés et dans ses écrits anonymes, affichoit hautement sa façon de penser et s'en faisoit gloire. Il étoit déiste et le plus acharné détracteur de la religion chrétienne. Ses sectateurs et ses imitateurs, sans s'astreindre à aucune opinion religieuse, étoient les uns égoïstes, les autres matérialistes ou athées, mais tous unis de sentimens et de volonté pour persécuter, par toutes les voies possibles,

les adorateurs du Christ et les apôtres du culte catholique. Leur devise apparente étoit la tolérance : sous ce masque se cachoit l'intolérance la plus inhumaine. De là partoient les traits acérés avec lesquels ils attaquoient sans relâche tous ceux qui ne se courboient pas devant l'idole de leur philosophie. Voltaire, de son vivant, n'avoit, pour ainsi dire, qu'ébauché cette révolution morale, cause et prélude de celle que nous déplorons, et avoit donné une grande impulsion aux esprits avides de réputation et de nouveautés. Cette doctrine n'étoit encore que celle des grands et des lettrés ; le peuple y étoit étranger. Mais le haut clergé devenant moins vigilant ou moins en crédit, les magistrats plus tolérans, l'autorité ministérielle trop indifférente, les soi-disant philosophes qui s'arrogèrent après Voltaire le sceptre des sciences et de la littérature, déchirèrent aux yeux de la multitude le voile qui lui déroboit encore le véritable évangile de la philosophie moderne. Ils découvrirent la sentine d'où l'on vit s'exhaler le souffle meurtrier de l'irréligion, de l'impiété, du matérialisme et de l'athéisme. En brisant ainsi les liens qui attachoient l'homme à la Divinité, on apprenoit en même temps à secouer le joug de toute autorité légitime. D'abord pour pressentir ce

qu'on pouvoit espérer du sommeil de l'autorité, de l'indolence des magistrats et de l'impuissance du clergé, on traduisit les plus dangereuses productions des Colins, des Leclerc, des Bolingbroke, des Scherbury et de tout ce qu'on appeloit alors les penseurs anglais. Livres ang

Les suppôts du philosophisme les prônèrent comme les oracles de la raison, secouant le flambeau de la lumière sur les épaisses ténèbres des préjugés. Ces penseurs anglais, montés sur les échasses de la métaphysique, s'annonçoient pour avoir découvert le vrai système de la nature; ils venoient, disoient-ils, apprendre à l'homme le secret de ses forces morales et l'usage de sa liberté. Ces livres, répandus et prônés par ceux mêmes qui ne les comprenoient pas, furent les préludes du déluge d'ouvrages incendiaires qui inondèrent la France, dépravèrent les esprits et corrompirent les cœurs. C'est alors que parurent successivement l'*Homme machine*, l'*Analyse* de Bayle, le *Système de la Nature*, les *Trois Imposteurs*, l'énorme compilation de l'*Encyclopédie*, l'*Emile*, le *Contrat-Social*, le *Livre de l'Esprit*, l'*Histoire générale du Commerce des deux Indes*; c'est alors que Boulanger, la Métrie, Diderot, d'Alembert, Helvétius, Rousseau et l'abbé Raynal élevoient le colosse de l'incrédulité et du ma- Mauvais français.

térialisme sur les débris de toute autorité divine et humaine (1). Les cris des évêques et des écrivains orthodoxes réveilloient bien de temps en temps les dépositaires du glaive de la justice ; des mandemens pleins de vérité et d'énergie, des réfutations pleines de lumières et de persuasion, des réquisitoires pleins de force et d'éloquence montroient tous les dangers de ces productions infernales; des arrêts foudroyans les flétrissoient et les livroient aux flammes, mais toujours on épargnoit les coupables : le contre-poison, au lieu de guérir la plaie, ne servoit qu'à alimenter l'émulation pour donner plus de célébrité aux auteurs, plus de vogue et de débit à leurs dangereux écrits. Il n'est pas de mon sujet de faire connoître ici en détail ces ouvrages si pernicieux, ni de peindre le caractère de leurs auteurs; je vais seulement analyser leurs principales productions. Notre désastreuse révolution a des caractères si extraordinaires qu'il faut remonter jusqu'à ces hommes audacieux, jusqu'à leurs livres et leur doctrine pour en découvrir les causes éloignées.

Le dictionnaire de Bayle peut être regardé

---

(1) Dans cette nomenclature de philosophes, comment l'abbé Georgel a-t-il oublié celui de tous qui a lancé les écrits les plus vigoureux contre la religion, le baron d'Holback ?

comme l'arsenal d'où les incrédules, les déistes, les matérialistes et toutes les espèces d'impies ont tiré leurs armes si tranchantes et si meurtrières; c'est un monstrueux assemblage où le pyrrhonisme de l'auteur a entassé tous les doutes, toutes les erreurs, tous les mensonges et toutes les impiétés; le plus effronté cynisme y dévoile sans pudeur tout ce qui peut provoquer au débordement des mœurs et à l'oubli de tous les devoirs : mais ce livre fameux, travaillé dans les ateliers de Satan, n'avoit encore vu le jour que dans les marais de la Hollande; on avoit pris les précautions les plus sévères et les plus rigoureuses pour empêcher son entrée et son débit public en France; les exemplaires en étoient rares, on n'osoit les exposer dans les bibliothèques (1); ceux qui avoient pénétré clandestinement ou avec une autorisation tacite, étoient soigneusement resserrés, et confiés seulement à des hommes mûrs et bien pensans qui ne s'en servoient que pour le réfuter. Sa rareté, sa forme non portative, ce qu'il en coûtoit

(1) Les exemplaires de Bayle n'ont jamais été rares en France ni sévèrement prohibés, comme on peut le voir dans les anciens catalogues. Les belles éditions, telles que celles de 1720 et de 1740, ne sont pas communes, parce qu'elles sont très-recherchées des amateurs.

pour se le procurer, la honte de s'en avouer possesseur, le danger de le produire, la vaste érudition sous laquelle l'auteur avoit cru devoir cacher ses principes et voiler ses images lascives, le mettoient heureusement hors de la portée du plus grand nombre des lecteurs : malheureusement il étoit la source où les écrivains sans principes et sans pudeur alloient puiser le venin qu'ils délayoient dans leurs livres. Mais un de ces êtres que l'enfer vomit de temps en temps, pour souiller la terre des immondices ramassées dans la fange des plus sales voluptés, un nommé Marsy, jeune encore, né avec des talens qui auroient pu lui donner de la célébrité, chassé ignominieusement des jésuites pour défaut de mœurs, s'avisa de faire un abrégé de ce volumineux dictionnaire; il en distilla le poison le plus subtil, le plus prompt et le plus dangereux : il en composa ce livre diabolique qu'il donna au public sous le nom d'*Analyse de Bayle* (1). Cet ouvrage, distribué en huit petits volumes, se trouva tout à coup répandu dans tous les ordres de la société ; la jeunesse des deux sexes en fut bientôt imbue; le militaire le dévoroit dans les

Analyse de Bayle, par Marsy.

(1) L'auteur auroit pu aussi mentionner l'extrait du même dictionnaire, en deux volumes in-8°., attribué au roi de Prusse, Frédéric II.

camps; les laquais s'en repaissaient dans les antichambres. L'altération de tous les principes, la corruption des mœurs en furent les rapides effets et les suites déplorables. Le mal étoit fait quand la puissance ecclésiastique et la puissance royale se réunirent pour foudroyer ce monstre. L'auteur s'étoit mis, par son évasion, à l'abri du supplice qu'il méritoit. On décerna les peines les plus rigoureuses contre quiconque conserveroit des exemplaires de son ouvrage : précautions trop tardives; le venin avoit fait son effet. A qui en attribuer la faute ? sinon à la mollesse du gouvernement dont les ressorts n'avoient plus de vigueur, à la connivence ou à la coupable négligence de ses infidèles agens qui ne surveilloient point assez les ateliers de nos écrivains soi-disant philosophes.

L'Encyclopédie, ou le répertoire de toutes les connoissances humaines, présenta d'abord une idée lumineuse, enfantée par le génie créateur du célèbre Bacon. L'Encyclo

Si l'exécution de l'Encyclopédie française, imitation de l'ouvrage du chancelier d'Angleterre, avoit répondu à la dignité et à l'importance d'un plan aussi vaste et aussi sublime, Diderot et d'Alembert, qui en ont été les rédacteurs et les éditeurs, auroient véritablement mérité les hommages de la nation et la reconnoissance du monde lit-

téraire. Le discours préliminaire et le *prospectus* que ces deux fameux athlètes de la philosophie moderne firent préluder à leur informe et volumineuse compilation, promettoient des flots de lumières et des développemens qui devoient agrandir considérablement la sphère de nos connoissances, et reculer les limites de tous les arts. Cette perspective, présentée avec l'énergie et tous les charmes d'un style mâle et vigoureux, frappa l'Europe d'admiration. On s'empressa de souscrire et de se procurer ce chef-d'œuvre présumé de l'esprit humain. Mais quel étoit le but de ces deux coryphées de l'incrédulité et du matérialisme, les amis et les imitateurs de Voltaire qui vivoit encore? L'événement nous l'a démontré : celui d'éteindre le flambeau de la foi, de rompre les liens de la subordination, et de donner à la liberté de l'homme une extension qui ne lui fît connoître d'autres bornes que l'assouvissement de sa cupidité. C'est d'après ce plan qu'est rédigée l'Encyclopédie française. Les ministres de Louis XV, séduits ou déjà corrompus, avoient permis l'impression de ce dictionnaire si renommé. Les censeurs, qui devoient en surveiller la rédaction, étoient eux-mêmes des adeptes et des initiés de la secte du philosophisme : on n'admit dans le laboratoire de cette alchimie morale, que des coopérateurs jugés pro-

pres à contribuer efficacement au progrès du grand-œuvre. Quelques échantillons sortis des creusets de cette active et nombreuse société d'ouvriers tendant tous au même but par des procédés différens, furent jetés dans le public par les éditeurs, pour exciter la curiosité et faire plus avidement désirer l'ensemble. Ces morceaux détachés, malgré l'art avec lequel ils étoient présentés, éveillèrent le zèle des vrais croyans, et alarmèrent les partisans de l'autorité royale. Le journal de Trévoux, composé par des savans consommés dans la science de la religion et dans l'art de la critique, fit tomber le rideau qui cachoit les piéges et les dangers de cette compilation. Le gouvernement, plus attentif, mais trop modéré, au lieu d'étouffer l'hydre dans sa naissance, se contenta d'exiger des changemens et des réformes; l'impression et le débit n'en furent que ralentis et retardés. Une ingénieuse et audacieuse dissimulation présida à ces changemens. On étoit très-pressé de faire paroître le premier volume : on y supprima les maximes, les définitions, les comparaisons et les principes qui auroient éclairé les dépositaires de l'autorité sur le vrai but des éditeurs; on inventa l'art des renvois et des rapprochemens, en ôtant de sa place naturelle le poison qui s'y seroit montré d'une manière trop visible, pour le concentrer à

l'endroit où il peut faire son effet sans être découvert. Par cette méthode, on réussit à calmer les inquiétudes du gouvernement, et on imprégna le dictionnaire de tout le venin de la doctrine que l'on vouloit propager.

Ce réceptacle de principes si dangereux n'étoit point à la portée du peuple ; mais les gens d'une condition plus relevée et les demi-savans le méditant sans cesse, il en résultoit une froide indifférence pour la religion, et un relâchement dans les ressorts de l'autorité qui influoient nécessairement sur la façon de penser et d'agir de la multitude : encyclopédiste étoit synonyme d'ennemi de tout culte et de toute autorité. Le roi, averti trop tard du danger de ce dictionnaire, et les magistrats, trop long-temps abusés sur les conséquences de ce livre, sentirent enfin la nécessité de le proscrire : il fut défendu. Une seconde édition étoit sur le point de paroître ; on en saisit tous les exemplaires. Le libraire Panckoucke, qui en avoit fait les frais, réclama en vain, en s'étayant d'une permission tacite ; le roi fut inexorable, et tout débit en fut prohibé sous les peines les plus sévères. Mais les exemplaires de la première édition subsistèrent ; on la fit réimprimer à Yverdun, en Suisse, avec des additions où l'incrédulité et la licence se montrèrent encore plus à décou-

vert (1). Les auteurs ni les éditeurs ne furent inquiétés : l'impunité les laissa jouir du fruit de leurs tentatives, et le mal fit des progrès effrayans.

Diderot, le plus hardi, le plus forcené des incrédules, répandit ainsi impunément ses horribles dogmes sur le matérialisme et les droits de l'homme. Ce robuste athlète étoit né à Langres, d'une famille honnête et pieuse : son père, très-habile et très-riche coutelier, étoit recommandable, parmi ses concitoyens, pour son inflexible probité et son attachement au culte de ses pères. Combien de fois n'ai-je pas été à portée, dans ma jeunesse, de le voir gémir sur les écarts et l'irréligion de son fils! Diderot portoit dans ses écrits le despotisme qu'il exerçoit dans la société; soit en écrivant, soit en parlant, il avoit toujours l'air de vous dire : Ecoutez-moi : apôtre favori de la nature, elle m'a exclusivement confié ses plus intimes secrets. Son extérieur imposoit; une belle physionomie, un organe agréable, un flux de paroles éloquentes le faisoient dominer avec empire dans la conversation; il vouloit y être écouté et fixer l'attention; Diderot.

(1) Outre cette édition d'Yverdun, donnée par le professeur Félice, il en a paru une autre à Genève, in-4°. et une in-8°., indépendamment des deux qui ont paru sous format in-*folio*.

comment il trouvoit ce coup d'œil; il répondit par ce quatrain :

O qu'ils sont vastes ces palais !
Ils le seroient bien davantage,
S'il falloit y placer l'image
De tous les heureux qu'elle a faits.

L'allusion au grand nombre de favoris que la czarine prenoit, et dont elle changeoit souvent, fut faite sur-le-champ. Catherine s'en aperçut; une rougeur subite décela le trouble de son âme. Dès ce moment, Diderot ne fut pas disgracié, mais sa présence devenue désagréable, son séjour fut abrégé.

D'Alembert. D'Alembert, le collègue de Diderot pour l'édition de l'Encyclopédie, marchoit avec plus de finesse et de circonspection. Ses écrits étoient plus mesurés, parce qu'il ne vouloit pas perdre ses places à l'académie des sciences et à l'académie française. Il excelloit dans les mathématiques et les hautes sciences. Le discours préliminaire de l'Encyclopédie suffira seul pour le mettre au rang de nos bons écrivains; cependant son style, avec de la précision et de la clarté, manque, dans ses autres ouvrages littéraires, de ce coloris et de cette fraîcheur qui charment et qui entraînent. Tout s'y ressent du compas géométrique et de la séche-

resse de l'algèbre. D'Alembert, souple et insinuant, se glissoit, se répandoit partout où il espéroit faire des prosélytes au philosophisme. Son langage dans la société, lorsqu'il pouvoit, sans se compromettre, hasarder sa façon de penser, étoit celui d'un homme qui, héritier de la haine de Voltaire contre la religion de J.-C., et même contre la Divinité, ne voyoit rien au delà des besoins physiques et de la suprématie littéraire, après laquelle il soupiroit. D'Alembert redoutoit l'autorité parce qu'elle pouvoit troubler sa tranquillité; mais il se dédommageoit de cette contrainte par ses entretiens familiers, par son zèle pour prôner et répandre les livres qui en sapoient les fondemens. Il étoit parvenu à peupler l'académie française de grands seigneurs dont il dirigeoit la croyance, et de gens de lettres qui se faisoient un mérite d'être les échos de la doctrine de Voltaire, que d'Alembert présentoit à tous ses prosélytes comme le dieu de la philosophie et des esprits forts. Les jeunes gens à talens, qui aspiroient aux palmes de la littérature, sachant qu'ils ne pouvoient mériter les suffrages de ces arbitres, tyrans de l'opinion, qu'en professant leur doctrine, ne se montroient dans la carrière qu'avec les livrées du philosophisme, c'est-à-dire avec l'affiche de l'incrédulité et le mépris des préjugés

vaincus. Que pouvoit-on attendre d'une pareille génération? Tels ont été les premiers symptômes de notre révolution.

Je me suis trouvé à portée de connoître particulièrement d'Alembert. Je lui dois la justice qu'il n'a jamais tenté d'ébranler mes principes, dans mes rapports et ma correspondance avec lui. J'ai profité de ses connoissances, et j'ai eu à me louer de ses procédés : je l'ai peint d'après ses principes et sa conduite. Il est mort comme il a vécu. Son ami et son héritier, Condorcet, en parle ainsi au roi de Prusse dans une lettre imprimée, en date du 22 décembre 1783 : « D'Alembert a vu sa dernière heure sans » effroi ; mais il n'a voulu payer aucun » tribut, même extérieur, aux préjugés » de son pays, ni rendre hommage en mou- » rant à ce qu'il avoit fait toute sa vie pro- » fession de mépriser. »

D'Alembert, comme on le voit clairement dans sa correspondance intime avec le roi de Prusse, étoit athée ; il croyoit la *matière éternelle*, l'*âme matérielle* ; « et s'il existe, » dit-il, une intelligence qui a organisé » l'univers, *ce ne peut être que la matière* » *en tant qu'intelligente*. Nous sommes obli- » gés de convenir, ajoute-t-il, qu'elle n'est » ni infiniment sage, ni infiniment puis- » sante ; nous sommes réduits à ne recon- » noître et à n'admettre tout au plus dans

» l'univers qu'*un dieu matériel, borné et* » *dépendant.* » Lettre au roi de Prusse, 30 novembre 1770.

Avec une pareille profession de foi, est-il étonnant de ne voir dans cette correspondance que les plus indécentes plaisanteries, répétées jusqu'à la satiété, contre tout ce que la religion a de plus sacré et de plus respectable? Il légua à son ami et à son disciple Condorcet sa haine contre la religion et contre les rois qu'il appeloit des tyrans et des despotes. Ce dernier langage étoit celui de son cœur; mais sa plume s'exprimoit différemment quand il remercioit le grand Frédéric et la Sémiramis du Nord de leurs bienfaits. Tous ces prétendus esprits forts étoient de vrais caméléons qui modeloient leurs pensées et leurs écrits sur leurs intérêts.

Jean-Ja Rousseau.

Le citoyen de Genève, J.-J. Rousseau, s'annonça dans le monde littéraire par des paradoxes embellis de toutes les grâces du style le plus brillant et le plus agréablement colorié. L'académie de Dijon couronna le discours où cet éloquent écrivain s'efforçoit de prouver que les sciences étoient plus nuisibles qu'utiles à la société. Sa *Julie*, son *Emile*, sa *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, sa *Lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris*, ses *Confessions* sont un théâtre mobile et sans cesse renou-

velé, où ce misantrope trop séduisant se joue avec plus de prestige que de jugement de tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus religieux. Sa *Julie* est un écueil infaillible pour les mœurs de l'adolescence; son Emile est un modèle de déraison, revêtu de tous les attraits de la persuasion; la profession de foi du Vicaire Savoyard, qui y est insérée, est un chef-d'œuvre d'idées disparates et incohérentes, liées et fondues avec tant d'agrémens, que le lecteur ébloui par la vivacité du coloris et par le majestueux tableau de l'Evangile, se sent entraîné à croire que le plus grand ennemi de cet Evangile en est le plus éloquent panégyriste. Ces trop dangereuses productions, répandues avec profusion et impunité, lues, dévorées avec enthousiasme, ont véritablement gâté et corrompu les esprits sous le règne de Louis XV.

Le Contrat-Social de Jean-Jacques est une arme à deux tranchans, dont les agitateurs et les malveillans ont abusé pour fasciner les yeux du peuple qui n'étoit pas en état d'apprécier l'esprit et les vues, quelquefois très-saines, de ce moderne législateur. Rousseau, malgré la fierté de son âme républicaine, n'auroit jamais conseillé, s'il eût vécu, l'établissement de la démocratie en France : son Contrat-Social et d'autres de ses ouvrages s'expliquent sur ce même

sujet avec la plus grande énergie. Mais il falloit entraîner le peuple par un fanal trompeur. Nos régicides ont commencé par canoniser Jean-Jacques en le plaçant au Panthéon; et, abusant ensuite de quelques-uns de ses principes, ils ont puisé dans sa doctrine, interprétée selon leurs vues, ces motions destructives qui ont contribué au renversement de nos lois et de nos coutumes antiques. Comment, si le délire n'avoit pas été au plus haut degré, comment pouvoit-on, pour saper les fondemens de notre antique constitution, s'étayer des principes d'un homme qui, dans ses observations sur l'abbé de Saint-Pierre, s'exprime ainsi : « Qu'on juge des dangers d'é-» mouvoir une fois les masses énormes qui » composent la monarchie française : qui » pourra contenir l'ébranlement donné, et » prévoir tous les maux qu'il peut produire? » Quand tous les avantages d'un nouveau » plan seroient incontestables, quel homme » de bon sens oseroit entreprendre d'abolir » les vieilles coutumes, les vieilles maxi-» mes, et de donner à l'Etat une autre forme » que celle où l'a successivement amené » une durée de treize cents ans? » Ainsi parle Rousseau. Où peut-on trouver une condamnation plus formelle de la conduite et des décrets de l'assemblée constituante et de la convention nationale? Si Rousseau

pouvoit se faire entendre du haut de son Panthéon, ne crieroit-il pas à nos fougueux démagogues : « Vous qui ne m'avez placé » au nombre des divinités qui ont éclairé » le genre humain que pour dénaturer » ma doctrine et abuser de mes principes, » comment osez-vous prostituer mon nom » pour canoniser les ruines dont vous vous » entourez? Quand j'ai dit que la suprématie du pouvoir résidoit éminemment » dans la volonté générale du peuple; quand » j'ai parlé d'un pouvoir législatif et d'un » pouvoir exécutif très-distinct l'un de » l'autre, ai-je jamais exhorté à ébranler » les bases des gouvernemens, établies et » consacrées par la durée des siècles? ai-je » prêché le renversement de l'ancien édifice » pour y en substituer un autre? Ce blasphème politique n'a jamais souillé ma » plume; ouvrez mon Contrat-Social : on » diroit qu'alors l'esprit de prophétie étoit » en moi, quand, du haut de mon tribunal législatif, m'élevant dès lors contre » vos criminelles tentatives, je m'écriois » en disant : Le régime démocratique est » le pire de tous, du moins pour une » grande nation corrompue par le luxe. » Les élections populaires, les fréquentes » assemblées ne servent alors qu'à développer, qu'à mettre en activité toute la » dépravation des hommes; ce sont autant

» de foyers de séduction et de discorde.....
» Que vous disois-je encore, quand je
» voyois que vous vous élanciez comme des
» énergumènes dans l'horrible carrière de
» vos meurtres et de vos sanglantes destruc-
» tions? N'élevois-je pas la voix pour dire
» qu'il n'y a que des usurpateurs et des
» tyrans qui choisissent un moment de trou-
» ble pour faire passer leurs lois à la faveur
» de l'effroi public? »

Malgré cette opposition frappante aux systèmes des républicains, Jean-Jacques doit toujours être regardé comme un des auteurs dont les écrits, pleins de paradoxes, d'inconséquences, de contradictions et d'assertions hardies, ont le plus contribué à notre révolution; ils sont même devenus le foyer où ont été allumées les torches qui ont incendié la France.

Un écrivain d'une autre trempe parut dans le même temps pour éteindre le flambeau des mœurs dans les égouts de la volupté; on le vit secouer le joug de toute autorité, en attribuant à l'homme le souverain domaine sur ses pensées et ses actions : la vertu, selon lui, n'est qu'un être chimérique; les lois humaines ne sont que les émanations du despotisme; les dogmes religieux que le délire du fanatisme. « Le bonheur de l'homme, s'écrioit ce nouveau prédicateur, n'est que l'heureux résultat

Helvétius

les plaisirs physiques : l'âme n'est qu'une portion de matière plus déliée, qui, comme une étincelle bienfaisante, éclaire toutes les facultés de l'homme, et devient le guide de ses opérations qui toutes doivent tendre à sa félicité temporelle. » Tel est l'esquisse [illegible] telles sont les conséquences effrayantes du *Livre de l'Esprit*. Le gouvernement se hâta de le proscrire : il n'en eut que plus de cours et plus de vogue. La jeunesse y trouvoit pour noyer ses remords dans l'ivresse de ses passions. Les philosophes matérialistes ne l'avoient hasardé que pour sonder les dispositions du ministère et des magistrats, et pour tracer, d'après l'impression qu'il auroit faite, le plan et le jeu de leurs nouvelles batteries. Ce livre, écrit avec un style plein de chaleur et d'images, se trouvoit sur toutes les toilettes; il devint le code du beau sexe et l'Evangile des femmes sensuelles. Helvétius, qui en étoit l'auteur ou l'éditeur, jouit du succès de cette voluptueuse production, sans éprouver d'autres désagrémens que de perdre la place de maître-d'hôtel de la maison de la reine. Il en avoit été honoré par égard pour la mémoire de son père, mort [illegible] médecin de sa majesté. Cette coupable impunité enhardit les plumes des [illegible], des coopérateurs du *Livre de* [illegible] doctrine du matérialisme fut

propagée dans d'autres ouvrages par Diderot, l'abbé Morellet et l'abbé Galliani, sécretaire de l'ambassade de Naples. On assuroit dans le temps que ces trois hommes avoient dirigé le plan et la composition du *Livre de l'Esprit* (1). Je sais, pour les avoir connus, que ces trois hommes étoient les principaux acteurs de la loge anti-chrétienne et anti-monarchique qui se tenoit, tous les vendredis, chez Helvétius, au sorsir du somptueux dîner où ce riche fermier-général n'admettoit, avec madame Helvétius, initiée dans la doctrine de son mari, que les incrédules les plus affichés.

La France étoit devenue le rendez-vous de tous les prédicateurs du matérialisme ; ils y étoient non-seulement tolérés, mais tels étoient déjà les progrès des opinions anti-chrétiennes et anti-royalistes, qu'on les recherchoit et qu'on les célébroit, tandis que les anathèmes de l'Eglise et les arrêts de la magistrature foudroyoient leur doctrine et faisoient brûler leurs livres : leurs discours ainsi que leurs écrits multi-

---

(1) Helvétius étoit très en état de composer le Livre de l'Esprit, et n'avoit besoin de personne pour le diriger. Du reste, on n'y reconnoît point le style d'aucun des trois personnages cités ; et l'abbé Morellet étoit alors trop jeune pour être soupçonné d'avoir travaillé à cette composition.

plioient et développoient dans tous les âges et dans toutes les conditions, les germes de l'incrédulité et de l'indépendance.

é Raynal. Un de ces hommes, à qui le caractère sacré et l'habit même dont il étoit revêtu, sembloient devoir servir de frein à l'emportement de la licence, vint tout à coup déployer au milieu du peuple français l'étendard de l'impiété la plus audacieuse et de la liberté la plus effrénée. Il sape sans ménagement les fondemens de tous les cultes et de toutes les autorités; il prêche et canonise l'insurrection du peuple en qui il fait résider le centre de tous les pouvoirs; il traite les rois de bêtes féroces qui dévorent les nations; il appelle les peuples, à l'exemple de ceux de Ceylan, à juger leurs rois et même à les condamner à mort; il abjure hautement le sacerdoce dont il avoit été honoré; il traite les ordres religieux d'institutions barbares qui outragent le vœu de la nature. Son histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes, annonce, pour la partie historique, des connoissances très-instructives présentées avec toute la puissance d'un style mâle et fleuri; mais dès qu'il cesse de narrer et et qu'il joue le rôle d'observateur, ce sont les clameurs d'un énergumène qui excite tous les peuples de l'univers à briser les fers de la religion romaine, et à renverser le

trône des despotes qui ont dégradé, dit-il, la dignité de l'homme, en le courbant sous le joug des superstitions civiles et religieuses. Sa marche audacieuse est celle d'un cynique qu'une exaltation effervescente emporte, et qui, foulant aux pieds les lois de la décence, dédaigne de couvrir, comme ses devanciers, sa doctrine du voile de l'anonyme. Il place effrontément son nom à la tête de son ouvrage; et rayant avec mépris le titre d'abbé sous lequel il étoit connu, il n'est plus, au bas du frontispice de son histoire, que Guillaume-Thomas Raynal. Son style est un torrent débordé, roulant des pensées hardies, souvent gigantesques, mais présentées néanmoins dans des proportions qui décèlent un grand peintre et un écrivain original. Je l'ai beaucoup connu; je ne veux pas atténuer son talent; mais il est entre ses mains une arme destructive qui le met au nombre de ces fléaux littéraires dont l'apparition n'a été signalée que par des secousses, des bouleversemens et des ruines.

Cette histoire n'eut pas plus tôt paru, qu'elle fut foudroyée par les anathèmes de l'Eglise, et livrée aux flammes par le bras séculier : si l'auteur, par sa fuite, ne se fût soustrait à la juste vengeance des lois qu'il avoit outragées, il eût péri, comme son livre, au milieu du brasier qu'auroit

allumé la justice humaine (1). Mais que penser d'un gouvernement où tant d'audace avoit cru pouvoir se montrer au grand jour? Tout se ressentoit de la foiblesse du monarque, de son éloignement pour les affaires, de son goût pour les plaisirs. Les ressorts moraux et physiques se détendoient de tous côtés : est-il étonnant que sous le règne suivant, la force de ces ressorts se trouvât usée, lorsqu'il auroit fallu en déployer toute l'énergie pour empêcher l'explosion du volcan qui a produit notre grande calamité? Ce malheureux livre a été la sentine où la convention nationale et régicide, a puisé ces vapeurs malfaisantes qui ont enivré des âmes déjà corrompues, et qui les ont portées à établir l'athéisme sur les débris des autels, et à créer la plus immorale république sur les ruines du trône des Français. Mais une anecdote qui paroîtra extraordinaire, c'est que Thomas Raynal, appelé au sein de la convention nationale pour y recevoir les hommages dus aux grands hommes qui ont éclairé le genre humain, en sortit indigné des maximes qu'on y réduisoit en pratique : son

(1) Raynal n'auroit sûrement pas été brûlé avec son livre, puisque après en avoir publié une seconde édition, plus forte encore que la première, il a osé reparoître et même habiter la France sans être inquiété.

caractère fier et inflexible crut devoir adresser à cette convention une lettre très-bien écrite et bien motivée, où il ose blâmer hautement sa marche et ses décrets (1). On méprisa ses conseils, et on appela comme d'abus de la haute idée qu'on avoit de son génie. Cette adresse à la convention nationale, écrite avec toute la force de la raison éclairée par l'expérience, est un monument qui éternise les écarts de nos législateurs régicides.

Les économistes.

Une secte, qu'on peut regarder comme une émanation de l'Encyclopédie, parut aussi sous le règne de louis XV : c'est celle des économistes; elle étoit composée d'athées, de déistes et de matérialistes. La tourbe de prosélytes qui cherchoient à s'y

(1) Ce n'est point à la convention, mais à l'assemblée constituante, que Raynal, sans y avoir été appelé, adressa, par l'intermédiaire de feu M. Malouet, l'un de ses membres, et sur laquelle il fut passé à l'ordre du jour, motivé sur la folie de l'auteur, cette fameuse lettre qui a fait tant de bruit dans le temps. Raynal est mort en 1791, et n'a pu voir la convention. Au reste, il montroit, à cette époque, à peu près autant d'horreur pour la révolution que l'auteur de ces Mémoires : il disoit qu'il auroit voulu n'avoir jamais écrit; que les révolutionnaires n'avoient compris ni Jean-Jacques, ni Voltaire; que si ces écrivains vivoient, ils viendroient, la torche à la main, brûler la salle de l'assemblée, à laquelle il n'épargnoit pas les épithètes de *gueux*, de *scélérats*, etc.

L'abbé Roubaud saisi d'un saint enthousiasme, à la tribune de la loge économiste, disoit en présence du ministre Turgot : « Français, vous avez, depuis 1400 ans, des » lois, des priviléges, des propriétés, des » distinctions, des usages : chimères et barbarie que tout cela, soyez un peuple nouveau ; que la raison du premier âge vous » éclaire ; qu'elle soit abandonnée à l'instinct et au génie ; que toutes les entraves » soient brisées ; que toutes les barrières » disparoissent : liberté, égalité, voilà désormais notre devise (1). »

M. de Lille.

Alors dans les papiers du temps, dans l'*Observateur anglais*, en 1778, plus de dix ans avant la révolution, on lisoit la chanson suivante de M. de Lille, officier au régiment de Champagne, admis dans la société du duc de Choiseuil, du duc de Cogny qui le logeoit, et de la princesse de Guémenée. Il avoit une grande facilité pour les impromptus et les couplets, et on peut en juger par les suivans, qui sont une vraie prophétie de ce qui est arrivé en 1789 et années suivantes. Ne diroit-on pas, en les li-

---

dont il n'étoit pas député. Il paroît que l'auteur confond Jacob Dupont avec Dupont de Nemours.

(1) L'auteur auroit bien dû citer les ouvrages où il a puisé ces passages, afin de pouvoir en vérifier l'exactitude.

sant, que M. de Lille avoit sous les yeux le plan de la révolution française (1)?

CHANSON DE M. DE LILLE,

IMPRIMÉE EN 1778.

Vive tous nos beaux esprits
Encyclopédistes,
Du bonheur français épris,
Grands économistes;
Par leurs soins au temps d'Adam
Nous reviendrons, c'est leur plan.
Momus les assiste,
Au gué,
Momus les assiste.

On verra tous les Etats
Entr'eux se confondre,
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre;
Des biens on fera des lots
Qui rendront les gens égaux.
Le bel œuf à pondre,
Au gué,
Le bel œuf à pondre.

Du même pas marcheront
Noblesse et roture;
Les Français retourneront
Au droit de nature:

(1) Ce militaire, plein d'esprit, oublié par nos biographes, malgré plusieurs charmantes pièces de poésies légères, étoit né à Saint-Mihiel, département de la Meuse.

Adieu parlemens et lois,
Adieu ducs, princes et rois.
La honne aventure,
Au gué;
La bonne aventure.

Puis, devenus vertueux
Par philosophie,
Les Français auront des dieux
A leur fantaisie;
Nous reverrons un ognon
A Jésus damer le pion.
Ah! quelle harmonie!
Au gué;
Ah! quelle harmonie!

Alors de mœurs nullité;
Entre sœurs et frères,
Sacrement et parenté,
Seront des chimères;
Chaque père imitera
Loth, le jour qu'il s'enivra.
Liberté plénière,
Au gué,
Liberté plénière.

Plus de moines langoureux,
De plaintives nonnes;
Au lieu d'adresser aux dieux
Matines et nones,
On verra ces malheureux
Danser, abjurant leurs vœux,
Galante chaconne,
Au gué,
Galante chaconne.

A qui devrons-nous le plus ?
C'est à notre maître,
Qui, se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être ;
Ah ! qu'il faut aimer le bien
Pour de roi n'être plus rien !
J'enverrois tout paître,
Au gué,
J'enverrois tout paître.

Le ministère de M. Turgot, dans les premières années du règne de Louis XVI, faisoit déjà pressentir notre révolution ; et ses opérations et ses systèmes en étoient les matériaux et les préludes. Voici comme on peignoit ce chef des économistes en 1784, dans un livre intitulé, *Dialogues de l'autre monde :*

Portrait de M. Turgot.

« Homme gauche, lourd, épais, né avec » plus de rudesse que de caractère, plus » d'entêtement que de fermeté, plus d'impétuosité que de tact, plus d'inquiétudes » que de vues ; charlatan d'administration » ainsi que de vertu ; fait pour décrier l'une » et dégoûter de l'autre ; sauvage par amour-» propre, timide par orgueil ; aussi étranger aux hommes, qu'il n'avoit jamais » bien connus, qu'à la chose publique qu'il » avoit toujours mal devinée ; tête demi » pensante, dont les réservoirs étoient ouverts à toutes les visions et à toutes les » idées gigantesques. On le croyoit profond, » il n'étoit que creux ; il rêvoit jour et nuit

» *philosophie, liberté, égalité, produit net;* » c'étoit là le délire qu'il avoit mis à la » mode; c'étoit là le cri de ralliement des » prétendus penseurs et de toute la secte » des économistes. »

Voici comment, à la même époque, on analysoit son système : « M. Turgot, écri- » voit-on, voulant décomposer l'Etat, le sé- » paroit en deux : d'un côté il mettoit les » grands, le clergé et les riches, et de l'au- » tre le peuple. C'étoit là sa balance. Il fal- » loit, selon son système, fatiguer les pre- » miers et les contraindre à dissimuler. » Quant au peuple, on devoit le caresser, » lui apprendre le secret de sa force, le ren- » dre libre et le rappeler à ses droits primi- » tifs. C'étoit d'après ce plan lumineux, » continuoit-on, que des édits étoient des- » sinés : la liberté, l'égalité, devenoient le » privilége exclusif du peuple, tandis que » le pouvoir arbitraire se déployoit sans mé- » nagement sur les grands, les riches et le » clergé. »

Ce funeste système fit naître alors les vers suivans, imprimés au bas de la caricature de ce ministre.

Inonder l'Etat de brigands,
Multiplier les mendians,
Des grands diminuer la somme,
Et soulever les paysans,
Sont les résultats effrayans
Du système de ce grand homme.

Ce même système, qui a servi de base à nos démagogues, fut mis en couplets imprimés et chantés à Paris.

Ce ministre gros et gras,
Et d'une épaisse encolure,
Veut détruire tous les Etats,
Turlure,
Même la magistrature,
Robin turlure.

Point de féodalité,
Nous dit-il dans ses brochures;
Mon cri c'est la liberté,
Turlure;
Hors le roi tout est roture,
Robin turlure.

O royaume infortuné!
Dans quelle mésaventure
Turgot t'a-t-il plongé?
Turlure,
Toi et la race future,
Robin turlure.

Tel étoit l'état moral de la France; tel étoit le mouvement des esprits; telle étoit l'impulsion donnée à toutes les têtes par les conducteurs du peuple et par ceux qui passoient pour être les lumineux de la nation; telle étoit, et sous la fin du règne de Louis XV, et des huit premières années de celui de Louis XVI, la façon de penser de ceux qui pouvoient influer sur l'opinion publique. Cette révolution morale n'étoit-

elle pas le prélude infaillible de celle qui a opéré le bouleversement de la religion et de la monarchie? C'étoient des feux souterrains qui, se trouvant en pleine fermentation, s'élevoient sans cesse avec impétuosité du foyer qui leur servoit de centre, vers tous les points de la circonférence, pour s'y faire une issue et soulever les masses qui s'opposoient à leur explosion : c'est là ce que j'ai appelé les causes éloignées de notre révolution. Des causes plus rapprochées et plus prochaines en ont décidé l'éruption. L'assemblée des notables, le ministère du cardinal de Loménie, le retour de M. Necker au ministère des finances, sa prépondérance dans les conseils, la foiblesse de caractère de Louis XVI et l'instabilité de ses volontés, la convocation des états-généraux; voilà les préliminaires et les vraies causes efficientes de cette grande calamité, sans exemple dans les annales du monde.

A cette époque du règne de Louis XVI, que nous allons parcourir, les finances du royaume étoient dans un état de crise, successivement aggravé par la mauvaise administration des contrôleurs-généraux qui s'étoient succédés avec rapidité. Toutes leurs opérations n'avoient servi qu'à agrandir la plaie, sans préparer aucun remède pour en diminuer la profondeur et le danger. Le système destructif et gigantesque

de M. Turgot, l'incapacité de M. de Clugny, le charlatanisme de M. Necker, l'impéritie de M. Joly de Fleury, l'inexpérience de M. d'Ormesson, avoient creusé de plus en plus le gouffre du déficit qui avoit pris naissance sous le règne de Louis XIV, et s'étoit considérablement accru sous celui de Louis XV.

M. de Calonne, arrivé au ministère des finances, n'eut pas plus tôt sondé cet abîme sans fond, qu'il annonça au roi la nécessité de recourir à des voies extraordinaires pour réparer ce désordre. Le tableau effrayant qu'il mit sous les yeux du monarque démontroit l'impossibilité de créer de nouveaux impôts pour faire face à la dépense annuelle. Cette dépense se trouvoit alors excéder la recette de cinquante-six millions : en conséquence, ce contrôleur-général conçut un plan qui auroit libéré l'Etat et sauvé la chose publique, si la réputation d'homme dissipateur et immoral, si la haine que lui avoient vouée les parlemens, si la jalousie de ses succès n'avoient pas laissé le champ libre à l'intrigue pour le faire échouer.

M. de Calonne communiqua son plan au garde-des-sceaux Miromesnil (1), et au

(1) M. de Miromesnil se montra, à cette époque, ennemi si actif de M. de Calonne et de ses plans, qu'il

comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui avoit le titre de chef du conseil des finances depuis la mort du comte de Maurepas, titre uniquement honoraire qui donnoit un traitement de soixante mille livres par an. Ce plan, agréé par eux, plut beaucoup au roi. Sa majesté en désira vivement l'exécution, parce qu'elle y voyoit des ressources assurées pour diminuer la dette immense de l'Etat, et pour faire face à la dépense annuelle sans surcharger le peuple par de nouveaux impôts. Ce monarque, touché de la situation du royaume, avoit dit : « Je ne veux plus ni emprunts ni nouveaux impôts. » Voilà ce qui décida M. de Calonne, esprit hardi et fécond, à créer un objet qui pût faire cesser le déficit et libérer l'Etat en remplissant le vœu du roi (1). Ses vues, présentées à ce prince en présence des deux ministres à qui il les avoit confiées, furent accueillies avec l'enthousiasme d'un cœur ami du bien et jaloux

---

n'est pas permis de croire que ce ministre les lui eût communiqués. Il ne comptoit, pour l'appuyer auprès du roi, que sur M. de Vergennes, dont la mort priva M. de Calonne du seul homme capable de le comprendre et de le soutenir.

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que M. de Calonne avoit pris les bases principales de ce plan dans les systèmes de M. Turgot, condamné plus haut avec tant d'amertume.

du bonheur de son peuple. M. de Calonne ne dissimula point à Louis XVI les obstacles qu'opposeroient les privilégiés, les parlemens et ses ennemis personnels; il dit ensuite au roi : « Sire, voilà toutes mes » ressources; si vous les agréez, j'ai besoin » de toute votre énergie pour ne pas succomber sous le poids des intrigues qui » vont circonvenir votre majesté; si elle » n'étoit pas décidée à me soutenir de toute » sa puissance, il vaudroit mieux me permettre de me retirer avant de développer » ce nouveau système. » Le roi donna alors à ce ministre sa parole royale de l'investir de toute son autorité, et de fermer tout accès aux sourdes menées de ses ennemis. Le contrôleur-général, étayé de cette parole qu'il dut croire sacrée, et fier du suffrage des deux ministres les plus prépondérans, sentit néanmoins qu'allant mettre la cognée à l'arbre des priviléges trop immodérés du clergé, de la noblesse et des grands propriétaires, il auroit à lutter contre une masse d'hommes très-redoutables auxquels, probablement, se joindroient les parlemens du royaume dont il avoit encouru l'inimitié depuis qu'il avoit été procureur-général d'une commission établie à Rennes, pour juger le fameux de la Chalotais, procureur-général du parlement de Rennes.

M. de Calonne imagina que le seul moyen

de forcer les suffrages étoit de donner à ses plans une importante et majestueuse publicité : il chercha ce moyen dans la convocation d'une assemblée auguste où le roi, à la tête des princes de sa maison, des grands de la nation, des conseillers d'Etat les plus éclairés, et de tous les chefs de la haute magistrature, proposeroit le remède, approuvé par lui, pour guérir la plaie des finances, et pour tirer la monarchie de la crise qui la menaçoit de sa ruine. Cette grande mesure adoptée, le roi convoqua à
nblée des Versailles l'assemblée des notables. Ce mo-
s. narque attendoit l'ouverture avec la plus vive impatience; il croyoit toucher au moment de régner paisiblement sur un peuple soulagé. Hélas ! Louis XVI alloit, sans s'en douter, donner une impulsion fâcheuse qui devoit porter l'esprit de la nation vers la discussion et la résistance.

A cette nouvelle inopinée, tous les regards se fixèrent sur M. de Calonne.

L'assemblée, convoquée à Versailles, présentoit la réunion de ce que la monarchie avoit de plus auguste et de plus éclairé. Le haut clergé, l'élite de la noblesse, les magistrats choisis dans les conseils du roi et dans les compagnies souveraines du royaume, y formoient un faisceau d'autorité et de lumières bien fait pour éclairé le roi et la nation, et pour entraîner les suf-

frages du peuple. Malheureusement l'esprit d'intérêt particulier, l'esprit d'intrigue, l'esprit de jalousie, l'esprit républicain (1), l'animosité personnelle pénétrèrent dans cette auguste assemblée; ils en divisèrent les volontés et en détendirent les ressorts.

L'ouverture de cette assemblée se fit avec pompe. Le roi y parut et y présida avec tous les attributs de la majesté. M. de Calonne s'y présenta avec la confiance d'un homme sûr de son triomphe. Son discours, parfaitement écrit, et prononcé avec toutes les grâces de la déclamation la plus insinuante, fut vivement applaudi par ceux mêmes qui, dès lors, avoient juré sa perte.

Cette assemblée des notables étoit composée de cent quarante-sept députés, y compris les frères du roi et les princes du sang; elle fut distribuée en sept bureaux de vingt-un députés chacun, présidés par Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc de Penthièvre. Chaque bureau avoit un conseiller d'Etat et un maître des requêtes

(1) La grande majorité de l'assemblée des notables étoit composée de privilégiés. Ils s'opposèrent au plan de M. de Calonne, qui, poursuivant ceux de M. Turgot, attaquoit les abus nés des priviléges.

pour rapporteur. Les plans du contrôleur-général devoient être examinés et discutés dans chaque bureau, et il avoit été convenu que le vœu de quatre bureaux formeroit la décision de l'assemblée. Le choix des députés avoit été fait par M. de Calonne lui-même; et il avoit tellement organisé les bureaux, que sur vingt-un membres, il croyoit être sûr de onze voix au moins; ce qui lui donnoit, d'après son calcul, la pluralité des suffrages. La discussion, contre son attente, devint orageuse. Le bureau de Monsieur, où étoit l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie, qui y souffloit la discorde, s'éleva avec force contre les nouveaux plans; les évêques et la noblesse qui y voyoient des atteintes données à leur exemptions et à leurs priviléges, s'unirent aux mécontens; il y eut même de la défection dans les conseillers d'Etat sur lesquels M. de Calonne avoit essentiellement compté. Cette sorte d'insurrection alarma le contrôleur-général sans ébranler sa confiance; il donna les explications qu'on lui demandoit; il révéla au roi les menées sourdes de l'archevêque de Toulouse, du baron de Breteuil et des partisans de M. Necker. Louis XVI marqua son mécontentement. Le foyer de l'intrigue n'en devint que plus animé et plus actif. M. de Calonne, se croyant joué par le garde-des-sceaux Miromesnil, eut le

crédit de le faire renvoyer (1), et de mettre à sa place M. de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, qui lui promit appui et dévouement. Un ministre qui l'auroit secondé avec franchise et avec force lui manquoit dans le moment ; c'étoit le comte de Vergennes, en proie à des coliques violentes dont il fut tout à coup la victime (2). Cette mort, qu'on ne crut pas naturelle, inspira plus de confiance et d'audace aux ennemis du contrôleur-général : il avoit encore pour lui le roi, la reine (3) et le comte d'Artois. Le monarque, par son impulsion, prit contre les malveillans un ton décidé et impératif. Cet essor, d'un caractère trop foible et trop mobile, fut le signal de la perte de M. de Calonne : on le peignit comme un homme immoral et des-

---

(1) Les sceaux furent redemandés à M. de Miromesnil le 8 avril ; et, dès le lendemain, la disgrâce déjà décidée de M. de Calonne fut publiée. M. de Lamoignon tenoit au même parti qui poussoit en avant l'archevêque de Toulouse.

(2) M. de Vergennes est mort le 13 février 1787. L'ouverture de l'assemblée des notables eut lieu le 22 du même mois. M. de Calonne reçut sa démission le 9 avril.

(3) La reine, livrée à l'ascendant de M. de Brienne et de ses amis, étoit hautement déclarée contre M. de Calonne, qui lui avoit fait mystère de ses projets de réforme.

pote qui abusoit de la confiance du roi pour écraser le clergé et la noblesse sans soulager le peuple. M. Necker, attaqué dans le discours de M. de Calonne à l'ouverture de l'assemblée, fit imprimer une réplique où ce ministre n'étoit pas épargné. La cabale de l'archevêque de Toulouse, grossie des partisans de Necker, des amis du garde-des-sceaux renvoyé, et surtout du baron de Breteuil, assuré d'être incessamment déplacé s'il ne prévenoit son ennemi personnel; cette cabale, ainsi réunie, manœuvra, de concert avec l'abbé de Vermond, avec tant de célérité et de succès, qu'on parvint à détacher la reine, et enfin à décider le roi à renvoyer M. de Calonne, deux heures après que ce monarque venoit de lui renouveler l'assurance de le soutenir et de le faire triompher de ses ennemis. Cette chute précipitée fit rejeter les plans et dissoudre l'assemblée des notables.

Les projets proposés par M. de Calonne étoient l'impôt territorial et une plus grande étendue donnée à la taxe du papier timbré. L'impôt territorial, qui avoit soulevé les privilégiés, étoit néanmoins l'impôt le plus juste : c'étoit la glèbe qui payoit à l'Etat une redevance proportionnée à son rapport bien connu et bien constaté. Les priviléges, qui en exemptoient une portion trop considérable, avoient pris naissance

dans le temps d'esclavage et de féodalité : ces priviléges demandoient, non d'être abolis, mais modérés. Tels qu'ils étoient, ils pesoient d'une manière trop effrayante sur le peuple, qui, courbé sous le poids du joug et du malheur, n'arrosoit la terre de ses sueurs que pour voir les privilégiés et les agens du fisc en absorber les fruits. Les nouvelles taxes sur le timbre et son étendue pouvoient avoir des inconvéniens et entraîner des abus ; mais enfin, dans l'état de crise où étoit le royaume par l'énorme *déficit* dont on avoit donné le tableau, c'étoit encore la contribution la moins onéreuse pour le peuple. Qu'est-il arrivé ? L'intrigue profite de la foiblesse du monarque pour faire renvoyer celui qui avoit proposé ce nouveau système. Le ministre qui lui succède et qui a contribué à ce renvoi, ne voyant point d'autres moyens de salut pour les finances, adopte ces mêmes édits et veut les faire enregistrer à force armée. La lutte qui en résulte, par la résistance des parlemens, fait convoquer les états-généraux ; ces états-généraux, devenus assemblée nationale, commencent le code des lois pour établir cet impôt territorial, et augmente encore les taxes de l'édit du timbre si solennellement rejeté et par l'assemblée des notables et par les parlemens.

Que de maux, que de massacres, que

d'incendies, que de calamités, que de bouleversemens et de ruines auroit épargnés au royaume l'assemblée des notables, si elle avoit adopté ces mêmes édits! On peut donc dire, avec vérité, que sa résistance et sa malheureuse issue ont été un des plus grands mobiles de notre révolution. Cette assertion ne peut plus être aujourd'hui un problème. Quels ont été les effets et les suites de cette assemblée solennelle? Les membres qui la composoient avoient vu de trop près les vices de la cour, ses folles dépenses, la foiblesse du ministère, la trop grande mobilité du caractère du roi, qui, ne voulant essentiellement que le bonheur du peuple, avançoit ou reculoit au gré de celui qui savoit le mieux, sous cet aspect, en imposer à sa jeunesse et à son inexpérience. Les députés, en refluant dans les provinces, y propageoient leurs opinions et leurs découvertes. De-là ces semences de mécontentement et de liberté, de mépris, de résistance, d'insurrection qui ont germé et fermenté dans le silence jusqu'au moment où de fausses mesures du ministère, soit avant la convocation des états-généraux, soit lors de cette convocation, ont causé le déchaînement de toutes ces passions réunies.

Ministère du cardinal de Lomenie.

Un second fléau, qui hâta notre catastrophe, fut le ministère du cardinal de Loménie. Dès sa licence en Sorbonne,

l'abbé de Brienne, profondément hypocrite, avoit imposé sur ses talens ; il fut fait évêque de Lavaur, ensuite archevêque de Toulouse : parvenu au ministère, il s'est fait archevêque de Sens, cardinal et principal ministre. Cet homme sans mœurs, sans principes et sans caractère, tramoit sourdement, par le canal de l'abbé de Vermond, pour arriver à saisir les rênes du gouvernement. Il avoit beaucoup de jactance, de l'amabilité, une sorte d'esprit, des notions très-superficielles sur l'administration, sans aucune connoissance approfondie sur les finances et l'administration d'un grand Etat : il mettoit un grand appareil dans celle de son diocèse; l'illusion étoit son arme favorite ; il s'agitoit beaucoup pour enfanter de petites choses; cependant il avoit trouvé le secret d'avoir beaucoup d'ascendant dans les assemblées du clergé. Il se faisoit prôner par le cortége de ses nombreux grands-vicaires, et par les créatures que lui faisoit sa grande influence sur le travail de l'évêque d'Autun, ministre de la feuille des bénéfices. Comme il lui falloit des échelons pour arriver au sommet du pouvoir, il parvint, après avoir fait renvoyer M. de Calonne, à persuader, secondé de son grand-prôneur l'abbé de Vermond, qu'il étoit l'homme propre à régénérer les finances. On lui confia donc

cette pénible tâche, quand l'automate et conseiller d'Etat de Fourqueux, qu'on avoit substitué à M. de Calonne, eut traîné, pendant trois jours seulement, les rênes de ce ministère. L'archevêque de Toulouse, qui connoissoit mieux que personne le secret de son incapacité, ne garda le contrôle-général qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour persuader à la reine qu'il étoit de son grand intérêt de le placer à la tête du ministère, afin que, par son moyen, elle fût maîtresse absolue du timon de l'Etat. C'est ainsi qu'il fut nommé principal ministre, et fit nommer contrôleur-général (1) M. Lambert, maître des requêtes. Parvenu à ce poste, le prélat s'occupa de lui avant de penser à l'Etat; il se fit archevêque de Sens et cardinal. Devenu, par ce moyen, maître de tous les départemens, il fit renvoyer le baron de Breteuil, qui n'auroit pas plié sous son despotisme,

(1) Ce fut M. Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen, qui prit le poste, devenu tout à fait subordonné, de contrôleur-général, que M. de Brienne avoit fait quitter à M. Bouvard de Fourqueux. Ce dernier avoit la réputation d'un homme honnête et sage : on peut croire qu'il la méritoit d'après la grande répugnance qu'il montra à se charger d'un poste devenu si difficile. M. de Villedeuil fut remplacé par M. Lambert, lorsque, dans l'été de 1787, le parlement eut rejeté l'impôt territorial et le timbre.

et mit à sa place M. Laurent de Villedeuil, maître des requêtes. Il conserva le garde-des-sceaux, M. de Lamoignon, comme un instrument propre à maîtriser les parlemens ; il ne déplaça pas le comte de Montmorin, devenu ministre des affaires étrangères après la mort de M. de Vergennes, parce que c'étoit un homme sans talent, qu'il lui seroit aisé de mener à son gré ; il donna le ministère de la guerre à son frère, le comte de Brienne, très-honnête gentilhomme, mais très-borné : aussi entoura-t-il son incapacité d'un conseil de guerre. Des maîtres des requêtes de son choix, intéressés à lui être dévoués, remplirent les autres départemens. Ainsi régnoit le cardinal de Loménie. Ce degré de puissance avoit excité d'autant plus l'étonnement des personnes qui connoissoient l'intérieur de la cour, qu'on savoit que le roi n'avoit jamais estimé l'archevêque de Toulouse ; qu'il l'avoit rejeté avec dédain, quand on le lui présenta pour être archevêque de Paris, à la mort de M. de Beaumont ; qu'il n'avoit pas ignoré ses sourdes manœuvres pour faire échouer les plans de M. de Calonne ; mais Louis XVI ne savoit plus résister à la reine, quand elle vouloit quelque chose avec persévérance. C'est elle qui, malgré la répugnance du roi, éleva à ce poste éminent un homme qui, étant

son obligé, la rendoit dépositaire de toutes les grâces.

Mais ce qui augmenta l'étonnement et auroit dû frapper le roi, c'est que le cardinal de Loménie signala le début de son principal ministère, par l'adoption des plans de M. de Calonne, contre lesquels il s'étoit si fort élevé dans l'assemblée des notables : il fit recevoir dans le conseil du roi l'impôt territorial et l'édit sur le timbre. Mais ces deux édits ne pouvant avoir force de loi, ni s'exécuter sans le concours et l'enregistrement des parlemens, tout fut mis en œuvre, promesses, récompenses, menaces, pour y amener celui de Paris. Malheureusement tout fut inutile, et la résistance opiniâtre de cette compagnie souveraine put faire présager un grand orage. Le principal ministre, de concert avec le garde-des-sceaux de Lamoignon, voulant établir sa suprématie et faire plier ce corps indomptable, crut devoir s'armer de toute la puissance royale, et fit entourer le sanctuaire des lois par la force armée. La magistrature, tourmentée par les coups d'autorité qu'on lui portoit sans relâche, déploya la plus grande énergie. Ses vigoureuses délibérations et ses fortes remontrances devinrent, contre le vœu de cette cour souveraine, le signal des insurrections qui ne tardèrent pas à

éclater de tous côtés. On venoit d'arracher, les armes à la main, du milieu du temple de la justice, deux magistrats qui avoient fortement opiné contre le vœu de la cour et du ministère. Cette atteinte publique et scandaleuse donnée à la liberté des opinions, échauffa toutes les têtes; la résolution unanime fut prise de s'exposer à tout, plutôt que de concourir à l'exécution des lois présentées à l'enregistrement. Le parlement, sachant qu'on vouloit forcer ses suffrages par des lettres de jussion très-impératives; que des troupes étoient commandées pour entourer le palais de la justice, avec ordre d'user de violence pour contraindre à l'obéissance des magistrats révoltés contre la volonté du roi, prit alors un parti extrême, dont sûrement il ne prévit pas les suites désastreuses : il déclara que l'enregistrement exigé surpassoit ses pouvoirs; qu'il ne pouvoit y procéder que d'après le consentement de la nation, et qu'en conséquence il demandoit la convocation des états-généraux. Cet avis bien motivé, fut ouvert par l'abbé Sabathier, conseiller de grand'chambre, et il fut unanimement adopté par les chambres assemblées. Ce coup inattendu terrassa le ministère. Paris se livra aux transports de la joie la plus vive, et la nation entière applaudit au mouvement patriotique qui

avoit déterminé la cour des pairs à cette grande mesure. En conséquence, le parlement de Paris fut exilé à Troyes, en Champagne; le peuple le conduisit en triomphe. Mais le besoin d'argent ayant fait composer pour son rappel, son exil fut révoqué, et il enregistra la prorogation du second vingtième. La cour retira les édits de l'impôt territorial et du timbre; le roi promit de convoquer les états-généraux, et tout parut rentrer dans le calme. Ce calme trompeur n'étoit qu'un feu mal caché sous des cendres brûlantes. Le garde-des-sceaux préparoit un coup inattendu qui, en humiliant les parlemens, devoit restreindre considérablement leur puissance.

Création des grands bailliages.

C'étoit la création des grands bailliages, dont les attributions devoient diminuer le ressort, le crédit et les épices de ces cours souveraines. Le principal ministre, qui vouloit aussi se venger des parlemens, avoit adopté un plan qui anéantissoit leur considération et leur influence; c'étoit la

Création d'une cour plénière.

création d'une cour plénière, séante près du roi, pour la vérification des lois et des édits. Le garde-des-sceaux en prévoyoit les suites, et s'y étoit d'abord opposé, mais il lui fallut plier sous la volonté absolue du principal ministre qui vouloit, par-là, s'affranchir des entraves que les parlemens ne cessoient de mettre à ses opérations.

Ce plan fut arrêté et tenu très-secret : et pour éviter le concert et la coalition des cours souveraines qui pouvoient s'exciter à la désobéissance, les édits sur la création des grands bailliages et de la cour plénière, devoient y être présentés et enregistrés le même jour ; une force militaire et imposante auroit été en même temps commandée pour appuyer et forcer même l'enregistrement, s'il étoit besoin. Quelque mystérieux que fussent les préparatifs, le jeune Despréménil (1) trouva le moyen de tromper la vigilance de l'Imprimerie royale, et de se procurer un exemplaire de ces édits. Muni de ces pièces, il ne fut pas difficile à sa bouillante éloquence d'échauffer sa compagnie : il répandit, par des courriers et des adresses stimulantes, ces édits dans toutes les cours souveraines du royaume. On les engageoit à se réunir toutes au parlement de Paris, pour jurer de ne pas recevoir ces lois nouvelles, qui seroient le tombeau de la magistrature. M. Despréménil fut exilé (2) ; cette disgrâce fut pour lui, aux yeux du peuple, un titre d'honneur. Les édits furent enregistrés par la force armée, au milieu des magistrats muets et pliant sous la mas-

(1) Né à Pondichéri, en 1746, M. Despréménil avoit alors quarante-deux ans.

(2) Il fut enfermé aux îles Marguerites.

sue de l'autorité. Cet enregistrement militaire indigna la nation, et fut le signal d'une résistance presque unanime de la part des tribunaux secondaires, qui se refusèrent à la promulgation de ces édits dans l'étendue de leurs ressorts. Cette désobéissance des tribunaux subalternes étoit un exemple inouï; mais le torrent des opinions hardies commençoit à se déborder de toutes parts. Les intendans eurent ordre de se transporter dans les bailliages des provinces, pour faire promulguer et enregistrer les nouvelles lois. Ces bailliages réclamèrent et protestèrent contre ces voies insolites; ils firent imprimer leurs arrêtés, et en inondèrent la France. Un cri universel s'élevant de tous côtés contre ces nouveaux édits, ils furent couverts l'un et l'autre du mépris public. Tout ce grand éclat n'aboutit qu'à persuader au peuple qu'on pouvoit résister avec succès au despotisme des ministres, quoiqu'agissant au nom du roi ; c'étoit ainsi que les têtes s'électrisoient pour favoriser l'explosion du grand volcan dont le bruit sourd et lugubre se faisoit déjà entendre.

Ce pas dangereux fraya la route aux feux souterrains qui s'échappèrent dans tous les coins du royaume, et fit naître ces insurrections qui vont désormais caractériser le malheureux règne de Louis XVI.

Les étincelles de la grande révolution s'apercevoient déjà dans les provinces de Bretagne et du Dauphiné. Les Etats de ces deux provinces s'exprimoient, dans des arrêtés imprimés, avec une hardiesse qui déceloit un foyer de résistance déjà en activité.

L'assemblée du Dauphiné, après avoir demandé et obtenu le rétablissement de ses Etats abolis, traçoit avec la plume de son fameux secrétaire Mounier, doué d'un style fier et nerveux, un nouveau plan d'organisation du royaume. On fit passer des troupes dans ces deux provinces; le maréchal de Stainville fut envoyé en Bretagne à la place du comte de Thiars, et le maréchal de Vaux, en Dauphiné. Leur présence et leurs sévères proclamations ne servirent qu'à échauffer les esprits, et à augmenter le nombre des mécontens: tels étoient déjà les progrès des opinions révolutionnaires, que les noms et la réputation de ces deux maréchaux étoient entachés dans l'opinion publique pour avoir déféré aux ordres du roi, et pour s'être chargés de commissions qui attentoient, lisoit-on, aux droits imprescriptibles de la nation.

Alors tout ce qui émanoit du ministère étoit appelé *despotisme*. Ce mot retentissoit partout; c'étoit le cri de guerre des mécontens. Les têtes en effervescence dans

les provinces, on réclamoit de toutes parts les états-généraux avec le ton de la menace: le roi les avoit promis; le parlement de Paris avoit déjà tracé la forme de leur convocation, conformément à celle qui avoit été adoptée aux derniers états-généraux de 1614. Mais le cardinal de Loménie et le garde-des-sceaux s'étoient agités en tout sens pour éluder cette promesse. Si les édits de création de la cour plénière et des grands bailliages avoient eu leur exécution, très-décidément les états-généraux n'auroient pas été convoqués. Ces nouvelles lois anéantissant la résistance des parlemens pour l'enregistrement des impôts, le ministère auroit pu librement promener l'étendard de son despotisme sur toute la surface de la monarchie. Ce déplorable ministère devint bientôt lui-même la victime de ses fausses et impolitiques opérations. Les opinions hardies sur la religion, sur l'autorité, avoient été favorisées tant par l'irréligieux édit du 27 octobre 1787, en faveur des non-catholiques, c'est-à-dire de toutes les sectes chrétiennes séparées de l'Eglise romaine, que par l'impunité accordée sous le cardinal de Loménie, à la liberté de la presse. Le silence de la nation sur cet édit qui autorise tous les cultes, avoit déjà appris, ou qu'elle n'étoit plus catholique, ou qu'elle étoit devenue très-indifférente sur la reli-

t en faveur
ion-catho-
.

gion. Le calvinisme, le jansénisme réveillés alors par la philosophie et l'incrédulité, se sont aussitôt levés de la poussière, et ont marché de front contre l'autel et le trône. Qui le croira ? Ces lois immorales, qui ouvroient la porte à toutes les sectes et à toutes les opinions ; qui sanctionnoient la liberté de toutes les religions, la légalité de tous les cultes, le débordement des écrits les plus dangereux pour la religion, les mœurs et l'autorité, étoient le fait des méditations d'un archevêque, premier ministre et cardinal de l'Eglise romaine (1). Son esprit, gâté par la philosophie du jour, et son cœur plongé dans la fange du libertinage, n'avoient pas eu honte de se servir du nom du roi très-chrétien pour préparer l'ébranlement de la religion dominante, et favoriser les excès de la liberté. Mais sa dégradation du cardinalat, son adhésion à la constitution civile du clergé, son serment à la république française, sa mort subite et violente au milieu des convulsions de l'impiété et du désespoir, ont tellement flétri son nom et sa mémoire, que les vices de son administration ne sont que les plus foibles ombres du tableau de son

(1) Le baron de Breteuil a eu plus de part que le cardinal de Brienne à l'édit de tolérance accordée aux protestans.

ministère. Son règne, comme principal ministre, n'eut que la durée nécessaire pour mettre au grand jour son incapacité. Effrayé lui-même des maux qu'il avoit causés, et voyant sa considération perdue, il se hâta d'abandonner le sceptre qui s'échappoit de ses mains.

raite du
al de Lo-
.

Par sa retraite il devint encore la cause plus immédiate de nos malheurs, en proposant pour le remplacer et en faisant accepter au roi M. Necker, comme le seul homme capable de restaurer les finances en désordre, et de rétablir l'autorité chancelante.

lu garde-
eaux de
gnon.

Le garde-des-sceaux de Lamoignon donna aussi sa démission. Son ambition humiliée lui rendit ensuite la vie insupportable : retiré à sa terre de Bâville, il y dévoroit ses chagrins ; et dans un accès d'ennui, il y abrégea ses jours. On le trouva dans son parc étendu mort d'un coup de fusil chargé de trois balles, qu'il s'étoit, à ce qu'on assure, tiré lui-même à la tête. Telle est la fin des ambitieux sans principes, qui n'ont ni assez de vertu, ni assez de courage pour supporter le fardeau d'une grande disgrâce.

Les fautes, les bévues, les fausses mesures et les suites de ce court, mais désastreux ministère, sont donc, comme on a pu s'en convaincre, une des causes prochaines de notre révolution.

C'est dans ces circonstances critiques que M. Necker revint au ministère des finances. Le roi ne l'aimoit pas ; il avoit même pour lui un éloignement marqué. Son orgueil et ses folles prétentions, lors de son premier ministère, avoient fait sur l'esprit du jeune monarque une impression de déplaisance et d'aversion qu'il avoit peine à dissimuler. Mais on avoit persuadé à ce prince que cet étranger pouvoit seul calmer la fermentation générale qui se trouvoit alors à son comble. Louis XVI, entraîné par cette persuasion, parut oublier les torts de M. Necker, et il l'investit de toute son autorité ; sans avoir le titre de premier ministre, ce Génevois en avoit les pouvoirs et l'influence ; le baron de Breteuil avoit été rappelé. M. de Barentin, premier président de la cour des aides, avoit eu les sceaux ; on avoit donné le département de la guerre au maréchal de Broglie ; le maréchal de Castries conservoit celui de la marine, et le comte de Montmorin celui des affaires étrangères. On avait appelé à la cour l'archevêque de Vienne, Pompignan, pour l'admettre dans le conseil, et lui confier la feuille des bénéfices.

Retour de M. Necker au ministère.

Ce nouveau ministère plut à la nation. On espéra que le roi, guidé par des conseils plus sages et plus populaires, feroit bientôt tarir la source des mécontentemens par la

prompte convocation des états-généraux, envisagés comme la seule planche de salut, après le naufrage. M. Necker, qui vouloit être l'idole du peuple pour régner avec plus d'empire sur la volonté du roi, fit décider cette convocation ; l'époque en fut fixée au 25 avril 1789 (1). Son nom, porté de bouche en bouche, fut couvert de bénédictions ; on le compara à l'astre bienfaisant de la lumière qui reparoît après un violent orage pour raviver et embellir la terre, encore consternée de son absence. Son amour-propre jouissoit de ces hommages, et sa tête altière s'éleva bien vite au-dessus du niveau de tous les départemens du ministère pour les dominer tous et les asservir à ses volontés. Telle étoit la brillante position de M. Necker, lorsqu'on agita dans le conseil quelle seroit la forme des états-généraux ; et si on adopteroit celle de 1614, proposée par le parlement de Paris, ou celle introduite par M. Necker pour la tenue des assemblées provinciales qu'il avoit créées. Le garde-des-sceaux Barentin, à la tête et au nom de tous les ministres et des conseillers d'Etat appelés à cette délibération, vota pour la forme de 1614. Le seul M. Necker s'y opposa,

(1) Cette époque avoit été fixée au premier mai, avant la retraite de M. de Brienne.

et prétendit que le vœu de la raison, de la justice distributive et de la nation étoit au contraire pour la forme qui avoit été reçue avec enthousiasme dans la formation des assemblées provinciales. Son suffrage, prononcé avec l'énergie d'un homme qui plaidoit la cause du peuple, fit une grande sensation sur l'esprit du roi. M. Necker auroit peut-être pu dès lors l'emporter; mais son amour-propre voulant triompher avec plus d'éclat, il pria le roi de vouloir bien suspendre sa décision jusqu'à ce que, dans une nouvelle assemblée de notables, il eût pu mettre sous ses yeux, par un mémoire motivé, les raisons prépondérantes qui devoient faire accorder la préférence à son opinion. Ce délai et cette assemblée furent arrêtés : c'étoit le prélude de sa victoire. Mille bouches et mille plumes annoncèrent à la capitale et aux provinces le plaidoyer populaire de M. Necker; l'enthousiasme fut à son comble. La forme de 1614 ne donnoit au tiers-état que la simple représentation, comme au clergé à la noblesse, et on ne devoit voter que par ordre. La forme des assemblées provinciales accordoit au tiers la double représentation, et on y votoit par tête. La nation avertie de ce débat ministériel, se divisa d'opinions, chacun d'après son état et son intérêt.

Tandis que M. Necker préparoit son mémoire ou compte rendu, des écrits pour ou contre parurent dans le public. Les écrivains, partisans du tiers, se trouvèrent les plus nombreux et les plus applaudis. Le peuple, échauffé par ses moteurs, éleva la voix, et traita dès lors d'*aristocrate* quiconque ne favorisoit pas l'opinion de la double représentation du tiers. Ce cri répété par les groupes populaires, alarma la plus saine partie de la nation. Le haut clergé, la noblesse et la haute magistrature se concertèrent pour faire parvenir jusqu'au trône les dangers de cette double représentation. Le prince de Condé fut l'organe de cette opinion. Il travailla lui-même, et il en étoit bien capable, à un mémoire plein de force et de vérité où il annonçoit au roi les malheurs et le bouleversement de la monarchie, si la double représentation avoit lieu. Ce mémoire, parfaitement bien écrit, faisoit sentir qu'intervertir les formes anciennes consacrées par la durée des siècles et le vœu antérieur du peuple français, c'étoit ôter de l'édifice la pierre angulaire et en faire crouler tous les appuis. Le ciel sans doute avoit déjà arrêté notre perte dans ses décrets éternels ; car ce mémoire, favorablement accueilli par le roi, qui en fut touché jusqu'aux larmes, n'eut d'autre effet que d'attirer sur la tête du

prince de Condé les malédictions du peuple qui se déchaîna plus que jamais contre l'aristocratie.

Ce fut dans ces circonstances que la nouvelle assemblée des notables se forma à Versailles. M. Necker y entra avec son compte rendu; il y parut avec l'attitude d'un triomphateur. Son mémoire, écrit d'un style fier et tranchant, établissoit cette assertion:

« Que le clergé et la noblesse ne devoient » et ne pouvoient s'opposer à la double » représentation du tiers; et que, quand ils » le voudroient, le peuple sauroit se faire » justice et se passer des deux premiers » ordres; *car lui seul étoit la nation.* » Ce mot fameux, placé avec réflexion, fut le tocsin et le prélude de tous nos malheurs. Le roi intimidé céda à ce torrent débordé contre l'avis presqu'unanime de l'assemblée; car de tous les bureaux, le seul bureau de Monsieur eut la majorité des voix pour la double représentation, et néanmoins cette mesure si fatale fut sanctionnée. On ne décida point alors si on voteroit par ordre ou par tête; on en remit la décision aux états-généraux, cette assemblée devant être chargée de sa propre police.

La funeste décision du roi, mise au bas du compte rendu, fut envoyée imprimée dans toutes les provinces: toute la France

populaire se livra aux transports de son enthousiasme trop peu réfléchi. Le peuple, dans le délire de son triomphe, n'envisageoit alors les états-généraux que comme le rendez-vous des anges tutélaires de la patrie où la réunion des lumières et des volontés réformeroit les abus et feroit cesser le despotisme ministériel; il étoit alors loin de prévoir et même de désirer ces grandes secousses et ces mouvemens convulsifs qui l'ont ensuite entraîné à tous les excès de la licence.

Les parlemens, qui avoient provoqué les états-généraux, s'applaudissoient de leur courageuse résistance (1), parce qu'elle avoit nécessité cette grande mesure sur laquelle ils fondoient toutes leurs espérances pour la prospérité du royaume et la félicité publique. Ces cours souveraines n'avoient eu que de bonnes intentions, et c'est contre leur vœu que cette impulsion donnée par eux a été la cause de nos calamités. Les jeunes magistrats, livrés à toute l'effervescence du zèle qui les animoit, s'y étoient portés avec chaleur, persuadés que la magistrature y

(1) Les efforts que firent les parlemens pour obtenir qu'on suivît les formes des états de 1614, prouvent assez qu'ils avoient dès lors aperçu et craint les suites de cette résistance.

joueroit un grand rôle, et y mériteroit plus que jamais le glorieux titre de Pères de la patrie, par son influence sur la rédaction des nouvelles lois. Comment les anciennes têtes, mûries par l'expérience, n'ont-elles pas calculé les suites inévitables d'une si grande commotion dans les circonstances où les esprits, entraînés vers une trop grande liberté de penser, sembloient n'aspirer qu'après l'affranchissement de tout joug et de toute autorité? Ils n'ont pas pesé dans leur sagesse les dangers de l'ébranlement en masse d'un grand peuple, à qui des bouches éloquentes et incendiaires découvrent le secret de sa force, et lui persuadent qu'il a le droit de se régénérer, et de mettre des entraves à l'autorité qui le comprime. Les parlemens, habitués depuis long-temps à ne plus obtempérer, avoient, sans le vouloir, semé le germe de la désobéissance dans de très-humbles et de très-respectueuses remontrances; ils y apprenoient au peuple français qu'il existoit entre leurs mains une puissance rivale de celle du souverain, et que les droits du trône ne pouvoient jamais prescrire contre les droits primitifs d'une grande nation qui avoit bien voulu se dépouiller de sa souveraineté pour en revêtir une race privilégiée. Ces principes, consacrés par la haute magistrature, se propa-

geoient et s'enracinoient; ils étoient devenus le livre sacré des parlemens. C'étoit le bouclier qu'ils opposoient sans cesse aux édits royaux ; c'étoit le signal qu'ils arboroient pour rallier les suffrages de la multitude autour de leurs arrêtés souvent trop violens et trop insubordonnés. Ils n'ont malheureusement aperçu que trop tard le gouffre qu'avoit imprudemment creusé leur imprévoyance; et quand ils se félicitoient d'avoir enfin procuré à la nation les moyens de se régénérer, ils ne s'attendoient pas qu'ils seroient les premiers victimes du despotisme de l'assemblée constituante, et que le seul souffle exhalé par la haine et le mécontentement de quelques avocats, membres de cette assemblée, feroit disparoître du sol de la France l'antique magistrature et l'anéantiroit à jamais. Les protestans du Languedoc, des Cévennes et du Dauphiné, coalisés pour leur cause commune, s'agitèrent dès lors pour renverser les obstacles qui les empêchoient de parvenir aux charges de l'Etat et de la magistrature; ils convinrent de mettre tout en œuvre dans les assemblées des bailliages pour faire élire ceux d'entre eux qui avoient le plus de caractère, le plus de hardiesse, le plus d'énergie et le plus d'éloquence. La double représentation accordée au tiers, les progrès de la philosophie moderne,

l'indifférence des catholiques pour la religion dominante, leur firent bien espérer des motions qui seroient faites aux états-généraux par les forts de leur secte. Le levain de la démocratie et du républicanisme fermentoit toujours dans ces esprits, comprimés depuis Louis XIV sous le joug d'une dépendance forcée et toujours mécontens. C'est en conséquence de ces dispositions, que nous avons vu leurs Barnave, leurs Rabaud de Saint-Etienne s'arroger, dans l'assemblée nationale, une influence devenue si funeste.

M. Necker, qui se voyoit l'arbitre des volontés du jeune monarque, voulut aussi se rendre maître de l'opinion publique, et régner par elle en dépit de la cour et des grands qui jalousoient son pouvoir. Déjà prôné comme protecteur du tiers, il travailla à en devenir l'idole et à dominer par lui dans les états-généraux. Pour y parvenir plus sûrement, il crut devoir, avant leur convocation, préparer les esprits par la tenue des assemblées provinciales. Sûr des suffrages des protestans et des philosophes dont il était l'appui, il fit convoquer ces assemblées, et, à l'aide de ses prôneurs, il se fit annoncer partout comme l'ennemi des impôts et des vexations qui tourmentoient et écrasoient le peuple sans atteindre les deux premiers ordres : il promettoit,

par ses insinuations, de déployer toute l'étendue du pouvoir qu'il avoit en main pour assujettir le clergé et la noblesse aux charges de l'Etat, et diminuer par-là le fardeau des impositions qui pesoit presque tout entier sur le tiers-état. Ces états provinciaux, convoqués à la veille des états-généraux, n'étoient, de la part de M. Necker, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'une précaution de sa politique pour accaparer les suffrages du tiers, établir dorénavant sa domination sur une base indépendante des intrigues de la cour dont il avoit déjà été la victime. De son cabinet, il dirigeoit, par ses agens secrets, les délibérations de ces assemblées provinciales. Le tiers-état, soutenu et favorisé par lui, y apprenoit à se mettre au niveau du clergé et de la noblesse, pour mieux se mesurer, lors des états-généraux, avec ces deux ordres et les dominer. Chaque assemblée eut ordre d'envoyer à Paris des députés pour conférer avec M. Necker sur l'état actuel du royaume. Cette commission flatteuse exaltoit les têtes. Le but du ministre étoit d'éblouir ces députés par l'éclat du pouvoir suprême, qui résidoit alors dans sa personne, et de les attacher à son char : il y réussit. Ces députés, comme il l'avoit prévu, retournèrent dans leurs provinces au moment des assemblées primaires des bailliages pour la nomi-

nation des députés aux états-généraux. Leur enthousiasme pour M. Necker, pour ses principes, pour ses projets si favorables au peuple ; se communiqua à toutes les têtes délibérantes. Ce fut alors qu'on apprit par ces députés, bien imbibés de la doctrine démagogique, que les cahiers ne devoient plus être des *doléances*, comme dans les états-généraux antérieurs, mais des délibérations mâles et vigoureuses, où le vœu des bailliages seroit exprimé avec les accens de la liberté.

Convoc
tenue des
blées prél
res pour l
généraux.

Telle étoit la disposition des esprits lors des assemblées préliminaires à la tenue des états-généraux. M. Necker auroit désiré que les séances se tinssent à Paris où le peuple, dont il se croyoit sûr, avoit sa plus grande force ; mais le roi préféra Versailles : il s'y trouvoit plus à portée d'en connoître la marche, les débats, les résultats, et d'établir une communication plus prompte et plus facile entre la cour et les députés. Ces mesures prises, cinq millions d'hommes, députés de toutes les communautés du royaume, s'assemblèrent sous la bannière des grands baillis d'épée, désignés, d'après les formes anciennes, pour présider les assemblées bailliagères. Les trois ordres y délibérèrent séparément dans leurs chambres respectives, pour la formation de leurs cahiers et la nomination de leurs députés :

ils se communiquoient, s'ils le jugeoient à propos, le résultat de leurs délibérations par députés : les séances étoient protocolées par des procès-verbaux dont la cour avoit envoyé la forme. Les cahiers des trois ordres se lisoient dans l'assemblée générale de clôture ; si le vœu des trois ordres étoit unanime, on réunissoit les cahiers en un seul, sinon chaque ordre donnoit le sien séparément. Dans les provinces conquises, ou réunies à la monarchie depuis 1614, où le nombre des bailliages étoit trop multiplié, les assemblées préliminaires se tinrent également par bailliages, mais il y eut ensuite une assemblée de réduction de plusieurs bailliages, pour que le nombre des députés aux états-généraux fût en proportion avec l'étendue du sol, la contribution et la population. C'est ainsi qu'en Lorraine il y eut quatre assemblées de réduction, à Nanci, à Mirecourt, à Bar-le-Duc et à Sarguemine. Député de mon ordre et de mon bailliage à l'assemblée de réduction de Mirecourt, où trente-six députés de neuf bailliages devoient se réduire à huit, j'ai été témoin des trames souterraines et des menées secrètes, conduites avec habileté, pour la rédaction des cahiers et le choix des députés : on insinuoit surtout aux chambres du clergé de donner, d'après le conseil de M. Necker,

la préférence aux curés sur les évêques, et de se réunir au tiers-état pour abaisser l'orgueil et les prétentions du haut clergé et de la noblesse. Ces insinuations accréditées partoient des foyers où le ministre dominant avoit eu soin d'attiser le feu de ces premières divisions. Pendant la tenue de ces assemblées bailliagères, la France fut inondée d'un déluge d'écrits qu'on s'empressoit de se procurer : les uns traçoient en caractères de feu les progrès du despotisme depuis Louis XI jusqu'à nos jours; les autres engageoient le tiers à déployer la plus grande énergie pour se débarrasser des entraves de la féodalité et des priviléges exorbitans des deux premières castes; d'autres encore prononçoient que le tiers supportant seul les charges de l'Etat, et faisant la force des armées, lui seul étoit la nation. M. Necker, dans son compte rendu, avoit déjà consacré cette fatale assertion : d'autres trouvoient dans l'histoire des états-généraux français, des preuves suivies de l'autorité nationale; et, en conséquence, on s'efforçoit de prouver que la souveraineté appartenoit à la nation; on s'attachoit surtout à démontrer que la délibération par ordre, aux états-généraux, prolongeroit la tyrannie des grands et l'asservissement du peuple; que la seule délibération par tête pouvoit ame-

ner la réforme des abus et les beaux jours de la félicité publique.

Cette doctrine, propagée par des écrivains que soudoyoit M. Necker, devint le code des assemblées préliminaires; le tiers y faisant presque partout cause commune avec le clergé du second ordre, aiguisoit dès lors les armes dont il devoit se servir avec tant d'avantage aux états-généraux. Les cahiers du tiers-état furent imprimés et répandus; ceux des provinces d'Etat, de la Bretagne et du Dauphiné, surtout, s'exprimoient avec cet abandon et cette mâle énergie qui appartient au langage de la liberté enhardie par l'assurance du succès. Les cahiers de Bretagne et du Dauphiné servirent de modèles à un grand nombre de provinces; on s'empressoit d'adopter cette marche nouvelle, qui tiroit le tiers de l'état de dépression où il avoit toujours végété. Tout tendoit à une grande régénération. C'est ainsi que l'orage se formoit; c'est ainsi qu'on rassembloit les élémens de la foudre qui devoit éclater lors de la réunion de tous les députés à Versailles. A Paris les assemblées de nouvellistes, les clubs qui s'étoient formés à l'instar de ceux des Anglais, s'expliquoient hautement et sans retenue sur les droits de l'homme, sur les avantages de la liberté, sur les grands abus de l'inégalité des

conditions. Ces clubs, trop accrédités, avoient commencé à se former en 1784. Le baron de Breteuil, ministre de Paris, qui n'en sentit pas les conséquences, ne les envisagea que comme un rendez-vous de gens oisifs qui vouloient se dédommager et se repaître des nouvelles du jour. Ces assemblées ont été le premier foyer où les clubs qui ont suivi, ont contracté l'habitude de leurs motions hardies et incendiaires sur le gouvernement. Plus de prévoyance et de fermeté dans le ministère, auroit écrasé dans sa naissance ce germe d'insurrection : un de ces clubs, devenu le centre de tous les mouvemens qu'on vouloit communiquer, entretenoit une correspondance active dans le royaume ; il insinuoit la marche à tenir pour reconquérir les droits primitifs abolis par l'abus du pouvoir. Telles étoient les mesures prises pour effectuer la réunion des volontés et des forces, afin de se lever bientôt en masse contre ce qu'on appeloit le despotisme de la cour et des ministres. De pareils préludes n'annonçoient que trop les scènes qui ont fait de la France le théâtre des événemens les plus désastreux et les plus incroyables.

Les députés des bailliages se rendoient de toutes les contrées du royaume à Versailles, pour l'ouverture des états-géné-

raux; ceux du tiers-état, en passant à Paris, étoient électrisés par les clubs et par les groupes du Palais-Royal où la phalange des philosophes, des mécontens, des factieux, des démagogues réunis, avoit proclamé la liberté de tout penser et de tout dire.

Il est temps, s'écrioit-on, que le tiers trop avili soulève la masse imposante qui fait toute la force de l'Etat, et que de son poids on écrase l'aristocratie, qui déjà se prépare à prolonger sa tyrannique suprématie.

La cour, qui prévit l'orage qui alloit se former, crut devoir prendre des précautions militaires pour imposer à ce peuple trop exalté : l'ordre fut donné à différens régimens d'infanterie et de cavalerie de se porter vers Paris, pour soutenir au besoin les Gardes-Françaises et les Gardes-Suisses, sur lesquelles on croyoit pouvoir compter.

Une émotion populaire, suscitée par des agens cachés, causa du désordre dans le faubourg Saint-Antoine. La maison et les ateliers de la manufacture de Réveillon, fameux fabricant de papiers tontisses et de papiers peints, furent pillés et ravagés, sous prétexte qu'il avoit réduit ses ouvriers à quinze sous par jour : c'étoit un essai de la horde encore cachée des factieux déma-

gogues, pour savoir ce qu'on pourroit incessamment oser. Le duc du Châtelet, lieutenant-général des armées, devenu colonel des Gardes-Françaises, fut nommé commandant des troupes rassemblées pour maintenir le bon ordre; il avoit sous lui le baron de Bezenval, lieutenant-général des armées, et colonel en second des Gardes-Suisses. Le duc du Châtelet déploya la force armée contre les mutins du faubourg Saint-Antoine; le régiment de Royal-Cravate, cavalerie, chargea les ouvriers révoltés, et en sabra plusieurs. L'émeute ne cessa qu'en punissant de mort plusieurs de ceux qui avoient occasionné le pillage. Le peuple, excité par les mutins, cria à la tyrannie : on lui persuada que l'appareil militaire qui grossissoit tous les jours, n'étoit destiné que pour appesantir ses chaînes.

C'est alors qu'on chercha à corrompre le soldat; il commença bientôt à murmurer du rôle qu'on lui faisoit jouer : « N'êtes-vous pas citoyens comme nous? disoit-on aux Gardes-Françaises : comment vous prêtez-vous à répandre le sang de vos frères, pour nous rendre tous les esclaves de l'aristocratie? » Ce langage, répété dans toutes les chambres des Gardes-Françaises, et soutenu par l'or et l'argent qu'on y répandoit, ébranla bientôt la fidélité de ce corps d'é-

lite qui, sous le maréchal de Biron, étoit un modèle parfait de bravoure, de probité, de fidélité et de discipline militaire. Cette troupe étoit mécontente de son nouveau colonel. Le duc du Châtelet, homme à combinaisons bornées et à idées étroites, avoit maladroitement et brusquement réformé ce qui donnoit à ce corps, le premier de la milice française, le lustre de la considération et de l'aisance; il avoit supprimé *le dépôt* où se trouvoit, pour les enfans mâles du soldat, une école militaire de la plus grande distinction. Elle avoit excité l'admiration de Joseph II, qui, frappé de sa tenue et de ses avantages, se hâta d'en ériger une à son retour à Vienne. Le service et la police militaire des spectacles de Paris, attribués aux Gardes-Françaises, produisoient des sommes journalières qui, mises en masse, se distribuoient tous les trois mois à chaque soldat. Cette augmentation de paye étoit une douceur qui contribuoit à une meilleure tenue sans nuire à la discipline; le duc du Châtelet en changea la destination, et contint les murmures qui s'élevèrent par des exemples de sévérité, et des punitions corporelles qui révoltèrent des hommes habitués, depuis nombre d'années, à ne plus connoître que l'aiguillon de l'honneur. Des esprits ainsi disposés ne furent pas difficiles à gagner

par l'appât des avancemens et des distinctions qu'on promit à leur insubordination. L'or et l'argent vinrent à l'appui de ces insinuations, et préparèrent les scènes dont nous ne tarderons pas à voir le triste spectacle.

Les députés étant arrivés à Versailles, ceux du tiers, qu'on appeloit les chefs de meute, se recherchèrent et formèrent entre eux des comités et des clubs où les têtes ardentes semoient les étincelles de la division et de l'insubordination. Les Dauphinois, Monnier et Barnave à leur tête, les Bretons, conduits par l'avocat Chapelier, développoient leurs projets pour la refonte de la monarchie. Le club Breton devint bientôt le comité dominant. On se rallia sous sa bannière; on adopta son langage; on se décida dès lors pour la permanence des états-généraux. Déjà aussi on faisoit la distinction du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Des curés et quelques nobles se réunirent au club Breton, et promirent de faire cause commune; le duc d'Orléans s'y affilia. Le tiers sentit dès ce moment quelle seroit sa force et sa prépondérance aux états-généraux. C'est ainsi que se rassembloient les premiers élémens de cette formidable puissance qui a fini par écraser les deux premiers ordres.

Tout contribuoit à grossir ce faisceau de

opiniâtres, qui n'a pu plié par tous les efforts royale. On crut, d'après les devoir donner à chaque costume qui en distinguât les Le tiers se persuada que par-là l'humilier et mieux caractériser eminence des deux autres ordres. La dont les députés du tiers étoient par les ministres et les grands de la annonçoit un air de supériorité et protection dont on s'offensa; quelques propos méprisans des gens de la cour, achevèrent de les aigrir. Des yeux habitués à ne voir dans les provinces que le spectacle du besoin et de la misère, étoient scandalisés de la profusion et du luxe qu'on étaloit dans une jeune cour toute consacrée, disoit-on, aux plaisirs. Les millions, ensevelis à Trianon et à Saint-Cloud, pour amuser les loisirs de la reine, étoient, répétoit-on, le produit de la sueur du peuple.

Tels furent les préludes et les préliminaires de l'ouverture des états-généraux dont nous allons décrire les mouvemens, les progrès et les suites.

Le lecteur qui rassemblera sous un seul point de vue cet ensemble de causes éloignées et prochaines de notre révolution, sera moins étonné de la violence et de la promptitude de son explosion.

Les États-Généraux.

QUELLE époque, pour les bons et vrais Français, que le 26 avril 1789 ! On voudroit pouvoir en effacer le souvenir; mais le fer, le feu et le sang qui ont dévasté, incendié, ensanglanté la France, en éterniseront malheureusement la mémoire : c'est l'époque des états-généraux convoqués par Louis XVI.

Le trop fameux Necker avoit fixé ce jour de calamité, et il avoit fait monter à douze cents le nombre des députés; sa prépondérance avoit influé dans le choix du plus grand nombre, surtout dans ceux du clergé; ce fut par ses insinuations, imprimées dans l'édit de convocation, qu'on donna la préférence aux curés sur les évêques. Ses émissaires firent des démarches très-actives dans les assemblées des bailliages pour arriver à ce but. J'étois député à l'assemblée de réduction, à Mirecourt, en Lorraine, et j'y ai lu les lettres secrètes écrites à cette fin : aussi, sur trois cents députés ecclésiastiques, il n'y eut pas plus de trente et quelques évêques. M. Necker voulant donner la suprématie au tiers-état, calcula très-bien qu'il seroit facile d'y réunir les curés qui, la plupart, étoient les enfans de cet ordre.

Ce rassemblement d'un si grand nombre de députés, provoqué par son orgueil et son ambition, devoit, d'après sa persuasion, immortaliser son ministère, et le faire triompher lui-même des intrigues de la cour et des grands; son but étoit de les humilier et de les abattre pour régner plus paisiblement sous le nom d'un roi jeune, et la bonté même, mais sans expérience, sans volonté et sans caractère. Voilà le vrai motif de la convocation des états-généraux et de la double représentation du tiers : le prétexte fut l'état critique des finances; mais si ce ministre n'avoit pas cru pouvoir maîtriser cette assemblée, jamais elle n'auroit eu lieu. Se croyant l'idole du tiers-état qu'il favorisoit hautement, il se flatta de pouvoir le mouvoir à son gré pour cimenter sa domination; sa prévoyance, aveuglée par son intérêt personnel, ne se douta pas qu'un lion déchaîné et excité, ne peut plus être arrêté ni contenu quand on lui a montré sa proie; il ne prévit pas que ce peuple, qu'il alloit mettre aux prises avec les grands et le clergé, tourneroit dans peu contre lui les armes qu'il lui mettoit en main, et qu'après avoir été le héros du tiers-état et l'idole de la populace de Paris, il seroit un jour obligé de s'enfuir honteusement de Paris et de la France entière, pour éviter le supplice

que cette même populace, ameutée par les députés du tiers-état, vouloit lui faire subir.

Tous les députés s'étant trouvés rassemblés à Versailles pour le 25 avril, on crut devoir suivre les formes anciennes pour leur costume, pour leur présentation au roi et leur placement dans la salle des états-généraux. M. Necker qui savoit que ces formes seroient une occasion de mécontentement, ne s'y opposa pas : voulant fomenter la division, il n'étoit pas fâché que le tiers se crût humilié. On donna aux députés des communes, pour les distinguer des deux premiers ordres, le costume des maîtres des requêtes, habit et petit manteau noirs, avec la longue cravate blanche; la noblesse, en habit de drap d'or, l'épée au côté et le plumet blanc au chapeau, frappoit les yeux par sa magnificence; le haut clergé avoit le rochet de dentelle, avec la soutane et le camail violets; les curés étoient en soutane noire, en rochet de batiste et grand manteau noir.

C'est sous ce costume que les trois ordres parurent le lundi 4 mai à la procession des états-généraux. Les députés du tiers s'y crurent dédommagés de leur humble costume par les cris de *vive le tiers-état !* que lui adressa la foule du peuple travaillé par les propos de la veille et du jour. Lors de

la présentation des députés au roi, on ouvrit les deux battans au clergé et à la noblesse, et le roi les reçut dans son cabinet; ce qui est une distinction marquée. On n'ouvrit qu'un battant aux députés des communes, et le roi les reçut dans sa chambre, où on les fit défiler avec rapidité sans presque se donner le temps de les apercevoir. Quand on se rendit en pompe à la grande et belle salle des menus pour l'ouverture des états-généraux, le clergé et la noblesse y entrèrent avec la cour et le roi par la grande porte; les députés du tiers y furent introduits par une porte pratiquée sur le derrière et abritée par un hangar. Dans les états-généraux antérieurs, ces distinctions avoient eu lieu sans causer aucune sensation fâcheuse : chacun alors croyoit être à sa place; la philosophie moderne et les maximes de la démagogie ne régnoient point alors; on n'avoit point encore effacé les traces profondes de vénération et de respect que nos ancêtres conservoient pour le clergé et la noblesse. Dans la circonstance actuelle, où les esprits étoient exaltés par des prétentions suggérées de longue main, et où ils étoient encouragés par la certitude d'être soutenus, ces distinctions furent les premières étincelles dont on se servit pour embraser les têtes. Les députés du tiers étoient, pour la

plupart, des avocats et des gens de lettres, qui, s'étant fait un nom au barreau et dans les académies, préféroient leurs talens et leurs connoissances acquises aux titres et aux parchemins. Il y avoit aussi parmi eux quelques nobles mécontens et quelques ecclésiastiques sans religion, qui, avec de l'énergie et le don de la parole, n'avoient mendié les suffrages, pour être députés du tiers, qu'avec le projet d'ôter aux deux premiers ordres leur prééminence et leur lustre. De semblables dispositions étoient un feu caché sous la cendre, qui n'attendoit qu'une occasion pour déployer toute son activité.

Dans le premier âge de la monarchie française, la noblesse, environnant le trône d'un roi conquérant et idolâtre, jouissoit sans contradiction de tous les honneurs de la prééminence due à sa haute valeur; car c'étoit par elle que les Gaules avoient été conquises. Clovis, courbant sa tête altière sous le joug de la religion chrétienne, et recevant le baptême, donna aux ministres de cette religion divine le premier rang dans les assemblées de la nation. Les nobles compagnons de ses travaux et de sa gloire cédèrent volontiers le pas à ceux qu'ils regardoient comme les ambassadeurs de la Divinité dont ils venoient d'embrasser le culte et la foi.

Le peuple alors étoit seul et ne paroissoit point à ces augustes assemblées.

Charlemagne, sous la seconde race, ne paroissoit au Champ-de-Mars, pour régler la marche du gouvernement et des armées, qu'à la tête des évêques et des barons. Le peuple, alors attaché à la glèbe ou faisant l'office de soldat dans les armées, n'étoit point appelé à ces grandes délibérations.

Ce n'est que depuis Hugues Capet que nos rois voulant opposer une digue à la trop dangereuse puissance des grands vassaux de la couronne, commencèrent à donner aux communes des villes et ensuite des bailliages, le droit de séance aux états-généraux, convoqués dans les momens de crise et de détresse pour la levée des troupes et des subsides. Les députés des communes se croyoient honorés d'y paroître dans l'attitude qu'ils avoient encore aux états-généraux de 1614, tête nue, les genoux en terre lorsqu'ils parloient au roi, ou qu'ils lui présentoient les cahiers de *leurs très-humbles et très-respectueuses doléances*. La philosophie du jour n'avoit pas encore secoué son flambeau pour éclairer l'homme sur ses droits. Que les temps sont changés ! C'est en sortant des ténèbres de cette heureuse ignorance qui entretenoit la concorde et l'harmonie, que le peuple a appris de la bouche de ses démagogues

que l'insurrection est le plus saint des devoirs ; que la liberté et l'égalité sont les vrais attributs de l'homme ; que cette liberté et cette égalité étoient l'apanage sacré de la nature humaine, dont aucune puissance sur la terre ne pouvoit la dépouiller. Les esprits étoient déjà imbus de ces principes quand les députés du tiers-état arrivèrent aux états-généraux.

L'ouverture de ces états se fit le mardi 5 mai 1789. Ce fut un spectacle de magnificence le plus beau et le plus ravissant qui ait été donné aux Français depuis les augustes assemblées des Champs de Mars et de Mai. Le roi, assis sur son trône éclatant d'or et de pierreries, avoit à ses côtés ses deux frères et les princes de son sang ; autour de lui ses ministres et les grands du royaume ; sur les hauts bancs de droite et de gauche, les députés du clergé et de la noblesse ; en face les nombreux députés du tiers-état. Les tribunes étoient remplies par la reine, les princesses du sang et les dames de la cour dans la plus grande parure.

Qui eût dit alors que le tiers-état, assis au dernier rang, lui qui ne devoit son droit de séance qu'au généreux intérêt des rois issus du sang des Capets ; lui qui, dans la circonstance actuelle, ne devoit sa double représentation qu'à la grande bonté de

Louis XVI et à son amour pour son peuple ; qui eût dit que ce même tiers n'alloit, dès ce moment, s'occuper qu'à dépouiller le monarque de ses prérogatives royales pour le précipiter ensuite de son trône et le conduire à l'échafaud ? Qui eût cru alors que ce tiers, livré bientôt à tous les excès du fanatisme républicain, saperoit les fondemens de la religion et de la royauté pour élever sur leurs ruines le monstre de l'anarchie et de l'impiété ?

Le discours prononcé par le roi fut généralement applaudi. Il annonçoit les vues d'un père qui n'avoit rassemblé autour de lui les députés de son peuple, que pour délibérer avec eux sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces de tarir la source des calamités actuelles, en établissant sur des bases solides la félicité publique. Le discours du garde-des-sceaux Barentin développoit avec plus de détail les intentions bienfaisantes du monarque ; mais il fut à peine entendu à cause de la foiblesse de sa voix. M. Necker donna à la sienne un degré de force et d'élévation qui déceloit sa confiance et sembloit dire : « Ecoutez-moi, je vais prononcer des oracles. » Sa tâche principale étoit de peindre le dérangement des finances et d'indiquer les moyens d'y remédier ; mais, fidèle aux principes de son ambition, il montra au

tiers-état, avec des nuances cependant et des réserves dont il ne put se dispenser, la manière dont il pouvoit alléger le poids de ses charges en les reportant sur le clergé et la noblesse. Les deux premiers ordres, croyant être sûrs du roi et de son ministère, ne parurent pas mécontens ; et le tiers-état, dont les prétentions n'avoient plus de bornes, se chargea dès lors d'abattre les barrières que le ministre des finances, par politique, laissoit encore subsister entre les deux premiers ordres et les communes. Le plan de tout bouleverser pour recréer un nouveau gouvernement étoit convenu entre certains députés, qui espéroient entraîner la majorité des suffrages par l'ascendant de leur éloquence, et surtout par la hardiesse de leurs principes. Ces hommes pervers avoient malheureusement de grands talens et beaucoup de connoissances. Sûrs du concours de tous les députés du tiers à qui ils donnoient une grande existence, ils sentirent néanmoins le besoin d'avoir des partisans parmi le clergé et la noblesse, afin de forcer les deux premiers ordres, par la pluralité, à adopter les premières mesures qui devoient servir de base au nouveau système. Quand ils se furent assurés de la majorité du clergé et d'une minorité dans la noblesse, alors ils levèrent un coin du voile qui cachoit leurs vastes projets; et, dès ce moment,

ils marchèrent constamment, sans faire un seul pas rétrograde, vers le but qu'ils s'étoient proposé.

Après l'ouverture des états-généraux, les deux premiers ordres se retirèrent dans les chambres qu'on leur avoit destinées. Le tiers-état resta dans la salle où s'étoit tenue l'assemblée générale. Le premier pas à faire étoit la vérification des pouvoirs des députés. Depuis l'existence des états-généraux, cette vérification s'étoit faite par chaque ordre dans sa propre chambre. Chaque ordre se constituoit et faisoit le résumé de ses cahiers pour les présenter au roi : telle avoit été jusque-là la marche des états-généraux antérieurs. Si cette marche eût été suivie, elle auroit nécessairement rompu la chaîne des délibérations violentes déjà préméditées par le tiers-état. Les factieux résolurent de la proscrire ; en conséquence, les députés du tiers déclarèrent qu'ils ne reconnoîtroient comme représentans de la nation que ceux dont les pouvoirs auroient été vérifiés dans la salle commune en présence de l'assemblée générale. Cette prétention, inattendue et inusitée, révolta la majorité de la noblesse et le haut clergé, qui ne vit pas sans inquiétude deux ou trois évêques et le plus grand nombre des curés, se ranger hautement à cet avis. M. Necker, qui vouloit

donner au tiers la plus grande prépondérance, avoit concouru à gagner une partie du clergé; et le duc d'Orléans, de son côté, s'étoit assuré de quarante-cinq députés de la noblesse, en flattant les passions des uns et en excitant l'intérêt des autres.

Cependant M. Necker voyant que cette vérification exigée ainsi par le tiers occasionnoit dans les deux premiers ordres une fermentation qui pouvoit dégénérer en une scission trop contraire à ses vues ambitieuses, fit proposer, par la médiation du clergé, des conférences conciliatrices pour arriver au mode le plus propre à réunir les opinions. Ces conférences furent acceptées; chaque chambre nomma ses conciliateurs : ceux du tiers furent inébranlables : ils étoient sûrs de l'emporter, ayant pour eux la majorité du premier ordre et la minorité du second. En vain le roi, par le ministère du garde-des-sceaux (chez qui les conciliateurs se réunirent pour la dernière fois), les exhorta-t-il à ne pas signaler les commencemens de leurs délibérations par le scandale d'une désunion qui ne pouvoit tourner qu'au détriment de la chose publique; en vain leur rappela-t-il qu'il ne les avoit rassemblés autour du trône que pour travailler de concert au bonheur de la nation; que les routes déjà tracées par les états-généraux antérieurs sem-

bloient devoir être préférées à des voies inconnues dont la nouveauté étoit trop dangereuse ; en vain le clergé épuisa tous les moyens que lui suggérèrent son zèle et son amour pour le bien général : la noblesse et le tiers persistèrent chacun dans leurs opinions. La noblesse, lassée de lutter contre une classe de citoyens dont elle croyoit mériter les égards, se hâta de se constituer. Elle en donna avis aux deux autres chambres, et commença la vérification de ses pouvoirs. Le tiers-état, bien résolu d'arriver à ses fins, fier de sa propre énergie et du succès de ses insinuations dans la chambre du clergé, crut devoir mettre les procédés de son côté : il fit une dernière démarche, et invita, par une députation, le clergé et la noblesse à se réunir en commun pour travailler de concert au bien général.

Pendant la durée de ces débats, les deux premiers ordres avoient déjà renoncé à leurs priviléges. Une pareille renonciation dans des temps plus calmes auroit excité des sentimens de gratitude : mais les passions des agitateurs étoient alors en trop grande effervescence. Ce n'étoit pas des sacrifices qu'ils vouloient ; ce n'étoit pas même le bonheur du peuple dont ils n'étoient néanmoins que les mandataires ; ils vouloient dès lors du sang et des ruines ;

ils vouloient briser tous les liens de la subordination et du devoir ; enivrer le peuple du délire de la liberté et de l'égalité, et le porter à tous les excès de la licence pour arriver à leur but (1). En vain une divinité propice auroit fait luire alors l'aurore de la félicité publique, ces factieux se seroient agités dans la fange de leurs projets criminels pour y former des vapeurs et des nuages qui dérobassent ces bienfaisans rayons aux yeux du peuple qu'ils vouloient fasciner. Enfin les factieux se montrèrent à découvert. Les motions véhémentes du comte de Mirabeau et de l'abbé Sieyès, deux apostats de l'ordre de la noblesse et du clergé, deux hommes dont le génie n'avoit d'énergie que pour le crime, maîtrisèrent les délibérations de la chambre du tiers-état. Cette chambre se décida, le 17 juin, à se constituer en *assemblée nationale*, abolissant ainsi la distinction des trois ordres, adoptant les principes et le mot fameux de M. Necker qui, dans son rapport au conseil pour la double repré-

(1) Qui ne voit que la passion parle ici plus que le jugement et la vérité ? La suite et l'issue des événemens ont été funestes et terribles ; mais l'intention primitive n'étoit pas telle. Ces suites n'ont eu lieu que par la résistance de la noblesse et du clergé à se prêter à la réforme désirée des abus.

sentation du tiers, avoit dit : *Que le tiers-état étoit la nation.*

Ce grand éclat nécessita des délibérations décisives et tranchantes dans la chambre des deux premiers ordres. La majorité du clergé fut pour la réunion au tiers-état, et la très-grande majorité de la noblesse fut d'un avis contraire. Plusieurs curés se détachèrent pendant la délibération même, et allèrent se réunir au tiers : ils y furent reçus avec la démonstration de l'enthousiasme.

Le roi, alarmé des suites qui pouvoient résulter de ce grand conflit, si on ne se hâtoit d'en arrêter les effets, prit la résolution de prévenir, par une déclaration bienfaisante, la réunion de la majorité du clergé et de la minorité de la noblesse à l'assemblée qui s'étoit constituée *assemblée nationale*. Des ministres sages et bien intentionnés s'étoient procuré le résultat de tous les cahiers des trois ordres qui exprimoient le vœu de la nation délibérant dans le calme et éclairée par ses besoins. Ces ministres crurent que le moyen le plus prompt et le plus efficace de terminer ces dangereux débats, étoit d'accorder à la nation tout ce qu'elle désiroit pour être heureuse : ils rédigèrent d'après ce plan la célèbre déclaration du 23 juin 1789.

Cette déclaration, composée de trente-cinq articles, étoit un chef d'œuvre de législation paternelle. Le roi, frappé des abus que lui dénonçoient les cahiers, et empressé de procurer à ses peuples le remède aux maux qui avoient excité leurs doléances, renonçoit généreusement à une partie de son autorité pour concourir plus efficacement au bonheur de ses sujets. Plus d'impôts qu'ils n'eussent été consentis par le peuple représenté par ses mandataires ; plus de priviléges ni d'exceptions pour aucun ordre, pour aucune tête dans la répartition des charges publiques ; plus de vénalité dans la magistrature ; plus d'atteintes données à la liberté des personnes et des propriétés mises sous la sauvegarde des lois ; plus de distinctions humiliantes pour pouvoir parvenir aux places et aux honneurs ; les unes et les autres ne devoient plus être que le prix du mérite, du talent et de la conduite. On abolissoit la mendicité ; on pourvoyoit aux besoins du pauvre infirme et de l'indigent laborieux ; on favorisoit les progrès de l'agriculture et des arts utiles. Cette déclaration étoit le code de la bienfaisance du monarque et le gage du bonheur du peuple.

Déclaration du 23 juin 1789.

Cette déclaration, qui entravoit les projets de domination de M. Necker, ne fut

point approuvée par lui (1). Il eut même la coupable indiscrétion d'en confier le secret à de fougueux députés du tiers qu'il regardoit comme ses amis et ses émissaires. Le roi entraîné par son sens intime et par son amour pour ses sujets, ne se laissa pas, pour cette fois, dominer par cet impérieux ministre, détracteur de tous les actes qui n'étoient pas les siens. Sa majesté se décida pour la déclaration. Afin de la promulguer avec plus de solennité, ce monarque indiqua une séance royale aux états-généraux pour le 22 juin, mais qui n'eut lieu que le 23. Le secret de cette séance, trahi par M. Necker, agita vivement les meneurs du tiers; par-là ils eurent le temps de prendre des mesures

(1) Ce fut M. Necker qui, sentant toutes les conséquences de l'acte par lequel le tiers s'étoit déclaré assemblée nationale, proposa au roi de paralyser cette assemblée, en faisant émaner du trône même les réformes dont il étoit aisé de voir qu'elle prétendoit s'occuper. Cette idée salutaire fut suivie avec empressement; mais le conseil du roi apporta, il est vrai, quelques modifications au plan dressé par M. Necker : on ne mit peut-être pas assez d'habileté à lui faire adopter ces changemens. Il est vrai encore qu'il laissa alors apercevoir son improbation de ce qui alloit se passer, et que cette opinion manifestée put contribuer à animer la résistance du tiers.

pour en empêcher les salutaires effets. Le ministre des finances se joignit sourdement à eux pour faire échouer une démarche qu'il n'avoit pas approuvée. Il y eut, en conséquence, des conférences secrètes avec le duc d'Orléans, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Autun, où se trouvèrent Bailly, président du tiers, le comte de Mirabeau, l'abbé Sieyès, Thouret, Barnave, Camus, Chapelier, Target et Rabaud de Saint-Etienne. Le duc d'Orléans promit de faire cause commune avec sa minorité, et les deux prélats s'engagèrent à se réunir au tiers avec la majorité des curés. C'est de ce complot perfide et criminel, tramé dans les ténèbres contre l'autorité du roi, que doit dater l'époque du bouleversement qui a désorganisé la France. Dans l'intervalle du 20 au 23 juin, on fit fermer la salle de l'assemblée générale pour suspendre toute délibération. Le tiers, malgré la suspension de l'assemblée, se rendit le 20 juin au jeu de paume ; et là, tous firent le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. La séance royale n'ayant pas eu lieu le 22, le tiers trouvant le jeu de paume fermé, se rendit à l'église de Saint-Louis, et alors les députés, délibérant dans le délire de leur imagination échauffée, prirent les résolutions les plus violentes contre toute

autorité qui voudroit empêcher ou gêner leurs délibérations.

Nous ne devons point passer ici sous silence la mâle et sublime énergie d'un représentant du tiers, qui, au fort de cette grande effervescence, osa lui seul lutter contre cette assemblée d'énergumènes, dont l'agitation ressembloit à celle des bacchantes
in d'Auch. en furie. Martin d'Auch, plus indigné qu'effrayé des résolutions violentes que faisoit éclater contre le trône cette horde menaçante, se levant pour dire son avis, exprima avec force et fermeté son improbation. Il fit sentir avec dignité que son inflexible fidélité envers son souverain, ne se courberoit jamais sous les mesures révolutionnaires qui tendoient à ébranler toutes les bases de la monarchie et de la tranquillité publique. Il vit, sans en être ébranlé, les regards des agitateurs éclatans de fureur contre lui; il entendit, sans s'émouvoir, les motions tumultueuses faites pour le sacrifier, puisqu'il étoit un obstacle à l'unanimité. On le somma de signer la délibération : il prend froidement la plume, et écrit ces mots qui l'ont immortalisé : *Je proteste, Martin d'Auch.*

Un autre trait décèle l'esprit qui dominoit les membres de cette assemblée. Un député du tiers, nommé Mayer, de Sarguemines, en Lorraine allemande, sentit le

frissonnement de l'horreur quand il entendit la formule du serment que tous les membres devoient prononcer ; il s'y refusa et prit un prétexte pour sortir. Le médecin Sales de Vezélise et le curé Grégoire épuisèrent tout ce que leur éloquence pouvoit imaginer pour le décider à faire le serment convenu ; récompenses, menaces, crainte d'une mort violente et d'un assassinat, tout fut mis en œuvre pour entraîner cet honnête homme : son cerveau en fut tellement ébranlé, que, dès ce moment, il en est devenu fou (1). Je tiens ces détails de M. l'abbé Colson, curé de Nettingen, près de Sarbourg, collègue de Mayer aux états-généraux. Il fit d'inutiles tentatives avec M. d'Avrange, de Metz, pour ramener ce digne homme à son bon sens ; il voyoit toujours autour de lui Sales et Grégoire armés de poignards, ou suivis du bourreau pour le pendre. C'est par de tels moyens qu'on cherchoit à arracher le suffrage des députés.

Séance royale du 23 juin.

Cependant la séance royale eut lieu le 23 juin : elle eut toute la pompe de la solennité de l'ouverture des états-généraux. M. Necker, pour afficher son improbation et autoriser le mécontentement des fac-

(1) Nous n'avons aucune preuve de ce fait, que nous croyons entièrement dénué de fondement.

lieux du tiers, ne s'y trouva pas. Une pareille défection méritoit une punition exemplaire : on crut devoir la laisser impunie, parce qu'on craignoit les excès du peuple dont il étoit l'idole. Le roi, dans cette séance, commença par casser les délibérations du tiers-état qui s'étoit constitué *assemblée nationale;* il fit ensuite promulguer sa déclaration, annonçant aux députés réfractaires que s'ils ne vouloient pas concourir au bonheur du peuple français, sa majesté se passeroit d'eux et sauroit bien le procurer elle-même. Le monarque finissoit par ordonner aux trois ordres de se séparer sur-le-champ, sous peine de désobéissance, et de se rendre dans leurs chambres respectives pour y continuer leurs séances et vérifier les pouvoirs.

Louis XVI sortit rayonnant de joie de cette séance, croyant avoir fait le bonheur de son peuple. La cour, les ministres, le haut clergé et la noblesse la regardoient comme le triomphe de l'autorité royale, dont on vouloit ébranler les fondemens : le tiers-état l'envisagea comme un acte de despotisme qui abaissoit la majesté d'une assemblée nationale; aussi tous les députés de cet ordre restèrent, après la séance, immobiles à leurs places, tandis que le roi, les princes, les ministres, la cour, la noblesse et une partie du clergé quittoient la

salle. Ils résolurent de ne pas désemparer sans avoir pris un arrêté qui les vengeât du prétendu outrage fait à la nation dans la personne de ses représentans. Mirabeau, Camus et l'abbé Sieyès, semblables à des furies, échauffèrent toutes les têtes par l'effervescence de leurs motions.

Le roi ne tarda pas à apprendre que le tiers-état étoit en pleine désobéissance. Il envoya le maître des cérémonies afin de rappeler à cette assemblée mutinée les intentions et les ordres du roi. Bailly, président, répondit que les représentans du peuple ne recevoient l'ordre de personne. Le bouillant Mirabeau élevant tout à coup sa voix de Stentor, s'écria : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » Le maître des cérémonies se retira et alla rendre compte au roi de sa mission. Pendant ce temps, toutes les têtes en délire, entraînées par les secousses violentes qu'avoient opérées les fougueux discours de Mirabeau, de Camus et de l'abbé Sieyès, prononcèrent ce fameux décret, par lequel, annulant tout ce qui venoit d'être proclamé à la séance royale, l'assemblée nationale persistoit dans ses précédens décrets, se constituoit de nouveau seule assemblée nationale, déclaroit nul

et de nul effet tout ce qui se feroit hors de son sein, au détriment de la mission qu'elle tenoit du peuple ; et, pour obvier aux coups d'une autorité arbitraire qui avoit la force en main, elle décréta que tous ses membres étoient inviolables, vouant à l'infamie quiconque oseroit attenter à leur liberté. Telle fut l'issue de cette séance royale où des sujets brisèrent avec audace tous les liens de l'obéissance à leur légitime souverain. M. Necker s'applaudissoit de sa conduite, et jouissant de l'embarras où la démarche audacieuse du tiers-état mettoit le roi et ses ministres, il crut l'augmenter en offrant sa démission : on ne l'accepta pas ; il ne vouloit que se faire prier et se rendre plus puissant en se rendant nécessaire. Ses partisans insinuèrent qu'étant l'homme du peuple et du tiers-état, lui seul pouvoit en modérer l'effervescence et ramener le calme sur cette mer agitée.

Pendant que la cour, incertaine sur le parti à prendre dans des circonstances si critiques, délibéroit dans le trouble et la frayeur, le duc d'Orléans, à la tête de la minorité de la noblesse, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Autun et l'évêque de Chartres, conduisant avec eux la majorité des curés, se réunissoient à l'assemblée nationale pour faire cause commune avec

elle. Cette désertion étoit un crime d'apostasie civile dans des sujets; c'étoit braver hautement l'autorité du roi ; c'étoit lui désobéir en face, et anéantir le bienfait de sa déclaration. Un artifice de l'archevêque de Bordeaux, tout dévoué à M. Necker, et l'un de ses émissaires, avoit produit cette majorité du clergé; il avoit usé de ruse et de séduction pour avoir la signature d'un grand nombre de curés qui n'avoient pas assisté à la délibération.

Le mal n'étoit pas encore sans remède, si le roi avoit suivi le conseil, qui lui fut alors donné, de dissoudre les états-généraux à Versailles; de les porter à Soissons et à Noyon; de se rendre en personne, avec la famille royale, à Compiègne, en s'y entourant de ses fidèles sujets et de l'élite de ses troupes. Les agitateurs, placés hors du foyer brûlant de la populace de Versailles et de Paris, qui faisoit toute leur force, auroient été contenus par le voisinage d'une armée qui, sans gêner de sages délibérations, en auroit imposé aux factieux. Ces furieux démagogues n'auroient jamais osé, dans cet éloignement de Paris, se porter aux excès qui ont dégradé le trône et préparé sa chute avec le renversement des autels.

Dès ce moment le roi et son conseil ne firent plus que des faux pas, et ne prirent

que de fausses mesures. La majorité de la noblesse étoit décidée à ne pas se réunir au tiers; la minorité de la plus saine partie du clergé étoit disposée à se lier plus étroitement avec elle pour sauver l'autel et le trône. Ce plan, s'il eût été soutenu et exécuté, auroit nécessairement amené des événemens favorables à la monarchie : mais la reine fit parler ses frayeurs; mais le roi, à qui les plus grands sacrifices ne coûtoient rien, quand on lui avoit persuadé qu'il s'agissoit du salut de la nation, le roi s'abandonna à des conseils différens. M. le comte d'Artois, qui partageoit les craintes de la reine, écrivit à la chambre de la noblesse une lettre qui fit ployer l'énergie de ces braves et antiques défenseurs du trône. « Si vous ne vous réunissez pas au tiers-état, écrivoit-il, les jours du roi sont dans le plus grand danger. » Alors après avoir épuisé, dans des remontrances les plus fortes et les plus pathétiques, tout ce que l'honneur a de plus sacré et ce que l'éloquence de l'âme a de plus persuasif, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse, obéissant contre leur vœu et leur conscience, vinrent se confondre avec les factieux et leurs faux frères dans l'assemblée nationale pour y être présidés par un député du tiers. Bientôt après, le roi, accompagné de ses frères, s'y rendit lui-même

pour sanctionner, par son autorisation, l'acte de la désobéissance la plus déloyale et la mieux caractérisée. Telle fut l'issue des états-généraux; telle fut leur dégénération et le commencement de nos malheurs. C'est dans l'assemblée nationale, imaginée par les factieux et créée par la hardiesse du tiers-état, que les deux premiers ordres du royaume trouvèrent leur tombeau; c'étoit le prélude du bouleversement général qui ne devoit plus offrir à nos yeux que des monceaux de ruines.

Assemblée Nationale à Versailles.

Le triomphe du tiers-état, sa puissance élevée au-dessus du faîte de la royauté, vont désormais développer des événemens si extraordinaires et si tragiques, que la postérité ne voudra pas les croire.

Le nouvel ordre de choses qui résultoit de la nouvelle forme, ou métamorphose des états-généraux anéantis, fit sentir au ministère tout ce qu'on avoit à craindre désormais de la populace de Versailles et de Paris. En conséquence, on fit venir des troupes pour imposer par cet appareil militaire. Il étoit écrit dans les destinées de la France qu'une faute en entraîneroit une autre, et qu'on marcheroit dorénavant d'abîme en abîme.

En même temps que le roi reconnoissoit et approuvoit l'assemblée nationale, on faisoit des fêtes pour célébrer la réunion des trois ordres. Partout le peuple des provinces croyoit de bonne foi que cette réunion étoit le signal de la plus parfaite harmonie et l'aurore de la félicité publique : mais déjà les divisions avoient éclaté ; déjà on pouvoit signaler, pour les succès de leurs projets, les factions rivales qui s'y disputoient la domination. On vit marcher, chacun sous son étendard, les partisans de M. Necker, ceux de M. le duc d'Orléans, ceux de La Fayette ; le parti des philosophes, celui des zélés ; la faction des jacobins, la faction populaire ; les monarchistes anglais attachés au système des deux chambres, et les royalistes purs. Ce parti, le plus foible, le moins nombreux, avoit tous les autres contre lui. Quoique ces factions eussent un but différent, elles sembloient quelquefois marcher de-concert pour opérer un grand effet dont chacune espéroit tirer parti.

Le parti de Necker étoit conduit par l'archevêque de Bordeaux ; celui d'Orléans par Mirabeau et l'abbé Sieyès ; celui de La Fayette par lui-même ; celui des avocats philosophes par Thouret, Lechapelier et Target ; celui des zélés par Camus ; celui des jacobins par Barnave et Rabaud de Saint-Etienne ; la faction populaire par Pétion

et Robespierre ; les partisans des deux chambres avoient pour chefs Mounier et Lally-Tollendal : le parti royaliste se formoit des évêques, des ecclésiastiques et de l'élite de la noblesse qui ne voyoient tous le salut de l'Etat que dans la pureté des anciens principes sur lesquels étoient appuyées, depuis près de quatorze cents ans, la gloire et la stabilité de la monarchie. Que pouvoit-on espérer pour le bien général de ce chaos et de ce conflit d'opinions ?

Necker.

Le ministre Necker tenoit le trésor de l'Etat ; il avoit pour lui le suffrage du peuple qu'il venoit d'élever au-niveau des deux premiers ordres, par la réunion et la confusion de tous ; car, sans son appui, sans ses menées, sans l'argent qu'il prodigua, le tiers-état n'auroit jamais osé devenir aussi entreprenant : ses émissaires le prônoient comme l'homme le plus propre à conduire le timon de l'Etat : c'étoit par eux, et surtout par son confident, l'archevêque de Bordeaux, auteur de la *Défection des Curés*, qu'il faisoit passer ses opinions à l'assemblée nationale, et qu'il espéroit y dominer. Cet archevêque, Champion de Cicé, dévoré d'ambition, espérant parvenir aux honneurs et à la fortune par l'influence de M. Necker, avoit sacrifié son devoir et la dignité de son ministère

pour se dévouer aux volontés de ce ministre.

uc d'Or- Le duc d'Orléans suivoit les plans tracés par Mirabeau et par l'abbé Sieyès : détruire la religion, détrôner la branche régnante pour y substituer celle d'Orléans, telles étoient les vues de ces deux ambitieux. Philippe, duc d'Orléans, n'avoit peut-être ni le courage, ni l'élévation, ni l'énergie nécessaires pour former par lui-même des projets si affreux. Blasé depuis long-temps par la vie la plus licencieuse, il sembloit borner toute sa destinée à l'imitation des désordres et des vices du régent, son aïeul.

L'opinion de la cour et de la ville étoit si prononcée contre lui dans les années qui précédèrent les querelles des parlemens, qu'il n'est point de bruits odieux, de sarcasmes amers qui ne fussent accueillis et colportés de bouche en bouche, dès qu'il en étoit l'objet. Quoi qu'il en soit de tous ces bruits, le duc d'Orléans n'avoit pas pour lui ce prestige d'opinion, ces grands moyens qui quelquefois ont conduit au trône de fameux usurpateurs ; mais les trésors qu'il avoit amassés, mais un emprunt de vingt millions en Hollande, favorisé par l'Angleterre, devenoient entre les mains de ceux qui le dirigeoient, une grande source de corruption et de coupa-

bles succès. Mirabeau, l'un des chefs de ce parti, étoit athée connu, un débauché à vastes conceptions; son génie, malheureusement trop fécond, ne s'étoit encore fait connoître que par des écrits pleins d'immoralité et par des crimes qui l'avoient exposé à la sévérité des tribunaux. Obligé de s'expatrier pour ses forfaits, fléau de son père et de sa mère dont il avoit outragé la mémoire, il promenoit en Europe le venin de ses principes qui le faisoient détester et chasser de tous les lieux où il se fixoit. Cet homme, né pour la ruine de sa patrie, reparut tout à coup en Provence où il étoit né, au moment des assemblées primaires pour les états-généraux. La noblesse, ne voulant pas souiller ses assemblées par la présence de ce membre gangrené, l'avoit rejeté de son sein : le marquis de la Fare, présidant les états de Provence, l'avoit fait chasser; pour s'en venger il acheta le droit de se présenter aux assemblées du tiers. Le torrent de sa bouillante élocution, la promesse prononcée avec serment d'arracher le tiers-état à l'oppression de la cour et des grands, entraînèrent le suffrage de la multitude; il s'en fit ainsi nommer le représentant. Dès ce moment il jura l'anéantissement de la noblesse. Arrivé à Paris, il se lia avec l'abbé Sieyès, et forma avec lui le projet de tout bouleverser pour placer

une nouvelle dynastie sur le trône des Français.

é Sieyès. L'abbé Sieyès, né en Provence, s'est fait connoître par sa conduite aux états-généraux. Il étoit chanoine et vicaire-général de Chartres. L'évêque, qui lui avoit donné sa confiance, avoit été sa dupe. Cet abbé, désespérant de se faire élire député de son ordre, à qui son irréligion, son philosophisme, l'avoient rendu suspect, trouva le moyen, par l'influence des partisans du duc d'Orléans, de se faire nommer à Paris député du tiers-état. Il avoit la réputation d'un censeur et d'un métaphysicien à idées hardies; il étoit chargé de la rédaction d'un grand nombre de cahiers dans les domaines de l'apanage du duc d'Orléans. Il y avoit jeté les semences des principes qui ont servi depuis à saper les fondemens de l'autel et du trône. Animé d'une haine particulière contre la hiérarchie ecclésiastique, il s'étoit proposé de la détruire. Ses intimes liaisons avec le duc d'Orléans et Mirabeau suffisent pour donner une idée de son âme et de son caractère. On peut donc regarder l'abbé Sieyès et Mirabeau comme les deux principaux ouvriers d'iniquité qui ont désorganisé la France. Les autres chefs de faction y ont puissamment concouru ; mais ce couple infernal, en maîtrisant les opinions et flattant les passions qui agitoient

l'assemblée, s'en servit, comme d'un instrument docile, pour l'exécution de ses propres projets.

Camus, avocat du clergé, grand partisan de la doctrine des jansénistes, passoit pour avoir des mœurs sévères et beaucoup de connoissances en droit canon. Son caractère dur, opiniâtre, atrabilaire, se portoit facilement aux extrêmes. Croyant que l'Eglise romaine n'étoit plus gouvernée que par l'intrigue et les opinions ultramontaines fondées sur de fausses décrétales des papes, il avoit conçu le projet de la réformer, en ramenant l'épiscopat et le sacerdoce à ce qu'il appeloit leur institution primitive. Thouret, Lechapelier et Target étoient trois avocats philosophes ; le premier de Rouen, le second de Rennes, le troisième de Paris : leurs talens, leurs connoissances et leurs succès au barreau, leur avoient assigné le premier rang dans leurs parlemens respectifs. Connus par leur incrédulité dont ils se faisoient gloire, et par leur indifférence pour tous les cultes, il entroit dans leurs projets de dépouiller le clergé, d'abaisser la noblesse, d'humilier les parlemens, enfin de mettre un frein au despotisme des ministres.

Camus.

Thouret, Lechapelier et T

Le marquis de La Fayette, avide de gloire, avoit été se jeter dans le parti des insurgens d'Amérique qui venoient de se séparer de

La Fayette

la domination anglaise. Il fut reçu par les Bostoniens comme un jeune héros qui s'arrachoit aux délices de Paris pour venir partager les dangers de la naissante république. Les insurgens, secondés par notre ministère et par le concours de nos forces, eurent des succès décisifs. Devenus puissance souveraine et indépendante, ils comblèrent d'éloges et d'honneurs le jeune La Fayette : voilà l'époque et l'apogée de sa réputation. Il revint en France précédé par cette renommée : on l'accueillit à la cour, et on lui conserva le grade que lui avoient donné les Américains. Quoique imbu d'idées républicaines, il ne songeoit point à renverser le trône ; mais s'étant fait une idée gigantesque de la liberté et des droits de l'homme, il vouloit y subordonner l'autorité du souverain, établir des tempéramens qui missent le monarque dans l'impossibilité d'attenter jamais à ce qu'il appeloit les droits inaliénables du peuple. Il professoit pour maxime, il établissoit en principe qu'en cas d'oppression, *l'insurrection étoit le plus saint des devoirs.*

ve, Rabaud
t-Etienne.

Barnave et Rabaud de Saint-Etienne étoient deux protestans ; le premier du Dauphiné, et l'autre de Nîmes, en Languedoc. Animés l'un et l'autre d'une haine implacable contre la catholicité, et voulant se faire un nom dans leur secte, ils avoient

juré de la faire triompher des entraves qui tenoient les calvinistes éloignés de toutes les places, et qui les privoient d'un culte public. Ils conçurent l'un et l'autre qu'une monarchie telle qu'elle existoit depuis près de quatorze cents ans, ne pouvoit qu'être un obstacle à leurs systèmes; ils pensèrent donc qu'il falloit en changer les bases ou la détruire, s'il étoit possible, pour y substituer une république, seule forme de gouvernement qui convînt au calvinisme. C'est avec ces idées et ces élémens que ces deux hommes, et surtout Barnave, fondèrent le club et la secte des jacobins.

Le jeune Barnave, avec un esprit actif et bouillant, savoit se modérer quand la modération pouvoit le conduire à son but: sous une petite et frêle stature, il cachoit une âme féroce; et il s'est peint lui-même, lorsqu'au récit des horreurs auxquelles s'étoit portée la populace de Paris en coupant la tête et arrachant le cœur du comte de Launay, gouverneur de la Bastille, il s'écria, en applaudissant à cette scène d'anthropophages : « Ce sang étoit-il donc si pur? »

Rabaud de Saint-Étienne, ministre calviniste, étoit doué d'un extérieur calme et d'un caractère insinuant; il avoit des connoissances; son style diffus étoit un composé de maximes et de sentimens qu'il avoit

l'art d'enchaîner et de mélanger pour produire un grand effet ; son amour-propre, porté au suprême degré, se cachoit sous les dehors trompeurs de la modestie, dont il ne prenoit le masque que pour mieux assurer son empire et son influence.

Pétion, Robespierre.

Pétion et Robespierre, qui ont joué un si grand rôle, n'étoient alors que de ces factieux secondaires, obscurcis par les hommes de génie, à côté desquels ils ne pouvoient se placer ; ils aimèrent mieux se montrer en se traînant, que de rester oisifs et ignorés. Ils se mirent à déclamer à tort et à travers en faveur de la populace, dont ils se firent les flatteurs outrés : *le peuple! tout pour le peuple ! tout par le peuple!* étoit leur cri habituel. Ces cris importuns, prononcés jusqu'à la satiété par deux hommes dont alors on faisoit peu de cas, ont abouti néanmoins à les rendre les idoles du peuple et les arbitres absolus de la faction dominante. Le dernier, devenu maire de Paris, régna pendant la seconde législature : il étoit de fait le roi du peuple qu'il faisoit mouvoir à son gré. Pétion, avocat de Chartres, n'y avoit ni vogue ni prépondérance, mais il étoit populaire et frondeur.

Robespierre, d'enfant de chœur à la cathédrale d'Arras, étoit devenu avocat au conseil provincial d'Artois ; il devoit son éducation et son aisance à la bienfaisance

de l'évêque d'Arras (de Conzié), qu'il a payé de la plus noire ingratitude : il étoit parent de Damiens, l'assassin de Louis XV. Ce monstre, qui fit sortir des antres du crime l'anarchie et le débordement de tous les genres de scélératesse, fut d'abord le croupier de Barnave, aux Jacobins ; il devint ensuite le héros de cette secte, fit périr ce même Barnave et plusieurs autres de ses premiers collègues, et régna à la convention, après avoir envoyé à l'échafaud les forts de cette assemblée qui pouvoient s'opposer à son projet ambitieux.

Mounier et Lally-Tolendal, unis par les rapports des mêmes idées et des mêmes systèmes, s'étoient persuadés qu'il leur seroit facile d'entraîner les opinions par l'ascendant de leur génie. Nés l'un et l'autre avec de grands talens et le don de la parole, ils avoient fortement voté pour la réunion de tous les députés en assemblée nationale : grands travailleurs, doués d'une rare facilité pour écrire avec force et intérêt, ils ne doutoient pas qu'on ne leur donnât la préférence pour tenir la plume et être les rédacteurs de la constitution.

Mounier, secrétaire des Etats du Dauphiné, s'y étoit acquis la réputation d'un écrivain nerveux et d'un administrateur à grandes vues. Mounier Tolendal

Lally-Tolendal, fils légitimé de madame

de Maulde et du comte de Lally dont il défendit la mémoire avec toute l'énergie du zèle filial, s'étoit acquis la protection de la reine, ainsi que l'estime et l'intérêt de toutes les âmes sensibles. Son style sentimental, revêtu d'un coloris brillant, le mettoit au nombre des bons écrivains.

Ces deux hommes aimoient le trône et le roi; mais ils haïssoient la trop grande puissance des ministres; en défendant sincèrement la monarchie, ils vouloient en tempérer l'autorité par les formes de la constitution anglaise et l'établissement de deux chambres, une chambre haute pour le clergé et la noblesse, et une chambre des communes: ils donnoient à ces deux chambres, de concert avec le roi, le pouvoir législatif, et leur attribuoient le droit de décréter les impôts.

Mounier et Lally-Tolendal ont été recherchés par les jacobins et les royalistes : inflexibles dans leurs opinions, ils ont eu horreur des projets du jacobinisme, mais n'ont jamais voulu se plier au système de ceux qui vouloient que l'on conservât les anciennes bases de la monarchie.

Tels étoient les chefs des différentes factions qui se formèrent dans le sein de l'assemblée dès son début; tels étoient les principaux acteurs qui vont figurer sur le théâtre de notre révolution. En rassemblant ainsi

dans le même tableau leur caractère, leurs passions, leurs talens et leurs projets, le lecteur sera plus en état d'apprécier la marche des événemens dont ils ont été les moteurs.

Le but de ces mémoires n'est pas d'entrer dans les détails des travaux de l'assemblée nationale et des législatures qui lui ont succédé : les procès-verbaux de ces assemblées offrent, à cet égard, les renseignemens les plus exacts : mais révéler l'origine et les effets des passions qui ont été la cause des événemens ; mais déchirer le voile qui cachoit les trames souterraines et les complots criminels qui ont rempli la scène de la révolution ; voilà ce que je me suis proposé en prenant la plume. Quand on s'est trouvé à portée, par des relations sûres, de découvrir ces horribles manœuvres, on en doit compte à ses contemporains et à la postérité.

Les troupes commandées par le ministère pour contenir à Paris et à Versailles les mouvemens désordonnés qu'on cherchoit à y exciter, étoient de tous côtés en marche pour leurs destinations respectives. Cette mesure, qui pouvoit devenir trop décisive, déplaisoit aux factieux du tiers : pour la rompre, les uns crurent devoir employer l'influence de M. Necker, les autres user de tous les moyens de séduction

et de corruption que pouvoient mettre dans leurs mains l'or, la débauche et le libertinage. M. Necker ayant fait d'inutiles représentations sur cette marche qui alarmoit l'assemblée nationale, cette assemblée elle-même ayant fait près du roi, par l'instigation de Mirabeau, d'inutiles tentatives pour obtenir l'éloignement des troupes, et surtout de celles qui se trouvoient déjà aux Invalides et dans les faubourgs de Paris, les factions de Necker et d'Orléans se concertèrent pour paralyser la volonté du roi, et faire manquer les projets de son ministère. Le ministre des finances, qui avoit les étapes dans son département, eut la déloyauté de faire manquer les vivres sur le passage des troupes, pour fomenter leur mécontentement, et les mieux disposer à se laisser corrompre. Ce fait est certain; on a même dit, mais je n'ose être le garant d'un *on dit*, quoiqu'il soit appuyé de grandes vraisemblances, on a dit que ce ministre, traître à son roi et à son devoir, avoit fait remettre des fonds pour corrompre les soldats et favoriser leur insurrection : son but n'alloit pas sans doute jusqu'à vouloir détrôner Louis XVI; il ne vouloit qu'intimider sa jeunesse, envahir sa confiance, et détruire celle que ce monarque croyoit devoir donner aux braves et généreux chevaliers français dont

il étoit alors entouré. Toutefois, comment M. Necker pourra-t-il se justifier de la conduite plus qu'équivoque qu'il a tenue dans cette circonstance? Le fait des étapes manquées, ses conférences et ses liaisons secrètes avec le duc d'Orléans, sa tranquillité et même sa satisfaction lors des premières insurrections des Gardes-Françaises et du faubourg Saint-Marceau, sont des indices qui peuvent le faire soupçonner sans trop de témérité. Quoi qu'il en soit, je le livre à ses remords; car il vit encore (octobre 1794) dans sa maison de Coppet, sur les bords du lac de Genève : mais il n'en est pas moins la cause la plus prochaine et la plus efficace de nos calamités. Le duc d'Orléans, profondément aigri contre le roi et la reine, et devant qui on avoit placé la perspective du trône, prodiguoit, pour corrompre les troupes et le peuple de Paris, les richesses qu'il avoit amassées : il avoit alors près de vingt millions de ses économies, et vingt millions qu'il avoit empruntés en Angleterre et en Hollande. Ses émissaires, bien soudoyés, étoient très-nombreux à Paris et à Versailles; il en avoit aussi répandu dans les provinces pour y préparer les esprits aux grands coups qu'on méditoit, et pour y dresser les batteries qui devoient commencer le bouleversement général. La haine

de ce prince datoit de l'époque où la cour, mécontente de ses menées et de sa conduite lors de la résistance opiniâtre du parlement de Paris, l'avoit relégué dans sa terre de Villers-Cotterets : il attribua cette disgrâce à la reine, qui avoit pour lui un éloignement marqué. Il aiguisa dès lors les poignards de la vengeance ; il se lia avec tous les mécontens qui croyoient avoir à se plaindre de la cour, et surtout de la reine, et attendit une occasion favorable pour éclater : il crut la trouver dans les états-généraux ; et il s'entoura de tous ceux qui pouvoient partager son animosité. « Ces jeunes souverains, disoit-il un jour à Villers-Cotterets, se souviendront tôt ou tard qu'on n'humilie pas impunément le premier prince du sang; et je ne descendrai pas au séjour des morts sans le leur avoir fait sentir. » Je tiens ce propos d'un homme d'un haut grade militaire, à qui il fut dit dans un moment d'effusion et de chagrin.

Les trésors du duc d'Orléans se répandoient avec succès. Croyant, par ses largesses, être sûr du corps des Gardes-Françaises, il voulut tenter ce que produiroit une insubordination de leur part. Les soldats qui avoient montré de la mutinerie, furent emprisonnés à l'Abbaye par ordre du roi. C'étoit le moment prévu pour essayer une émeute de la populace que l'on

soudoyoit. Elle se porta en foule aux prisons; elle en brisa les portes, délivra les soldats désobéissans, et les porta en triomphe au Palais-Royal, où étoit le foyer des complots tramés par les factions de Necker et d'Orléans. L'autorité du roi n'étoit point encore hautement méprisée, et ces soldats délivrés, furent remis au cachot; mais le peuple de Paris, appuyé par l'assemblée nationale, demanda leur grâce et l'obtint. Alors on vit qu'on pouvoit intimider l'autorité et la faire plier: cet essai étoit le prélude des scènes qui devoient bientôt éclater.

Pendant ce temps l'assemblée nationale s'organisoit. Bailly, député du tiers, la présidoit: il avoit mérité les suffrages des factieux par la hardiesse de ses réponses au maître des cérémonies, après la séance royale: dès lors il fut destiné par eux à jouer un rôle qui favorisât leurs desseins. Lorsqu'il fut convenu qu'il quitteroit la présidence, l'assemblée crut devoir proclamer à sa place le duc d'Orléans; c'étoit à lui que l'on devoit la défection de la minorité de la noblesse, laquelle avoit entraîné la majorité du clergé; c'étoit à son argent, répandu par ses émissaires, que l'assemblée nationale devoit les partisans qui se formoient pour elle parmi les troupes, dans la populace et dans les groupes du

Palais-Royal. Cette proclamation, inspirée par Mirabeau et l'abbé Sieyès, fut presque unanime, malgré le profond mépris que la plupart même de ses partisans lui avoient secrètement voué. Cette proclamation le flatta, parce qu'il en augura de grands avantages pour ses projets; mais, bien conseillé, il refusa la présidence. L'archevêque de Vienne, Pompignan, lui fut substitué; les factieux, qui mûrissoient dans le silence la destruction de la noblesse et du clergé, concoururent eux-mêmes au choix de plusieurs nobles et de plusieurs ecclésiastiques pour présider l'assemblée nationale: ils étoient trop bien avisés et trop aguerris dans les voies de la séduction pour éclater trop tôt; ce n'étoit que pied à pied, et par de légères secousses successives, qu'ils se proposoient d'ébranler les grandes colonnes de l'Etat pour le renverser plus sûrement.

Evêque de Pompi-

L'archevêque de Vienne étant évêque du Puy, avoit bien mérité de l'Eglise par des ouvrages solides et bien écrits contre l'incrédulité et les audacieuses tentatives de la nouvelle philosophie. Sa vie exemplaire en faisoit un modèle dans l'épiscopat, et il étoit regardé comme une des lumières de l'Eglise gallicane. Sa persuasive éloquence avoit beaucoup contribué à ramener la minorité du clergé à l'assemblée nationale,

en l'empêchant de se réunir à la majorité de là noblesse. Son zèle, trop peu réfléchi pour la paix et l'union, l'égara dans cette circonstance; plus de prévoyance lui auroit fait sentir que le triomphe des factieux du tiers sur l'autorité royale, n'étoit qu'un fâcheux acheminement à de plus funestes secousses. Si alors les forts du clergé réunis aux forts de la noblesse avoient voulu faire cause commune pour la religion et pour le trône, les tentatives de leurs ennemis auroient été moins hardies, leur marche plus lente; il auroit existé un centre de force et un foyer de lumières permanent, pour surveiller et démasquer les cabales, et pour éclairer sans cesse la nation sur les dangereux conducteurs qui creusoient sous elle un abîme de malheurs; mais la Providence en avoit ordonné autrement; elle permettoit l'aveuglement des sages et le succès des méchans.

Les travaux de l'assemblée nationale se bornèrent d'abord à établir la police de ses assemblées, à organiser des bureaux, à admettre des députés pour la représentation de l'île Saint-Domingue, enfin à préparer dans un comité choisi les élémens de la constitution qu'on se proposoit de donner à la France. Le coup d'essai des factieux fut un décret du 8 juillet sur les mandats impératifs: ce prélude annonçoit les secousses

qui en seroient le résultat. Ces mandats impératifs obligeoient, par un serment solennel prêté au milieu des assemblées primaires, chaque député à être aux états-généraux les fidèles interprètes de la volonté et du désir des bailliages qui leur avoient donné leur mission. Cette mission étoit consignée dans les cahiers des délibérations dont les députés étoient porteurs, et ces cahiers étoient eux-mêmes l'expression du vœu général de la nation ; délibérant dans le calme et éclairée par ses besoins. Chaque député, lié par son serment, ne pouvoit, sans se parjurer, substituer ses propres opinions à celles que ses commettans lui avoient transmises. Un mandataire ne peut et ne doit faire usage de ses talens que pour le succès de la mission qui lui est confiée ; s'il s'emporte dans ses propres pensées ; si, s'élevant à l'effervescence de son imagination déréglée ou de ses passions déchaînées, il s'écarte du chemain qui lui a été tracé ; s'il dépasse le but qui lui a été assigné au mépris des mandats dont il n'est que le dépositaire ; s'il dénature sa négociation par des opérations diamétralement opposées, il n'est plus qu'un mandataire infidèle et parjure qui rend radicalement nulles toutes ses démarches, parce qu'elles ne sont plus le résultat des pouvoirs dont il étoit investi pour

agir d'après les principes puisés dans les immuables et éternelles notions de la probité et de la justice. Comment, dans une assemblée nationale où l'on devoit présumer qu'étoient réunis les hommes les plus intègres et les plus éclairés, a-t-on pu entendre sans indignation dire et prononcer que les députés ne seroient plus liés par le serment; qu'on n'auroit plus aucun égard aux cahiers; qu'on n'en feroit plus la règle de sa conduite et de ses opinions; qu'on ne travailleroit plus à la régénération du royaume d'après le vœu général de la nation; que chaque député ne seroit plus regardé comme le mandataire de tel ou tel bailliage, mais comme le représentant de la nation entière; que tout représentant auroit le droit de convertir en motions ses propres idées, et que ces motions, adoptées par la pluralité, seroient lois du royaume?

Telle fut la motion étrange qu'osa faire un évêque qui depuis a déshonoré son ministère et son nom. Ce qui devroit paroître encore plus étrange, c'est que cette motion de Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, fut accueillie. Tous les factieux en regardoient le succès comme un moyen préliminaire et une mesure indispensable pour arriver à leurs fins : aussi, malgré les vives réclamations des âmes honnêtes, l'assemblée nationale, entraînée par les dis-

cours concertés de Mirabeau, et l'abbé Sieyès, de Lechapelier, de Thouret, de Barnave et de Rabaud de Saint-Etienne, décréta que les députés n'étoient plus liés par leurs sermens, ni tenus de suivre leurs cahiers. C'étoit décréter le parjure et faire servir le crime de base aux lois qui devoient régénérer la France.

rand Pé- , évêque n.

L'évêque d'Autun n'étoit que l'écho, l'organe de Mirabeau dont il étoit depuis long-temps le disciple et l'ami. Ce prélat, qui se faisoit gloire de son immoralité et de son irréligion, n'avoit, comme il le disoit lui-même, *endossé qu'à regret le harnois ecclésiastique*. Cadet de sa maison, il avoit fallu lui assurer ce que la fortune de ses parens ne pouvoit lui faire espérer, c'est-à-dire un revenu proportionné à sa naissance. La carrière militaire lui étoit fermée, parce qu'une jambe très-estropiée ne lui permettoit pas d'en supporter les fatigues; on le fit abbé pour lui procurer un état et des revenus suffisans. Peu curieux de la science de la religion dont il n'ambitionnoit que les honneurs et les richesses, il se livra de bonne heure, par goût et par attrait, à la science de l'administration des finances: c'étoit là sa théologie et son bréviaire. Actif et opiniâtre, il savoit allier le travail du cabinet avec ses plaisirs: l'abbé de Périgord étoit hautement connu pour un homme

à calcul et un homme sensuel. Il se fit le correspondant, le disciple de Mirabeau et du banquier Panchaud. C'est à l'école de ces deux hommes qu'il a acquis les connoissances avec lesquelles nous l'avons vu figurer avec distinction dans les administrations de la compagnie des Indes et de la caisse d'escompte. Mirabeau, expatrié pour ses crimes, correspondoit avec lui : une âme électrisée par un tel maître devoit faire de grands pas dans les voies de l'immoralité. Son esprit, cultivé par les affaires, le fit choisir agent du clergé; il en remplit avec applaudissement les fonctions pour la partie de l'administration; mais ses principes et ses mœurs ne permirent pas qu'il passât de l'agence à l'épiscopat, comme il étoit d'usage; on se contenta de lui donner une riche abbaye. Son père, le comte de Talleyrand, étoit particulièrement aimé et estimé du roi, et le méritoit. Il gémissoit sur la conduite peu ecclésiastique de son fils; il ne cessoit d'interposer près de lui tous les sentimens de la nature et de la confiance pour le ramener à la décence de son état; enfin il étoit profondément peiné de ne pas le voir dans l'épiscopat. Au lit de la mort, il fit demander au roi, pour dernière grâce, de vouloir bien nommer son fils à l'évêché d'Autun vacant par la translation de son titulaire, l'abbé de Marbeuf, à l'archevêché de Lyon. Ce bon père espé-

roit, faisoit-il dire au roi, que son fils, élevé à cette dignité, répareroit les torts de sa vie actuelle, et qu'il auroit assez d'honneur pour ne pas manquer aux devoirs et à la décence de son état. Louis XVI fut combattu par le désir de donner cette consolation à un père mourant, et par l'extrême répugnance d'élever à l'épiscopat un sujet qui s'en étoit toujours montré indigne. J'ignore quel motif décida le monarque, mais je sais que, malgré les fortes et sages remontrances de l'archevêque de Lyon, ministre de la feuille, Louis se détermina à lui donner l'évêché d'Autun, dans la confiance, disoit-il, que c'étoit peut-être un moyen de le ramener aux vertus de son état. Mirabeau, qui l'avoit formé, en fit son enfant perdu de l'assemblée nationale : celui-ci le jetoit en avant dans les occasions décisives, et il arrivoit ensuite avec toutes ses forces pour le soutenir. L'abolition des mandats impératifs devenoit donc une mesure absolument nécessaire, pour pouvoir donner l'essor aux motions incendiaires que ce chef de faction avoit préméditées. L'évêque d'Autun devint un factieux en sous-ordre : il falloit le faire connoître, à cause du rôle, digne de sa moralité, que nous le verrons jouer dans la révolution (1).

(1) L'auteur ne pouvoit pas pardonner à M. de

Un grand nombre de députés, en qui le cri de la probité et de la conscience n'étoit pas encore étouffé, ne se crurent pas déliés de leur serment par cet étrange décret; ils se hâtèrent d'écrire à leurs commettans pour leur soumettre leurs justes scrupules, et obtenir leur autorisation. Mais comment pouvoit-on les autoriser ? Les assemblées primaires, qui avoient exigé et reçu ces sermens, étoient dissoutes; des suffrages isolés ne pouvoient suppléer à une délibération qui devoit être prise en commun par les mêmes commettans pour avoir la force et l'authenticité requises : aussi l'assemblée nationale passa outre, sans s'embarrasser de la manière dont les commettans envisageroient ce procédé. Ce pas une fois franchi, la horde des factieux s'élança dans la carrière des motions les plus extraordinaires. Ils y étoient précédés et suivis de tous les auxiliaires qu'ils avoient ramassés pour bouleverser totalement le royaume qu'ils étoient appelés à régénérer.

Cependant les troupes commandées pour la tranquillité de Paris et la sûreté de Versailles, étoient arrivées. Le comte de Bezenval, colonel en second des gardes-suisses et lieutenant-général, eut le commandement

---

Talleyrand d'avoir fait employer les biens du clergé aux besoins de l'Etat.

de la division qui devoit surveiller Paris et ses environs. Les agitateurs profitèrent de ce rassemblement pour semer des bruits propres à échauffer les têtes. On disoit hautement que le roi alloit dissoudre l'assemblée nationale, et mettre Paris à la discrétion de l'armée; les factions de Necker et d'Orléans s'agitoient en tous sens, comme on l'a déjà dit plus haut, pour obliger le roi à faire retirer ses troupes. Mirabeau, surtout, tonnoit à la tribune dans ses motions véhémentes contre les dangers qui menaçoient la représentation nationale; il fit décréter une députation au roi, avec des remontrances qu'il avoit rédigées. Dans cette adresse, pleine de l'énergie du désespoir, on osoit prédire au roi les plus grands malheurs, s'il s'opiniâtroit à retenir près de Versailles et de Paris l'armée qui y jetoit l'alarme et la consternation. Le roi, conseillé par des ministres (1) sages et fermes, ne se laissa point intimider; il répondit que les troupes étoient nécessaires pour la sûreté publique et même pour la liberté de leurs délibérations; qu'il sauroit en di-

(1) Ceux qui conseilloient ce parti au roi n'étoient point *ministres*. Le ministre, alors en fonctions, fut même renvoyé le lendemain pour faire place à ceux qui, sans doute, avoient préparé le coup d'autorité qui ne put être exécuté.

riger les mouvemens, conformément aux circonstances qui nécessiteroient leur activité ou leur inaction; que si néanmoins les craintes continuoient à devenir excessives, l'assemblée pouvoit se retirer à Soissons ou à Noyon pour y continuer ses séances; que lui se tiendroit à Compiègne, pour être toujours à portée de seconder ses travaux.

Pendant ce temps, le roi apprit que M. Necker et sa faction secondoient celle d'Orléans pour exiger le renvoi de l'armée. On lui révéla toutes les sourdes menées de ce ministre prévaricateur à l'effet d'entretenir l'insubordination des soldats, ainsi que la fermentation du peuple de Paris et de Versailles. Louis XVI, indigné, se décida à renvoyer un homme aussi dangereux. M. Necker, dans la nuit du 11 au 12 juillet, reçut ordre de se retirer sur-le-champ secrètement et sans bruit, et d'être hors du royaume dans les vingt-quatre heures. Son orgueil fut atterré par ce coup inattendu; il faisoit évanouir tous ses projets ambitieux. Se voyant surveillé de près, il n'osa faire parler son mécontentement; il partit de nuit, et voulant tromper ses surveillans, il prit la route de Bruxelles, qu'il quitta ensuite pour se rendre à sa maison de Coppet, sur les bords du lac de Genève.

Mirabeau n'eut pas plutôt appris ce renvoi, qu'il employa toutes les ressources de sa malheureuse faconde pour en tirer un grand parti : il détestoit M. Necker; il s'étoit constamment déclaré contre ses opérations de finances, et n'avoit pas oublié toutes les petites persécutions que lui avoit fait essuyer le ministre pour empêcher l'impression et le débit de son journal : mais les grands scélérats ne font acception de personne quand on peut servir à leurs projets. Malgré son éloignement et son animosité, il avoit conseillé au duc d'Orléans de s'en faire un partisan. Son influence actuelle dans le ministère et sur un grand nombre de députés, les trésors de l'Etat qui étoient entre ses mains devenoient de puissans moyens dont Mirabeau prétendoit se servir pour arriver à son but. En conséquence, il fit annoncer à Paris ce renvoi par mille bouches soudoyées, comme le prélude des coups d'autorité que le despotisme préparoit pour opprimer le peuple et l'assemblée nationale. Des émissaires se répandirent dans les faubourgs et dans toutes les rues, portant les bustes de Necker et du duc d'Orléans, criant à l'oppression et à la tyrannie. Paris entra tout à coup dans la plus grande fermentation. Le renvoi de M. Necker y étoit regardé comme une calamité publique; les

places, les carrefours, les rues offroient partout l'image de la consternation et du désespoir. Le prince de Lambesc, de la maison de Lorraine, grand-écuyer, colonel-propriétaire du superbe régiment de Royal-Allemand, cavalerie, eut ordre de s'avancer à la tête de son régiment, cantonné aux Champs-Élysées, contre cette populace qui menaçoit de se porter aux dernières extrémités. Il y eut des coups de sabre donnés pour écarter la foule sur la place de Louis XV. Ce régiment se voyant assailli à coups de pierres chargea les assaillans ; le prince de Lambesc entra au galop dans le jardin des Tuileries par le pont tournant ; il renversa, sans l'avoir aperçu peut-être, un vieillard qui se promenoit. On cria à l'assassin des vieillards : ce mot, porté de bouche en bouche, ranima la populace ; on sonna le tocsin. Les journées et les nuits des 12 et 13 juillet dévoilèrent les progrès de la corruption qui avoit gangrené le corps des Gardes-Françaises. Cette troupe, jadis si docile et si renommée, devenue sourde à la voix de ses officiers, et hautement désobéissante aux ordres portés de la part du commandant-général, le baron de Bezenval, s'unit armée à la populace en insurrection.

Les factieux, qui étoient les moteurs de ce mouvement désordonné, se hâtèrent

d'alarmer l'assemblée nationale. Celle-ci pressa inutilement le roi de faire retirer les troupes, seul moyen, disoit-on, d'apaiser une émotion aussi dangereuse. Le roi avoit alors pour ministres le maréchal de Broglie, le comte de Montmorin (1), le baron de Breteuil, MM. de la Galaisière, Foulon et de la Porte. Le fougueux Mirabeau, voyant la grande fermentation que produisoit dans l'assemblée nationale l'insurrection du peuple de Paris et le refus du roi de retirer les troupes, saisit cette occasion pour poser la première base de la souveraineté de l'assemblée nationale; il fit tumultueusement décréter, et l'établissement des milices bourgeoises dans tout le royaume pour la sûreté du peuple qu'on vouloit opprimer, et le renvoi des troupes qui environnoient Paris et Versailles, et la responsabilité des ministres relativement aux troubles actuels.

Ce décret fut le signal qu'attendoient à Paris les partisans de Necker et les émissaires de d'Orléans pour l'exécution des projets concertés d'avance. Les hordes soudoyées, conduites par les compagnies armées et corrompues des Gardes-Françaises,

(1) M. de Montmorin étoit du ministère renvoyé le 11 juillet, ainsi que MM. de la Luzerne et de Saint-Priest.

se portèrent en force au Garde-Meuble et à l'Arsenal ; ils en enlevèrent tout ce qui pouvoit servir à leurs vues ; ils forcèrent les ateliers des armuriers, et s'emparèrent des armes ; ils se rendirent aux Invalides où ils se saisirent des fusils, des baïonnettes, de la poudre et des balles qui y étoient emmagasinées, avec six canons. En vingt-quatre heures, deux cent mille bras se trouvèrent armés et dirigés par les factieux qui avoient à leurs ordres les six bataillons des Gardes-Françaises.

Les chefs cachés de cette subite insurrection sentirent l'importance de s'emparer de la Bastille d'où l'on pourroit foudroyer Paris et les insurgens. Le marquis de Launay, qui en étoit gouverneur, avoit reçu l'ordre de se défendre, en cas d'attaque, et de balayer, à coups de canons chargés à mitraille, la rue et le faubourg Saint-Antoine s'il y avoit rassemblement. Les hordes des mutins soulevés se portèrent donc en foule et en force vers cette forteresse. On somma le gouverneur d'en ouvrir les portes ; sur son refus l'escalade fut tentée de tous côtés. Comment faire face à plus de cent mille forcenés avec une poignée de soldats invalides ? Comment le baron de Bezenval n'avoit-il pas pourvu ce boulevart d'une force plus imposante, et surtout d'une artillerie chaudement servie ?

Sans doute que le gouverneur perdit la tête; sa résistance ne fut pas longue; le pont-levis fut forcé. On fit courir le bruit que le marquis de Launay l'avoit fait baisser en signe de paix pour attirer les premiers assaillans et les massacrer dans la cour; c'étoit un mensonge inventé pour échauffer le peuple et le porter à des scènes de sang. Le major de la Bastille et les invalides qui l'entouroient furent les premières victimes des insurgens. Le gouverneur, fait prisonnier, fut lié, garrotté et traîné à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une populace en fureur qui le couvroit de boue, d'opprobres et de coups, demandant à grands cris son sang et sa vie. A peine étoit-il arrivé au pied du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville sur la place de Grève, qu'il fut inhumainement massacré. On se hâta de couper sa tête, d'arracher son cœur, de les placer sur des piques pour les montrer au peuple qui en marqua sa satisfaction par des hurlemens d'allégresse. La rage des forcenés n'avoit plus de frein; on tuoit, on massacroit, on *lanternoit tous ceux qui étoient désignés comme les ennemis du peuple* (1).

(1) Il n'y eut ce jour-là que trois victimes des fureurs populaires; c'étoit sans doute trois victimes de trop; mais l'auteur charge réellement trop ce déplorable tableau. C'est celui qui conviendroit à la *Saint-Barthé-*

Ce fut dans ce jour de meurtres et de sang qu'on s'avisa de hisser aux bras de fer qui soutenoient les réverbères ou lanternes, comme à autant de gibets, les victimes de la fureur populaire. Ce fut ce jour qu'on dévoua *à la lanterne* les aristocrates : ce fut à cette occasion que ces modernes cannibales entonnèrent ce chant de mort dont le sanguinaire refrain étoit : *Ah, ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne.* Tout le royaume retentit bientôt de ce refrain qui appeloit la populace au massacre des honnêtes gens, et qui devint effectivement un cri de fureur et de mort.

Ainsi se passa à Paris la fameuse journée du 14 juillet 1789. La populace, enivrée de son triomphe, menaçoit de se porter le lendemain à Versailles. Deux régimens, placés près de Paris, éprouvèrent une désertion considérable ; les soldats corrompus allèrent se joindre aux Gardes-Françaises insurgées. L'assemblée nationale connoissoit toutes ces scènes d'horreurs ; elle se hâta d'en prévenir le roi, de députer vers le peuple à Paris pour arrêter sa fougue, et resta toute la nuit en permanence, présidée par son vice-président, le marquis

---

Jemi, où l'on égorgeoit dans toutes les rues au nom de la religion.

(*Note de l'Editeur.*)

de La Fayette. Dans cette nuit elle députa deux fois au roi pour lui exposer le danger que couroient l'Etat et sa personne, si sa majesté ne se hâtoit de renvoyer son armée et de rappeler M. Necker.

Louis XVI, qui savoit être grand quand il étoit bien conseillé, ne crut pas devoir se laisser ainsi affrayer : il répondit qu'il sauroit prendre les mesures convenables pour ramener le bon ordre. On a prétendu qu'à ce moment il ignoroit les coupables succès de la capitale ; que les ministres mêmes ne pouvoient encore croire à la prise de la Bastille. Cette réponse ferme agita l'assemblée ; alors le duc de Liancourt s'en détache, vole chez le roi qu'il trouve seul, se jette à ses genoux, et le conjure de prévenir les scènes affreuses qui vont avoir lieu, si sa majesté ne se hâte de s'unir à l'assemblée nationale pour arrêter le débordement du peuple de Paris, qui ne respire plus que sang et carnage. Ses paroles entrecoupées, ses sanglots, ses larmes, le tableau effrayant de la situation du moment, du péril qui menaçoit la vie du roi, et le bouleversement du royaume, firent sur l'esprit et le cœur de ce monarque une impression si subite et si vive, que Louis XVI, entraîné par un sentiment dont il ne fut pas le maître, se détermina à se rendre, sans cortége

et sans suite, à l'assemblée nationale pour ne plus faire qu'un avec elle; lui promettre le renvoi des troupes, et aviser, de concert, aux moyens les plus prompts de faire cesser l'effervescence dont les effets étoient déjà si funestes : démarche, hélas ! trop peu réfléchie et malheureusement décisive. Dès ce moment l'assemblée nationale, ou plutôt les factieux se virent maîtres de la personne et des volontés du roi, et ils datèrent de cette époque le règne de leur fatale autorité. Le roi, reconduit au château par l'assemblée nationale, fut comblé des bénédictions du peuple. Les factieux, maîtres des mouvemens qu'ils avoient excités, se hâtèrent de faire annoncer à Paris la démarche du roi et ses promesses pour le renvoi des troupes. MM. Bailly et La Fayette étoient à la tête de cette grande députation.

Pendant ce temps, on démolissoit la Bastille; cent mille bras y travailloient nuit et jour.

Dès le 16 juillet, l'assemblée nationale prit un arrêté pour demander le renvoi des ministres et le rappel de M. Necker. Le roi, qui n'avoit plus de volonté, céda à ce vœu qu'on lui présenta comme le vœu de la nation. Ce jour-là même on égorgeoit à l'Hôtel-de-Ville de Paris M. de Flesselles, prévôt des marchands, accusé d'a-

voir conspiré contre le peuple, et d'avoir été le complice de l'infortuné marquis de Launay (1). On montra sa tête au peuple qui s'étoit porté en foule sur la place de Grève : ce moment avoit sans doute été préparé. MM. Bailly et La Fayette furent aperçus dans la foule; des voix s'élevèrent pour proclamer le premier, maire de Paris, et le second, commandant de la milice parisienne (2). Ce cri, répété par la multitude flattée d'avoir le droit de se nommer des chefs, fut habilement saisi par les deux ambitieux ravis des succès de leurs insinuations. Ils se firent voir au-dessus des groupes qui les soulevoient; ils s'agitoient pour exprimer leur reconnoissance. Les cris et les applaudissemens redoublant, ils firent passer, de bouche en bouche, leur acceptation, mais à la condition qu'elle seroit ratifiée par l'assemblée nationale, à qui, comme membres dépendans d'elle, ils allèrent en rendre compte. Ils y paru-

---

(1) M. de Flesselles avoit péri le 14, d'un coup de pistolet qui lui fut tiré sur la place de Grève, au moment où, après le meurtre de M. de Launay, il cherchoit à s'évader.

(2) MM. Bailly et de La Fayette furent proclamés par l'assemblée des électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville, et exerçoient en ce moment, dans Paris, leurs fonctions respectives.

rent le même jour : leurs discours insinuans, parés de tous les dehors de la modestie, et surtout de leur déférence pour le jugement de l'assemblée, obtinrent le consentement désiré, et même la liberté et l'invitation de revenir prendre leurs places et leurs droits quand leurs nouveaux emplois leur en laisseroient le loisir. Leur retour à Paris fut prompt : Bailly fut proclamé maire à la tête de la commune, et La Fayette commandant de la milice parisienne, à la tête de cent cinquante mille hommes sous les armes.

Ce nouvel ordre des choses ouvrit les yeux des personnes bien-avisées qui en prévirent toutes les suites. M. le comte d'Artois, désespéré du parti extrême qu'avoit pris le roi, et ne voyant dans l'avenir que des jours sinistres, crut devoir sortir du royaume avec ses enfans ; Madame et madame la comtesse d'Artois se retirèrent à Turin ; le prince de Condé, le duc de Bourbon son fils, le duc d'Enghien son petit-fils, et la princesse Louise sa fille, se retirèrent en pays étranger ; le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, les ministres actuels, les Polignac et les premières familles de la cour suivirent cet exemple. Ce départ, blâmé par les uns, approuvé par les autres, affligeoit les vrais amis du roi, qui le voyoient livré aux en-

nemis de son autorité. Il est certain que ce monarque, décidé à se dévouer tout entier pour le bonheur de la nation, conseilla lui-même au comte d'Artois de s'éloigner, parce qu'il étoit personnellement en butte à une faction qui en vouloit à ses jours; en même temps Louis marqua sa sensibilité et sa reconnoissance à Monsieur, qui s'annonça comme voulant partager ses peines et ses dangers.

Le nouveau maire et le nouveau commandant, voulant faire sanctionner par le roi la nomination de la populace et de la milice parisienne, insinuèrent à l'assemblée nationale que la présence du roi à Paris, entouré d'un grand nombre de députés, devenoit nécessaire pour calmer les inquiétudes du peuple. Ainsi on engageoit le monarque à consacrer, par cette démonstration, les atteintes données à son autorité, et les horreurs qui avoient été les effets de la licence la plus effrénée. Une députation de l'assemblée nationale proposa au roi cette démarche; Louis XVI, qui s'étoit dévoué, l'accepta malgré les réflexions qu'on lui fit faire sur le danger qu'il couroit. Le vendredi 17, il se rendit à Paris, ayant Monsieur dans son carrosse, suivi d'un grand nombre de députés qui l'accompagnoient. La veille, l'assemblée fit savoir que le roi se rendroit à l'Hô-

tel-de-Ville, et que sa majesté avoit fait rappeler M. Necker : alors la joie la plus vive succéda tout à coup aux excès de la cruauté en délire; la veille on massacroit, on lanternoit; aujourd'hui on chantoit, on s'embrassoit. Tout retentissoit dans les rues des cris de *vive le roi! vive la nation! vive M. Necker!* Bailly et La Fayette, qui regardoient l'entrée du roi dans Paris comme un jour de triomphe pour eux, avoient tout disposé pour le plus imposant appareil : une double haie de cent cinquante mille hommes armés, sur quatre de hauteur, bordoit le passage depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville; la terrasse des Tuileries, le Pont-Royal, le Pont-Neuf, la place de Grève étoient hérissés de canons, avec un grand nombre d'artilleurs pour le service des batteries. Tout sur ce passage offroit l'image de la terreur. Le maire, en grand costume et suivi d'un cortége considérable, vint recevoir le roi à la barrière. Le marquis de La Fayette, sur un cheval richement caparaçonné, accompagné de son état-major, se plaça à la portière du carrosse, du côté du roi : ce monarque étoit vêtu simplement, et suivi d'une escorte de ses Gardes-du-Corps. Un peuple immense encombroit les fenêtres, les quais et même les toits. D'après les cris de joie de la veille, on devoit s'attendre au

plus grand enthousiasme ; et néanmoins un morne silence, uniquement interrompu de distance en distance par le seul cri de *vive la nation !* régna pendant tout le temps que le roi traversa, au pas des chevaux, le long intervalle qui se trouve entre la barrière de la Conférence et l'Hôtel-de-Ville. Tout ce qui frappa ses yeux et ses oreilles dans ce trajet, devoit nécessairement exciter dans son âme les émotions de l'inquiétude et de la crainte : cependant son visage n'en parut pas altéré. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le maire lui dit à haute et intelligible voix : « Sire, le peuple ajoute aujourd'hui à la conquête de sa liberté celle de son roi. » Cette phrase, portée de bouche en bouche, fut applaudie avec les transports du délire. Le maire présenta en même temps au monarque la cocarde nationale ou tricolore. Ce choix des couleurs rouges, bleues et blanches avoit été ménagé à dessein par la faction dominante alors, car c'étoit la livrée d'Orléans. Louis XVI l'arbora sur son chapeau, se couvrit et se présenta ainsi aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. A cette vue, toutes les bouches, jusqu'alors muettes, s'ouvrirent pour faire retentir les acclamations de la joie. Des cris redoublés de *vive le roi !* le bruit du canon tiré en signe de réjouissance, signalèrent ce moment. Les discours de MM. de La Fayette,

de Lally-Tolendal, de Stanislas de Clermont-Tonnerre, excitèrent les plus vifs applaudissemens : le roi y répondit avec sensibilité.

Après cette pénible cérémonie qui devoit lui avoir fait faire d'affligeantes réflexions, le roi retourna à Versailles au milieu des cris de *vive le roi ! vive la nation !* qui l'accompagnèrent sur toute sa route. Ce jour fut un jour d'ivresse pour Paris, mais il fut sans doute pour Louis un jour de tristesse et de deuil intérieurs; car ce monarque y avoit dû voir la perspective de la chute de son trône.

Des courriers, dépêchés pour hâter le retour de M. Necker, s'étoient répandus sur les grandes routes de Bruxelles et de la Suisse, où le bruit couroit qu'il avoit dirigé ses pas. Ce fut à Bâle que ce ministre disgracié apprit la nouvelle de son rappel.

Cependant le délire de la capitale s'étoit communiqué aux provinces; partout on y arboroit la cocarde nationale; partout le peuple célébroit la prise de la Bastille; partout il dépossédoit les magistrats des villes et des communautés placés par le roi, pour en nommer de son choix; partout les habitans se formoient en milice bourgeoise, et s'armoient pour leur défense commune; partout une autorité rivale de celle du roi, et même plus prépondérante, donnoit im-

périeusement la loi ; partout on forçoit les arsenaux pour prendre les armes qui y étoient en réserve ; partout, enfin, les émissaires des factieux se répandoient pour semer des bruits faux et alarmans. Tantôt c'étoient des hordes de brigands qui venoient enlever les moissons et dévaster les campagnes ; tantôt c'étoient les seigneurs qui se fortifioient dans leurs châteaux, et qui y faisoient des amas d'armes pour opprimer le peuple. De-là il s'établit une surveillance populaire et tumultueuse qui gênoit la liberté des voyageurs, et entravoit toutes les communications ; de-là des communes entières se réunissoient pour incendier les châteaux, brûler les archives et dévaster les maisons des riches propriétaires. L'assemblée nationale apprit froidement la nouvelle de tous ces attentats contre les propriétés et la liberté publique. Sur la motion de Mirabeau, elle passa à l'ordre du jour, après avoir décrété l'organisation des gardes nationales dans toutes les communes du royaume.

Le baron de Bezenval, Suisse de nation, fut la première victime de ces nouvelles autorités. Le commandement qui lui avoit été confié des troupes rassemblées pour contenir Paris, avoit rendu son nom odieux : le grand changement qui venoit de s'opérer lui fit sentir que sa personne couroit de

grands dangers en restant plus long-temps en France. Muni d'un passe-port du roi, il s'acheminoit en poste vers la Suisse, lorsque les gardes nationales de Nogent-sur-Seine, l'arrêtèrent à son passage, et en donnèrent avis à la commune de Paris. En vain le roi donna des ordres pour que ce général eût la liberté de se retirer dans sa patrie ; le peuple de Paris exigea que le baron de Bezenval lui fût livré ; et il fut amené, en conséquence, dans les prisons du Châtelet. Il fallut toute l'autorité de l'assemblée nationale et toutes les précautions prises par Bailly et La Fayette pour qu'il ne fût pas massacré ou lanterné à son arrivée : on n'apaisa le peuple avide de son sang qu'en disant que c'étoit à la loi à le juger, et qu'on alloit lui faire son procès. On avoit aussi arrêté deux députés de l'assemblée nationale, qu'on accusoit de s'évader ; c'étoient l'abbé de Calonne (1) et le célèbre abbé Maury. Indignés l'un et l'autre du décret qui avoit délié les députés de leur serment, ils alloient dans les chefs-lieux des bailliages qui les avoient nommés, pour obtenir le consentement de leurs commettans, ou renoncer à leur mission. Le

(1) L'abbé de Calonne n'étoit point membre de l'assemblée. Il suivit son frère dans tous ses voyages. C'est M. l'abbé de Barmond qui fut arrêté.

premier fut arrêté à Nogent, et le second à Péronne. L'assemblée nationale les réclama ; et ils rentrèrent dans son sein. Par une suite de cette fermentation populaire, on alla arracher M. Foulon à sa terre, à quatre lieues de Paris ; il avoit été nommé ministre lors du renvoi de M. Necker. Les paysans de sa terre et du voisinage l'amenèrent sur un tombereau ; on le promena dans les rues de Paris, où il fut hué, insulté, couvert de boue et assailli de pierres : arrivé sur la place de Grève, il y fut inhumainement massacré ; sa tête, coupée, fut mise au bout d'une pique en signe de trophée. Son gendre, M. Berthier, intendant de Paris, arrêté sur la route de Compiègne, arriva peu de momens après. Dans sa traversée de la porte Saint-Denis à l'Hôtel-de-Ville, cette malheureuse victime de la frénésie du jour fut rassasiée d'opprobres et d'outrages. M. de La Fayette l'avoit fait entourer de soldats nationaux pour le garantir de la fureur populaire ; il arriva lui-même pour le couvrir de son égide ; mais un coup de massue abattit M. Berthier aux pieds de ce commandant, lorsqu'il alloit monter les degrés de l'Hôtel-de-Ville. Sa tête fut coupée, et placée au bout d'une pique, pour être portée avec celle de son beau-père Foulon dans toutes les rues de la capitale.

Ces scènes d'anthropophages se passoient sous les yeux des nouvelles autorités, et en présence de la force armée. On les laissoit impunies ! et on ne les réprimoit même pas ! L'assemblée nationale, présidée par le duc de Liancourt, qu'on avoit voulu par-là récompenser des conseils qui avoient amené Louis XVI à l'assemblée nationale, se contenta de faire une invitation au peuple pour le ramener à la tranquillité.

M. de La Fayette, qui avoit déjà fait pardonner aux Gardes-Françaises leur défection et leur rébellion, obtint dans ces circonstances, qu'elles pussent s'enrôler dans les gardes nationales soldées de la ville de Paris, ainsi que les soldats des autres troupes de ligne : il augmentoit par-là sa force et agrandissoit son influence. Il parvint bientôt à se faire donner par le roi la patente de commandant-général de toutes les troupes à quinze lieues autour de Paris.

M. Necker, parti de Bâle, s'avançoit vers la capitale. Ce fut le 30 juillet 1789 que ce ministre, devenu plus cher par sa disgrâce, parut à l'Hôtel-de-Ville de Paris avec sa femme et sa fille, la baronne de Staël. Jamais peut-être particuliers n'avoient joui de tant d'honneurs : ce fut pour Paris un jour de fête. Tous les individus de cette immense capitale se portoient où ils pouvoient contempler l'idole du jour. M. Nec-

ker trouva son buste placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; il fut harangué comme s'il avoit été une tête couronnée ; l'air retentissoit des cris de *vive Necker!* Il voulut signaler un si beau jour par des traits éclatans de clémence. Il demanda au peuple une amnistie pour tous les détenus, et il insista surtout pour la liberté du baron de Bezenval, mais on la lui refusa.

M. Necker fit donner les sceaux à l'archevêque de Bordeaux, son partisan le plus zélé ; il plaça au ministère de la guerre le comte de la Tour-du-Pin, dont il s'étoit assuré ; le comte de Montmorin, qui avoit adopté sa façon de penser, lors de la séance royale, reprit les affaires étrangères. Le prince de Beauveau, son ami très-particulier, fut fait ministre d'état. L'archevêque de Vienne, qui avoit si puissamment secondé l'archevêque de Bordeaux, entra au conseil et eut la feuille des bénéfices. M. de Lessart, maître des requêtes, qui de tout temps avoit été attaché au char de M. Necker, entra dans ce nouveau ministère. Ce fut ainsi que se trouva entouré et conseillé Louis XVI dans l'état de crise où étoient sa personne et son autorité.

Tandis que M. Necker préparoit son premier emprunt de trente millions, il se passoit le 4 du mois d'août, au sein de cette

assemblée, une de ces scènes mémorables faites pour instruire et étonner la postérité sur les singulières causes des plus grands événemens.

Scène du 4 août. Abolition des privilèges et de la féodalité.

Parmi les représentans du peuple français, il se trouvoit de jeunes têtes, pleines de feu et de présomption, que les chefs des factieux électrisoient quand ils vouloient produire un grand effet. Par leurs adulations, ils persuadoient à cette jeunesse voluptueuse et débauchée que le seul moyen de se faire un nom étoit de porter des coups hardis pour hâter la régénération après laquelle toute la France soupiroit. Dans un dîner d'orgie, donné par le duc d'Orléans, où les fumées du vin et des liqueurs avoient exalté l'imagination et fait taire la raison, le fougueux Mirabeau et l'audacieux Lechapelier, président de l'assemblée, se plaignoient que les crises actuelles de l'Etat occasionnoient des lenteurs dans leurs opérations; tout à coup ils s'écrièrent qu'il falloit mettre fin à cette inaction; qu'en vain on chercheroit à calmer le peuple par des invitations stériles; qu'il falloit des actes qui fussent des bienfaits sensibles et des remèdes efficaces contre son oppression; qu'un moyen sûr d'intéresser la classe d'hommes la plus nombreuse du royaume et de l'engager à faire dorénavant cause commune avec l'assemblée nationale, à

n'avoir d'autre vœu que le sien, à étayer ses décrets par la redoutable masse de ses forces réunies, étoit de l'affranchir tout à coup des servitudes qui la tenoient sous le joug de la féodalité; que ce coup frappé, on travailleroit avec plus de célérité et de succès au grand œuvre de la constitution.

comte de es. Le comte de Noailles, fils cadet du maréchal de Mouchy, et le duc d'Aiguillon, étoient de ce dîner. Le premier étoit un courtisan aimable et sémillant, plus occupé de ses bonnes fortunes auprès des femmes que de la culture de son esprit; il n'avoit que l'écorce de la science et le babil de la présomption, avec l'ambition démesurée de

luc d'Ai- faire parler de lui. Le second avoit dans l'esprit la pesanteur de son énorme stature, avec la prétention d'être philosophe comme l'étoient Spinosa et Epicure (1). Plein de haine contre la cour et surtout contre la reine, il n'aspiroit qu'au moment où il pourroit l'exhaler. Ce comte et ce duc, impatiens l'un et l'autre de s'élancer dans l'arène, et croyant s'immortaliser, s'écrièrent qu'il falloit décréter l'abolition de tous les priviléges et de toutes les servitudes. Ravis

(1) Les maximes d'Epicure présentent la morale la plus pure et la plus sublime : ce n'est qu'aux chansonniers qu'il est permis, par licence poétique, d'en parler autrement.

du succès de leurs insinuations, Mirabeau et Lechapelier secondent cette ardeur. On se rend tumultuairement à l'assemblée nationale ; là, sans attendre qu'il se trouvât un nombre de députés suffisant, le comte de Noailles et le duc d'Aiguillon font leur motion avec toute l'impétuosité de deux bacchantes. On ne discute pas, on va aux voix ; les clameurs tiennent lieu de suffrages ; les députés qui surviennent et qui se succèdent dans la salle, entraînés par les cris de régénération, d'esclavage aboli, de féodalité, monumens des siècles barbares, etc., etc., sont censés avoir donné leur consentement à une délibération dont ils n'ont pas eu le temps de peser tous les inconvéniens. On décréta ainsi par acclamation l'abolition de tous les priviléges et l'affranchissement de toutes les servitudes : ainsi, en une séance de l'après-dîner, prolongée dans la nuit, au sortir d'une orgie, les droits de chasse, de pêche, de garenne, de colombier, les redevances et tous les usages qui tenoient de la féodalité, furent supprimés et abolis.

Le délire avoit gagné toutes les têtes : c'étoit à qui feroit ou proposeroit le plus de sacrifices. Chaque député s'empressoit de stipuler pour des absens qui ne se doutoient certainement pas qu'on les dépouilloit ainsi sans les consulter. Pour imprimer

le sceau de l'irrévocabilité sur un décret de cette nature, il fut arrêté qu'on feroit frapper une médaille pour en perpétuer la mémoire ; qu'on enverroit au roi une grande députation pour lui en présenter l'hommage : l'assemblée prioit en même temps le monarque d'accepter le titre de restaurateur de la liberté française, et d'assister au *Te Deum* qui seroit chanté en actions de grâces d'une journée aussi mémorable. Ce décret, envoyé dans les provinces, fit la sensation désirée. Le peuple, devenu idolâtre de l'assemblée nationale, se crut autorisé à rompre tous ses liens ; il abattit les colombiers des fiefs et des seigneuries ; il fit partout main-basse sur le gibier ; il dévasta et dépeupla les rivières ; il se refusa au payement des redevances seigneuriales : tels furent les premiers fruits de ce fameux décret.

Abolition de la dîme.

Ce n'étoit au reste que le prélude d'un autre sacrifice qui fut exigé avec menaces. L'assemblée, sur des motions violentes, décréta l'abolition de la dîme (1), et arrêta que les seules dîmes inféodées seroient sujettes au remplacement, et qu'on pourvoiroit à l'entretien du culte et à la subsistance des curés, quand on se seroit expliqué sur la nature des biens ecclésiastiques. La

(1) Cette motion fut faite par un ecclésiastique.

suppression de la dîme arrêtée, le roi accepta le titre de *Restaurateur de la liberté française*, et assista, le 13 août, au *Te Deum* qui fut chanté solennellement à cette occasion.

Tandis que l'assemblée nationale proclamoit le roi restaurateur de la liberté française, elle laissoit impuni le plus grand excès de la licence que des sujets aient jamais osé, sous les yeux mêmes du souverain. Un jeune homme de Versailles, mécontent d'un refus d'argent que lui avoit fait son père, lui plongea un couteau dans le cœur, et l'étendit mort à ses pieds; la justice s'empara de ce parricide, et le condamna au supplice que méritoit son crime: au moment même où il alloit satisfaire, par sa mort, à la nature outragée, une horde de brigands l'arracha des mains du bourreau, et le porta en triomphe dans les rues de Versailles. Il fallut tolérer cet horrible attentat : l'assemblée nationale garda le silence ; et le roi n'avoit plus assez de force et d'autorité pour se faire obéir.

Le ministre des finances, voulant subvenir aux besoins du trésor sans faire murmurer le peuple, proposa un emprunt de trente millions, comme chose urgente pour le service de l'Etat. Toute la portée de ses combinaisons n'aboutissoit jamais qu'à des

emprunts. Mirabeau fit naître, sur cet emprunt, une discussion qui dut déplaire à M. Necker, parce qu'elle commençoit à ébranler l'édifice de sa considération : cet emprunt ne fut accepté qu'avec des conditions qui l'empêchèrent de se réaliser. Ce ministre s'en plaignit avec amertume, et donna un nouveau mémoire pour un supplément de celui de trente qui avoit échoué. L'assemblée y acquiesça. Mais le crédit de M. Necker diminuant sensiblement, ce second emprunt ne fut pas rempli ; le ministre en rejeta la faute, comme il l'avoit fait pour celui de trente millions, sur les entraves que l'assemblée nationale mettoit à l'exécution de ses plans. Cet homme présomptueux vit, avec un secret dépit, qu'il étoit, au sein de l'assemblée, une force supérieure à la sienne ; que ses partisans diminuoient; que son influence s'affoiblissoit visiblement : cependant, la haute idée qu'il avoit encore de la supériorité de ses talens, sa confiance surtout dans l'enthousiasme qu'il avoit inspiré à la nation, l'entretenoient toujours dans la pensée qu'il pourroit, tôt ou tard, reprendre sa prépondérance. Sa tête, toujours en fermentation, ne cessoit de composer des mémoires sur les objets qui se discutoient aux séances de l'assemblée ; il les y faisoit lire par ses partisans. Mais

Mirabeau, qui dominoit les suffrages, habituoit, de jour en jour, les représentans du peuple à ne plus voir dans M. Necker qu'un homme ordinaire qui s'agitoit sans cesse pour attirer sur lui les regards, et régner par la bonne opinion qu'il croyoit donner de ses ressources et de ses combinaisons.

Pendant que le ministre des finances perdoit son crédit et son influence, l'assemblée nationale se détermina enfin à commencer ses travaux pour la régénération, par la déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration, comme le disoit M. de La Fayette, devoit être comme le frontispice du grand et majestueux édifice de la constitution. En vain M. Necker fit-il sentir, par des mémoires très-bien écrits, que les états-généraux n'ayant été convoqués que pour la régénération des finances, c'étoit par elle que les députés devoient commencer leurs travaux : sa voix, alors celle de la raison et de la vérité, fut étouffée par les clameurs presque unanimes des factieux qui se croyoient appelés pour de plus hautes destinées. Mirabeau et La Fayette qui, dans cette discussion, avoient su gagner la faction des philosophes, celle des jacobins et de Robespierre, rejetèrent avec dédain les propositions du ministre des finances; ils firent surtout échouer les pressantes ten-

tatives de Mounier, de Lally-Tolendal et des royalistes, qui démontroient l'indispensable nécessité de poser d'abord sur les bases anciennes les premiers élémens de la nouvelle constitution dont ils avoient donné et fait imprimer l'aperçu. Cette marche étoit celle de la raison éclairée par l'expérience; mais ceux qui ne vouloient bâtir que sur des ruines, se hâtèrent de se réunir pour empêcher l'exécution d'un plan aussi sage. Les factieux vouloient d'abord donner aux droits de l'homme une extension démesurée, pour qu'elle fût capable d'embraser l'imagination d'un peuple flatté de son élévation et de sa puissance : par-là ils se trouvoient plus forts pour saper ensuite les anciens fondemens de la monarchie.

Je ne suivrai point, dans ces mémoires, l'assemblée nationale dans la discussion de tous les décrets qui vont désormais occuper ses séances; la seule nomenclature de ces décrets formeroit des volumes; d'ailleurs ils ont été imprimés et envoyés dans toutes les communes du royaume : mais je présenterai ceux dont l'enchaînement doit faire époque, comme étant les instrumens dont les factieux se sont servis pour le bouleversement qu'ils avoient médité.

Pendant qu'on discutoit à l'assemblée

nationale les droits de l'homme et du citoyen, les provinces, agitées de toutes parts par les émissaires des factieux, s'armoient pour leur commune défense. Chaque ville, chaque village, voulut, comme la capitale, avoir sa milice. Il se forma dans toutes les communes des compagnies et des bataillons qui se trouvèrent bientôt armés et en uniforme : on adopta l'habit militaire des Parisiens ; et cette milice nouvelle, qui s'éleva à plus de trois millions d'hommes, prit le nom de Garde Nationale.

Déclaration des droits de l'homme.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui parut dans le même temps, exalta toutes les têtes. Le peuple, armé, vit qu'il pouvoit résister à l'oppression ; fier de sa force et de ses droits, il commença à méconnoître les devoirs de sujet, pour ne plus se repaître que de l'idée flatteuse qu'étant la source de la souveraineté, comme on venoit de le déclarer, il devoit en avoir les prérogatives. Necker et Mirabeau, chacun par des motifs différens, s'applaudissoient de cette organisation. Le premier se croyant l'idole du peuple, en attendoit tout pour son exaltation et sa prépondérance ; le second, méditant une révolution prochaine, avoit besoin de mettre toute la nation en effervescence pour frapper plus sûrement son coup ; il lui étoit surtout important de semer à Paris, le trouble et

l'alarme, pour aigrir le peuple et le porter à des excès d'où naîtroit le succès de son plan. Une famine factice occasionna de violens murmures : Necker, qui y contribuoit, vouloit mettre Paris et l'assemblée dans sa dépendance, parce qu'il avoit en main les moyens de faire reparoître l'abondance ; Mirabeau en profita pour indisposer contre le gouvernement et rendre moins odieux le changement qu'il projetoit.

C'est dans ces circonstances qu'on agitoit à l'assemblée nationale les grandes questions de la permanence du corps législatif, de la sanction royale ou du *veto*, de l'établissement d'une ou deux chambres pour former le corps législatif, et de l'hérédité de la couronne. Ces matières, qui devoient être les premières bases de la constitution, occasionnèrent des querelles, des débats violens, des personnalités, des scissions. Les partis pour et contre se prononcèrent ; il se forma un côté droit et un côté gauche ; on dénonça aux groupes ameutés du Palais-Royal ceux qui penchoient trop hautement pour les prérogatives royales et l'ancien régime ; on les fit envisager comme les ennemis de la liberté et du peuple ; on en donna des listes pour rendre leurs noms odieux, et attirer sur eux l'animosité de la populace. Un nommé Saint-Huruge, sou-

doyé par la faction d'Orléans, ne craignit pas d'annoncer qu'il étoit prêt à arriver à Versailles à la tête de vingt mille citoyens armés, pour arracher du sein de l'assemblée les quatre cents députés qui s'opposoient, disoit-il, à la régénération du royaume, et d'en faire sur-le-champ une prompte justice. On entretenoit avec de l'argent les inquiétudes de la disette, et une grande fermentation dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, composés d'ouvriers et de la lie du peuple. La haine contre les aristocrates de l'assemblée et de la cour étoit le moyen puissant dont se servoient les factieux pour échauffer les têtes.

Les poissardes de Paris s'attroupèrent et menacèrent de se transporter à Versailles pour faire main-basse sur tous ceux qui demandoient le *veto* absolu et les deux chambres; on fit même paroître dans le sein de l'assemblée des hommes audacieux et déterminés qui s'exhalèrent en imprécations contre ceux qui émettoient, disoient-ils, des votes contraires au bonheur de la nation. C'est ainsi que, dès le début, les factieux pensèrent qu'ils ne pourroient réussir qu'en inspirant la plus grande terreur; c'est le poignard à la main qu'on a cru devoir forcer les suffrages en rendant les séances publiques, en dénonçant à la populace soudoyée et ameutée des tribunes

ceux qui osoient s'opposer aux motions destructives de l'ancien régime.

Permanence du corps législatif.

Ces manœuvres et ces menaces décidèrent la majorité des suffrages pour rendre le corps législatif permanent, en se renouvelant tous les deux ans; pour n'accorder

Veto suspensif.

au roi que le *veto* suspensif, seulement pendant la durée de deux législatures; pour rejeter les deux chambres et n'en admettre qu'une où tous les représentans voteroient en commun. Il y eut encore quelques discussions sur le mode de la sanction royale. On convenoit qu'elle étoit nécessaire pour donner à la loi son complément. Plusieurs néanmoins vouloient en excepter les décrets constitutionnels; ils prétendoient que le pouvoir du roi devoit demeurer suspendu pendant que l'assemblée travailloit à la constitution; que tenant, pour cet objet, leurs pouvoirs de la nation, il ne pouvoit rester au monarque que l'acceptation, sans l'alternative de l'examen ou du refus. Cette façon de penser fut reproduite plusieurs fois avec chaleur. On avoit présenté au roi les articles constitutionnels décrétés : ce monarque parut ne vouloir s'expliquer et faire usage de son droit d'examen ou de refus qu'après la constitution achevée; c'étoit l'avis unanime de son conseil. Mais les clameurs des factieux et les menées des agitateurs du peuple, ar-

rachèrent successivement au roi son acceptation dans la crainte de plus grands malheurs.

Veto, mot latin qui signifie j'*empêche*, est emprunté des diètes polonaises. Ce mot, prononcé par un seul magnat, suffisoit pour annuler la loi prononcée et acceptée par tous les autres. Comme ce mot a quelque chose d'odieux, les factions espérèrent jeter de la défaveur sur la sanction royale, en la revêtant de cette expression, qui représentoit, sous une forme tyrannique, la volonté du monarque opposée à celle de toute la nation représentée par ses mandataires. Ils arrivoient ainsi directement à leur but en employant tous les moyens propres à diminuer l'amour du Français pour son roi. Après le décret du *veto suspensif*, on décréta sans opposition l'inviolabilité du roi, ainsi que l'indivisibilité de la couronne et son hérédité dans la branche régnante par droit de primogéniture. Mirabeau n'avoit osé contrarier l'opinion générale sur ces points fondamentaux; il auroit décelé l'horrible complot qu'il tramoit dans le plus grand secret avec les principaux conjurés. Mais il y fit succéder une discussion sur la renonciation de la branche d'Espagne, pour établir la succession de la branche d'Orléans au défaut d'enfans mâles dans la dynastie ac-

tuelle. Il avoit ses vues en fixant ainsi l'attention de l'assemblée et les yeux de la nation sur les droits de la maison d'Orléans au trône.

Pendant ces discussions, la disette se faisoit sentir à Paris, et les murmures du peuple augmentoient : c'étoit un manége secret de M. Necker qui entravoit à dessein le transport des denrées dans la capitale. Se voyant sans ressources pour faire face aux dépenses courantes, il vouloit forcer l'assemblée, par la crainte même du peuple, à adopter le plan qu'il avoit imaginé pour ramener l'abondance et ne pas exiger de nouveaux impôts. Ce plan n'étoit pas un effort de génie ; il demandoit, une fois pour toutes, à tout Français le quart de son revenu, comme don patriotique. Un pareil projet effraya l'assemblée nationale par l'aspect du tableau de la situation actuelle des finances qui y étoit annexé. Ce tableau étoit presque désespérant ; c'étoit l'annonce d'une banqueroute infaillible, si on ne se hâtoit d'arriver au secours de l'Etat obéré. Les députés en furent profondément affectés ; aucun n'osoit accepter ou refuser, lorsque Mirabeau se leva et, au grand étonnement de tous ceux qui connoissoient sa haine contre M. Necker, opina pour l'adoption du plan avec une chaleur qui donnoit un nouvel essor à son éloquence. Ce

n'étoit pas par amour pour un ministre qu'il détestoit, ni pour le bonheur de la nation dont il s'occupoit peu ; mais, dans le changement qu'il méditoit, il lui importoit que le trésor royal ne fût pas épuisé. Ce don patriotique fut décrété : on fixa dix-huit mois pour le payement, en trois époques, de six en six mois. Cette offrande civique n'étoit autre chose qu'un impôt, et un impôt exorbitant déguisé : mais on se trouvoit dans des temps où les mots faisoient illusion et produisoient les effets désirés.

Les chefs de la faction d'Orléans étoient sur le point de consommer leur projet régicide; ils mettoient tout en œuvre pour exciter le trouble et entretenir une grande fermentation dans les têtes. Bientôt on vit une horde de poissardes soudoyées, arriver à l'assemblée nationale, ensuite pénétrer au château, jusque dans l'appartement du roi, pour lui demander du pain. Cette singulière apparition étoit un essai pour accoutumer les yeux à voir des poissardes dans les salles du château sans qu'on en prît ombrage. Alors on fit circuler les bruits d'une grande conspiration pour enlever le roi et le conduire à Metz. Les factieux en firent parvenir le plan, sous le voile de l'anonyme, au comte d'Estaing, devenu héros populaire. Cet homme, décoré du

Le comte d'Estaing.

cordon bleu, lieutenant-général des armées et vice-amiral, étoit mécontent de la cour et des ministres, parce qu'on lui refusoit le bâton de maréchal de France qu'il croyoit avoir mérité; en conséquence, il s'étoit fait nommer commandant de la garde nationale de Versailles. Ses succès à la Grenade et contre la flotte de l'amiral Byron, mieux appréciés, ont été jugés l'effet d'un heureux hasard, tandis que sa honteuse retraite de Savanah a été attribuée, par les gens de l'art, à sa présomption et à son peu de talens. Il a paru que sa réputation, comme habile marin, étoit usurpée. Il avoit la fierté d'un esprit médiocre quand il croyoit pouvoir dominer impunément; mais on le voyoit bas et rampant quand son ambition lui en faisoit un moyen pour parvenir à ses fins; c'est ainsi qu'il s'étoit fait populaire pour gagner le suffrage des matelots et des soldats. Cet homme, qui s'est déshonoré dans la révolution, fut employé par les factieux comme un instrument dont on pouvoit tirer parti. Muni du projet de conspiration que ces mêmes factieux avoient imaginé, il écrivit à la reine pour l'alarmer sur les dispositions de ce projet et sur les suites fâcheuses qui pouvoient en résulter. J'ignore si le comte d'Estaing, qui a joué des rôles si opposés, étoit corrompu ou dupé; quoi qu'il en

soit, il servit à merveille la conspiration par les mesures qu'il fit prendre : il persuada à la municipalité, et ensuite à la garde nationale sous ses ordres, de demander au roi un régiment d'infanterie, pour concourir, dans l'état de crise où l'on étoit, au service trop pénible des gardes nationaux, et pour les renforcer dans un moment où de justes inquiétudes faisoient craindre une entreprise pour priver Versailles de la personne du roi.

Les ministres, charmés qu'une pareille demande fût faite par la commune et la garde nationale, s'empressèrent de faire venir à Versailles le régiment de Flandre, sur la fidélité et la bravoure duquel ils croyoient pouvoir compter. Cette augmentation de force militaire, et un régiment de dragons placés à Marly, leur parurent des précautions suffisantes pour être à l'abri des émeutes dont on étoit sans cesse menacé. Ces dispositions, suggérées sourdement par les factieux, devinrent le signal qu'ils attendoient pour jeter l'alarme dans le sein de l'assemblée nationale. Pétion, poussé par Mirabeau, cria au despotisme; prétendit qu'on vouloit, par ce moyen, dominer les suffrages, ou couvrir le projet d'enlever le roi, pour anéantir ensuite la représentation nationale. Mirabeau, qui n'avoit jeté Pétion en avant que pour avoir

une occasion de déclamer avec plus de véhémence contre la cour et le gouvernement, fit la plus forte sensation. Son discours, répété dans les groupes du Palais-Royal et dans les faubourgs de Paris, produisit l'effet attendu : on s'y exprimoit avec indécence sur la cour, les ministres et sur la personne même du roi.

Pendant ce temps, il se passoit à Versailles une scène qui, causée par l'enthousiasme et un peu d'ivresse, servit de prétexte aux factieux pour échauffer les têtes et hâter le dénouement de leur complot. Les Gardes-du-Corps crurent devoir donner un repas aux officiers du régiment de Flandre et à d'autres chefs militaires qui se trouvoient à Versailles ; on y invita aussi les officiers des gardes nationales. La gaieté française fut l'âme de cette fête militaire. Le vin, dit Horace, *est une source de franchise et d'éloquence* : ces braves guerriers épanchoient avec attendrissement leur affection pour le roi ; ils exaltoient son amour pour son peuple ; ils attribuoient à sa trop grande bonté ses désagrémens actuels. Comme ce monarque revenoit de la chasse, on l'engagea à honorer d'un coup d'œil ce rassemblement militaire ; la reine y arriva aussi, amenant avec elle le dauphin et plusieurs dames de la cour. Les grenadiers et les chasseurs du régiment de

Flandre, ainsi que les Gardes-Suisses, s'y introduisirent. La salle étoit vaste; c'étoit celle du spectacle. Alors la présence du roi, de la reine et du dauphin fit naître un de ces subits mouvemens de l'âme que l'on ne peut plus maîtriser : on porta avec l'ivresse du dévouement la santé de ces personnes augustes. La salle retentit aussitôt de *vivat* et des cris du plus affectueux intérêt. A peine leurs majestés attendries furent-elles hors de la salle, que les cris d'intérêt redoublèrent; on s'attendrissoit sur leur situation présente ; un passage de l'opéra de *Richard-Cœur-de-Lion* parut propre à peindre le torrent de tendresse qui inondoit tous les cœurs ; une voix forte et sonore s'éleva et chanta : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!* Soudain toutes les voix se mettent à l'unisson; des larmes de dévouement et d'amour coulent de tous les yeux; officiers et soldats, tous tirent l'épée et jurent de mourir pour leur roi; bientôt, par un mouvement simultané, tous arborent la cocarde blanche, et sortent ainsi de la salle en criant *vive le roi!* Quel moment, si on avoit su en profiter, pour aller au sein de l'assemblée, venger l'autorité royale méconnue et méprisée, se saisir des factieux, et dissoudre une réunion uniquement occupée à saper les fondemens de la monarchie et de

l'ordre public ! Cette scène, dénaturée par Pétion à l'assemblée nationale, et propagée avec les couleurs les plus odieuses parmi les mécontens de la capitale, déjà en fermention, confirma le bruit semé par les factieux d'une contre-révolution préparée par les ministres, et décelée, disoit-on, par l'ivresse de ce festin. Il est certain que si alors un homme de tête eût profité de cette circonstance, on arrachoit aisément le roi de Versailles. Ce monarque transporté rapidement à Fontainebleau, et encore mieux à Compiègne, auroit pu y rassembler sa fidèle noblesse et les régimens qui n'étoient pas encore corrompus ; ainsi entouré, il pouvoit encore parler en roi et déjouer les projets des factieux. Une preuve que personne n'en avoit conçu l'idée, c'est que la cour et les ministres restèrent dans l'inaction ; qu'ils furent sans force et sans moyens pour réprimer le désordre qui arriva quelques jours après. Les gardes nationaux de Versailles, que l'on avoit enivrés et excités, et des hordes envoyées de Paris pour venger la cocarde nationale qu'on disoit faussement avoir été foulée aux pieds, s'attroupèrent criant *vive la nation !* insultant, pourchassant et arrachant la cocarde blanche. Les Gardes-du Corps et les officiers qui l'avoient arborée crurent ne devoir pas lutter contre le tor-

rent, dont l'irruption leur paroissoit évidemment préparée. Cette première insurrection, qui pouvoit avoir de grandes suites, cessa par la prudence des personnes attaquées : malheureusement, ce mouvement, qui n'étoit encore que la première étincelle d'un prochain incendie, ne fut que momentanément assoupi. Les auteurs du complot, prêt à éclore, avoient aussi trouvé le moyen d'aigrir et d'irriter les Gardes-Françaises, devenues à Paris Gardes-Nationales soldées, sous le nom de Compagnies-du-Centre. On les avoit excitées à former la prétention de garder le roi; car alors tout étoit permis pour amener le trouble et le désordre. M. de La Fayette, qui les commandoit, avoit inspiré et favorisé cette prétention pour écarter d'auprès du roi les capitaines des Gardes et en tenir lui seul la place. Cette demande ne fut point accueillie : de-là les mécontentemens de ces soldats ouvertement révoltés. La disette du blé que l'on faisoit ressentir à dessein au milieu de l'abondance cachée, fomentoit les murmures de la populace des faubourgs; les attroupemens se multiplioient; tout Paris ne respiroit que révolte. Le maire et le commandant, qui s'étoient concertés, toléroient ce désordre.

Tels furent les avant-coureurs de la fa-

meuse et horrible nuit du 5 au 6 octobre 1789.

On prit des mesures pour s'assurer de l'inaction du régiment de Flandre ; ces mesures étoient la corruption, le vin, les prostituées de Paris qu'on leur enverroit pour les enivrer et les séduire. Que les Gardes-Suisses, renfermées dans leurs casernes, seroient aisément contenues par la troupe imposante de M. de La Fayette : tel fut le plan de la conjuration ; en voici les effets.

Je n'ai pu m'assurer si le maire Bailly étoit dans le secret du complot ; mais il fut convenu, entre La Fayette et lui, qu'on réveilleroit la fermentation des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, par la cherté du pain et par la crainte d'en manquer ; qu'une troupe de femmes se rendroient en foule à Versailles pour demander du pain ; que des émissaires chercheroient à faire éclater le mécontentement de la Garde-Parisienne soldée, sur le refus de la cour de l'admettre pour la garde du roi ; que cette troupe s'assembleroit en armes sur la place de Grève ; qu'elle demanderoit impérieusement d'être menée à Versailles pour y aller chercher le roi et le conduire à Paris, attendu que sa présence y étoit nécessaire pour calmer les inquié-

tudes du peuple sur la famine, et y ramener l'abondance.

Arrivé à Versailles, le marquis de La Fayette plaça et cantonna sa troupe autour du château, avec ordre de se porter, au premier signal, dans la cour de Marbre, sous les fenêtres du roi, pour y faire leur demande à sa majesté, et y attendre les ordres ultérieurs de leur chef. La plus grande tranquillité, comme il avoit été convenu, régnoit dans Versailles. Les femmes, arrivées de Paris, avoient paru à la cour et s'en étoient retirées; M. de La Fayette avoit tranquillisé le roi en répondant des événemens. Les capitaines des Gardes-du-Corps ne se doutant de rien, étoient allés se livrer au sommeil. Si leur zèle et leur fidélité connue avoient été plus éclairés, n'auroient-ils pas dû croire que ce calme même, après une aussi grande effervescence, ne pouvoit être qu'un piége ou un feu caché sous la cendre? C'étoit le moment, ou jamais, de porter les précautions à l'excès : le seul soupçon du danger où pouvoit se trouver le roi, devoit certainement éloigner le sommeil de leurs paupières. Cette inconcevable sécurité est impardonnable : c'est un reproche que la postérité instruite fera sans cesse retomber sur leurs têtes. M. de La Fayette eut lui-même l'air de se livrer au repos : « Je dormois,

dit-il au roi, lorsqu'on vint m'avertir qu'une horde d'assassins avoit pénétré dans les appartemens du château. — Si j'avois prévu que vous dussiez dormir, répondit Louis XVI, j'aurois veillé. » Ce prétendu sommeil lui a été justement reproché par ceux qui l'ont cru de bonne foi.

du 5 au 6 1789. Déjà, vers les trois heures après minuit, temps où l'assoupissement est le plus profond, s'ébranloient les conjurés; déjà la horde des assassins, déguisés en poissardes, s'avançoit en silence par le grand escalier de l'Orangerie; déjà cette troupe sanguinaire avoit pénétré dans la salle des gardes; déjà ces régicides étoient aux prises avec les gardes en faction dans les antichambres de la reine; déjà ils avoient poignardé les premières sentinelles, lorsque M..... (1), placé à la porte de la chambre de la reine, se voyant sur le point d'être assailli, cria de toutes ses forces en frappant à la porte de la reine : *Aux assassins! sauvez la reine...* A ce cri, qui fut celui de sa mort, la reine, déjà éveillée par le tumulte qui avoit précédé, s'élance de son lit, et court en chemise par le petit passage vitré qui donne dans l'œil de bœuf à l'appartement du roi. Ce monarque venoit de se lever; il la reçut dans ses bras. A peine cette princesse fut-

(1) M. Miomandre de Sainte-Marie.

elle sortie que la porte de sa chambre est forcée : le chef des assassins se précipite vers le lit, et y plonge plusieurs fois le poignard. Malgré les ténèbres qui voiloient cet horrible forfait, les conjurés s'aperçurent bientôt que la reine s'étoit évadée, et que le coup étoit manqué. Ils se replient sur la troupe qui devoit forcer les appartemens du roi ; mais l'intrépide résistance des Gardes-du-Corps et des Cent-Suisses, la voix du roi qui s'étoit fait entendre en criant : « Malheureux ! que faites-vous ? » l'arrivée de la troupe de M. de La Fayette qui, survenue avant le signal convenu, s'étoit emparée du grand escalier et de la cour de Marbre ; la présence du duc d'Orléans, accompagné du duc de Biron, qui vint hâter la retraite de ces assassins, firent échouer cette affreuse entreprise. Le duc d'Orléans fut aperçu vêtu en redingote grise, une badine à la main. Cette âme atroce avoit voulu sans doute repaître ses yeux du sang qu'il faisoit verser, et jouir du fruit de ses crimes. Mais tout étoit changé pour lui. Au premier bruit du danger que couroit le roi, un grand nombre de députés, les capitaines des gardes et de fidèles serviteurs s'étoient rendus au château pour entourer ce monarque, et lui faire un rempart de leurs corps. Le marquis de La Fayette, outré de ce qu'il venoit

d'apprendre sur son personnel, de la part du duc d'Orléans, étoit déjà monté chez le roi, et il le rassuroit sur la fidélité de sa troupe. Ces circonstances firent hâter la retraite des assassins, emportant les têtes des Gardes-du-Corps massacrés. Quelques coups de fusils furent tirés dans les cours près de la grille; M. de Savonières, exempt des Gardes-du-Corps, fut blessé au bras; d'autres gardes blessés, furent portés à l'hôpital. Pendant ce temps, M. de La Fayette étoit près du roi, se vantant d'être venu à propos avec une force armée, et persuadant à ce monarque que le seul moyen de conjurer l'orage, étoit de se déterminer à venir fixer sa résidence à Paris. Le jour paroissant, il engagea Louis à se montrer aux troupes sur le balcon avec la reine et le dauphin. La vue de ces augustes personnages à côté de M. de La Fayette, et l'assurance donnée à la troupe que le roi alloit la suivre dans la capitale, firent une telle impression, que les cris de *vive le roi!* et les démonstrations de la joie la plus vive, se communiquèrent sur-le-champ dans toutes les rues de Versailles. Les ci-devant grenadiers des Gardes-Françaises, malgré leur défection, retrouvèrent encore au fond de leurs cœurs ces élans d'affection qui avoient toujours distingué les Français : ils jurèrent tous de mourir pour leur roi.

A ce mouvement, les Gardes-du-Corps vont se mêler avec ces soldats; ils les embrassent, ils leur vouent fraternité et amitié. Des scènes d'attendrissement succèdent aux scènes d'horreur qui venoient de se passer.

Tandis que ces étonnans contrastes remplissoient la cour et la ville de mouvemens divers, l'assemblée nationale, ou plutôt certains députés, avoient cru ne devoir pas désemparer et continuer la séance. Quand, au premier bruit du tumulte qui se passoit au château, Mounier, président, proposa de se porter en masse chez le roi, pour imposer aux scélérats qui osoient insulter à la majesté royale, il ne se doutoit pas alors qu'on y répandoit du sang, et qu'un horrible régicide fût le but de cette profanation nocturne du palais des rois : il n'y voyoit qu'une audace sans exemple d'une populace affamée, qu'on avoit suscitée pour aller crier *misère*, et inquiéter le monarque sur le manque de subsistances. Mais Mirabeau, qui avoit ourdi cette trame et qui en connoissoit le but, osa dire froidement que l'assemblée ne pouvoit et ne devoit se déplacer que par un décret; que sa dignité exigeoit dans ce moment une contenance ferme et majestueuse, et qu'il opinoit pour ne pas désemparer. Malgré cette fastueuse remontrance, un grand

nombre quitta la séance et se rendit en grande hâte près du roi.

Le roi ne dut sans doute son salut ce jour-là qu'à la Providence qui veilloit sur ses jours, et qui le réservoit pour de plus grands et de plus pénibles sacrifices. Il est encore à présumer qu'une des causes qui contribua le plus, pour le moment, à le mettre à l'abri des coups des assassins, fut la rapidité avec laquelle M. de La Fayette se transporta au château, avant le signal dont il étoit convenu avec le duc d'Orléans. M. de Gouvion, officier d'artillerie, que M. de La Fayette avoit fait major de la milice parisienne, étoit son ami et son homme de confiance ; cet officier avoit, par un heureux hasard, découvert la trame d'un autre complot qui devoit s'exécuter cette même nuit : c'étoit de se défaire de La Fayette lui-même : le signal convenu pour l'appeler au château, devoit être celui de sa mort. Les conjurés avoient cru devoir se servir de lui ; mais on fit sentir au duc d'Orléans que la place de lieutenant-général du royaume, que M. de La Fayette avoit exigée pour seconder ses vues, alloit lui donner, dans un moment de révolution, une si grande prépondérance, que, maître de la force armée, il lui seroit facile d'en abuser, pour dominer à l'exclusion de tout autre ; que l'esprit de domination

étant une suite de son caractère exclusif et ambitieux, il pourroit, disposant des troupes, les mouvoir à son gré et les tourner quand il voudroit contre le protecteur; que pour arriver à ce but, il ne manqueroit pas de peindre le duc d'Orléans à l'armée comme un régicide qui venoit de creuser le tombeau de la famille royale pour se mettre la couronne sur la tête. Cette nuit étant vouée aux assassinats, celui de ce complice ne fut envisagée que comme une mesure nécessaire pour se débarrasser d'un concurrent trop dangereux.

M. de La Fayette, averti et effrayé du danger qu'il couroit, se hâta de devancer l'heure où on devoit l'appeler; il courut rassembler sa troupe; il la prévint que la vie du roi étoit menacée; que le vœu de la troupe étant de l'amener à Paris, il n'y avoit pas de temps à perdre; il fut promptement obéi. Cette précipitation, en le sauvant lui-même, sauva probablement le roi : c'est ainsi que ce conjuré eut aux yeux de Louis XVI et de la nation le mérite d'avoir empêché un régicide.

Tout Versailles remplissoit la place et les cours du château, et attendoit le départ du roi et de la cour. M. de La Fayette étoit dans la chambre du monarque, le pressant de se rendre le plus promptement possible aux vœux de la milice parisienne

qui attendoit avec impatience le signal du départ. Louis, enchaîné par la parole donnée aux troupes qui l'avoient exigée, et se trouvant forcé d'obéir à des sujets révoltés, surmonta enfin sa déplaisance ; il se mit en route avec la reine, le dauphin, sa fille, Monsieur et madame Elisabeth : il fut suivi par les personnes nécessaires au service de cette famille aussi anguste qu'infortunée.

Comment dépeindre, sans verser des larmes amères, cette marche lugubre et sanguinaire ? On eût dit que c'étoit une armée de cannibales et de bacchantes traînant avec elle un roi prisonnier. A la tête de ce régicide cortége se trouvoient les assassins et les poissardes de Paris, qui avoient ensanglanté le palais du monarque; ils portoient sur des piques les têtes encore dégouttantes du sang des Gardes-du-Corps égorgés au portes du roi et de la reine : tels étoient les trophées de leurs horribles victoires : spectacle hideux que le roi et la reine avoient sans cesse sous les yeux ! Les Gardes-du-Corps accompagnoient tristement les carrosses de leurs majestés. La milice parisienne, précédée et suivie de canons chargés à mitraille, les entouroit avec l'attitude du triomphe. Une populace nombreuse faisoit retentir autour du roi et de la reine des cris forcenés de joie : c'étoient les accens de l'ivresse la plus in-

décente. Le roi étoit désigné sous le nom de *boulanger*, la reine sous celui de *boulangère*, et le dauphin sous celui de petit *mitron*.... « *Vive le boulanger!* s'écrioit-on; *vive la boulangère et son petit mitron!* que je vous amenons » : tel étoit le refrain concerté de leurs clameurs; c'étoit une figure poissarde pour dire que la disette du pain alloit cesser et l'abondance renaître. L'assemblée nationale en corps étoit à la suite du roi. Par un de ses décrets, elle venoit d'arrêter qu'étant inséparable de la personne du monarque, elle tiendroit désormais ses séances où sa majesté fixeroit sa demeure.

Les factieux envisageoient ce jour comme décisif pour le succès de leur plan. Mais quoique les conjurés d'Orléans n'eussent pas réussi, ils ne perdoient pas l'espérance. Les vœux des démagogues et des désorganisateurs étoient accomplis : le séjour de Versailles les inquiétoit; ils n'espéroient pas pouvoir y donner à leur gré l'essor à leurs motions destructives; le roi pouvoit tout à coup s'y trouver à la tête de sa noblesse indignée et de ses troupes fidèles pour venger son autorité méprisée, sa majesté outragée; au contraire, à Paris ils étoient sûrs d'avoir à leurs ordres une populace immense pour influencer les suffrages dans des délibérations tumultueuses;

ils y avoient, à leur discrétion, une milice révoltée, assez formidable avec les gardes nationales, pour ne pas craindre une armée qui auroit marché contre eux : aussi ce jour si désastreux, qui annonçoit à la France tous ses malheurs, fut-il pour eux un jour de jubilation et de victoire.

C'est ainsi que le roi entra dans Paris. Il fut conduit au palais des Tuileries où rien n'avoit été préparé pour le recevoir. Quoique ce monarque fût excédé par les fatigues d'une nuit désastreuse, et par une marche prolongée avec une lenteur affectée, dont tous les pas avoient dû être autant de coups de poignard pour son cœur bon et sensible, cependant les indécentes interpellations de la populace le forcèrent de se montrer encore assez long-temps sur le balcon avec la reine et le dauphin. Ces augustes victimes furent encore obligées de dévorer ce désagrément ; c'étoit boire le calice d'amertume jusqu'à la lie. L'assemblée nationale, applaudie et célébrée par tout le peuple comme la restauratrice de la liberté et de l'abondance, jugea dès lors qu'elle alloit régner avec empire sur une nation fascinée, séduite et aveuglée : aussi, est-ce à dater de l'arrivée du roi dans la capitale, que son absolue souveraineté s'est étendue sans obstacle sur toutes les parties de l'administration et du gouver-

nement. En effet, un nouvel ordre de choses va éclore; et nous allons voir le plus florissant empire de l'Europe se disloquer successivement, et ne plus offrir qu'un monceau de ruines sur lesquelles régneront l'anarchie et la mort.

La conjuration du duc d'Orléans venoit d'échouer : quel fruit recueillit-il de tant de crimes et de richesses prodiguées pour en accuser le succès ? L'horreur des âmes honnêtes, la haine des bons Français et le mépris de ses propres complices. M. de La Fayette contribua le plus à presser son départ pour l'Angleterre. Ce fut lui qui en donna l'idée au roi. Sa présence à Paris, disoit ce commandant, pourroit être une occasion de renouveler la scène du 5 au 6 octobre, ou d'y causer de nouveaux troubles qu'il seroit peut-être très-difficile d'apaiser. M. de La Fayette crut sans doute, par cet éloignement, trouver plus de moyens de se dérober aux investigations que les lois ne pouvoient s'empêcher d'ordonner. Les autres conjurés avoient le même désir : ils convinrent même entre eux de se montrer désunis et d'opinions opposées dans les délibérations, pour détourner les soupçons et déjouer autant que possible ceux qui pouvoient être trop clairvoyans. Mirabeau, plus exercé aux grands crimes, avoit déjà devancé cette précaution. Auteur de la

conjuration, il avoit eu l'air, avant l'exécution, de se brouiller avec le duc d'Orléans; dans leurs sociétés, ils se plaignoient réciproquement l'un de l'autre. On fit naître à l'assemblée des débats où Mirabeau s'éleva avec force contre l'opinion du duc et de ses partisans avoués. Ce jeu, joué avec l'art que savent employer les profonds scélérats, imposa à un grand nombre de députés. Ce fut là un des grands moyens qui furent mis en œuvre par Chabroud, lorsque, contre l'évidence des faits les mieux avérés, il parvint à blanchir le duc d'Orléans et Mirabeau, gravement inculpés par la procédure du Châtelet.

L'assemblée nationale tint encore quelques séances à Versailles, et vint ensuite continuer ses travaux dans la salle qu'on se hâta de lui préparer à Paris.

Ce fut alors que les factieux se voyant dans un champ plus propre à donner l'essor aux motions que chacun avoit préméditées, on mit avec plus d'activité la main à l'œuvre pour démolir l'antique édifice de la monarchie, dont on ne vouloit pas laisser pierre sur pierre. Mais quelle base, quelle forme, quelle étendue donner à celui qu'il falloit mettre à la place? Ce travail fut le résultat d'une conférence secrète où se trouvèrent Mirabeau, Sieyès, Camus, Lechapelier, Thouret, Target, Barnave, Rabaud de

Saint-Etienne, Pétion et La Fayette. Ce furent là les décemvirs qui jurèrent de marcher de concert à l'exécution du plan du bouleversement général qu'on avoit résolu.

Mirabeau, prenant la parole dans ce conciliabule, dit insolemment avec autant d'impiété que de hardiesse : « *Ab Jove principium.* Que ferons-nous de la religion? » Il en faut une au peuple : le peuple est » trop attaché à la superstition pour lui » arracher tout à coup ses idoles. Trouvons » l'art d'avilir le clergé ; ôtons-lui sa puissance en le dépouillant ; et bientôt la » philosophie triomphera de la religion » romaine. Quant au trône, ajouta-t-il, il » en faut un ; par une vieille habitude de » quatorze cents ans, le Français est accoutumé à se courber devant un monarque ; » mais diminuons-en tellement les prérogatives, que le roi ne soit plus qu'un » mannequin mu au gré de l'assemblée nationale, devenue permanente et souveraine ; qu'il ne soit plus que l'exécuteur » du pouvoir législatif et le premier fonctionnaire public de la nation. Il faut aussi » un pouvoir judiciaire, continua-t-il : » partout où il y a des hommes, il y a » nécessairement des débats et des procès. » Mais plus de parlemens, plus de cours » souveraines, puissances rivales que se » donneroit l'assemblée nationale. Créons

» de simples tribunaux qui ne puissent
» donner d'ombrage ; qu'ils tiennent leurs
» pouvoirs, non du monarque, mais du
» peuple, qui choisira lui-même ses ma-
» gistrats et ses juges. Plus de noblesse ;
» c'est une aristocratie qui voudra toujours
» dominer. Dès que nous voulons rendre
» le peuple souverain, il ne faut plus ni
» caste privilégiée, ni généalogie, ni dis-
» tinctions, ni cordon bleu ou rouge ; l'Etat
» ne doit plus avoir que des citoyens. Ser-
» vons-nous avec art des mots de *liberté* et
» d'*égalité* pour charmer la nation et l'en-
» tretenir dans la fermentation, tandis que
» nous travaillerons à lui créer un nou-
» veau gouvernement : occupons-la par une
» foule de décrets, dont le mélange et la
» diversité dérobent le vrai but où l'en-
» semble doit aboutir. Les dernières nuan-
» ces qui termineront le grand œuvre de la
» nouvelle constitution, seroient aujour-
» d'hui trop tranchantes ; il faut y arriver
» par des gradations insensibles. Le peuple
» est un troupeau stupide ; il faut l'égarer
» au loin, en lui procurant de la pâture,
» pour lui faire oublier son ancienne étable
» et lui faire perdre l'idée de revenir sur
» ses pas. Le roi lui-même, en sanction-
» nant successivement les lois qui lui se-
» ront présentées, ne saura pas où il est
» conduit. Le grand art sera d'enchaîner

» tellement les motions et les décrets, que » les unes entraînent nécessairement les » autres ; que l'autorité royale, dont nous » pourrions encore appréhender les atteintes, se trouve tellement enlacée, qu'avec » tous ses efforts réunis elle se voie dans » l'impossibilité de rompre les fils qui vont » la circonscrire et la mettre dans la dépendance.

» Voilà, dit Mirabeau, les idées génératrices du plan que j'ai conçu. Par ce » plan, j'arrive au but que nous nous » sommes tous proposé. Mais il faut digérer ces idées et les mûrir. Voilà l'objet » de notre travail ; divisons entre nous » ces métaux pour leur donner la forme » nouvelle qui doit métamorphoser la » France. C'est ici l'œuvre de la création. » Je ne vous offre que des matériaux et » point de modèles. Ne marchons sur les » traces de personne : que du creuset de » notre laboratoire sorte un chef-d'œuvre » qui impose à l'Europe et soit l'étonnement de l'univers. Un moyen infaillible » de succès est de ne nous charger que rarement nous-mêmes des grandes motions » qui doivent faire époque. Ayons chacun » nos agens subalternes, dont nous échauffferons l'amour-propre et flatterons la vanité en les associant au grand œuvre. » Ces adeptes seront nos enfans perdus ;

» nous les jetterons en avant, quand il » faudra livrer un grand combat. Par cette » manœuvre nous aurons le loisir de pré- » parer nos batteries pour soutenir plus vi- » goureusement la première attaque. Nos » suffrages, fortement motivés, auront d'au- » tant plus de poids qu'ils n'auront point » l'apparence du concert. De temps en » temps, pour tromper ceux qui pourroient » nous soupçonner d'accord, il faudra mo- » dérer, blâmer même à la tribune la trop » grande ardeur de nos adeptes; il faudra » quelquefois nous combattre avec chaleur » les uns les autres, et n'avoir l'air de cé- » der qu'après des discussions prolongées, » comme si nous étions subjugués par la » force de la vérité. Accordons aussi de » temps en temps des succès à nos adver- » saires; mêlons partiellement nos suffra- » ges avec les leurs pour mieux dérober » nos projets à leurs recherches et à leur » perspicacité. »

Ainsi parla Mirabeau : tel fut le plan de subversion que son génie malfaisant inventa et sut ensuite développer avec trop de succès. Les factieux applaudirent ; de criminelles intentions les avoient rassemblés ; aussi les vit-on adopter avec enthousiasme des mesures qui ne pouvoient avoir été dictées que par un suppôt de l'esprit infernal.

L'abbé Sieyès, en agréant toutes ces

mesures, développa un projet pour organiser le royaume de manière qu'il n'existât plus de vestiges de l'ancien gouvernement. Il abolissoit les pays d'Etat et d'élection ; il supprimoit jusqu'au nom des provinces ; il créoit quatre-vingt-trois départemens auxquels il donnoit les noms de leurs principales rivières ou des montagnes qui y étoient situées ; il divisoit les départemens en districts, les districts en cantons, les cantons en municipalités : tous les administrateurs, nommés par le peuple, devoient tenir par un lien indissoluble à l'assemblée nationale, et la rendre ainsi l'arbitre souveraine du gouvernement. Sieyès fut unanimement applaudi. Target lui fut associé pour rédiger ce grand et laborieux travail.

Camus, avocat du clergé, et fougueux janséniste, s'étoit occupé d'un plan pour réformer l'Eglise gallicane ; pour la ramener, disoit-il, à l'institution de la primitive Eglise ; pour retrancher, selon son langage, de la hiérarchie une puissance usurpée, et diminuer la trop grande influence de la cour de Rome. Tels étoient les élémens de cette fameuse constitution civile du clergé, que nous verrons fondée sur l'hérésie, le parjure et la spoliation.

Lechapelier et Thouret se chargèrent d'organiser le pouvoir judiciaire, en faisant disparoître jusqu'au nom d'avocat, en dé-

truisant les bailliages, les sénéchaussées et les parlemens. Thouret annonça, en outre, un travail pour hâter le dépouillement du clergé.

Barnave proposa un club central à Paris, auquel seroient affiliés tous les clubs et sociétés populaires du royaume, qui naturellement seroient flattés de cette correspondance. De ce club central devoient partir les insinuations, les motions, les mouvemens et les mesures jugées nécessaires pour opérer tel ou tel effet désiré. Ce moyen si efficace fut approuvé avec transport. Mirabeau surtout lui donna les plus grands éloges; il l'appela le levier d'Archimède, avec lequel on alloit aisément soulever la masse du peuple, pour le travailler et le modeler au gré du club central qui établiroit par-là sa domination dans l'assemblée nationale.

Mais une mesure que Rabaud de Saint-Etienne et La Fayette firent aisément envisager comme essentielle et indispensable, ce fut d'organiser les milices nationales, et de donner une existence légale à cette innombrable multitude de gardes nationaux qui couvroient la surface du royaume. Le plan étoit de les mettre sous les ordres des autorités constituées dépendantes de l'assemblée nationale: par-là on avoit sous la main une force armée en état de maintenir l'exé-

cution des décrets et même d'imposer aux troupes de ligne, si on ne parvenoit pas à les faire plier sous le joug et la volonté des représentans du peuple. Rabaud de Saint-Etienne fut spécialement chargé de rédiger le travail de cette organisation, en se faisant aider des conseils de M. de La Fayette.

Pétion, qui cherchoit à s'assurer la bienveillance de la populace de Paris par des moyens qui flattoient les passions favorites de cette multitude insubordonnée, observa qu'un moyen prépondérant, sans lequel les motions les mieux concertées pourroient échouer, étoit de peupler les tribunes de l'assemblée nationale d'hommes forts, vigoureux et déterminés, et qui, tantôt par leurs applaudissemens, tantôt par leurs clameurs et leurs menaces, feroient pencher la balance au gré du parti qui vouloit dominer; qu'à l'aide de ces troupes auxiliaires et bien soudoyées, on seroit sûr d'influencer les opinions et d'entraîner les suffrages; que par conséquent il falloit des fonds à la disposition du comité secret : mais où les trouver, tant que le trésor royal ne seroit pas déclaré trésor national, à la seule disposition de l'assemblée? Les factieux sentirent toute l'efficacité de ce moyen; il fut donc résolu d'ôter le plutôt possible aux ministres du roi la disposition de la caisse de l'Etat, pour la mettre aux ordres du

corps législatif et d'un comité des finances nommé par lui; qu'en attendant qu'on pût y puiser pour soudoyer les tribunes, il falloit, à tout prix, se ménager une autre ressource.

M. de La Fayette fut autorisé à confier ce projet au maire Bailly, afin d'aviser, de concert avec lui, aux moyens de suppléer à ce *déficit* actuel. Bailly, qui venoit d'acquérir une grande existence par le séjour du roi à Paris, sentit que la durée de son règne tenoit à son étroite union avec le parti des factieux qui s'ouvroient ainsi à lui. En conséquence, il offrit de verser dans cette caisse secrète une partie des fonds de la police, qu'il trouveroit le moyen d'augmenter en flattant l'orgueil de M. Necker, ou en lui inspirant des craintes sur la sûreté de sa personne.

Mais une ressource pécuniaire d'une toute autre importance, fut celle que M. de La Fayette découvrit, et dont il espéra pouvoir disposer.

M. Pitt, chancelier de l'échiquier, ou premier ministre d'Angleterre, connu par son génie politique et par son enthousiasme pour la gloire du peuple anglais, avoit les yeux ouverts sur ce qui se passoit en France. Mounier et Lally-Tolendal avoient eu avec ce ministre, par des intermédiaires dont on s'étoit mutuellement assuré, une cor-

respondance secrète, pour faire réussir le projet des deux chambres et établir en France le gouvernement anglais (1). Pitt s'en promettoit des avantages inappréciables pour donner une supériorité à l'Angleterre, et surtout pour venger sa nation et la dédommager de la perte de l'Amérique. Il avoit promis des millions pour faciliter le succès de ce nouveau système.

Les tentatives de Mounier et de Lally-Tolendal avoient échoué. Ces deux hommes qui pouvoient faire beaucoup de bien et empêcher beaucoup de mal, avoient trop présumé de leurs talens. Ils avoient cru pouvoir subjuguer les opinions; et ils se virent déjoués par les autres factieux, qui, ne respirant que bouleversement, ruines et démagogie, ne voulurent point se prêter à des tempéramens qui auroient donné au clergé et à la noblesse une trop grande influence par une chambre haute, et à la cour les moyens de corruption qu'a-

(1) Nul doute que MM. Lally-Tolendal et Mounier n'aient eu le projet d'établir en France le système des deux chambres; mais qu'ils aient correspondu à ce sujet avec Pitt, surtout dans l'intention insinuée par l'auteur, c'est ce qu'il est impossible de croire de deux hommes qui ont constamment donné des preuves non équivoques d'un vrai patriotisme.

(*Note de l'Editeur.*)

voit celle d'Angleterre pour faire concorder le vœu des deux chambres avec ses vues. Les événemens de la nuit du 5 au 6 octobre avoient décidé Mounier et Lally-Tolendal à se retirer en Suisse. C'est de là qu'ils firent imprimer et circuler les motifs de leur évasion forcée. Selon eux, les poignards des assassins avoient été levés sur leurs têtes; leur vie étoit journellement menacée par les factieux qui craignoient leur invincible résistance au plan désastreux qu'on avoit voulu leur faire adopter : plan, ont-ils écrit, qui les avoit fait frémir d'horreur.

La fuite de ces deux hommes ne découragea pas le ministre anglais. Le projet des deux chambres ne pouvant plus avoir lieu, il crut devoir concourir à la souveraineté de l'assemblée nationale, espérant par-là affoiblir les ressorts du gouvernement français, et en profiter pour l'avantage et l'agrandissement de la nation britannique. Comme on présumoit à Londres que M. de La Fayette devoit jouer un rôle prépondérant, parce qu'il se trouvoit à la tête des milices nationales, il fut pressenti, par les agens de Pitt, sur le plan de la nouvelle constitution; et il confia à Mirabeau, à Sieyès et au maire Bailly les ouvertures qui lui avoient été faites à ce sujet. Ces hommes rédigèrent de concert une

esquisse des principales bases de la constitution nouvelle, qu'ils se chargeoient de faire successivement proclamer, si on vouloit leur fournir des fonds au fur et à mesure des points convenus, décrétés et sanctionnés, en versant néanmoins toujours un million d'avance. Ils promettoient, d'après cela, de mettre le roi dans la dépendance de l'assemblée nationale, de lui ôter la disposition des fonds de l'Etat, et de ne lui accorder que l'initiative pour la paix et pour la guerre. Or, ce plan convenoit à Pitt, parce qu'il diminuoit la puissance d'un monarque dont la volonté personnelle ou ministérielle étant absolue, pouvoit lutter avec trop d'avantage contre la puissance anglaise. Pitt promit donc des millions, et il tint parole. Ne seroit-ce pas là l'usage des deux millions de livres sterlings que ce ministre annonça dans le temps au parlement d'Angleterre comme dépense secrète, dont la nation approuveroit l'emploi quand il pourroit lui en faire la révélation (1)?

---

(1) Il est plus que probable que Pitt a versé des millions pour produire des troubles en France, et en recueillir le fruit au profit de son gouvernement; mais que M. de La Fayette, ennemi personnel des Anglais, et Bailly aient trempé dans cette machination perfide, cela est peu probable, d'après leur moralité connue.

Nous devons à M. Pitt la justice de croire qu'alors il étoit loin d'imaginer l'usage qui seroit fait de ces fonds pour préparer en France le règne de l'anarchie et le débordement de tous les crimes. Son âme élevée et honnête ne présumoit pas qu'une nation habituée depuis treize à quatorze siècles à ne connoître que les voies de l'honneur et de la gloire, alloit se dégrader et s'avilir au point de traîner sa longue renommée dans la sentine de tous les excès et de tous les forfaits; il ne savoit pas qu'il se confioit à une horde de scélérats qui n'avoient laissé apercevoir de leur plan que ce qu'un peuple rival et généreux pouvoit politiquement désirer pour sa sûreté et son agrandissement. Quand M. Pitt a vu les outrages faits au roi, à l'humanité, à la morale publique, à l'ordre social, à la nature entière, alors son âme indignée a invité toutes les nations policées à se coaliser pour arrêter les funestes progrès de la licence la plus effrénée et de la politique la plus immorale et la plus féroce. C'est alors qu'il a développé ce grand caractère qui a inspiré son indignation et son énergie aux cabinets et aux armées des souverains qui se sont réunis pour défendre les droits du trône et de l'humanité.

C'est ainsi que les factieux dominans se

concertèrent pour ébranler les fondemens de la monarchie française, et qu'ils se trouvèrent en mesure pour produire le chaos dont nous donnerons le désastreux tableau. Le lecteur saisira mieux l'ensemble des événemens de cette grande catastrophe, après avoir vu l'esprit qui les a fait éclore; et c'est ici qu'on peut appliquer l'adage poétique de Boileau, que *souvent le désordre est un effet de l'art.*

Ce plan destructeur a été constamment suivi malgré les obstacles sans cesse renaissans, qui se sont rencontrés dans l'exécution; la mort de quelques chefs prépondérans, comme celle de Mirabeau, a pu en ralentir l'activité, mais n'en a jamais arrêté le cours. L'esprit des principaux factieux a passé dans l'âme de leurs adeptes; ceux-ci ont transmis à d'autres leurs principes et leurs moyens; le génie de la destruction s'est même agrandi en s'éloignant du foyer où il avoit conçu ses projets: semblable à ces fleuves qui, grossissant par les pluies, les torrens et les orages, finissent par tout dévaster, et engloutissent tout ce qui s'oppose à leur impétuosité. Comment dès lors n'en a-t-on pas prévu les effrayans progrès? Les conquérans les plus dévastateurs n'avoient jamais eu une marche aussi prompte et aussi rapide. Six mois étoient à peine écoulés,

et malgré deux mois d'inaction et même d'inertie, les factieux avoient franchi dans cet intervalle un espace dont eux-mêmes étoient étonnés. L'assemblée nationale s'étoit élevée sur les débris des trois ordres; elle étoit maîtresse de l'opinion publique et de la force armée; elle avoit arraché le roi de sa résidence pour le tenir prisonnier et soumis à ses volontés dans Paris; elle pouvoit mouvoir à son gré dans toute l'étendue du royaume, un peuple immense qu'elle avoit gagné et subjugué par la licence et l'impunité. Ainsi parvenue à ce degré de puissance, elle devoit nécessairement tout dominer et tout détruire, puisque tel étoit le but des factieux qui la dirigeoient: voilà l'état des choses quand l'assemblée nationale est venue établir ses séances à Paris. C'est sur ce nouveau théâtre que nous allons voir figurer les différentes factions qui ne se sont ou réunies, ou divisées et combattues, que pour se courber ensuite devant le monstre de l'anarchie.

L'Assemblée Nationale à Paris.

AVANT de présenter au lecteur la suite des tableaux affligeans qui retracent les opérations de l'assemblée nationale, séante à Paris, il m'a paru nécessaire de les faire précéder par des détails préliminaires; ce

sera une introduction à cette triste galerie; ce sont des notions explicatives de faits, qui, placées ailleurs, auroient interrompu la chaîne des événemens et le fil de la narration. On y verra, et les armes dont se sont servi les factieux, et celles qu'on leur a opposées, et le combat habituel des bons principes contre le torrent des maximes subversives et désorganisatrices; et la lutte des journaux, amis de l'autel et du trône, contre les feuilles incendiaires de l'irréligion et de la démagogie.

L'assemblée nationale, séante à Paris, s'est fait appeler assemblée constituante : ce mot inventé par les factieux, investissoit les représentans de la plénitude de la puissance législative. Cette assemblée avoit dans ses séances *un côté droit et un côté gauche*; elle étoit composée de jacobins, d'impartiaux et de feuillans; mots et noms fameux dans la révolution française : *la droite et la gauche*, les *jacobins* et les *feuillans*; c'est du choc des opinions de ces partis opposés qu'est sorti l'incendie qui a dévoré la monarchie française.

La Droite et la Gauche.

Lors des premières assemblées des états-généraux, les députés du clergé siégeoient à la droite du trône du roi, ceux de la

noblesse à la gauche, et ceux du tiers-état se trouvoient en face, entre la droite et la gauche. Lors de la confusion des trois ordres en assemblée nationale, le clergé, sans prétendre s'arroger aucune préséance, continua à se placer à la droite, la noblesse à la gauche, le tiers se dispersa à droite et à gauche, et se trouva pêle-mêle avec les deux premiers ordres : le président avoit alors son fauteuil au-dessous du trône du roi. Nous avons vu ensuite ce fauteuil être placé à côté du trône sur la même ligne et au même niveau. Dès le début de l'assemblée nationale à Versailles, les factieux du tiers se portèrent du côté gauche où le duc d'Orléans se trouvoit entouré des nobles qui avoient trahi leur ordre. Ils y entraînèrent successivement ceux qu'ils avoient gagnés à leur parti : on y vit même, avec les évêques d'Autun et de Lydda, plusieurs curés, à la tête desquels étoient les abbés Gouttes et Grégoire. La gauche devint ainsi le bord des factieux, et leur nombre s'accrut sensiblement. La noblesse, qui, aux membres corrompus près, avoit montré tant d'énergie pour soutenir la dignité de ses prérogatives avant la confusion des ordres, adopta, avec une facilité étonnante, les mesures violentes qu'on préparoit contre le premier ordre. Piquée de s'être vue abandonnée par la majeure

partie de cet ordre, elle se prêta volontiers aux insinuations perfides des chefs du tiers pour abaisser le clergé, lui ôter ses richesses et anéantir son trop grand crédit. Elle ne voulut pas voir que c'étoit un grand intervalle franchi pour arriver jusqu'à elle, et détruire plus facilement son ancienne splendeur.

Cettte scission éclatante de la droite et de la gauche forma deux partis constamment acharnés l'un contre l'autre. L'opposition se maintint encore avec plus de violence, lorsque l'assemblée nationale, arrivée à Paris avec le roi, tint ses séances au Manége, placé le long de la terrasse des Feuillans, au jardin des Tuileries. L'or prodigué par la faction d'Orléans, et par celle qui, à cette époque, étoit soudoyée par le ministre Pitt, contribua beaucoup à grossir le parti du côté gauche, toujours épaulé par la horde des tribunes que ce parti avoit à sa solde et mouvoit à son gré. Les motions de la gauche étoient toujours applaudies, celles de la droite toujours huées. Un signal dirigeoit les mouvemens des galeries : celles-ci avoient leurs chefs de file, qui, ayant le *mot du guet*, applaudissoient, huoient, hurloient ou menaçoient au gré des moteurs principaux, et excitoient ainsi à volonté les clameurs de ceux dont ils étoient les points

de mire. Un jour, Charles de Lameth, l'un des enfans perdus de Mirabeau, chargé de faire le signal pour une motion de celui-ci, ayant sans doute une distraction, oublia son rôle au moment intéressant. L'abbé Maury, attentif à tout, lui cria : « Charles de Lameth, faites donc votre signal; vos chefs de file l'attendent avec impatience. »

Telle fut une des grandes manœuvres des factieux pour se rendre maîtres des délibérations; mais ce ne fut pas la seule dont ils firent usage. Ils s'aperçurent que l'appel nominal pour donner sa voix, occasionnoit des suffrages motivés qui leur déroboient souvent les voix sur lesquelles ils avoient compté; que d'ailleurs la nécessité de parler, la crainte de fixer l'attention, quelquefois la honte de paroître ainsi publiquement le partisan d'une motion trop répréhensible, empêchoient plusieurs de se ranger trop hautement de leur bord: ils proposèrent, en conséquence, et firent adopter le mode de voter par *assis* et *levé*. Cette forme, dont les grands moteurs ont fait un si grand usage, donnoit à la gauche une grande supériorité; lorsqu'elle se levoit en masse pour approuver ou rejeter, elle écrasoit de son poids la minorité de la droite, et elle avoit toujours pour elle les applaudissemens et les clameurs des galeries. Souvent des députés de la gauche

se levoient ou restoient assis sans savoir ce qu'ils avoient voté, et seulement pour imiter ceux qui les avoient corrompus ; ce manége, bien observé, engagea plusieurs fois, lors de discussions intéressantes, plusieurs députés de la droite à se mêler avec la gauche pour rompre la trop grande uniformité de ces *votes* par *assis* et *levé*, et en même temps pour être à portée de connoître les motifs qui entraînoient les suffrages. Un de ces députés, homme d'une franchise connue et d'une probité à toute épreuve, m'a assuré qu'il s'étoit porté plusieurs fois dans cette intention au côté gauche ; et lorsque son voisin se levoit et que lui restoit assis, ou lorsque lui se levoit et que son voisin restoit assis, il s'entendoit interpeller : « Levez-vous donc, lui disoit-on. » Ou bien, « Pourquoi vous levez-vous ? » Alors, demandant à dessein à ceux qui l'interpelloient, de quoi il étoit question, on lui répondoit : Nous n'en savons rien ; mais vous voyez que toute la gauche se lève, ou vous voyez que toute la gauche reste assise.

Quand on prévoyoit qu'il seroit impossible de refuser l'appel nominal que la droite demandoit très-souvent à grands cris, pour mieux connoître le vœu de l'assemblée, les factieux qui en craignoient toujours l'issue, introduisoient, du côté gauche,

des étrangers soudoyés, qui prenoient les noms des députés absens. Cette fraude étoit favorisée par les huissiers de la salle, que les factieux avoient à leurs ordres; tandis que ces mêmes huissiers étoient d'une sévérité excessivement vigilante et opiniâtre pour empêcher qu'aucun étranger ne se rangeât du côté de la droite : c'est ainsi que se faisoient les lois pendant l'assemblée constituante. Doit-on être surpris du scandaleux succès qui couronnoit les motions les plus immorales, les plus licencieuses et les plus destructives des bons principes?

A tous ces moyens le côté gauche avoit encore ajouté la terreur de la lanterne, les voies de fait, les insurrections populaires, les députations concertées, les adresses qu'on supposoit envoyées des départemens et des communes : adresses qui se fabriquoient à Paris, dans les ateliers des factieux, et que des députés malhonnêtes et corrompus présentoient comme venant de leur commune ou de leur département.

C'est par suite de ces manœuvres que l'assemblée constituante, bravant toute décence, et insultant à l'opinion publique, reçut, avec le plus grand appareil, la risible députation de tous les prétendus peuples de l'univers connu, chargés de féliciter les législateurs sur leurs travaux. Les acteurs

soudoyés de cette farce honteuse eurent les honneurs de la séance ; et un décret solennel, envoyé dans tous les départemens, en consacra la mémoire. Ces acteurs étoient des crocheteurs, des porte-faix et des cochers de fiacres, qu'on avoit habillés avec le costume de la nation qu'ils devoient représenter : il n'en avoit coûté qu'un salaire de douze livres pour chaque individu ainsi travesti. Quand on ne rougit pas d'imposer à l'Europe par un mensonge aussi hardi et aussi impudent, on a bu toute honte, et on ne mérite plus que le mépris des contemporains et de la postérité. Que pouvoit-on attendre d'une législature qui affichoit à ce point l'oubli de la décence et de la dignité qui devoient caractériser une grande nation ?

Le côté droit, malgré sa minorité et sa défaveur, a toujours eu le maintien, le langage et la conduite qui convenoient à la pureté de ses intentions et à la sagesse de ses vues, toutes dirigées vers le bien de la religion et de l'Etat. Ce côté droit avoit ses héros. Leur bravoure, leur énergie, leurs combats dans cette fameuse arène, sont le triomphe de la vertu sur le crime, du bon ordre sur la licence, des vrais principes sur l'immoralité et l'anarchie, du bon esprit et de la raison éclairée sur des cœurs gâtés ou égarés par des passions violentes ; et

si, malgré leurs héroïques efforts, la bonne cause a succombé, c'est pour augmenter le mérite des élus que le ciel a quelquefois permis que l'enfer déchaîné régnât sur la terre par l'injustice et les forfaits, par l'impiété et par les horreurs impunies de la licence la plus effrénée.

Les Jacobins.

Origine du jacobinisme.

De toutes les sectes qui ont paru sur la terre, depuis l'origine des siècles jusqu'à nous, aucune ne peut être comparée à celle des jacobins. La sentine de tous les crimes fut la source où le jacobinisme puisa ses horribles principes. La France couverte de chaînes et de sang; l'Europe entière et une partie du Nouveau-Monde tremblant d'être la proie de sa férocité; tous les trônes ébranlés, les peuples dans l'effroi; tout l'ordre social dans un état complet de désorganisation; toutes les têtes en effervescence; la licence la plus effrénée parcourant la surface du globe, et portant partout le poignard et le poison; la corruption et la terreur; les assassinats et le régicide; l'impiété et le sacrilége; l'immoralité et le débordement des mœurs; les incendies, les brigandages et la mort; tels sont les déplorables effets de ses succès criminels: voilà les armes et les moyens par lesquels

elle se propagea d'une manière si effrayante. Je vais tracer son origine, sa formation, ses affiliations, ses accroissemens, sa doctrine et son but. Ici je ne la montrerai agissante que sous l'assemblée constituante; je reprendrai ensuite son histoire sous les législatures qui ont suivi. Les traits particuliers qui la caractériseront sous la seconde législature, et surtout sous la convention, exigeront un burin et des nuances aussi extraordinaires que le seront les attentats inouïs dont il faudra mettre l'horrible peinture sous les yeux de la postérité : on ne les croiroit pas, si les traces encore fumantes de cet incendie physique et moral n'en attestoient malheureusement la vérité. Son origine ressemble à celle de ces nuées dévastatrices, qui, ne paroissant d'abord que comme un point imperceptible dans le firmament, se grossissent tout à coup, mettent le ciel en feu, font éclater les orages et la foudre, bouleversent les mers, engloutissent les vaisseaux, tombent en torrens sur la terre, renversent les habitations, arrachent les forêts, détruisent les moissons, et laissent partout des traces de leur impétuosité et de leurs ravages.

Lechapelier, avocat de Rennes en Bretagne, député du tiers, tête chaude, ardente et opiniâtre, étoit mécontent du gouvernement qui avoit réprimé et puni ses dia-

tribes contre les coups d'autorité de la cour, lors de la tenue des Etats de la province de Bretagne. Comme la nature l'avoit doué d'une loquacité audacieuse qu'on prenoit pour de l'éloquence, il fut recherché, à Paris, lors de son arrivée aux états-généraux, par le parti d'Orléans et le ministre Necker; et il se décida, dès le début, afin de se rendre important, à se prononcer comme l'ennemi de la cour, du clergé et des grands. Il forma autour de lui, à Versailles, une cabale des députés du tiers de Bretagne, auxquels il n'eut pas de peine d'inspirer son mécontentement et ses opinions. Il les rassembloit souvent sur la terrasse du jardin du grand-maître; de là ils adoptèrent une des salles qui donnoit sur cette terrasse, et ils s'y réunissoient pour se concerter sur la marche uniforme à tenir aux états-généraux. Ce petit rassemblement fut nommé le *club Breton*. Mounier, Barnave et Rabaud de Saint-Etienne s'y rendirent avec les députés du tiers du Dauphiné et des Cévennes: il devint bientôt un repaire de factieux, où se réunissoient le duc d'Orléans, Mirabeau, Sieyès et leurs adhérens. C'est dans le sein de ce club que sont éclos, à Versailles, les germes des conspirations tramées contre le clergé et la noblesse; delà les scènes du jeu de paume, la ténacité et l'acharnement du tiers pour

la confusion des ordres ; l'abolition de la dîme et de tous les priviléges. Les principaux meneurs de ce club étoient Orléanistes. Cependant le secret de l'attentat du 5 au 6 octobre n'avoit été confié qu'à un petit nombre ; le club, dans son ensemble, n'en fut pas complice. Ce fut là que Mounier fut sondé et vivement sollicité pour se réunir au parti d'Orléans, et qu'il s'y refusa avec horreur ; aussi a-t-il écrit qu'on avoit attenté à ses jours pour qu'il ne dévoilât pas cet affreux complot. En donnant au public les motifs de sa retraite, lors de cet attentat, il déclara qu'il partoit pour n'être pas le témoin de tout ce qu'on tramoit contre la religion et contre le trône.

Lorsque l'assemblée nationale vint établir ses séances à Paris, le club Breton se rassembloit régulièrement dans une des salles des Jacobins de la rue Saint-Honoré (1). La réputation de ceux qui y avoient la parole, et qui avoient en même temps la plus grande vogue à l'assemblée nationale, y attira un grand concours. Outre les députés factieux, on y admit des

(1) Le club Breton se rassembla d'abord dans un hôtel particulier ; mais l'admission d'un grand nombre des habitans de Paris et autres, non députés, nécessita un plus grand local. La proximité des Tuileries fit choisir une des salles du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Bientôt le club en reçut le nom.

journalistes à gages pour en propager les principes, des têtes exaltées pour y cabaler contre les prêtres et le gouvernement, et des démocrates forcenés pour fomenter les explosions qu'on préparoit contre la noblesse et le trône. Les séances devinrent régulières et publiques; on y faisoit des motions; on y délibéroit comme à l'assemblée nationale. Alors ce club s'organisa; il eut son président, ses secrétaires et ses registres : on s'habitua à en nommer les membres *Jacobins*, du lieu où ils s'assembloient. Le secret des chefs ne se révéloit qu'à un petit nombre d'adeptes privilégiés, qui, par leur immoralité et leur dévouement, avoient été trouvés dignes d'en être les dépositaires et les complices. Barnave, qui s'étoit fait remarquer par sa hardiesse, fut chargé, comme secrétaire, d'organiser la nouvelle société, et d'imaginer les moyens de lui donner la plus grande influence à l'assemblée nationale et dans tout le royanme. Ce député, jeune encore, joignoit, à une grande chaleur de tête, un sang-froid qui paroissoit le fruit d'une profonde méditation; son âme étoit atroce; il écrivoit avec une étonnante facilité; son imagination étoit d'une fécondité rare pour inventer les ressorts propres à donner une grande activité aux rouages qu'il vouloit faire mouvoir : ce fut lui qui

conçut et exécuta le plan de l'affiliation de tous les clubs du royaume à celui des jacobins. Par cette affiliation, il devenoit le club central, et pouvoit donner une impulsion générale à tout le royaume. Etayé par une masse aussi imposante, il devoit finir par dicter ses volontés à l'assemblée nationale, et par lui faire adopter les lois que les jacobins jugeoient à propos de proposer. Bientôt toutes les villes et toutes les communes eurent leurs clubs protégés et favorisés par les autorités constituées et par l'assemblée constituante. Ils furent d'abord composés d'un ramas de gens oisifs et de la plus vile populace : on leur lisoit les gazettes et les journaux que les jacobins faisoient rédiger, pour exalter les têtes, et pour amener l'esprit du peuple à leurs vues : c'étoit le *Patriote Français*, de *Brissot*, le journal de *Carra*, ceux de *Prudhomme*, de *Garat*, de *Gorsas*, de *Camille Desmoulins*, de *Marat*, et la *Feuille Villageoise*, de *Cérutti*, et de *Grouvelle*. Tous ces écrits tendoient au même but ; c'étoit un tissu de déclamations et de diatribes contre les prêtres et la religion, contre le gouvernement, contre les rois et les aristocrates ; on s'y permettoit de raconter des anecdotes fausses et scandaleuses contre Rome, contre les papes, contre la cour, contre les nobles, contre la reine, nom-

mément, qu'on y appeloit la *Louve Autrichienne ;* contre le despotisme ministériel et l'abus du pouvoir ; on y dépeignoit, avec des couleurs vives et tranchantes, l'oppression du peuple affaissé sous le poids des impôts ; et, pour contraster, on offroit le tableau des profusions exagérées de la cour et des courtisans ; on y apprenoit au peuple le secret de sa force ; on lui insinuoit qu'il étoit temps de briser les chaînes de son trop long esclavage, et de se rétablir dans ses droits primitifs. Les chefs des clubs dirigés par les jacobins de la capitale, présidoient à ces lectures ; ils les commentoient avec la chaleur de l'enthousiasme le plus forcené ; de pareilles lectures, souvent répétées et commentées par le jacobinisme, mettoient les têtes en fermentation. La populace, flattée de se voir rechercher et d'être comptée pour quelque chose dans l'Etat, dévoroit avec avidité des principes et une morale qui favorisoient ses penchans et qui autorisoient les explosions de la haine qu'on lui inspiroit contre les grands et le régime ancien.

Qu'on juge de l'effet que devoit produire un tel ensemble. Par l'affiliation et la correspondance, tous les clubs du royaume étoient comme des cordes tendues et aboutissant à un seul centre ; et le club des jacobins devenoit ainsi le levier redoutable

qui soulevoit la masse de vingt millions d'hommes, et qui la faisoit agir à son gré. Comment résister à l'action d'une force de cette nature ?

Cette affiliation et cette correspondance concertées avec les comités qui avoient le plus d'influence, et avec les autorités constituées des départemens et des communes, étoient regardées par les clubistes des provinces, comme un titre flatteur et honorable qui les tiroit de la poussière ; par-là, le peuple se voyoit à portée de se mesurer avec ces têtes superbes qui ci-devant n'abaissoient sur eux leurs regards qu'avec le dédain de la prééminence et du mépris. Quand on connoît jusqu'où peuvent se porter les passions violentes, susceptibles de prendre impunément leur essor, il est alors facile de prévoir tous les excès qui doivent naturellement en résulter. C'est cette connoissance qui a dirigé le plan de Barnave ; c'est là le plus grand mobile dont les jacobins se soient servis pour opérer la révolution, et établir leur régime sanguinaire. Le peuple imbu des principes licencieux que le club central propageoit journellement par sa correspondance et ses gazettes soudoyées, se détachoit insensiblement de sa vénération pour les ministres de la religion, de son respect pour la personne du roi et de son

dévouement pour la famille régnante. Les noms pompeux de liberté et d'égalité, devenus la base de la doctrine des jacobins, mots avec lesquels ils fascinoient l'esprit du peuple, n'étoient que le voile qui couvroit les excès de la licence la plus effrénée. Derrière ce rideau qui déroboit la turpitude de leur morale politique, se trouvoit, sous le manteau de la démocratie, le démon de l'anarchie foulant aux pieds les autels, les lois et le trône ; car le but principal de cette secte frénétique, étoit la destruction de la religion chrétienne et l'abolition de la royauté, pour élever sur leurs ruines l'athéisme et l'oligarchie. Les coryphées de cette secte ne furent pas toujours d'accord sur les moyens à employer pour arriver à ce but ; mais ils manœuvroient toujours de concert sans le perdre un seul instant de vue. Ils sentirent tous que ce renversement total ne pouvoit s'opérer que par des secousses successives, et qu'il falloit les graduer d'après les progrès de l'opinion qu'on s'efforçoit de propager.

En conséquence, le club central attisa le foyer de la révolution, et prépara de loin en loin les motions qui devoient entraîner les décrets de l'assemblée constituante, et mouvoir uniformément tous les clubs du royaume. Voici le plan qui fut adopté.

Quant à la religion : envahir, au nom

de la nation, les biens du clergé, et vouer au mépris les ministres du culte pour abolir la religion en France.

Quant au trône : dépouiller successivement le roi de son autorité et de ses prérogatives ; l'asservir comme premier fonctionnaire public aux volontés de la législature permanente ; déclarer la nation souveraine ; et saper par ces préliminaires les fondemens de la monarchie.

Quant aux lois : détruire les grands corps de magistrature pour leur substituer des juges subalternes et soudoyés, élus et amovibles au gré du peuple.

Quant aux finances : les ôter de la main du roi et de ses ministres pour en laisser la disposition à la législature.

Quant aux armées : les désorganiser de manière, qu'en les mettant dans la dépendance de l'assemblée nationale, ni le roi, ni ses ministres ne pussent plus les faire mouvoir à leur gré.

Quant au peuple : l'investir de la souveraineté qu'exerceront les représentans ; armer partout les gardes nationales comme la milice protectrice des droits du peuple, et lui donner le rang sur les troupes de ligne.

Quant à la politique : régner au dedans par la terreur et les assassinats juridiques, au dehors par la corruption des cabinets et des généraux, par le poignard et le poison

contre les souverains qu'on ne désignera plus que sous le nom de tyrans.

Quant au gouvernement : il doit être absolu et révolutionnaire ; l'anarchie est nécessaire pour briser tous les liens qui pourroient rappeler l'ancien régime.

Quant à la morale : ôter le frein aux passions ; en laisser les excès impunis, et accorder les honneurs de l'apothéose à ceux qui, dans la carrière des forfaits, se seront le plus signalés.

Ce plan ne se développa pas en entier sous l'assemblée constituante ; malgré le grand ascendant des jacobins, ils auroient manqué leur but en voulant l'atteindre trop brusquement. Leur impétuosité savoit se modérer ; l'assemblée, d'ailleurs, renfermoit dans son sein des caractères d'une trempe victorieuse qui auroient pu éclairer la nation sur l'abîme qu'on creusoit sous ses pas ; le peuple, d'un autre côté, n'étoit point encore assez perverti, ni assez corrompu pour tenter de lui faire franchir trop tôt toutes les bornes du devoir. Mais la seconde législature, mais la convention nationale, surtout, toute composée d'après les manœuvres des jacobins, de la lie des scélérats, feront voir l'effrayant, l'horrible, le désastreux développement de ce projet sorti de l'antre ténébreux du jacobinisme.

Ce jacobinisme, et j'en ai vu les preuves, est une émanation de la secte des illuminés. C'est dans les loges de cette secte abominable que les créateurs du jacobinisme se sont fait électriser; c'est là qu'ils ont puisé cette hardiesse cynique et cette impudeur qui les ont portés à autoriser, à canoniser tous les excès du crime et de la licence.

Des illuminés.

La ville d'Ingolstadt, sur le Danube, fut, vers 1778, le berceau de la secte des illuminés. Un nommé Weisshaupt en fut le fondateur : cet homme s'étant fait une fausse idée de l'institut des jésuites, qu'on venoit de détruire, prit pour une réalité la calomnie qui leur attribuoit le projet d'aspirer à la monarchie universelle, en régnant sur la conscience des grands et du peuple. Il voulut, sur ce prétendu modèle, créer une secte qui devînt dominante. Régner par la destruction de toutes les autorités, fut son principe; quant aux moyens, tous, quels qu'ils pussent être, étoient légitimes pour subjuguer l'opinion et arriver à son but. Cette secte, dont les premiers disciples furent des professeurs et des écoliers de l'université d'Ingolstadt, chercha à s'étendre en Bavière; n'osant se montrer à visage découvert, elle fit des tentatives pour s'affilier aux franc-maçons, afin que, sous ce nom, elle pût tenir loge sans alarmer le gouvernement. Mais les

franc-maçons zélés ayant eu connoissance des horribles principes de cette nouvelle association, rejetèrent avec indignation toutes ses avances. Elle fut dénoncée à l'autorité souveraine qui se hâta de la proscrire ; les chefs se réfugièrent à Berlin : là, ne soulevant qu'un coin du voile qui recéloit leur abominable doctrine, ils furent reçus et accueillis. Un riche libraire, nommé Nicolas, établit une loge dans sa maison; il prodigua l'or et l'argent pour lui donner de la stabilité et de l'influence ; cependant les chefs voyant que leurs progrès étoient lents et peu efficaces, comprirent que l'Allemagne n'étoit pas encore mûre pour cette grande révolution, et ils voulurent essayer s'ils auroient plus de succès en France. Deux de ces chefs, nommés Boden et Knigge, se rendirent en conséquence à Paris sur la fin de 1788 ; ils ne tardèrent pas à y faire des prosélytes ; des imaginations ardentes, des esprits ennemis de tout frein ; des cœurs plongés dans la volupté et la débauche, trouvoient dans la doctrine et les procédés de ces sectaires de quoi alimenter leurs passions favorites. Un nommé *Deleutre*, fonda pour eux la loge du *Contrat-Social*, rue Coq-Héron. Leur évangile étoit l'abolition de tous les cultes, et la destruction de toute autorité pour rendre l'homme à sa primitive indépendance.

e du *Contrat-Social.*

Les jacobins, exaltés par leurs succès, voulurent étendre leur influence et faire adopter leurs principes dans toute l'Europe. Dès qu'ils se furent rendus maîtres des comités et du trésor national; dès qu'ils purent augmenter à volonté leurs moyens de corruption par la création d'un papier-monnoie, et par l'usurpation de l'or et de l'argent des particuliers et des églises, ils établirent une propagande. Leurs émissaires se répandirent dans les armées étrangères, dans les cours et les grandes villes de l'Europe pour y former des clubs soudoyés, y avoir des affiliés et des apôtres habiles à saisir les momens favorables pour prêcher leur doctrine : ils savoient que le règne de l'opinion est le plus absolu. Dumourier, qui fut d'abord forcené jacobin, comme il est devenu forcené constitutionnel, puis forcené républicain, selon le vent qui dominoit, a écrit que trente millions étoient annuellement employés pour soudoyer les clubs étrangers et corrompre les cabinets. Aussi avons-nous vu des jacobins dans les cabinets des princes, des jacobins dans les armées coalisées. C'est à leurs trop heureuses tentatives que nous devons attribuer les succès incroyables des régicides, et les désastres qui ont terminé les trois campagnes où les Brunswick, les Cobourg, les Wurmser ont flétri leurs lau-

Du jacol étranger.

riers, et laissé flotter et égarer sans doute l'opinion sur leur probité et leur fidélité.

L'or, la corruption et la licence étoient les armes trop efficaces des jacobins sous l'assemblée constituante; les jacobins de la seconde législature y ont ajouté la déportation et les assassinats; les jacobins de la convention nationale ont consommé l'œuvre par la guillotine, le poignard et le poison. Ceux de l'assemblée constituante, à qui tout moyen étoit légitime, ont aussi employé le poison pour se débarrasser de l'un de leurs plus fameux athlètes, sur le point de dévoiler le secret de leurs affreux complots. Mirabeau, bien connu pour l'homme le plus immoral et le plus scélérat, frissonna, dit-on, d'indignation et d'horreur quand on lui communiqua le plan des trente plus forcenés jacobins. Ce plan étoit la destruction de la monarchie pour élever sur ses débris, teints du sang de Louis XVI et de sa famille, la république française. Mirabeau n'avoit jamais penché pour la république. Dans le moment où il fit sentir son improbation, il s'étoit, dit-on, rapproché secrètement de la cour qui l'avoit gagné à force d'argent et la promesse du ministère : on sait que son ambition avoit toujours été de devenir ministre. Voyant que ses insinuations n'ébranloient point la résolution des trente

qui vouloient abattre la couronne et la tête du monarque, il crut devoir les effrayer; il ne parut plus à leur conciliabule ni aux séances de leur club; et s'élançant un jour tout à coup à la tribune, il y fit une sortie vigoureuse contre les principes dangereux des forcenés qui égaroient la société des jacobins; il menaça de faire connoître incessamment les trente factieux qui méditoient la ruine et l'opprobre de la monarchie. On craignit qu'il ne tînt parole; on se hâta de l'empoisonner. Il tomba subitement malade, et malgré sa forte constitution, il expira bientôt au milieu des douleurs les plus aiguës d'une colique violente qui lui brûloit les entrailles; supplice bien digne de ses forfaits. Cette victime des factieux en avoit été le héros; son esprit infernal avoit le premier imaginé la marche et le moyen de désorganiser la religion et le gouvernement. Sa mort rassura les trente et les enhardit, et c'est de cette époque que les jacobins plus entreprenans ne mirent plus de bornes à leurs projets.

Les Feuillans.

L'ASCENDANT effrayant que prenoit le club des jacobins, non-seulement à l'assemblée nationale, mais dans tout le royaume, alarma le côté droit et une par- Club des lans.

tie du côté gauche qui n'étoit pas de ce club. Quand les jacobins vouloient qu'un objet passât à l'assemblée constituante, la motion s'en faisoit d'abord dans leur société ; elle y étoit discutée par les forts de la secte avec la chaleur et la véhémence qui entraîne toujours l'opinion de la multitude. Si cette motion étoit adoptée par la majorité, les jacobins de l'assemblée nationale étoient obligés, par les statuts et le serment de la secte, de faire la même motion devant les représentans du peuple, et de voter dans le même sens quand ils auroient été d'un avis contraire (1). La décision du club devenoit pour eux une loi rigoureuse ; leur volonté devoit s'y plier : alors la masse des jacobins députés, réunie à la masse des galeries qu'ils avoient à leur solde et à leurs ordres, écrasoit de son poids le parti contraire. L'assemblée constituante subissoit ainsi le joug que ce redoutable club jugeoit à propos de lui imposer : en conséquence, on sentit la nécessité d'élever des contre-batteries, et d'opposer une digue à ce torrent qui menaçoit de tout engloutir.

Pour pouvoir opérer ce bien, tous les évêques, excepté ceux d'Autun et de Lydda, tous les ecclésiastiques qui ne s'étoient pas laissé corrompre ; un assez grand nombre

(1) Cette assertion est démentie par les faits.

de députés séculiers de la droite et de la gauche se donnèrent rendez-vous aux Grands-Augustins, où se tenoient ci-devant les assemblées du clergé de France. Ce rassemblement de plus de quatre cents députés, fait avec trop d'appareil par le concours d'un trop grand nombre de voitures, annonçoit au public la contre-batterie qu'on vouloit élever contre les jacobins. Cette publicité éveilla l'inquiétude de la secte ; on ameuta les faubourgs et la populace : ceux qui se rendoient aux Grands-Augustins furent insultés, menacés de la lanterne et poursuivis à coups de pierres. Alors la crainte des suites fâcheuses détermina ces députés à changer de place, et à se réunir sans bruit et sans aucun appareil à l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, dans le voisinage de l'assemblée nationale. Ils n'y furent pas plus tranquilles : le club des jacobins attroupa ses soudoyés de la populace autour de ce nouveau rassemblement ; des clameurs forcenées, des menaces de sang et de mort, des pierres lancées dans l'église, firent encore déserter les députés. Dans cet état de perplexité, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui s'étoit attiré beaucoup de confiance et une grande considération à cause de son zèle et de ses talens, proposa des comités séparés et partiels de douze à vingt personnes, qui se tiendroient dans divers

quartiers chez un des députés ; qu'en outre il y auroit dans son hôtel un comité central, où chaque chef des comités partiels porteroit l'avis, l'opinion et le vœu de la section. Ce mode, sujet à trop d'inconvéniens pour une délibération commune, ne put subsister long-temps. Alors on se décida à louer l'hôtel de Massiac, place des Victoires. Un des députés fut établi procureur pour faire face aux dépenses communes et pourvoir cette nouvelle assemblée de toutes les choses nécessaires. Il en coûta à chaque locataire dix-huit francs pour première mise de fonds. Cette réunion se nomma *la Société des Impartiaux*. On y convint de faire rédiger un journal dont on favoriseroit le débit dans la capitale et les provinces, sous le nom de *Journal des Impartiaux*, pour l'opposer aux feuilles journalières des jacobins, et afin d'effacer, autant que l'on pourroit, par la propagation des vrais principes, la dangereuse impression que faisoient les écrits du jacobinisme. La rédaction de ce journal fut confiée à un comité que présidoit le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, et où se trouvoient deux hommes de mérite, M. le comte de Virieu et M. de Malouet. Ils joignoient l'un et l'autre à beaucoup d'esprit et d'instruction un caractère plein de fermeté et d'énergie, avec une grande ré-

ciété des ux.

comte de . M. de et.

putation de probité. Mallet-du-Pan, qui rédigeoit la partie politique du *Mercure de France*, fut appelé à ce comité. Sa renommée, son style mâle et nerveux, son inflexible probité, son opinion bien prononcée pour la monarchie, quoique né Génevois, l'impartialité dont il faisoit hautement profession par rapport au culte catholique, pour le maintien duquel il étoit très-porté, quoiqu'il fût protestant, toutes ces précieuses qualités le faisoient regarder par les impartiaux comme un homme dont les conseils, les lumières et les écrits pouvoient beaucoup contribuer au triomphe de la bonne cause. La populace ne parut pas s'inquiéter de l'assemblée de l'hôtel de Massiac; mais la désunion en opéra la dissolution. Le comte de Clermont-Tonnerre manifesta, dans le Journal des Impartiaux et dans ses motions, des opinions qui déplurent au clergé. Ce député, ainsi que MM. de Virieu et de Malouet, étoient de zélés constitutionnels : des maximes analogues à cette opinion remplissoient le journal. On se plaignit du rédacteur à l'assemblée de Massiac; on exigea de lui une rétractation. M. de Malouet s'offrit pour médiateur; la médiation échoua; les francs royalistes et les sincères amis du culte catholique, ne voulurent plus rien avoir de commun avec des hommes qui re-

gardoient la religion comme un objet politique qu'on pouvoit plier au gré des circonstances, et qui vouloient entourer le trône d'entraves propres à en ternir la splendeur et diminuer considérablement l'autorité.

Cette assemblée de l'hôtel de Massiac étant ainsi rompue, les constitutionnels s'attribuèrent les fonds prélevés sur chaque député pour les dépenses communes; ils les employèrent, dans l'hôtel même de Massiac, à un repas somptueux où ils n'eurent pas honte de s'égayer aux dépens de ceux qui n'avoient pas cru devoir partager leur façon de penser. Ce furent ces mêmes constitutionnels, à la tête desquels étoient le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Virieu et l'intendant de Toulon, Malouet, qui devinrent les fondateurs d'un autre club qu'on appela le club de la société des feuillans, parce que cette société se réunissoit dans une des salles de la maison des feuillans, située à côté du Manége, où l'assemblée constituante tenoit ses séances (1).

(1) Le club des feuillans n'étoit qu'une fraction de celui des jacobins, avec lequel il avoit fait scission, le 17 juillet 1791, à raison de la fameuse pétition du Champ-de-Mars, relative à la déchéance de Louis XVI, à laquelle les dissidens s'étoient opposés. Jamais Cler-

Je n'ai jamais été le partisan des principes des constitutionnels, mais je dois en parler avec impartialité. Leur doctrine avoit le vernis d'un système favorable à la nation, et propre à tranquilliser le peuple sur son bien-être civil. Ces feuillans étoient, la plupart, des têtes organisées par la philosophie du jour; ils vouloient une religion et un roi; mais leur opinion sur le culte et leurs principes sur le gouvernement, ne tendoient pas à maintenir la catholicité ni les anciennes prérogatives de la couronne. Indifférens sur la manière dont la Divinité seroit honorée, pourvu qu'elle le fût, ils étoient plutôt les apôtres de la tolérance que les défenseurs de la foi catholique. Ils ne vouloient ni scission avec Rome, ni changement trop notable dans la hiérarchie ecclésiastique : ils avoient contribué à dépouiller le clergé de ses possessions, parce qu'ils ne croyoient pas que la richesse fût l'apanage de la religion. En général, les feuillans étoient ennemis de ces grandes secousses qui, en ébranlant les opinions religieuses, anciennes et dominantes, font

---

mont-Tonnerre, Virieu et Malouet n'ont été membres des feuillans. Il est probable que l'auteur veut parler du club des monarchistes, appelés vulgairement les *monarchiens*, dont Stanislas de Clermont-Tonnerre étoit président.

naître la licence et le débordement des mœurs. Quant au trône, ils vouloient, disoient-ils, l'environner de la sauvegarde d'une constitution qui abolît l'arbitraire et le despotisme; qui mît un frein à une autorité trop absolue; qui soumît les ministres à une responsabilité rigoureuse pour leurs opérations et les dépenses de leurs départemens; qui plaçât les finances sous la surveillance de la nation représentée par le pouvoir législatif; qui réglât les impôts d'après les seuls besoins de l'Etat et les facultés de tous les individus. Sous ces points de vue, leur système avoit de quoi séduire; ils vouloient un roi, mais un roi constitutionnel; ils vouloient aussi une magistrature indépendante et permanente, qui, sous le nom de pouvoir judiciaire, fût une des trois bases du gouvernement monarchique; en un mot, ils vouloient trois pouvoirs souverains tellement liés, qu'ils se contre-balançassent sans cesse pour entretenir l'unité d'action et d'équilibre. C'étoient, d'après la doctrine de Jean-Jacques Rousseau, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire. Le premier appartenoit à la nation, représentée par ses mandataires; le second étoit dans la main du roi, comme chef suprême de l'Etat; le troisième devenoit le dépositaire, l'organe, l'interprète, l'exécuteur

des lois civiles et criminelles : c'est sur ces trois pivots que devoit rouler toute la machine du gouvernement; tel étoit le code, tel étoit le plan des feuillans. Philosophes la plupart, tolérans et modérés, ils abhorroient le fanatisme démocratique et sanguinaire des jacobins, et ils blâmoient ce qu'ils appeloient l'enthousiasme outré des royalistes. C'étoit un parti mitoyen entre le royalisme et la démocratie ; c'étoit un composé de l'un et de l'autre, qui mettoit le monarque dans la dépendance de la législature permanente. C'est ce que l'abbé Fontenay a désigné dans son journal sous le nom de *monarchiens*, dénomination qui est restée aux constitutionnels et aux feuillans (1). A ces monarchiens étoient aussi réunis ceux qui avoient désiré les deux chambres; ils avoient mieux aimé se rallier aux feuillans qu'aux royalistes.

Les monarchistes.

Il existoit dans la société des feuillans un vice radical qui en a brisé l'énergie, lorsqu'il auroit fallu en développer tous les rapports. L'intérêt personnel l'emportoit sur l'intérêt commun. L'amour-propre,

(1) Les monarchiens ont toujours été très-distincts des feuillans; ceux-ci n'étoient rien autre chose que des royalistes constitutionnels, tandis que les monarchiens étoient des royalistes *bicaméristes*, c'est-à-dire partisans du système des deux chambres.

l'ambition d'opprimer et d'asservir les autres à son opinion, pour faire donner la préférence aux moyens qu'on proposoit, occasionnèrent des rivalités ; la rivalité fit naître la méfiance, et finit par une désunion secrète. L'on cherchoit à faire échouer les moyens proposés par l'homme qu'on regardoit comme son rival et son concurrent. Une société ainsi organisée devoit nécessairement se détruire tôt ou tard, et se dissiper aux premières hostilités qu'on dirigeroit contre elle. Quel contraste avec cette étroite union, avec cet abandon, ces élans, cette hardiesse et ce faisceau de forces qui caractérisoient les jacobins ! Les animosités personnelles se dissipoient devant le brasier commun qui enflammoit toute la secte. Aucun jacobin ne perdoit jamais de vue le signal qui les rallioit tous, et vers lequel chacun se portoit avec la plus grande véhémence. Les obstacles n'étoient pour eux qu'un aiguillon de plus, qui donnoit à leur zèle, pour la cause commune, une nouvelle vigueur et une plus grande activité. Dès lors le combat entre les jacobins et les feuillans devenoit trop inégal; aussi le champ de bataille est resté aux premiers, qui se sont hâtés d'écraser leurs rivaux.

En effet, le nouveau rassemblement des constitutionnels aux feuillans, la conti-

nuité de leurs séances, la forme régulière qu'ils donnèrent à leurs délibérations, répandirent l'alarme dans le camp des jacobins. Les feuillans devenoient pour eux une secte rivale qui mettroit nécessairement des entraves au développement et aux succès de leurs desseins. Il fut donc résolu d'attaquer ce club sans relâche, et de ne mettre bas les armes qu'après l'avoir dispersé et détruit. La populace oisive, mercenaire, soudoyée par des jacobins, étoit toujours à leurs ordres; des scélérats à gages en étoient les meneurs. Ces hommes, à qui l'impunité étoit promise, étoient les troupes que le jacobinisme employoit pour étendre sa domination; ils étoient de ces hommes dont on se servit successivement pour interrompre, par des voies de fait, les séances des feuillans, et empêcher, par la terreur, ses députés de se réunir. Les porte-faix des quais, les forts de la halle, les poissardes et la vermine des faubourgs, furent détachés pour ce coup de main. On brisa, à coups de pierres, les fenêtres de la salle où les feuillans étoient assemblés; on y pénétra pour y faire un vacarme qui ne permettoit plus de délibérer. Ces scènes répétées n'ayant pas eu le succès désiré, on usa de violence : les assaillans se rendirent en foule dans la salle, armés de fouets et de bâtons; ils mena-

cèrent d'en faire usage contre ceux qui n'en sortiroient pas. Des railleries amères, des clameurs, des insultes et des menaces de mort, firent enfin déserter les membres de cette société. Sans moyens pour lutter contre cette force imposante, ils furent obligés de se séparer, et d'abandonner leurs séances. En vain en portèrent-ils des plaintes au maire Bailly et à l'assemblée nationale, les jacobins qui dominoient partout, firent échouer toutes leurs réclamations pour obtenir main-forte; en vain invoquèrent-ils la liberté décrétée pour les sociétés populaires; en vain réclamèrent-ils les droits de l'homme qui exigeoient protection et force contre l'oppression; en vain demandèrent-ils les prérogatives de l'égalité entre eux et les jacobins : on leur répondit que les jacobins avoient la faveur du peuple, et qu'eux ne l'ayant pas, ce seroit établir une lutte inutile contre la prévention populaire, en essayant d'employer la force pour protéger leur assemblée; que c'étoit s'exposer à irriter un peuple immense, qui par sa masse écraseroit tous ceux qui lui feroient obstacle; que la prudence exigeoit qu'on cédât aux circonstances; qu'enfin s'ils s'obstinoient, on ne pourroit plus répondre des suites fâcheuses qui pourroient en résulter.

Tel fut le langage unanime des autorités

constituées. C'est ainsi qu'elles maintenoient le bon ordre et la liberté des citoyens ! Une partialité aussi caractérisée déceloit la connivence ; et dès cette époque, on dut se convaincre que la secte des jacobins alloit être la maîtresse des rênes du gouvernement, et régner despotiquement sur toutes les volontés qu'elle subjugueroit par la licence et la terreur.

Tandis que les jacobins établissoient ainsi leur domination, il y avoit néanmoins en France une lutte active, et soutenue des bons principes contre les mauvais. Les Mirabeau, les Marat, les Brissot, les Gorsas, les Carra, les Garrat, les Cérutti, les Grouvelle, profitant de la liberté de la presse qu'ils avoient fait décréter, jetoient partout, par leurs journaux révolutionnaires, les semences de l'insubordination, de l'immoralité, de l'irréligion et de l'impiété. Leurs feuilles journalières étoient les avant-coureurs des factieux, et préparoient et formoient l'opinion publique pour la porter à seconder les vues des conjurés contre l'autel et le trône. D'autres journalistes moins accrédités, mais plus courageux, puisqu'ils osoient braver les factions dominantes, s'élevoient avec force contre ces maximes destructives de la morale publique et de l'ordre social, et ils

Les jou
listes.

les combattoient avec énergie. Les abbés Royou, Fontenay, Sabatier et M. Durosoy s'étoient dévoués pour la cause de la religion et du roi : c'étoient de vigilantes sentinelles qui, découvrant les desseins cachés de l'ennemi, ne craignoient pas de sonner l'alarme et de montrer à découvert les piéges tendus sur toute la surface de la France. Ces piéges étoient cachés sous les noms pompeux de droits de l'homme, de liberté, d'égalité ; et c'est avec ces mots qu'on abusoit la crédulité du peuple, et tels étoient l'aveuglement et la fascination, que les personnes les plus intéressées à croire ces courageux journalistes, les prenoient souvent pour des visionnaires qui forgeoient des chimères et des monstres pour les combattre. Combien de fois *l'ami du roi*, en particulier, ne disoit-il pas aux riches et aux grands propriétaires : « Ne voyez-vous pas comme on arrache de proche en proche les barrières qui environnent l'autel et le trône ? Votre égoïsme, votre inaction semblent vous y rendre insensibles ; mais j'en appelle à votre intérêt personnel. Une sape souterraine se prolonge sourdement sous votre propre maison ; la mine est au centre de vos propriétés ; elles vont devenir la proie du plus fort. Le peuple, armé et enhardi par l'im-

punité, ne respectera plus rien ; si vous ne vous hâtez de faire masse et d'opposer l'énergie du courage aux excès de la licence, vous serez vous-mêmes les victimes de la révolution ; vous périrez sous le fer des assassins qui auront envahi la souveraine puissance et foulé aux pieds les lois les plus sacrées. »

La saine raison sous ces plumes prévoyantes dévoiloit l'avenir ; mais comme il ne paroissoit alors que dans un lointain qui obscurcissoit cette effrayante perspective, on s'abandonnoit à une léthargie morale et physique qui a enhardi le crime et préparé les succès.

Actes d
tres, jour

Le journal intitulé *Actes des Apôtres*, eut la plus grande vogue, surtout pendant la première année de l'assemblée constituante ; une société d'esprits du bon ton en étoient les auteurs. Un style aisé et brillant, paré de tout le piquant, de tous les agrémens de la plus fine plaisanterie, en assaisonnoit tous les récits : les discussions de l'assemblée nationale y étoient présentées sous un jour lumineux qui en faisoit apercevoir le but et les dangers. Ce n'étoit pas la massue d'Hercule qui terrassoit les géans, c'étoit la palette des Grâces qui, à l'aide du pinceau d'Appelles, offroit une suite de tableaux en miniature

qui montroient à travers le vernis du ridicule le venin que les coryphées de la révolution exhaloient, soit dans leurs motions, soit dans leurs comités. Peu de comédies provoquent autant le rire que les visites domiciliaires de Charles de Lameth aux Annonciades de la rue Saint-Denis: c'est un spadassin plus comique que Don Quichotte, qui assiège un couvent de nonnes, et qui y joue le rôle le plus grotesque. La plume d'Aristophane n'offre rien de plus mordant et de plus plaisant. Les couches de l'avocat Target qui enfante la constitution; les grotesques amours du représentant *Populus*; les poumons de Mirabeau, ses *impromptus* faits à loisir, ses conciliabules secrets, son atelier et ses mystères amoureux de la rue Saint-Jacques; le glapissement continuel de Robespierre qui ne voyoit, qui ne rêvoit, qui ne parloit que peuple et populace, que souveraineté du peuple; les noms et le langage bizarre d'un grand nombre de députés; les manœuvres souterraines du maire Bailly et du commandant La Fayette; les démarches, les écarts et les criminels projets de Barnave et des héros jacobins: tout, sous la plume de ces joyeux et ingénieux écrivains, prenoit un mordant pour ainsi dire incisif qui, dans d'autres temps, auroient pu émousser

les armes des malveillans. Le ridicule, dit Horace, tranche souvent plus dans le vif, et repousse plus d'efforts réunis qu'une main armée de tous les traits de la force la plus imposante.

..... ridiculum acri,
Fortiùs ac meliùs, magnus plerumque secat res.

Mais dans la révolution française tout devoit être extraordinaire : les moyens les plus simples et les plus efficaces pour en arrêter le cours dans le début, ne sont pas même venus dans la pensée à ceux qui pouvoient les mettre à exécution ; ce qui, dans d'autres circonstances, auroit fourni des armes tranchantes, la honte et le ridicule, n'ont pas même effleuré des âmes cuirassées par l'audace, l'impunité et l'oubli de tous les devoirs. Les journaux révolutionnaires, favorisés par les factions qui s'entre-aidoient pour dominer, ont fini par éteindre la lumière de ceux qui leur étoient opposés, et qui révéloient leurs pernicieuses intentions. Comment résister au poison, aux poignards et aux assassinats des jacobins ? Le crime, élevé sur les débris de toutes les vertus, a eu seul le droit de parler et d'écrire.

D'après ces observations, dont j'ai cru devoir faire précéder le récit des travaux

de l'assemblée constituante pour ne pas en interrompre le fil, je vais essayer d'en tracer les opérations, depuis son arrivée à Paris, jusqu'au moment où la constitution, acceptée par le roi, a appelé la seconde législature.

FIN DU SECOND VOLUME.

Stanford University Libraries
3 6105 012 561 796

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-600
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

JUN 3 0 2000
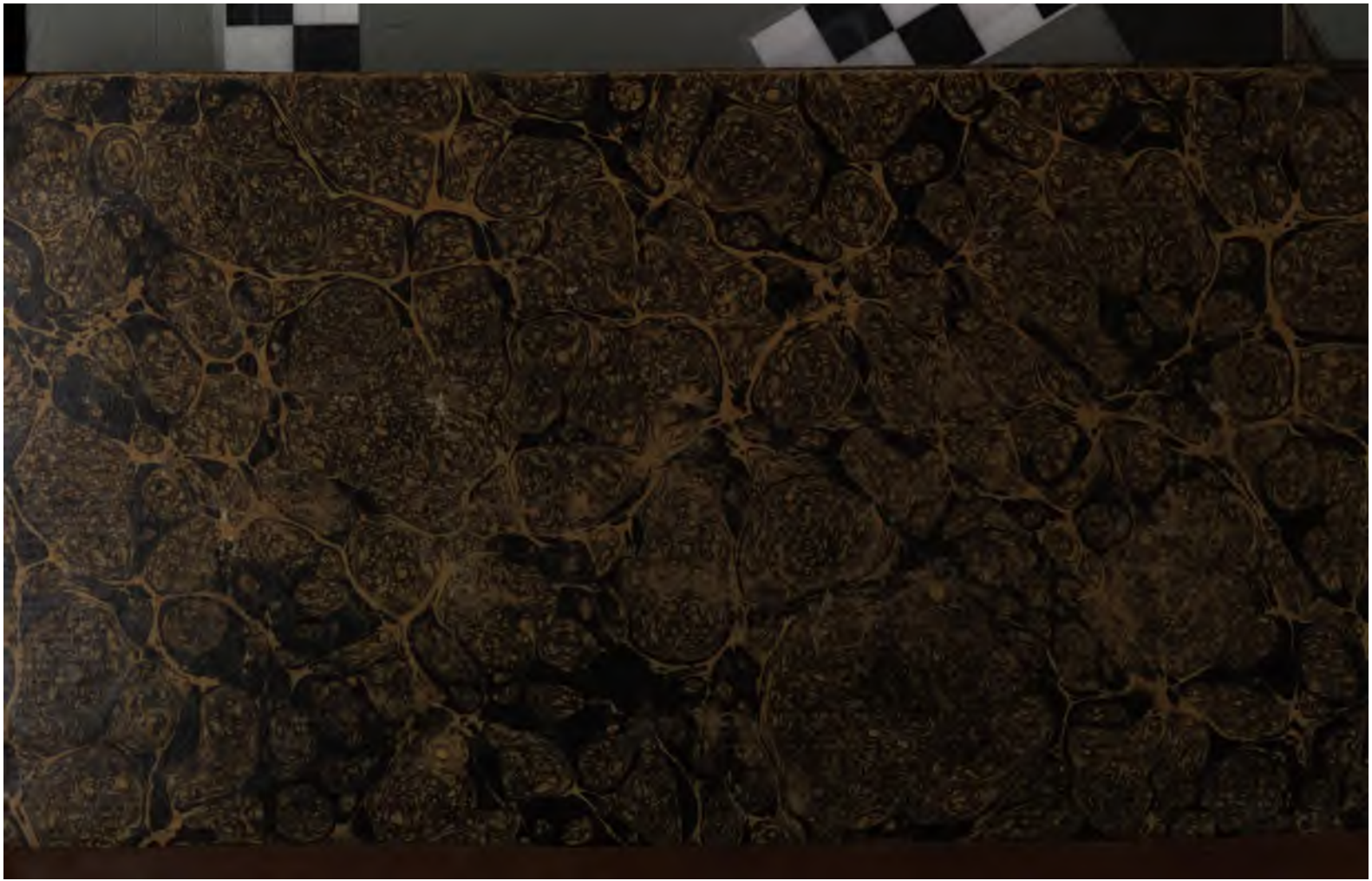
DEC 1999